

N° 343

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993 - 1994

Annexe au procès-verbul de la séance du 13 avril 1994.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la mission d'information (1) chargée d'étudier les problèmes de l'aménagement du territoire et de définir les éléments d'une politique de reconquête de l'espace rural et urbain.

Président:

M. Jean FRANÇOIS-PONCET,

Rapporteurs:

**MM. Gérard LARCHER,
Jean HUCHON,
Roland du LUART,
Louis PERREIN,**

Sénateurs.

TOME II

**ACTES DE LA CONVENTION NATIONALE SUR L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

**POITIERS
(3 ET 4 FÉVRIER 1994)**

(1) Cette mission commune d'information désignée par la commission des Affaires culturelles, la commission des Affaires économiques et du Plan, la commission des Affaires sociales, la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation et la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; François Gerbaud, Ambroise Dupont, Louis Moinard, William Chervy, vice-présidents ; Félix Leyzour, Alain Vasselle, secrétaires ; Gérard Larcher, Jean Huchon, Roland du Luart, Louis Perrein, rapporteurs ; Claude Belot, François Blaizot, Marcel Bony, Jean-Paul Deleoye, André Égu, André Fosset, Jean-Marie Girault, Adrien Gouteyron, Jean Grandon, Pierre Laffitte, Lucien Lanier, Pierre Louvot, Paul Masson, Jean Peyrafitte, René-Pierre Signé, Jacques Sourdille, Fernand Tardy, René Tregouët, Marcel Vidal.

SOMMAIRE

(TOME II)

Pages

PREMIÈRE PARTIE - COMPTE RENDU DES DEBATS EN SEANCE PLENIERE	5
---	---

OUVERTURE DE LA CONVENTION - ACCUEIL DES PARTICIPANTS	7
---	---

I. Allocution de M. René MONORY, Président du Sénat, président du Conseil général de la Vienne	7
--	---

II. Allocution de M. Jean-Pierre RAFFARIN, Député européen, président du Conseil régional de Poitou-Charentes	11
---	----

Première séance plénière du 3 février 1994 - Conclusions de la Mission sénatoriale sur l'aménagement du territoire	17
---	----

I. Intervention de M. Jean FRANÇOIS-PONCET, Président de la Mission sénatoriale	18
---	----

II. Intervention de M. Charles PASQUA, Ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	29
---	----

III. Débat entre les personnalités invitées à la tribune	40
--	----

Deuxième séance plénière du 3 février 1994 - L'aménagement du territoire dans une Europe sans frontières	65
---	----

I. Intervention de M. le Président Valéry GISCARD D'ESTAING	66
---	----

II. Débat entre les personnalités invitées à la tribune	69
---	----

III. Débat avec les congressistes	82
---	----

IV. Synthèse des débats par M. le Président Valéry GISCARD D'ESTAING	91
--	----

DEUXIÈME PARTIE - COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN ATELIERS		99
ATELIER N° 1 - QUELLES VILLES, QUELLES BANLIEUES, QUELLE ILE-DE-FRANCE ?		101
I. Exposés des personnalités invitées à la tribune		102
II. Débat		120
Annexes au compte rendu de l'atelier n° 1		133
Annexe n° 1 : Contribution de M. Robert TRIMBACH, président du district du plateau de Saclay		135
Annexe n° 2 : Contribution de M. Lucien LANIER, Sénateur du Val de Marne, Conseiller régional d'Ile-de-France		141
ATELIER N° 2 - ESPACE RURAL : QUELS ENJEUX, QUELLES PRIORITES ?		145
I. Exposés des personnalités invitées à la tribune		146
II. Débat		152
ATELIER N° 3 - INFRASTRUCTURES : QUELS CHOIX POUR L'AVENIR ?		159
I. Exposés introductifs		160
II. Autres exposés des personnalités invitées à la tribune et débat		162
ATELIER N° 4 - MIEUX RÉPARTIR L'INTELLIGENCE. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, CULTURE : QUELLES ORIENTATIONS ?		173
I. Exposés des personnalités invitées à la tribune		174
II. Débat		181
Annexe au compte rendu de l'atelier n° 4		187
Réponse de M. Pierre LAFFITTE, Président de l'atelier, à M. Robert TRIMBACH, Président du district du plateau de Saclay		189
ATELIER N° 5 - QUELLES COMPETENCES ET QUELLE PEREQUATION FINANCIÈRE ?		193
I. Exposés des personnalités invitées à la tribune		194
II. Débat		204

TROISIÈME PARTIE - COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN SÉANCE PLENIÈRE DU 4 FÉVRIER 1994	213
I. Synthèse des travaux des ateliers	214
Présentation de M. Gérard LARCHER, sénateur des Yvelines, rapporteur de la Mission, président de l'Atelier n°1	214
Intervention de M. Jean HUCHON, sénateur du Maine-et-Loire, rapporteur de la Mission, président de l'Atelier n°2	218
Intervention de M. Louis PERREIN, sénateur du Val d'Oise, rapporteur de la Mission, président de l'Atelier n°3	221
Intervention de M. Pierre LAFFITE, sénateur des Alpes-Maritimes, président de l'Atelier n°4	223
Intervention de M. Roland du LUART, sénateur de la Sarthe, rapporteur de la Mission, président de l'Atelier n°5	225
II. Débat avec les congressistes	228
III. CONCLUSION DE LA CONVENTION	253
Intervention de M. Jean FRANÇOIS PONCET	253
Intervention de M. René MONORY	261

PREMIÈRE PARTIE

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX
EN SÉANCE PLÉNIÈRE
du 3 février 1994**

OUVERTURE DE LA CONVENTION

**PREMIÈRE SÉANCE PLENIÈRE : Conclusions de la
Mission sénatoriale d'information sur l'aménagement du
territoire (jeudi 3 février 1994 - 10 h / 13 h)**

**DEUXIÈME SÉANCE PLENIÈRE : L'aménagement du
territoire dans une Europe sans frontières (jeudi 3 février 1994 -
17 h 30 / 19 h 00)**

OUVERTURE DE LA CONVENTION

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

I. INTERVENTION DE M. RENÉ MONORY, PRÉSIDENT DU SÉNAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VIENNE

M. René MONORY - Mes chers Collègues, Monsieur le Président de la Mission sénatoriale sur l'aménagement du territoire, Messieurs les rapporteurs, qui ont beaucoup travaillé, de même que les Sénateurs, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, je voudrais vous remercier tout d'abord de votre présence aujourd'hui, au Futuroscope de Poitiers, qui est un peu un symbole. Mais ce n'est pas seulement pour cette raison que nous avons choisi le Futuroscope. Nous l'avons fait pour des raisons à la fois de capacité, d'économie et de proximité.

Je remercie beaucoup mon ami Jean François-Poncet, qui a participé très largement à ce choix et qui a mené d'ailleurs avec ses collègues et amis Sénateurs un travail colossal depuis maintenant douze mois pour prolonger la Convention de Bordeaux de 1991 sur l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire, on en parle beaucoup, et depuis longtemps, au Sénat. Je crois que c'est aussi la vocation de

notre Assemblée, compte tenu de son origine et de son mode d'élection, et que de plus en plus, l'aménagement du territoire va devenir, pour nous tous, un fait de société beaucoup plus qu'une mode. On en a parlé pendant longtemps parce que «ça faisait bien». Je crois que, maintenant, c'est devenu non seulement une nécessité, mais une priorité dans notre vie de tous les jours.

Nous avons pu obtenir quelques semaines après la formation du nouveau gouvernement et grâce à la pugnacité des Sénateurs, un débat au Sénat sur l'aménagement du territoire au cours duquel il est clair que nous avons posé les vrais problèmes. Depuis, le Gouvernement s'est orienté vers une loi aujourd'hui dite quinquennale. J'espère qu'elle ne sera pas trop quinquennale, parce qu'on ne veut pas attendre cinq ans, mais elle devra prévoir ce qu'on fera dans les cinq ans (*sourires*), et je souhaite donc que, dès le départ, nous sachions où nous irons. De toutes façons, nous aiderons à montrer le chemin.

Je voudrais, très sincèrement, vous remercier d'être venus, mais je voudrais en même temps nous excuser, car nous avons été un peu obligés de limiter le nombre de participants. Nous avons 1.200 inscriptions et la salle peut contenir 1.000 à 1.100 personnes (avec les strapontins) et nous avons encore de nouveaux arrivants. Comme nous avons eu peur, l'aménagement du territoire étant tellement d'actualité, de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes, nous avons aménagé quelques autres salles qui pourront faire le relais.

Je voudrais me faire pardonner aussi pour le temps. Habituellement, j'ai la réputation, lorsqu'on organise quelque chose, qu'il fasse beau temps. (*Sourires*). Aujourd'hui (il faut bien de temps en temps des exceptions à la règle), vous n'êtes pas gâtés. Quelqu'un a dit malicieusement dans les couloirs que c'était peut-être une bonne chose, parce qu'ainsi, les congressistes n'auraient pas envie d'aller se promener. (*Rires*).

Avant toute chose, je voudrais également excuser notre ami le Ministre Jean Puech, qui se faisait une fête d'être avec nous et qui, devant les événements de cette nuit et de ce matin concernant les pêcheurs, vient de téléphoner pour dire qu'il resterait auprès des pêcheurs pour tenter de régler les problèmes. On le pardonne aisément et on le comprend parfaitement bien. C'est un sujet douloureux, et il y en aura d'autres à régler. Jusqu'à présent, on peut féliciter Jean Puech de sa réussite et de la façon dont il a réglé les problèmes avec beaucoup de doigté et de gentillesse... (*Applaudissements*).

L'aménagement du territoire, c'est quelque chose qui se passe, je crois, à la fois dans la tête et dans le coeur. Ce n'est pas

quelque chose qui s'invente complètement. A partir de 1982, une loi de décentralisation a été votée et les différents Gouvernements ont pris, depuis, un certain nombre de décisions. Je crois très sincèrement que, dans cette affaire, nous avons un rôle permanent de sensibilisation. En effet, on pourra prendre toutes les décisions, prévoir toutes les contraintes et toutes les règles qu'on voudra et qui sont nécessaires, il faudra également faire évoluer les esprits, parce que nous vivons - et nous sommes tous dans ce cas - avec une culture qui est plusieurs fois centenaire de la centralisation.

J'étais avant-hier en Autriche, un Etat fédéral, où, quand j'ai parlé avec mes interlocuteurs, je me suis aperçu de la différence d'approche des problèmes, d'abord parce que les Länder, en Allemagne et en Autriche, ont plus de pouvoirs et de budgets, et ensuite parce que c'est une réflexion naturelle. Chez nous, il faut construire l'aménagement du territoire non seulement matériellement mais intellectuellement et il faut à mon avis que nous constituions (c'est à cela, me semble-t-il -et on en parlera beaucoup-, que devront se consacrer la future loi et les parlementaires), dans cette loi, des grands axes de non-retour. Ensuite, chacun d'entre nous, sur le terrain, devra prendre ses responsabilités et ses décisions pour encadrer les mesures importantes qui pourront être prises.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, l'aménagement du territoire n'est pas la lutte entre Paris et la région parisienne, entre les grandes villes et la campagne ou entre la concentration et l'espace. C'est la complémentarité qu'il faut instaurer entre ces entités.

C'est la raison pour laquelle nous appelons de nos voeux un grand plan pour la France.

Ce qui me réjouit beaucoup, d'ailleurs, c'est que, lorsqu'on parle avec des habitants de la région parisienne, ceux-ci sont de plus en plus nombreux à souhaiter que leur population ne grossisse plus beaucoup, car ils ont de plus en plus de difficultés à vivre, tant sur le plan financier que sur le plan humain, et je dirai même que, pour nous, lorsque nous avons des déplacements à faire, cela devient de plus en plus compliqué.

Si l'aménagement du territoire devient une nécessité, c'est parce que tout change dans notre pays et dans le monde. Il faudra sans doute nous habituer, pendant quelques années, à vivre avec un peu moins de croissance matérielle et un peu plus de bonheur immatériel. J'ai le sentiment que nous trouverons davantage la qualité de la vie dans l'aménagement du territoire.

J'ai quelques exemples à citer. J'aurais pu, à la limite (mais je ne vais pas les mettre en avant), faire venir à la tribune des gens qui ont été délocalisés ou décentralisés, qui ont sans doute fait

grève avant de l'être et qui feraient maintenant sans doute grève si on les faisait repartir (*sourires*). C'est un point important, et je crois qu'il faut en tenir compte. Les gens ont besoin d'apprendre la qualité de la vie, qui sera l'une des réponses à notre société de demain.

Je crois également qu'il nous faudra être vigilants sur la répartition de la richesse intellectuelle dans le pays. Jusqu'à présent, une grande partie de cette richesse intellectuelle était concentrée dans les grandes villes, à Paris ou ailleurs. Je crois qu'il faudra maintenir ce potentiel, parce qu'il faut que Paris reste une grande capitale culturelle, économique et financière, une grande capitale de tourisme, mais il faut également que la France entière s'épanouisse. Elle le fera d'autant mieux qu'elle aura les structures de formation et de recherche qui sont nécessaires pour survivre ou vivre correctement dans le monde.

Il faudra aussi, progressivement bien entendu, que nous allions vers une meilleure péréquation financière, car nos petites communes ont beaucoup de mal à vivre, quelles que soient les structures (communautés de communes, syndicats, etc.). Elles ont beaucoup plus de mal à faire face à leurs devoirs à l'égard de leurs citoyens et de leurs habitants et, naturellement, il faudra prévoir à cet égard une grande orientation, qui ne se fera pas du jour au lendemain mais pour laquelle il faudra sans doute fixer à la fois le contenu et les limites dans le temps.

Tout cela fera l'objet de grands débats au cours de ces deux journées, et je ne m'étendrai pas plus sur ces sujets.

Je voudrais seulement vous dire encore un mot. Vous êtes dans un lieu qui n'existait pas il y a sept ans. Là où vous êtes, il y avait une immense étendue de champs de maïs, de betteraves et de blé. Certains l'ont vue. Lorsque, le 10 décembre 1985, j'ai invité quelques amis, une poignée d'industriels parisiens qui étaient venus pour ne pas me contrarier (il y avait un rayon de soleil ce jour-là alors qu'il pleuvait tous les jours), nous avons posé une illusion de première pierre (car nous n'étions pas prêts) et tout le monde nous plaignait beaucoup à l'époque. On plaignait surtout mes amis en se disant : Où les entraîne-t-il ?...

Finalement, cela ne s'est pas mal passé, comme vous aurez l'occasion de le voir, ce qui prouve que l'aménagement du territoire est quelque chose qui est à portée de notre main, de notre volonté et de notre amitié, car il faut beaucoup d'amitié dans ce cas-là. Il faut aussi contrarier un peu les gens. Ce sont mes amis qui vous accueillent aujourd'hui.

Cela dit, je suis très content de vous voir tous réunis ici, aujourd'hui, car c'est pour moi la concrétisation d'une idée un peu folle.

J'en ai terminé et je laisse la parole à mon ami Jean-Pierre Raffarin, Président de région, avec lequel je m'entends parfaitement bien, car la région et le département sont complémentaires, même si nous avons des objectifs ou des responsabilités différents. Je dois dire que nous avons beaucoup de chance d'avoir cette complémentarité car, à tout moment, nous nous confortons mutuellement. Cela a été le cas pour notre université, pour laquelle nous avons fait de très gros efforts. Je le souligne : l'intelligence doit être présente pour aménager le territoire.

II. INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE RAFFARIN, DÉPUTÉ EUROPÉEN, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE POITOU-CHARENTES

M. Jean-Pierre RAFFARIN - Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président du Sénat, merci d'avoir associé les élus de Poitou-Charentes à ce grand rendez-vous, à cet événement qui constitue un peu les états généraux de l'aménagement du territoire.

Merci également à Jean François-Poncet, qui a rédigé la charpente de nos débats avec ses collègues et qui a organisé cette manifestation, de nous avoir associés. Je vois d'ailleurs, Monsieur le Ministre, entre votre rapport et le Futuroscope, une grande complémentarité. J'ai, en effet, trouvé dans votre texte, comme nous pouvons le vivre ici, dans ce site symbolique de l'aménagement du territoire qu'est le Futuroscope, cette conjugaison harmonieuse de l'innovation parfois révolutionnaire et du pragmatisme. C'est cet équilibre qui est, pour nous, une double exigence.

Tous les élus de Poitou-Charentes sont très heureux de vous saluer, Mesdames et Messieurs, et de vous souhaiter la bienvenue. Pour nous, l'aménagement du territoire, plus qu'un ensemble de procédures, est, en fait, un contrat de conviction entre l'ensemble des différents acteurs.

Le maitre-mot, c'est le mot «projet». En effet, nous sommes naturellement à la recherche d'une nouvelle fertilité. Traditionnellement, la fertilité rurale a été, pour des régions comme

celle-ci, l'essentiel de notre développement. Nous voulons aujourd'hui compléter cette fertilité par une nouvelle fertilité : celle qui est capable de bâtir des projets comme le Futuroscope, mais aussi d'autres projets, dans cette région, comme la voiture électrique, la production agricole pour des usages non alimentaires et la valorisation des productions agricoles en milieu industriel. Il y a une série de projets qui font que, finalement, l'aménagement du territoire est, d'abord et avant tout, une capacité à bâtir des projets.

Nous appliquons donc ce qu'on pourrait appeler le théorème du Futuroscope. Son énoncé est simple : l'énergie humaine, définie comme une somme de volontés et d'intelligences, est la source principale du développement. Donc plus que d'un cadrage trop rigide de nos compétences, l'ensemble des collectivités territoriales, ici, sentent le besoin de réelles capacités de projets. Naturellement, une nouvelle avancée de la décentralisation, notamment par la réforme des finances locales, est une condition nécessaire de ce que le ministre d'Etat appelle «la reconquête des territoires».

Autour du projet, il faut aussi (c'est notre deuxième mot) organiser le contrat. En fait, le projet peut être porté par une ville, un département ou la Région. Peu importe. L'essentiel, c'est qu'autour du projet, on soit capable de bâtir un actionnariat de projet, c'est-à-dire une capacité de le financer.

Dans le partenariat, le contrat, qu'il soit avec l'Etat et la Communauté européenne ou qu'il soit infra régional, entre les différents partenaires, est certainement un outil majeur de l'aménagement du territoire, à condition qu'on sache, comme cela a été le cas ici, définir les chefs de file et les partenaires.

Vous l'avez compris : dans ce site, le Futuroscope, le chef de file est clairement identifié : c'est le département et son Président, avec un certain nombre d'autres partenaires. Si on veut que le projet soit porté, il faut que le chef de file soit défini et que les partenaires soient associés par ce partenariat de projet. Nos y tenons beaucoup, et nous développons, sous des formes diverses, ce partenariat de projet.

Il faut donc des projets et des contrats, mais il faut aussi (c'est le dernier mot) cet esprit d'ouverture qui caractérise les régions qui, comme les nôtres, sont des régions de seuil.

Dans une société où, finalement, les pouvoirs sont de plus en plus éclatés et organisés en mosaïques, la coopération des territoires est souvent signe de développement alors que la division est signe de paralysie.

Nous cherchons donc en permanence à organiser, sur le terrain et dans la pratique, le développement de cet esprit d'ouverture

qui doit animer nos politiques d'aménagement du territoire. Au fond, pour nous, acteurs des collectivités territoriales, il y a un virus mortel : l'esprit féodal. Pour le combattre, il faut trouver des choses qui nous dépassent, et nous n'améliorerons pas la qualité de nos actions en nous enfermant dans nos territoires.

Le territoire est une limite de responsabilité ; en aucun cas, il ne peut être une limite de vision. Si l'arc atlantique se développe aussi fortement dans une région comme celle-ci et les régions voisines, c'est parce que nous avons trouvé une cause qui nous dépasse. Les acteurs de l'aménagement du territoire ont au coeur, en permanence, cette exigence d'esprit d'ouverture et de pensée, un territoire naturellement à la dimension de l'Union européenne. Pour nous, c'est très important.

Je terminerai sur ce concept d'arc atlantique, pour bien montrer que, dans ce grand débat, nous avons été tous heureux de prendre la parole. Des assemblées régionales aux collectivités territoriales et aux jeunes lycéens, chacun a apporté sa pierre pour dessiner 2015 dans cette région.

Evidemment, il ne faudrait pas qu'après ce grand débat, nous tombent à nouveau du ciel, c'est-à-dire souvent de Paris, des cartes qui voudraient dessiner notre propre avenir. Nous voulons participer à la conception de la politique d'aménagement du territoire, et nous avons été très heureux (c'était le 21 octobre dernier, ici, dans cette région) d'accueillir le Premier Ministre, qui a appuyé notre proposition de la DATAR atlantique, c'est-à-dire d'une mise en réseau de la DATAR, de manière à ce que le cerveau de l'aménagement du territoire qu'est cette DATAR puisse impliquer, intégrer la matière grise interrégionale, les universitaires, les chefs d'entreprise et les collectivités territoriales, pour qu'au-delà de la prise de parole, nous puissions participer, avec les forces vives de nos territoires, à ce qui est avant tout, pour nous, une conception de la politique de l'aménagement du territoire, qui doit rester en permanence en mouvement.

Voilà pourquoi ce projet de DATAR atlantique est l'une de nos propositions dans ce débat sur l'aménagement du territoire à laquelle nous sommes très attachés.

Merci, Mesdames et Messieurs, de votre engagement dans ce grand débat et de votre participation à ce grand rendez-vous aujourd'hui. Merci de considérer avec nous tous que l'aménagement du territoire est par essence une compétence partagée. (Applaudissements).

Vous connaissez l'organisation des travaux pour cette matinée. Nous allons entendre, dans quelques instants,

Jean François-Poncet nous présenter les grandes lignes de son dossier, qui sera un peu la charpente de notre débat et, à partir de ces idées lancées dans le débat national par la mission sénatoriale, nous aurons ici une table ronde qui permettra à chacun des acteurs de l'aménagement du territoire de s'exprimer. Nous entendrons notamment des représentants des départements, des villes (le Président de l'AMF, Jean-Paul Delevoye, est ici présent) et des régions (Charles Millon, Président du Conseil régional de Rhône-Alpes, s'exprimera), et nous parlerons également avec M. Bon de la politique orientée vers l'emploi que nous animons les uns et les autres dans nos différents territoires.

Tout ce débat sera animé par Jean-Marie Cavada, que nous remercions beaucoup d'être présent aujourd'hui, parmi nous, pour cette première table ronde.

Ensuite, nous aurons un déjeuner. Vous serez accueillis par le Conseil général de la Vienne.

Cet après-midi, nous aurons un travail en ateliers, de manière à ce que les uns et les autres, les sénateurs comme les autres participants de cette manifestation, puissent s'exprimer. En fin d'après-midi, nous aurons une nouvelle table ronde avec un certain nombre de participants qui nous auront rejoints d'ici là dans la journée, dont le Président du Conseil régional d'Auvergne, Valéry Giscard d'Estaing, et ensemble, ce soir, nous nous retrouverons pour un dîner à l'invitation du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Demain matin, nous aurons un débat de synthèse, avec les conclusions des différents représentants et animateurs des ateliers, puis la séance de clôture, avec Jean François-Poncet et René Monory.

Voilà un programme de travail chargé. Le Président vous a dit que nous avions tout organisé, y compris la météo, de manière à ce qu'aucune tentation puisse vous habiter pour essayer d'aller visiter les alentours. (*Rires*). De toute façon, même s'il y avait un rayon de soleil, vous verriez des camions, parce que c'est en chantier partout... (*Rires*). En cette période difficile sur le plan économique, l'aménagement du territoire suppose que l'on prévoie un certain nombre de chantiers.

Je dirai que nous sommes à quelques jours, ici, dans cette région, de signer notre contrat de plan, qui est un acte majeur pour l'ensemble des collectivités territoriales. Nous avons négocié avec l'État un certain nombre de conditions nouvelles. En effet, grâce au CIAT de Mende, nous avons fait partie des six régions qui avaient une inégalité d'avantages, c'est-à-dire une aide supplémentaire, compte tenu de la fragilité de notre territoire fortement marqué par trois crises importantes. Principalement la crise de la ruralité, mais aussi

d'autres crises que nous connaissons dans l'ensemble du pays : les difficultés des villes et des finances locales et les difficultés de beaucoup de petites et moyennes entreprises qui avaient fait des efforts en matière de productivité et d'exportation et qui, à la suite d'un certain nombre de dérèglements monétaires, ont connu des problèmes.

Cela fait que nous aurons un contrat de plan, qui sera signé dans le courant du mois de février, pour un total d'environ 5 milliards de francs, ce qui représente une augmentation d'un milliard de francs par rapport au contrat précédent, qui était de 4 milliards, pour une population totale de 1.600.000 habitants. 5 milliards seront ainsi investis dans notre économie régionale sur les quatre départements que compte notre région : la Vienne, les Deux-Sèvres, la Charente et la Charente maritime. Ce milliard supplémentaire sera réparti à 50 % sur les infrastructures et à 50 % sur la valorisation de la matière grise.

Des efforts importants sont faits ici dans le domaine de l'enseignement supérieur. C'est le poste qui va, dans notre contrat de plan, connaître la plus forte croissance, puisque nous aurons une progression de 176 % des investissements consacrés à la matière grise. Cela est dû notamment à la création de l'Université de La Rochelle, une université nouvelle qui connaît un fort développement et dans laquelle le Conseil général de Charente Maritime s'est complètement impliqué depuis le début, en créant une école d'ingénieurs et en développant beaucoup d'équipements. Ici, autour du Futuroscope, un nouveau site universitaire va être créé, avec une école d'ingénieurs, l'ENSMA, et, autour de cette école, de nombreux laboratoires de recherche.

Plus d'un milliard de francs, toutes collectivités confondues, avec l'Etat, seront ainsi investis dans la matière grise.

En ce qui concerne les infrastructures de communication, deuxième poste important de ce contrat, nous ferons surtout des liaisons est-ouest, notamment avec la Centre-Europe-Atlantique, mais aussi nord-sud, avec un projet pour lequel le département de Charente Maritime s'est beaucoup engagé : le projet de liaison entre La Rochelle/Sainte-Hermine, au nord, et la nationale 10, au sud, en parallèle avec l'autoroute A 10, notamment au sud d'Angoulême.

Nous aurons donc un certain nombre d'initiatives sur les quatre priorités que sont, premièrement la matière grise, deuxièmement les infrastructures de communication, troisièmement la ruralité et quatrièmement la cohésion économique et sociale.

Nous sommes également aidés (c'est très important) par la Communauté économique européenne, puisque la négociation sur les

zonages a été bénéfique pour la région Poitou-Charentes. La population concernée par les fonds structurels européens pour notre région va être doublée. Dans la période précédente, sur le dernier contrat de plan, nous avons eu de l'Europe 1,3 milliard de fonds structurels, c'est-à-dire que sur le dernier mandat du Conseil régional, sur six ans, nous avons eu un septième budget provenant de l'Europe. Nous avons précédemment deux zones en objectif 2, La Rochelle et Chatellerault, et une troisième vient d'être ajoutée (mais ce n'est pas une satisfaction pour nous parce que cela révèle un certain nombre de problèmes) : la ville d'Angoulême dont le maire, Georges Chavanne, sera avec nous.

Nous avons donc maintenant trois villes en objectif 2 et à peu près la moitié de la région en objectif 5 B. C'est important. C'est un point de satisfaction, puisque l'Europe a participé à un certain nombre de projets, notamment l'électrification de la ligne SNCF Poitiers/La Rochelle et l'IUT de Chatellerault, pour 30 %, mais toujours avec une participation contractuelle entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'Europe.

Nous espérons que la prochaine négociation sera très favorable également. Vous avez vu la barre : c'est à environ 1 milliard que se situe, pour nous, l'espérance. (*Applaudissements*).

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

CONCLUSIONS DE LA MISSION SÉNATORIALE SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

(JEUDI 3 FÉVRIER 1994 - 10 H / 13 H)

Rapport introductif

M. Jean FRANÇOIS-PONCET, Président de la Mission sénatoriale,
sénateur, président du Conseil général du Lot-et-Garonne,
président de la commission des affaires économiques du Sénat

Animateur

M. Jean-Marie CAVADA

Avec la participation de :

- **M. René MONORY**, Président du Sénat, Président du
Conseil général de la Vienne

- **M. Charles PASQUA**, Ministre d'Etat, ministre de
l'intérieur et de l'aménagement du territoire

- **M. Daniel HOEFFEL**, Ministre délégué à
l'aménagement du territoire et aux collectivités locales

- **M. Jean FRANÇOIS-PONCET**, Sénateur, président de la
Mission sénatoriale

- **M. Jean-Paul DELEVOYE**, Sénateur, président de
l'Association des maires de France

- **M. Paul GIROD**, Sénateur, vice-président délégué de
l'Association des présidents de Conseils généraux

- **M. Charles MILLON**, Député, président du Conseil régional de Rhône-Alpes

- **M. Jean-Pierre RAFFARIN**, Député européen, vice-président de l'Association nationale des élus régionaux

- **M. Michel BON**, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi

I. INTERVENTION DE M. JEAN FRANÇOIS-PONCET, PRÉSIDENT DE LA MISSION SÉNATORIALE D'INFORMATION SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Délégué à l'aménagement du territoire,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs,**

Souvenez-vous. C'était le 1er mars 1991. C'était à Bordeaux. La Convention sur l'avenir de l'espace rural, organisée par le Sénat avec les présidents de Conseil général et les maires de France s'achevait. Les 1.500 participants, d'une seule voix, demandaient au Sénat de poursuivre son action et de présenter le bilan de ses travaux à une nouvelle convention.

Le Sénat avait promis. Le Sénat tient, aujourd'hui, parole.

Et mes premiers remerciements sont pour vous, M. le Président Monory, qui avez, avec le Bureau du Sénat, permis que cette deuxième Convention se tienne et qui l'accueillez, aujourd'hui, au Futuroscope. Cette Mecque de l'aménagement du territoire. En associant l'enseignement, la haute technologie et les loisirs, le Futuroscope devient la locomotive économique de toute une région. La vôtre, M. le Président Raffarin, dont nous connaissons le dynamisme et l'efficacité.

Je tiens, aussi, à vous remercier, M. le Ministre d'Etat. Vous avez tenu à être parmi nous aujourd'hui. Croyez que nous y sommes tous très sensibles. Puis-je remercier, aussi, le président du

Conseil général des Hauts-de-Seine, trentième puissance économique du monde, de se faire l'apôtre de l'aménagement du territoire, qui tend à la répartition plus qu'à la concentration des richesses (sourires)!

Mesdames et Messieurs, le Sénat n'a pas cessé depuis 1989 de défricher, avec méthode et passion, le grand chantier de l'aménagement du territoire.

Il s'est d'abord attaché à l'espace rural dont la rapide dévitalisation inquiète tous les Français où qu'ils résident. Il s'est investi, ensuite, dans le problème des banlieues en danger. Mais il lui est très vite apparu que l'aménagement du territoire est un tout et appelle une politique globale. D'où le rapport d'ensemble que nous soumettons à votre appréciation.

Pour l'établir, la Mission sénatoriale a écouté, voyagé, réfléchi, débattu. Aujourd'hui elle propose. Non seulement par ma voix, mais par celle de ses quatre rapporteurs, les sénateurs Jean Huchon, Gérard Larcher, Roland du Luart et Louis Perrein qui présideront nos ateliers, cet après-midi.

Je voudrais, très rapidement, pour introduire nos débats :

- rappeler d'abord le «squelette» de notre rapport ;
- mettre, ensuite, l'accent sur les propositions clef qu'il formule ;
- et, enfin, dire un mot des obstacles que l'aménagement du territoire devra surmonter pour s'inscrire dans la réalité.

*

* *

Permettez-moi, cependant, de faire une observation préliminaire.

Cette Convention nationale n'est pas une manifestation d'autosatisfaction. Le Sénat souhaite qu'elle soit une réunion de travail, de dialogue et de concertation. Il ne prétend pas détenir la vérité. Il veut frotter ses propositions à vos arguments. Sachez que la version définitive du rapport sera amendée en fonction de vos remarques et de vos critiques.

La Mission sénatoriale n'a qu'une seule certitude. Celle d'avoir, chemin faisant, identifié les quatre façons d'échouer :

- la première consiste à invoquer des fatalités imaginaires ;

- la seconde à opposer aménagement du territoire et croissance économique ;

- la troisième à s'embourber dans des oppositions paralysantes ;

- et la quatrième à céder à l'obsession de l'égalitarisme.

Mesdames et Messieurs, la fatalité a bon dos. Du haut de je ne sais quel Olympe, on proclame l'irréversibilité de la croissance des mégalofoles et de la désertification des campagnes. Or, sachons regarder hors de nos frontières. Nous y découvrons que le «sens de l'histoire» et les fameuses «tendances lourdes» sont une invention de technocrate. C'est une tout autre réalité que mettent en évidence les études démographiques mondiales. Elles montrent que la croissance des mégalofoles s'infléchit, sauf dans le tiers-monde. Elles montrent qu'en Allemagne, la population de la plupart des grandes villes diminue. Il y a quelques jours, le représentant de la Bavière nous a révélé que dans son Land, le plus grand d'Allemagne et un des plus modernes, le produit intérieur brut de l'espace rural augmentait plus vite que celui de l'espace urbain. Ne nous laissons donc pas décourager par de prétendues fatalités, inventées par ceux qui en tirent profit.

Il y a une deuxième façon d'enterrer l'aménagement du territoire. Elle consiste à l'opposer à la croissance économique et à nous dire : vous vous trompez de cible, la priorité, c'est l'emploi, l'aménagement du territoire, en dispersant des moyens publics déjà rares, freine le développement économique. Ne tombons-pas dans le piège de cette fausse opposition. Le combat pour l'emploi est bien la priorité des priorités. Mais il est indissociable du combat pour l'aménagement du territoire. A qui fera-t-on croire que la sur-concentration urbaine, les banlieues explosives, la désertification de 40 % du territoire et les graves déchirures sociales qui en résultent ne sont pas des obstacles à la croissance ? Effacer ces obstacles, c'est accélérer le développement.

La troisième façon d'échouer, c'est de s'enfermer dans des affrontements paralysants. Ils sont nombreux et exercent une attraction malsaine, à laquelle même les meilleurs esprits ont du mal à résister. Le Sénat a tout fait pour les éviter.

A commencer par l'opposition, mortelle pour notre pays, entre l'Ile-de-France et la province. L'aménagement du territoire est né, il y a quarante-cinq ans, avec un slogan : « Paris et le désert français ». Sachons dépasser cette vieille rengaine et cessons de nous demander si l'Ile-de-France est la « pieuvre » ou la « force motrice » du pays. Il devrait être admis par tous, et je tiens à dire ici qu'il est admis par la totalité des membres de la Mission sénatoriale, que l'Ile-de-France est un atout pour le pays tout entier. Aucun d'entre nous ne pense qu'en affaiblissant la région capitale on rendrait un service quelconque aux autres régions. D'ailleurs, le chapitre du rapport consacré à l'Ile-de-France n'est pas l'oeuvre d'une escouade de sénateurs ruraux partis à l'assaut de la capitale. Il a été rédigé par le sénateur-maire de Rambouillet, Gérard Larcher, plus attaché que quiconque au rayonnement de sa région d'Ile-de-France. Sa thèse, que nous partageons entièrement est que ce rayonnement passe par une croissance qualitative de l'Ile-de-France et non par une croissance quantitative. Celle-ci ne ferait, à terme, que dégrader encore les conditions de vie de la population. Elle repousserait les états-majors des grands groupes internationaux qui n'ont déjà que trop tendance à s'installer ailleurs en Europe. Il ne s'agit donc nullement de brider l'Ile-de-France mais, par une réforme de l'agrément, par un réexamen de certains grands projets d'aménagement, mais aussi par un renforcement de compétences de la Région, notamment dans le domaine des transports, de parvenir à une croissance douce.

L'opposition Ile-de-France/province n'est pas la seule qui remette en cause l'unité du pays. Celle qui dresse les villes contre les campagnes n'est pas moins dangereuse. Et pourtant ! La France a la chance de disposer d'un atout irremplaçable : un tissu urbain diversifié et un vaste espace rural. Nous n'avons pas le droit de gaspiller ce patrimoine. Il faut dire qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les villes, mais une complémentarité de fonctions. Complémentarité entre nos villes petites et moyennes et nos grandes métropoles régionales qui doivent être mises en mesure d'équilibrer leurs homologues allemandes, espagnoles et italiennes. Il ne faut pas seulement le dire : il faut mettre en oeuvre une politique qui intègre cette complémentarité. Débarrassons-nous, une fois pour toutes, de la vieille distinction, qui remonte à 1853, entre communes de moins de 2.000 habitants, réputées rurales, et communes de plus de 2.000 habitants, considérées comme urbaines. La vérité, vous la connaissez. Les villes petites et moyennes qui maillent l'espace rural en sont les locomotives économiques. Vouloir sauver l'espace rural sans développer son architecture urbaine, c'est courir un échec certain.

Le dernier piège qui nous guette serait de céder à l'obsession de l'égalitarisme entre territoires et collectivités publiques. Ce serait une utopie qui nous entrainerait dans une spirale

de régression collective. La Mission ne demande pas l'égalité entre les Hauts-de-Seine et la Lozère. Elle demande l'égalité des chances pour tous les territoires et une homogénéisation progressive des conditions de vie, ce qui n'a rien à voir avec l'égalitarisme ou le nivellement.

*

* * *

La Mission demande l'égalité des chances et elle a consacré 442 pages à définir les conditions de cette nouvelle politique. Cela fait beaucoup de pages ! Mais nous avons pensé à vous : si notre grosse bible vous donne le vertige, consultez, le coeur tranquille, le catéchisme en 25 pages qui l'accompagne (*sourires*).

Je me bornerai à rappeler ici, en quelques mots, l'architecture du rapport et, pour commencer, son véritable objectif.

La Mission a concentré son attention sur la politique de l'Etat. Pourquoi l'Etat ? Parce qu'il s'est, depuis le milieu des années 1970, peu à peu désintéressé de l'aménagement du territoire, après l'avoir pendant deux décennies, porté au pinacle. Dans le même temps, la Communauté européenne, d'une part, et les collectivités territoriales, stimulées par la décentralisation d'autre part, ont occupé le terrain laissé libre par l'Etat. De sorte qu'aujourd'hui l'Etat apparaît comme le maillon manquant de l'aménagement du territoire. Il était donc logique de faire porter nos propositions sur le rôle de l'Etat.

D'autant que la résurrection de sa politique porte en elle la possibilité d'une dérive : le retour en force de la centralisation. C'est un danger que la Mission ne prend pas à la légère. C'est pourquoi, la reconstruction d'une politique nationale de l'aménagement du territoire comporte, selon elle, un corollaire indispensable : l'extension des compétences et de l'autonomie des collectivités territoriales. Plus d'aménagement du territoire doit aller de pair avec plus de décentralisation. D'où la volonté de la Mission de définir, d'une façon claire, mais limitative, les domaines d'interventions de l'Etat.

Mais avant d'en venir à cette définition, qui constitue le coeur de son rapport, il lui incombait de mettre en évidence les raisons qui expliquent le lent déclin de l'aménagement du territoire et de décrire les graves déséquilibres qui en ont résulté : le mal des banlieues, la désertification rurale, la congestion parisienne. C'est

l'état des lieux. La Mission y a consacré la première partie de son rapport.

Il convenait, ensuite, de proposer une stratégie pour la reconquête du territoire, de l'inscrire dans le contexte de l'Europe et de se pencher sur la répartition des compétences entre les instances -européenne, nationale, régionales, départementales et communales- appelées à la mettre en oeuvre. C'est ce qu'elle a fait dans la deuxième partie du rapport.

La troisième partie est consacrée aux grandes «infrastructures» sur lesquelles l'Etat peut et doit agir pour mettre en oeuvre sa stratégie du territoire. Nous en avons identifiés trois : les infrastructures financières, les infrastructures de communication et les infrastructures intellectuelles. Dans chacun de ces domaines, la Mission a fait des propositions originales, sinon révolutionnaires, comme le Ministre d'Etat nous y a incités, sur lesquelles je reviendrai dans un instant. Ce qui est certain, c'est que ces trois infrastructures forment le socle de l'aménagement du territoire.

Sur ce socle, il faut greffer des politiques spécifiques, adaptées aux problèmes particuliers que posent certaines catégories d'espaces. Nous en avons retenu trois : les banlieues, l'espace rural et l'Ile-de-France. Trois chapitres qui, ensemble, forment la quatrième partie du rapport. La Mission a naturellement conscience qu'il existe d'autres espaces, notamment l'outre-mer et la montagne, qui appellent un renforcement des politiques propres déjà mises en place.

La cinquième partie du rapport traite de la mise en place d'un grand Ministère d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire. Il regrouperait les attributions actuellement dispersées entre quatre ou cinq ministères, dispersion qui condamne l'Etat au gaspillage et à l'inefficacité. Puissent nos suggestions ne pas donner le frisson aux ministères ainsi amputés sur l'autel de l'aménagement du territoire.

*

* * *

Des nombreuses propositions faites par la Mission, je souhaiterais en extraire quatre, non seulement parce qu'elles revêtent une importance particulière, mais parce qu'elles ont toutes chances de susciter polémiques et oppositions.

La première concerne la péréquation des ressources entre collectivités publiques. Mesdames et Messieurs, regardons la vérité en face : sans péréquation, il n'y a pas d'aménagement du territoire. Il n'y a que l'enrichissement des riches et la paupérisation des pauvres. Bien entendu, la Mission n'ignore rien des obstacles qui, depuis des années, s'opposent à toute réforme d'envergure. C'est pourquoi elle n'a pas proposé un nouveau replatrage de la fiscalité locale. Tout en mettant en évidence les graves injustices de la situation actuelle, même atténuées par la réforme récente, la Mission demande que la loi d'orientation pose un principe simple, clair et contraignant. Il s'agirait, sans entrer dans le détail de la DGF ou de la taxe professionnelle, de jeter les bases d'un mécanisme d'écrêtement et de compensation des ressources entre régions, autour d'une moyenne nationale calculée par tête d'habitant. La totalité des ressources fiscales et des dotations d'Etat devrait être prise en compte. Un long délai - dix ans par exemple - devrait être prévu pour la mise en oeuvre progressive du système.

Ce système existe dans presque tous les Etats fédéraux, notamment en Allemagne, où la Mission est allée l'étudier. La constitution allemande contient un mécanisme financier au terme duquel aucun Land, ne peut conserver par devers lui plus de 105 % de la moyenne nationale des ressources par tête et aucun Land ne peut descendre au dessous de 95 % de cette moyenne. Ce système suscite, comme il est naturel, des tensions périodiques, mais il est la clef de voûte de la démocratie allemande et ses fondements ne sont pas remis en cause. On aurait pu penser que la réunification le ferait exploser. Il n'en a rien été. Pendant une période de cinq ans, un régime transitoire a été mis en place. Mais à partir de 1995, le système dûment réformé, s'appliquera pleinement aux Länder de l'Est.

La Mission connaît fort bien tout ce qui distingue la structure fédérale de l'Allemagne et notre propre organisation, encore largement centralisée. Mais il ne s'agit nullement, Mesdames et Messieurs, de procéder à un calque du système allemand. Il s'agit simplement d'en retenir un principe et de l'adapter à la réalité française.

Que ceux qui le rejettent aient le courage d'aller au bout de leur logique, de faire publiquement l'apologie de l'inégalité et de demander - pourquoi pas, pendant qu'on y est - que le mot -égalité- disparaisse du fronton de la république.

La seconde proposition, sur laquelle je me permets de mettre l'accent, concerne les infrastructures de communication. Des trois infrastructures que j'ai mentionnées, c'est celle qu'on associe le plus volontiers à l'aménagement du territoire. Mais l'a-t-on, pour autant, réellement mis à son service ? La Mission ne le pense pas. Elle

demande une rupture avec la logique dominante. Il est temps de ne plus s'en remettre seulement au dogme des «comptages» de véhicules. Ce dogme sacro-saint, auquel adhèrent inconditionnellement la direction des routes et toutes les DDE de France et de Navarre, renforce les couloirs de circulation déjà saturés, au lieu d'irriguer les régions enclavées au moyen d'itinéraires alternatifs. La Mission et, avec elle, des milliers d'élus, demandent que des axes nouveaux soient construits pour faire naître des courants de trafic dans les zones à revitaliser.

Le tracé de ces axes nouveaux exige une révision du schéma directeur routier national. Il devrait assurer des connexions directes avec nos voisins, c'est-à-dire avec l'Europe. Un faisceau atlantique et un faisceau méridional, lacés entre eux, sont indispensables pour valoriser la position centrale de la France dans la Communauté des Douze. Ils permettraient de construire un ensemble territorial multipolaire. Qui pourrait encore dire que l'aménagement du territoire, ainsi conçu, n'est pas un accélérateur de croissance ?

Il serait tout aussi absurde d'ignorer l'atout que représentent nos 5.500 kms de côtes, de laisser s'étioler nos ports et de ne pas utiliser les possibilités offertes par le transport fluvial. Faut-il laisser Anvers et Rotterdam s'arroger un monopole portuaire et l'Allemagne dominer le transport fluvial ?

C'est aux infrastructures intellectuelles que la Mission a consacré une troisième proposition. Elle est essentielle. Mesdames et Messieurs, il n'y aura pas de développement équilibré du territoire sans une répartition nouvelle de l'intelligence. Et il n'y aura pas de répartition nouvelle de l'intelligence si nous ne remettons pas en cause les deux postulats qui commandent le schéma «Université 2000» :

- selon le premier, la qualité et le renom des universités sont proportionnels au nombre de leurs étudiants ;

- selon le second, une université doit vivre avec les étudiants de son environnement immédiat.

Ces deux principes nient la possibilité d'universités performantes dans des villes moyennes, jugées tout juste bonnes à accueillir des cycles courts et des enseignements au rabais. Ici encore, d'innombrables exemples étrangers montrent la fragilité de ces vérités soi-disant révélées. Au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Allemagne, des universités de réputation internationale sont à l'aise avec des effectifs limités et dans de petites villes.

C'est pourquoi la Mission estime indispensable de remettre le schéma «Université 2000» sur le métier. Elle propose la

création d'un modèle nouveau d'université, de 3 à 5.000 étudiants, qui serait implanté dans des villes moyennes. Ces universités pourraient prétendre à l'excellence dès lors qu'elles feraient le choix d'une spécialisation en rapport avec le tissu économique de leur région. Cette spécialité devrait être garantie par un schéma national et s'appuyer sur l'octroi d'un nombre suffisant de contrats de recherche. Ces universités de plein exercice, construites à partir du troisième cycle, attireraient des étudiants de la France entière.

Cette nouvelle répartition de la matière grise universitaire, devrait, évidemment, être complétée, par une répartition territoriale analogue de la recherche scientifique, publique et privée, et par une nouvelle distribution des crédits consacrés à la culture.

La quatrième proposition, sur laquelle je tiens à mettre l'accent, est commune à l'espace rural et aux banlieues. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y aura de solutions que s'il y a créations d'emplois. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y aura créations d'emplois que si des avantages dérogatoires importants sont accordés aux entreprises, pour les inciter à s'installer dans ces zones, qui ne les attirent pas naturellement. Primes et subventions n'y suffisent pas. Chacun de vous en fait quotidiennement l'expérience. Seule une défiscalisation fortement incitative, y parviendra. Tout laisse, évidemment, prévoir que le Quai de Bercy s'y opposera. Mais pourquoi excluerait-on les zones rurales et les banlieues d'un avantage qu'on n'a pas hésité à accorder aux zones de reconversion industrielle ? C'est affaire de volonté politique. Et naturellement de rigueur. Il ne saurait être question de multiplier en France les paradis fiscaux. Aussi, un strict zonage s'impose-t-il.

Il est évident que la défiscalisation est loin d'épuiser les mesures nécessaires à la revitalisation de l'espace rural et des banlieues. Aussi la Mission a-t-elle esquissé, pour ces zones, des politiques globales.

En ce qui concerne l'espace rural, il lui apparaît, notamment, indispensable, de tout faire pour enrayer l'extension des friches. Parmi les mesures qu'elle propose, il en est une qui revêt une importance particulière : l'incorporation de 5 % de bio-carburant dans l'essence et le fuel. La Mission a examiné de près les objections faites aux bio-carburants. Ces arguments ne l'ont pas convaincue. Elle reste persuadée que la France se doit de montrer la voie à l'Europe dans ce secteur d'avant-garde.

Pour les banlieues, le rétablissement de la sécurité, le respect des valeurs républicaines, le contrôle de l'immigration, constituent des exigences absolues. Ce sont aussi des objectifs que des

politiques appropriées peuvent permettre d'atteindre. La Mission s'est efforcée de les définir avec suffisamment de précision.

*

* * *

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez su provoquer et animer, avec une remarquable conviction, un grand débat national sur l'aménagement du territoire. Vous avez maintenant toutes les cartes en main et vous allez passer des propositions qui vous sont faites aux décisions.

Les propositions de la Mission sénatoriale ne sont pas nées de spéculations intellectuelles ou de considérations fantasmatiques sur l'aménagement du territoire. Elles sont audacieuses mais réalistes. Elles n'exigent pas de financement incompatible avec la rigueur actuelle. Elles ne recommandent pas un bouleversement des structures communales, départementales ou régionales. Chacun sait les déchirements stériles qui en résulteraient. Il n'y aurait pas de meilleure façon de détourner le débat sur l'aménagement du territoire de son véritable objet.

Les propositions de la Mission sont concrètes et précises. Elles ont été discutées et, pour certaines, testées. Elles collent au terrain. Mais, en même temps, elles s'intègrent dans une vision globale et à long terme de notre territoire.

Loin de moi, toutefois, l'idée que le passage à la décision sera facile. En l'occurrence, cette décision doit prendre la forme d'une loi. Mais de quelle loi s'agira-t-il ? S'il s'agit d'une loi de plan, contenant quelques articles et à laquelle serait annexé un rapport général, forcément vague et non contraignant ? Les attentes suscitées dans le pays seraient gravement déçues. Une loi d'orientation, à la fois précise, sélective et contraignante, engageant notre pays sur un grand projet : voilà à quoi la France aspire !

Mais les obstacles seront nombreux et les intérêts particuliers ne manqueront ni d'imagination, ni d'habileté pour se déguiser sous les couleurs chatoyantes de l'intérêt général. Je les entends déjà déformer nos propositions et annoncer que leur réalisation plongerait le pays dans l'aventure, sinon dans l'apocalypse !

Ils nous diront que la défiscalisation est impossible parce que contraire aux règles communautaires : mais ces règles sont-elles vraiment inscrites dans le marbre et insusceptibles de renégociation pour des zones que la Commission européenne elle-même veut soutenir ?

Ils nous diront qu'il ne faut pas modifier les structures des ministères sous peine d'enrayer des mécaniques bien rodées.

Ils nous diront que réviser les grands schémas directeurs, c'est ouvrir la boîte de Pandore et créer une situation non maîtrisable.

Ils nous diront que la péréquation, c'est le nivellement et que ce qui est bon pour un Etat fédéral n'est pas bon pour la France.

Ils nous diront, encore, qu'implanter des universités dans des villes moyennes, c'est créer des universités de seconde zone.

Ils nous diront que les biocarburants n'ont aucun avenir.

Ils nous diront enfin que le principe constitutionnel d'égalité s'oppose à toute discrimination positive.

En bref, ils nous diront de ne rien faire et de laisser les gens compétents s'occuper des choses sérieuses.

Ces obstacles, vous le savez bien, Monsieur le Ministre d'Etat, je ne les ai pas inventés. Y en aura-t-il d'autres ? Notamment ceux que pourraient engendrer les prochaines échéances électorales et plus particulièrement dans 15 mois les présidentielles ? A vous de nous les dire.

Mesdames et Messieurs, je disais il y a quelques instants que les propositions sénatoriales n'étaient pas issues d'un rêve. Ce n'est pas tout à fait exact. Engager notre pays dans un grand projet comporte nécessairement une part de rêve. Et ce rêve est pour moi inséparable de la naissance d'une nouvelle forme de démocratie. Après la démocratie politique de 1789 et la démocratie économique et sociale de 1946, ayons, enfin, l'audace de créer la démocratie territoriale. (*Applaudissements*).

II. INTERVENTION DE M. CHARLES PASQUA, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Charles PASQUA - Monsieur le Président du Sénat, cher ami René Monory, je voudrais d'abord dire combien je suis heureux de me retrouver en votre compagnie et combien je remercie le Sénat d'avoir pris l'initiative de créer cette Mission d'information sur l'aménagement du territoire. Je veux féliciter Jean François-Poncet et tous ceux qui ont composé cette Mission pour la qualité de leurs travaux.

J'ajouterai que cette Convention vient à point nommé. Nous avons lancé le débat sur l'aménagement du territoire, en ce qui nous concerne, après que le premier ministre ait clairement indiqué, lors de la présentation de son gouvernement devant le Parlement, qu'il entendait faire de l'aménagement du territoire l'objectif prioritaire de l'action de son gouvernement.

Depuis le mois de septembre dernier, avec le Premier ministre souvent, avec Daniel Hoeffel toujours, nous sillonnons la France et nous allons à la rencontre des conseils régionaux et des responsables départementaux, qu'ils soient politiques, économiques, représentants des activités sociales ou culturelles. Pourquoi ? Naturellement, bien qu'ayant décidé de conduire une grande politique d'aménagement du territoire, nous avons le choix entre deux formules. La première consistait à réunir l'une de ces équipes de technocrates que Jean François-Poncet affectionne - d'après ce que j'ai cru comprendre (*sourires*) - et à leur confier la responsabilité de préparer un texte, un projet. Ce projet eût été certainement bien construit, mais quant à répondre à ce que nous souhaitons, c'est une autre affaire. Il aurait eu de toute façon à nos yeux un très grand handicap : ce débat se serait déroulé entre spécialistes, à la fois techniciens et politiques et, finalement, vous (c'est-à-dire l'encadrement du pays et le pays lui-même) n'y auriez eu aucune part.

Or nous vivons dans un monde où les règles, Dieu merci, sont différentes. Aujourd'hui, les gens veulent être davantage associés aux prises de décision. L'une des lacunes, des tares et des carences de notre système politique (on l'a assez dit), c'est la rupture, réelle ou supposée, la fracture entre le monde politique et les citoyens. Il est vrai que, trop souvent, les citoyens ont l'impression qu'on ne leur demande qu'une seule chose, ou plutôt qu'on leur en demande plusieurs qui ont toutes les mêmes buts et qui s'inscrivent dans le même schéma : « Votez pour nous et on s'occupera du reste ! Votez pour nous tous les sept ans, tous les six ans ou tous les cinq ans, et quant

aux projets que nous avons soutenus et défendus, si nous ne pouvons pas les mettre en route, c'est notre affaire et non pas la vôtre ; faites confiance en notre intelligence !- C'est bien ce que les Français reprochent au système tel qu'il est.

J'ajouterai que, pour un homme politique (vous qui êtes maires pour la plupart d'entre vous le savez mieux que personne), ce qui justifie et ce qui donne sa noblesse à l'action politique, c'est la préparation de l'avenir et non pas la gestion. La gestion est nécessaire, naturellement, mais on peut sans difficulté la confier à de bons techniciens, et les moyens d'aujourd'hui ne manquent pas pour cela. Mais lorsqu'il s'agit d'engager l'avenir, de choisir entre plusieurs voies, seul le pouvoir politique peut le faire. Pourquoi ? Parce qu'il est investi par le suffrage universel et que c'est à lui de prendre les grandes décisions.

Mais nous avons considéré, avec le Premier ministre, qu'avant d'arrêter les propositions que nous serons amenés à faire au Parlement, il nous appartenait de nous rendre d'abord dans toutes les régions pour écouter les réactions qui pouvaient être les leurs sur le document introductif au débat sur l'aménagement du territoire qu'on leur avait envoyé et qui était destiné à faire réagir. Grâce aux cartes, ces réactions ont été, sans aucun conteste, nombreuses et un peu passionnées, d'ailleurs, mais le débat a été lancé.

Il faut, dans le même temps, que les régions et les conseils généraux comprennent que nous ne sommes pas dans un débat classique. Je veux dire qu'il serait trop facile, pour les conseils régionaux ou les conseils généraux, de réagir sur des propositions du Gouvernement, pour dire qu'elles sont bonnes ou qu'elles ne le sont pas, qu'il aurait fallu en faire plus, etc. Ce n'est pas cela du tout que nous demandons aux régions et aux conseils généraux.

En dehors du débat général et philosophique, nous demandons à chacune des régions de nous faire des propositions précises quant à l'avenir et de nous dire, pour les vingt ans qui viennent : -Voilà la vision qui est la nôtre, voilà ce que nous pensons conforme aux intérêts de notre région et à ses ambitions et quels sont ses besoins, quelles sont les voies du développement que nous pensons bénéfiques pour notre région, quels sont, dans tous les domaines, en termes de populations, d'emplois, d'universités (Jean François-Poncet en a parlé longuement tout à l'heure) et d'infrastructures, tous les besoins qui sont les nôtres et tous les moyens que, d'après nous, il faudrait y consacrer-.

Pour le reste, naturellement, l'aménagement du territoire ou un grand projet national ne peut pas résulter seulement de l'addition des propositions des vingt-deux régions. Il faut bien qu'il y

ait, quelque part, une synthèse et celle-ci ne peut être faite que par l'Etat.

Nous avons donc engagé un grand débat et un dialogue que nous espérons et que nous souhaitons constructif. En effet, chacun a bien compris qu'au travers du débat qui est engagé, c'est l'avenir du pays pour les vingt prochaines années qui va se décider. Tout le monde est d'accord sur le constat, aussi bien celui qui a été fait par la Mission de Jean François-Poncet que celui que nous avons fait nous-mêmes (ils sont d'ailleurs, en de très nombreux points, tout à fait identiques). A ce propos, j'ai constaté l'excellence de la qualité des travaux du Sénat et des Sénateurs, mais cette qualité était déjà venue jusqu'à moi autrefois et je l'ai retrouvée avec plaisir et satisfaction...
(Rires)

Donc tout le monde est d'accord sur le constat, et je vais le résumer, à mon tour, en quelques phrases.

Premièrement, la France est éclatée géographiquement. Nous avons, à l'heure actuelle, trois régions, l'Ile-de-France, la région Rhône-Alpes et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui, bien que n'étant pas homogènes, progressent, ce qui ne veut pas dire qu'à l'intérieur de ces régions, il n'y ait pas des problèmes ; et puis nous avons la plupart des autres régions qui stagnent ou qui régressent. C'est la France éclatée géographiquement.

Mais on ne peut pas parler de la France sans avoir également une vision de la place de la France en Europe. A cet égard, si on regarde la carte de l'Europe, on s'aperçoit qu'à cet éclatement actuel de la France (je reviendrai sur les autres éléments dans un moment), s'ajoute un autre danger : le fait que le développement normal de l'Europe des Douze conduit à marginaliser dans le développement les deux tiers de notre territoire, parce que nous n'avons pas conduit en son temps le développement des infrastructures. Par conséquent (c'est l'une des raisons supplémentaires de notre décision d'intervenir), il est clair que si nous ne faisons rien, la France se trouvera, dans le cadre du développement européen, marginalisée pour une bonne partie d'entre elle.

Nous avons un deuxième sujet de fracture dans notre territoire. A la France éclatée géographiquement correspond ce que vous avez souligné vous-même longuement (et je ne m'étendrai pas) : la désertification de l'espace rural, qui va de pair avec la concentration dans les centres urbains, auxquelles il faut ajouter désormais, si nous n'y prenons pas garde, la constitution, dans nos propres grandes villes, de ghettos, c'est-à-dire les regroupements ethniques, avec tout ce que cela peut comporter, à terme, comme dangers supplémentaires, et tous les problèmes que cette

concentration représente dans les grandes villes en termes de logements, d'emplois, de transports, etc. Le constat a déjà été fait.

Il y a aussi le fait que, pour la première fois, la France est menacée dans sa cohésion nationale parce que, à la rupture géographique, s'ajoute la fracture sociale, qui nous conduit à avoir une France à trois vitesses. C'est un peu l'histoire des trois tiers de Marcel Pagnol : on ne sait pas lequel est le plus important (*sourires*). Nous avons un tiers de gens qui ont la connaissance et les compétences, qui ont accès à la technique et aux technologies et qui profiteront du développement ; nous avons un deuxième tiers de gens qui essaieront de s'adapter tant bien que mal ; et nous avons le troisième tiers, celui des exclus, qui ira en augmentant : les chômeurs, les RMistes, tous ceux qui seront laissés sur le bord de la route et qui sont de plus en plus nombreux.

C'est l'image de la France qui se dessine sous nos yeux. C'est la France dans laquelle nous vivons, à laquelle il faut ajouter un autre élément : désormais, nous assistons aussi au développement de l'inégalité, qui n'est plus seulement fonction du milieu dans lequel on est né et des avantages qui peuvent en résulter, toutes choses auxquelles -Dieu merci- l'école a pendant longtemps apporté les compensations nécessaires, aussi bien sur le plan de la cohésion sociale que de la promotion sociale, mais désormais, mais de l'endroit où l'on vit, de la région où l'on se trouve et de la ville où l'on naît, parce qu'on a plus ou moins facilement accès au savoir et à la connaissance.

Voilà donc un certain nombre de problèmes qui se posent à notre pays et qui doivent entraîner l'intervention des pouvoirs publics.

Naturellement, je disais que cette Convention arrive à point nommé, et je vous rends volontiers témoignage de l'excellence des propositions que vous avez faites, ce qui ne veut pas dire que le Gouvernement va les reprendre toutes telles qu'elles sont et entièrement. Peut-être serez-vous étonnés de celles que nous reprendrons..., mais nous allons y revenir.

En tout cas, nous sommes dans une autre situation que vous connaissez tous (là aussi, il ne faut pas se payer de mots, car derrière les mots, il y a des réalités bien différentes) : le développement ou la poursuite de la décentralisation. Oui, Monsieur le Président, mais au profit de qui : des régions, des départements ou des communes ? A qui doit-on transférer et que doit-on transférer ?

Si nous prenons les régions, les choses sont relativement simples en apparence, puisqu'il est dit que les régions ont la compétence dans le domaine de l'aménagement du territoire, mais

dans le même temps, la loi de 1982 précise qu'aucune collectivité ne doit avoir de tutelle sur d'autres. C'est pour cela que lorsque nous faisons le tour de France, nous constatons qu'il y a quelquefois, entre les présidents de conseils généraux ou entre les conseils généraux et les conseils régionaux, quelques petits problèmes. Tout cela doit pouvoir se régler par la discussion et par la voie de la coopération, mais ces problèmes existent. Donc si on décide de transférer des compétences, il faut déterminer vers qui.

Naturellement, avant de décider de transférer des compétences, il faut d'abord clarifier les compétences de l'Etat. Que doit faire l'Etat ? Quelles sont ses responsabilités propres ? Je dirai d'ailleurs qu'à mes yeux, l'une des erreurs de la décentralisation (qui a été une excellente chose en elle-même) a été, en même temps qu'on transférait les compétences, de ne pas transférer les services. Cela nous aurait évité d'avoir aujourd'hui tout un tas de services en double : ceux de l'Etat, du département, etc... (*Applaudissements*). Il faudra bien, là aussi, clarifier les choses.

Je ne vais pas commencer à identifier les services de l'Etat aujourd'hui en disant ceux qu'il faudrait supprimer, parce que je crains que cela s'ajouterait à la liste déjà longue des obstacles que signalait tout à l'heure le Président Jean François-Poncet. Mais ce problème existe, tout le monde le sait.

Nous allons donc clarifier les compétences de l'Etat, et il faut bien que vous compreniez (parce que c'est aussi un canard auquel je souhaite tordre le cou) qu'il n'est pas dans les intentions du Premier ministre ni du Gouvernement (je parle de celui-ci ; quant à ceux qui viendront, je n'en sais rien) de revenir, sous quelque forme que ce soit, sur la décentralisation et qu'il n'est pas question, pour nous, au travers de la grande loi d'orientation du territoire, sur laquelle je vais revenir, de vouloir recentraliser. Il n'est pas question de cela. Il s'agit de redonner son rôle à l'Etat.

Vous-même, tout à l'heure, Monsieur le Président Jean François-Poncet, vous me rappeliez ce que j'ai constaté dans nos tournées avec Daniel Hoeffel. En effet, qu'entendons-nous de la part des élus ? -L'Etat n'est pas suffisamment présent ; il n'exerce pas suffisamment les responsabilités qui devraient être les siennes-.

Alors, entre un Etat bureaucratique, un Etat tatillon, un Etat enquiquineur, un Etat qui freine et un Etat qui assume ses responsabilités, l'Etat républicain, il y a le choix. Nous, nous sommes pour l'Etat républicain : l'Etat qui respecte les compétences des collectivités mais qui assume pleinement les siennes.

Or il est vrai que, parmi les responsabilités de l'Etat, figure d'abord l'égalité entre les citoyens et entre les régions, et qu'il

n'y aura pas d'aménagement, ou plutôt de reconquête du territoire (le terme d'«aménagement du territoire» me plait de moins en moins car il faut le compléter), s'il n'y a pas de péréquation. C'est certain. Là aussi, nous attendons un vaste débat, et je ne sais pas si le système de péréquation qui devra être retenu est celui que vous indiquiez. Cela mérite d'être étudié.

En tout cas, il sera nécessaire de transférer davantage de ressources, et cela ne peut se faire que si, dans le même temps, l'Etat se désengage d'un certain nombre d'activités qu'il assume et qu'il n'a pas à assumer. C'est le premier point.

Deuxièmement, il va bien falloir aussi qu'on se décide à mettre un terme à la concurrence stérile à laquelle se livrent les communes dans un certain nombre de domaines, par exemple la course à la prime, pour faucher une entreprise qui devait venir s'installer là afin qu'elle vienne plutôt ici !... (*Applaudissements*).

De même, on ne peut pas parler de péréquation et d'égalité si on ne soulève pas le problème de la taxe professionnelle. (*Applaudissements*). On est bien obligé de le faire, parce qu'à l'heure actuelle, 90 % des inégalités entre les communes proviennent de la taxe professionnelle et que, selon que vous avez un centre commercial ou une centrale atomique chez vous, c'est le pactole ou, au contraire, à 200 mètres, la pauvreté et la frustration !... (*Applaudissements*). Je fais un peu l'agitateur, mais il est vrai que ce problème est posé.

Alors faut-il réexaminer la taxe professionnelle et, tout d'abord, faut-il la supprimer sous prétexte que c'est une taxe anti-économique, comme le disent un certain nombre de gens, dont moi, puisque conçue à une époque qui était caractérisée par l'expansion ? Il est certain qu'aujourd'hui, elle touche directement à la fois les investissements et l'emploi ; ce n'est pas ce qu'on peut faire de mieux pour favoriser la création d'entreprises.

Est-ce qu'il faut la changer et faire autre chose ou est-ce qu'il faut la garder mais prévoir son assiette au niveau départemental avec, déjà, une péréquation sur le plan du département ? C'est un beau sujet de débat pour le Président Jean-Pierre Fourcade, qui est Président du Comité des finances locales, le Président Delevoye, qui est Président de l'Association des maires, et le Président Girod, vice-président délégué de l'Association des Présidents de Conseils généraux. Mais ce débat, il faudra l'avoir.

Il faut donc une clarification des compétences entre les régions, les départements et les communes.

Il faut mettre un terme aussi, non seulement à la confusion des compétences, mais au financement croisé qui fait que

plus personne ne comprend rien à rien. Personne ne sait qui lève l'impôt, qui prend les décisions...

Voilà autant d'éléments importants sur lesquels on pourrait d'ailleurs s'étendre longtemps. Le Président Jean François-Poncet a parlé, tout à l'heure, des infrastructures. Il est certain qu'à cet égard, il y a, à l'heure actuelle, dans notre pays, un déficit colossal. Si nous voulons remettre la France au coeur de l'Europe, nous avons un effort extraordinairement important à accomplir, parce qu'il faut refaire le maillage du territoire. Jusqu'à présent, on a fait toutes les liaisons de la province vers Paris. Il ne faut donc pas se contenter de faire une autoroute qui ira de Biarritz à Lille. Cela fait partie des choses qu'il faudra faire, mais il y a aussi toutes les liaisons transversales, et c'est tout cela qu'il faut revoir. (*Applaudissements*)...

Par conséquent, à l'occasion de ce débat sur l'aménagement du territoire, il y a ce que nous attendons, notamment des régions, et ce que nous sommes en train de concevoir nous-mêmes en plus. Ensuite, nous allons reprendre contact et nous verrons les points de vue. Nous ferons la liste de tous les équipements dont la France a besoin dans les vingt ans qui viennent et nous allons voir, naturellement, quelle est la conséquence financière de tout cela.

Je peux déjà vous livrer un premier sentiment : tout cela ne pourra pas être fait uniquement sur le budget de l'Etat. Par conséquent, il faudra (je m'exprime avec prudence mais je sais ce que cela veut dire, et quelques-uns aussi, sûrement) revoir la structure même et la conception du budget de l'Etat. Il faudra faire appel davantage à l'emprunt pour les grands investissements, parce que si on se contente d'attendre la part qui nous revient sur le budget de l'Etat, ce n'est pas vingt ans qu'il nous faudra ; c'est cent ans !

Nous savons bien ce qu'est la France. Il y a énormément de moyens qui sont inemployés à l'heure actuelle et qui ne servent à rien dans le domaine de l'investissement, parce que nous avons, depuis toujours, une politique fiscale assez frileuse. Cela ne fera qu'ajouter à mes démêlés avec le Trésor et Bercy, mais je m'en fiche (*rires*) !..., parce que si nous ne le faisons pas, si nous n'arrivons pas à faire bouger ce genre de chose, il ne se passera rien.

J'en viens à un troisième élément. Le Président Jean François-Poncet a parlé de l'Université, et il est vrai que, là aussi, nous avons le choix entre deux conceptions antinomiques non seulement de l'aménagement du territoire mais de la vie en collectivité.

La première conception consiste à dire : « On fait de grandes universités prestigieuses ». Je note au passage que pour

donner du prestige à une université, c'est non seulement une question de taille, mais aussi une question de compétences de la part de ceux qui la dirigent et qui y enseignent, et qu'il faut du temps pour que tout cela se fasse. Naturellement, pour qu'une université soit respectée, il faut qu'elle ait beaucoup de monde : 20.000, 30.000 étudiants, c'est bien. Mais que se passe-t-il dans ce cas ? On fait en sorte que les étudiants quittent leur département ou leur terroir pour aller à l'université, et nombre d'entre eux, d'ailleurs, ne reviendront pas. Tout le monde le sait.

La seconde conception consiste à dire qu'on va rapprocher les universités de l'endroit où se trouve la population et qu'on va donc avoir un autre maillage de l'université, qu'on va avoir des universités déconcentrées et qu'on va faire un certain nombre d'universités de petite taille, de taille humaine, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elles seront moins performantes. Cela veut dire qu'elles n'auront pas toutes les filières, évidemment, mais on peut faire des universités performantes avec des gens compétents. Cela simplifiera la vie des étudiants et coûtera moins cher.

A cet égard, nous savons bien ce qui s'est fait ici, à Poitiers, puisque ce Futuroscope, né dans la campagne à partir de rien et basé justement sur la technologie, la compétence et l'enseignement, est devenu un élément d'entraînement pour tout le département, et même au-delà.

Donc on sait bien que, demain, la bataille se fera en grande partie sur l'université, sur la technologie et sur la recherche.

Il est vrai que dans le domaine des infrastructures, dont nous parlions tout à l'heure, nous avons à nous préoccuper non seulement des routes, des autoroutes et des chemins de fer à grande vitesse, mais de tous les moyens qui permettent de créer, grâce aux techniques modernes, notamment dans les endroits les plus reculés de l'espace rural (car c'est ainsi qu'on pourra le revitaliser), de petites entreprises et de petites unités, à travers le télétravail et le téléservice, qui, même éloignées, peuvent être reliées en temps réel à l'ensemble de la France et bien au-delà.

Nous avons là un gisement d'emplois important. Encore faut-il qu'on ne rate pas le créneau qui se présente.

Ce n'est pas que nous ne sachions pas ce qu'il faut faire dans ce pays. Il y a une concentration d'intelligences extraordinaire, à tel point d'ailleurs que, quelquefois, quand je vois la qualité des techniciens, je me demande si cela ne devrait pas être l'un de nos pôles d'exportation... (*Sourires*). Cela pourrait aider les autres, parce que ce qui nous manque, ce n'est pas tellement l'intelligence ; c'est la capacité de décision. Les idées, nous les avons eues. Quand on prend

notamment ce qui s'est passé dans le domaine de la fibre optique ou des satellites de télécommunication, on a bien vu les erreurs commises, le temps perdu et l'argent dépensé. Il ne faut donc pas se tromper sur les créneaux porteurs.

Vous avez bien fait d'insister sur le fait que dans l'aménagement du territoire (ou la reconquête du territoire, puisque, pour moi, c'est un ensemble et un tout), il ne s'agit pas d'opposer les villes aux campagnes, les petites villes aux villes moyennes, les villes moyennes aux grandes et les régions les unes aux autres. Il s'agit effectivement d'essayer de rétablir les conditions normales et équilibrées du développement.

Je suis venu ici sans esprit polémique, puisque cette affaire de reconquête du territoire nous dépasse tous, et je souhaite donc que tout le monde y participe, non seulement, naturellement, la majorité, mais aussi l'opposition, tous les partis, les syndicats, etc.

Le moindre des paradoxes, dans toute cette affaire, c'est d'avoir assisté, depuis une dizaine ou une douzaine d'années, et même depuis vingt ans, pour l'aménagement du territoire, à cette espèce d'effacement de l'Etat. Les résultats que nous avons aujourd'hui sont la conséquence de la règle du libre jeu du marché, et ce ne sera pas le moindre des paradoxes de voir des libéraux convaincus comme Jean François-Poncet et des libéraux convaincus, mais peut-être de manière moins entière, comme moi... (*rires*), dire qu'il n'y aura pas de rétablissement de l'égalité s'il n'y a pas un minimum de prise de conscience sur le plan national et d'intervention de l'Etat.

Je ne peux pas répondre à toutes les questions qui ont été posées. Nous allons avoir l'occasion de le faire dans le courant du débat.

Je dirai un mot sur le calendrier de nos travaux. Fin février, nous aurons terminé les visites des régions et, dans le même temps, nous aurons reçu la synthèse des propositions de toutes les régions (synthèse établie par la Délégation à l'aménagement du territoire) ainsi que le dépouillement de toutes les contributions qui nous auront été adressées, et notamment (c'est très satisfaisant pour nous) celles des 1.200 classes de terminale et des nombreuses universités. L'avenir est là ; c'est pour ces jeunes que nous travaillons et non pas seulement pour nous. Je ne sais pas si nous serons encore là dans vingt-cinq ans et à ce poste... (*Sourires*). Cela pourrait contrarier beaucoup de gens, mais avec les progrès de la science, on ne sait jamais... (*Rires, applaudissements*).

Je disais donc que la DATAR se sera donné les moyens de dépouiller toutes ces contributions. Elle est d'ailleurs en train de le faire en ce qui concerne les universités, les lycées, etc. Cela veut dire

qu'on aura dépouillé environ un million de pages. Il est vrai, Monsieur le Président Jean François-Poncet, que je mène ce débat avec une certaine passion, et je vous remercie d'avoir reconnu mes mérites... (*rires*) ainsi que ceux du Premier ministre, Edouard Balladur, que vous n'avez pas cité mais auquel je suis persuadé que vous pensiez... (*rires, applaudissements*), lorsque, avec un brin de malice, vous avez remercié le Président du Conseil général des Hauts-de-Seine qui est en même temps aujourd'hui ministre d'Etat chargé de ce secteur. Il est vrai qu'Edouard Balladur, élu du XVème arrondissement de Paris, et moi-même avons beaucoup plus de mérite à prôner le freinage du développement économique de la région Ile-de-France que d'autres, qui en sont un peu plus loin... (*Rires*).

Cela étant, vous savez aussi bien que moi que j'ai grandi dans l'entourage ou dans le service des idées incarnées par le Général de Gaulle et que j'ai donc appris à son contact (je ne suis pas le seul, Dieu merci, parce qu'au-delà des partis, je crois que ses idées ont imprégné beaucoup de gens) que le service de la République implique de faire passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers.

C'est donc ce que nous allons faire. Dès que la DATAR aura fini cette première phase, nous enverrons cette synthèse dans les régions et nous demanderons une réaction rapide. Puis nous entrerons dans la phase du débat national, qui trouvera son épilogue avec un nouveau débat au Conseil économique et social, la présentation de l'avant-projet de notre texte au Conseil d'Etat et la présentation du texte au Parlement. Et si le Président Monory y tient, s'il insiste vivement... (*rires*) et si le Président Jean François-Poncet manifeste le même enthousiasme, il ne serait pas impossible que le Gouvernement déposât ce texte en priorité sur le bureau du Sénat, ce qui me semblerait d'ailleurs normal. (*Applaudissements*).

Ce texte sera une loi-cadre, une loi d'orientation qui définira les principes et qui indiquera les voies dans lesquelles le gouvernement propose à la représentation nationale d'engager le pays.

Il appartiendra ensuite, tout d'abord au travers des différentes lois de budget, d'en assumer la traduction, mais surtout, au travers de lois de programme que nous présenterons au Parlement tous les quatre ou cinq ans, de vérifier l'adéquation entre les objectifs que nous nous sommes assignés ensemble et les mesures que nous avons prises pour les atteindre.

Il appartiendra aussi, naturellement, à ces lois de programme de définir les priorités et de fixer les échéanciers.

J'en viens à ma conclusion. J'ai été long et je vous prie de m'en excuser. Il est bien évident que la reconquête du territoire passe,

premièrement, par le maintien des populations dans l'espace rural... (*applaudissements*), c'est-à-dire au premier chef des agriculteurs (pour cela, il faut s'en donner les moyens, mais nous savons, aussi bien vous que moi, que la conception même du métier d'agriculteur est condamnée à évoluer et que, là aussi, il faudra penser de plus en plus à la pluriactivité) et, deuxièmement, par le maintien des services publics en milieu rural. (*Applaudissements*). Cela ne veut pas dire qu'il faut maintenir chacun des bureaux. C'est probablement une autre conception vers laquelle il faut aller : celle de la maison des services publics dans laquelle une même personne peut remplir plusieurs activités et représenter plusieurs services publics, l'important étant que, dans le milieu rural, on ait la même qualité de service qu'ailleurs.

Ensuite -vous en avez dit un mot tout à l'heure-, si on veut revitaliser l'espace rural, cela ne pourra se faire qu'au niveau des bassins de vie que nous aurons identifiés et qui existent déjà. On voit en effet, ici ou là, dans un, deux ou trois cantons, émerger un petit pôle d'activité économique. C'est dans ces bassins de vie qu'il faudra faire porter l'effort.

Le dernier élément -et ce n'est pas le plus inintéressant-, c'est qu'il ne faut pas que ce pays oublie l'essentiel : la création de l'emploi passe désormais (cela a toujours été le cas, mais encore plus aujourd'hui) par la création d'entreprises. L'une de nos lacunes et des carences de notre système, à l'heure actuelle, c'est l'inefficacité de notre système bancaire... (*applaudissements*) et son incapacité à prendre des risques, le moment venu. Cela veut dire que, parmi les réformes qu'il faudra accomplir, figure celle des sociétés de développement régional, qui ont évolué d'une manière très inégale. En tout cas, il faudra innover et inventer une structure qui pourra apporter à ceux qui veulent entreprendre le soutien dont ils ont besoin.

Mesdames et Messieurs, Messieurs les Présidents, c'est une grande affaire. Je crois que Jean François-Poncet a bien fait de le rappeler et de le souligner tout à l'heure, car parmi toutes les réformes que le Gouvernement envisage, c'est probablement la plus importante, celle qui va peser sur l'avenir du pays.

Je voudrais donc que vous ne doutiez pas une seule minute de ma détermination (mais je crois que vous en êtes convaincus) ni de celle du Premier ministre à faire adopter un texte qui nous permette vraiment de préparer l'avenir du pays dans les meilleures conditions possible.

Voilà ce que je voulais vous dire. (*Applaudissements*).

III. DÉBAT ENTRE LES PERSONNALITÉS INVITÉES À LA TRIBUNE

M. Jean-Marie CAVADA - Il est assez difficile, derrière ce que nous venons d'entendre, d'essayer d'organiser un débat. Néanmoins, comme la volonté de débat est essentielle, avant que le cadre général qui va nourrir l'esprit de la loi ne soit bouclé, il me semble important d'écouter ceux que l'on peut qualifier, dans cette salle, d'acteurs et de responsables «de terrain».

Je voudrais donc privilégier, si vous le permettez, les responsables des collectivités locales et des conseils régionaux qui sont sur ce plateau. Je profiterai aussi de votre double qualité de Ministre délégué et de Président de Conseil général, **M. Daniel Hoeffel**, pour vous demander votre sentiment, et je laisserai également **M. Jean-Paul Délevoye** s'exprimer, ainsi que **M. Michel Bon**, qui est à la tête d'un établissement qui a forcément son mot à dire et une évolution probable à prévoir (je sais que vous y réfléchissez) dans l'orientation générale qui va se dessiner pour l'aménagement du territoire : il s'agit naturellement de l'aide à la recherche d'emplois.

Nous allons peut-être commencer par vous, **M. Charles Millon**.

Dites-nous concrètement ce à quoi vous tenez. Vous avez la parole, **M. Millon**.

M. Charles MILLON, Député, président du Conseil régional de la région Rhône-Alpes - Tout d'abord, je voudrais remercier **Jean François-Poncet** de nous avoir conviés à ce grand débat et remercier **M. le Ministre** d'avoir rappelé qu'il n'y aura de reconquête du territoire ou d'aménagement des territoires qu'à deux conditions : premièrement, qu'il y ait une volonté nationale affirmée et, deuxièmement, qu'il y ait une mobilisation des citoyens.

J'ai beaucoup apprécié la conclusion de **Jean François-Poncet**, quand il a rappelé que c'était évidemment une nouvelle étape de la démocratie qui était en train d'apparaître à travers cet aménagement du territoire. Personnellement, j'ai l'habitude de dire que c'est même une nouvelle citoyenneté (car ce seront les citoyens qui vont dessiner leurs espaces), et qu'on ne parviendra à faire de l'aménagement que si les citoyens font leur

choix entre intérêt général et intérêt particulier pour pouvoir ensuite aménager leur territoire.

Mais je voudrais insister sur un seul point (je marche sur les plates-bandes de Michel Bon et je le prie de m'en excuser). A mon avis, l'aménagement du territoire, aujourd'hui, est dominé et téléguidé par le problème de l'emploi, et si les personnes quittent les régions rurales pour aller dans les banlieues ou se concentrent dans tel ou tel lieu, c'est soit parce qu'elles ont un espoir d'y trouver un emploi, soit parce qu'elles n'ont plus d'emploi.

Il convient donc de retrouver les critères qu'utilisent les entreprises pour s'implanter. Je donne simplement des résultats que j'ai enregistrés à travers l'exercice de ma présidence du conseil régional. On s'aperçoit qu'aujourd'hui, les entreprises très compétitives, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, ont une clé avec trois critères.

Le premier critère, c'est la matière grise, et j'approuve entièrement tout le discours sur le thème «université, innovation et recherche». On peut discuter de savoir s'il faut faire des universités selon tel ou tel modèle, mais il est bien évident que si la France n'arrive pas à retrouver le passage entre la recherche pure et l'entreprise par la recherche appliquée, nous n'arriverons pas à la hauteur des ambitions que nous nous donnons en matière d'aménagement du territoire. François Fillon nous rejoindra ce soir, mais s'il y a un domaine dans lequel l'aménagement du territoire doit prendre de l'avance, c'est dans le domaine des centres productives, des centres techniques et de tout ce qui est recherche appliquée. On s'aperçoit, par rapport aux pays étrangers, que c'est sans doute l'un de nos obstacles en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

Le deuxième critère, ce sont les voies de communication. Je n'y reviens pas. J'approuve simplement la proposition du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire sur le fait qu'il faudra arriver à des systèmes de concessions, même en matière de voies ferroviaires. Je ne vois en effet vraiment pas comment on pourra relever les défis qui nous sont lancés en matière d'infrastructures si on n'utilise pas la méthode employée pour les autoroutes dans le domaine ferroviaire.

On s'aperçoit -j'illustre mon propos par l'un des problèmes que j'ai- que si on ne fait pas la liaison TGV Lyon-Turin-Venise dans les quinze ans qui viennent on aura raté un rendez-vous historique et les flux passeront d'Allemagne en Italie par la Suisse. La France aura encore perdu une belle occasion. Je crois donc qu'il faudra revoir le mode de financement des infrastructures ferroviaires.

Toujours en ce qui concerne les voies de communication, je voudrais faire une suggestion que j'ai déjà exprimée : je crois qu'il faut aussi faire des économies. Il est étonnant, et même parfois scandaleux, d'avoir une autoroute à péage et, à côté, une route nationale qu'on est obligé d'entretenir. Aujourd'hui, il y a des cartes à puce (et je pense que René Monory sera d'accord avec moi, alors que nous sommes dans un lieu aussi prestigieux du fait de ses innovations) qui permettent d'utiliser les autoroutes en fonction du lieu où on habite et de la distance que l'on doit effectuer. Il existe ainsi des péages modulés qui permettraient de maintenir une innervation dans les régions rurales -qui n'existe pas aujourd'hui-, afin que les autoroutes ne soient pas simplement des tubes qui vont d'une grande ville à une autre.

Certes, c'est un problème constitutionnel : on vous explique à chaque fois qu'il faut l'égalité des citoyens devant la loi, mais comme M. le Ministre d'Etat nous a conseillés d'être révolutionnaires et d'abattre tous les tabous, je crois qu'il faudra y réfléchir.

Le troisième critère, c'est la qualité de la vie. C'est un critère qui revient dans toutes les enquêtes, et je n'insisterai pas sur ce point.

Ma dernière réflexion (et j'en aurai terminé parce que je suis trop bavard) concerne le problème «villes-campagnes». Je crois que le problème ne se pose pas dans les régions dites «rurbaines», c'est-à-dire rurales et urbaines. Le problème se posera dans les grandes villes, car si j'ai une toute petite amodiation à faire par rapport aux propos que j'ai entendus ce matin, je dirai qu'on a beaucoup parlé d'aménagement du territoire vu sous l'angle rural ou «rurbain», mais que l'un des grands problèmes français, c'est quand même l'aménagement des grandes métropoles. A cet égard, nous n'avons pas les mêmes moyens, les mêmes techniques et les mêmes innovations que la Mission sénatoriale a pu découvrir dans le domaine rural et l'aménagement du territoire en général. Je crois que sur ce point, la réflexion va bien au-delà de celle que nous avons tous engagée, soit dans nos collectivités territoriales, soit au niveau de l'Etat. (*Applaudissements*).

M. Jean-Pierre RAFFARIN, Député européen, vice-président de l'Association nationale des élus - Je ne dirai qu'un mot pour réagir, s'il le permet, aux propos du ministre d'Etat sur le problème des compétences. Je voudrais reprendre un argument développé, Monsieur le Ministre, par votre réflexion, pour déboucher sur une conclusion un peu différente.

Vous avez dit : «Le politique doit faire les choix de l'avenir. Finalement, la gestion peut être déléguée par les professionnels de l'administration, mais le politique doit définir l'avenir et assumer les choix». Qu'est-ce que cela veut dire pour un territoire ? En fait, c'est la définition du projet. Or le projet n'est pas défini forcément par une compétence.

Jamais une loi n'écrira : «article 15 : tous les départements doivent faire des Futuroscopes» ou «toutes les régions doivent faire ceci ou cela». C'est le projet qui est le choix de l'avenir.

C'est pourquoi je crois qu'il est nécessaire de clarifier certaines compétences en matière de formation ou dans le secteur social, afin que des blocs de compétences puissent être développés, mais qu'il faut aussi considérer un certain nombre d'autres compétences, comme la culture ou le tourisme.

Toute collectivité a des projets touristiques. On ne peut pas dire que le tourisme n'est pas l'affaire des villes, qui ont toujours des projets touristiques, de même que les départements et les régions. C'est le projet qui définit véritablement l'action et je crois que c'est autour du projet que la compétence s'articule. C'est une thèse que le Président Monory développe ici et c'est une conviction largement partagée en Poitou-Charentes.

Au fond, ce qui compte, une fois qu'on a bâti le projet, c'est qu'on soit capable de définir -je rejoins tout à fait Jean François-Poncet- un chef de file. Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté sur le responsable et sur ceux qui doivent être le moteur du projet. Le projet est bâti (c'est souvent la maîtrise d'ouvrage qui permet de le faire) mais, à ce moment-là, il y a un pilote et, derrière, un contrat et un actionariat du projet.

Monsieur le Ministre d'Etat, je crois qu'il faut bien réfléchir à ce qu'on dit sur les financements croisés. En effet, il est vrai qu'ils ont eu quelquefois des conséquences négatives, mais ils permettent aussi un partage des responsabilités et constituent également un ticket modérateur : quand une collectivité n'a rien à payer, elle demande tout aux autres. Elle pleure auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du département ou de la voisine alors que, lorsqu'elle doit s'engager aussi, elle fait ses propres choix.

Je crois que nous devons avoir des processus qui responsabilisent les acteurs, afin que celui qui demande soit capable de le faire avec tellement de conviction qu'il est prêt à participer, à condition, naturellement, que le pilote soit défini et que les partenaires soient rassemblés.

C'est pourquoi, à mon avis, dans le grand débat sur les compétences, il faut bâtir une réflexion autour de cette dialectique entre le projet et le contrat de projet à monter derrière. C'est un point important qui rejoint, je crois, Monsieur le Ministre d'Etat, cette remise en cause que vous faisiez, sur le plan sémantique, de l'aménagement du territoire. En effet, on voit bien que l'aménagement du territoire a l'air d'être une seule politique alors qu'en fait, c'est d'abord un problème de société et il s'appuie sur deux actions complémentaires :

- une action en faveur de l'équilibre (à cet égard, nous sommes tous d'accord pour dire que l'Etat doit être le coordonnateur de cet équilibre, le responsable de l'égalité des Français dans le territoire, l'animateur de cette démocratie territoriale dont parlait Jean François-Poncet tout à l'heure très justement, sachant que c'est à l'Etat d'assumer cette fonction de cohésion) ;

- une fonction d'initiative, qui permet aux acteurs de bâtir des projets, à notre terre d'être féconde en projets (à cet égard, nous avons besoin de liberté et d'avancées de la décentralisation, avec des règles qui sont fixées).

Nous avons donc besoin d'avancer sur les deux genres, aussi bien dans le domaine de l'équilibre (aménager le territoire est le rôle de l'Etat) que dans celui de l'initiative, de la décentralisation et de la capacité, pour les collectivités territoriales, de bâtir des projets. (*Applaudissements*).

M. Jean-Marie CAVADA - Monsieur Girod, pour votre compte et pour l'organisation que vous représentez, quels sont les points essentiels que vous voulez faire entendre dans l'esprit de cette future loi ?

M. Paul GIROD, Sénateur, vice-président délégué de l'Association des présidents de Conseils généraux - Si je voulais jouer le jeu de la compétition des collectivités entre elles, j'aurais évidemment beaucoup de choses à dire, dans la mesure où les départements ont l'habitude de faire de l'aménagement du territoire depuis 200 ans, ne serait-ce d'ailleurs (pour prendre un exemple de mariage) par le fait qu'ayant à peu près dix fois plus de longueurs de routes que l'Etat, ils se trouvent être les premiers serviteurs des entreprises quant à leurs flux d'entrée et de sortie. Par conséquent, de par les choix des départements, on se retrouve évidemment en train de faire de l'aménagement du territoire.

Mais je crois que c'est justement ce qu'il ne faut pas faire. A cet égard, ce que vient de dire Jean-Pierre Raffarin est très important. En effet, l'important n'est pas de savoir si l'aménagement

du territoire est la compétence d'un tel ou d'un tel, des régions, des départements ou des villes, mais que nous nous rassemblions afin de mobiliser nos moyens et nos capacités de péréquation (cela existe aussi à l'échelon des collectivités territoriales) autour d'un certain nombre de projets que nous reconnaissons, les uns et les autres, comme étant porteurs, à l'initiative soit d'une région, soit d'une ville, soit d'un département (à la limite, ce n'est pas grave) et autour desquels nous unissons nos moyens en organisant, en définitive, la solidarité à l'intérieur de nos espaces de responsabilité au service d'un développement que nous aurons conçu ensemble.

Je crois que si on aborde l'aménagement du territoire sous cet angle, on le fait de la manière la plus constructive qui soit. Il faut que l'initiative vienne des ressources et des idées locales ; il faut qu'elle soit garantie, dans ses capacités de financements, par l'Etat, de par son rôle de péréquation et d'unité nationale, mais il faut aussi que ces initiatives déployées se rassemblent avec une multiplicité d'acteurs.

Si on prend l'aménagement du territoire comme cela, on doit pouvoir très facilement remplir tous les vides que nous avons, en sachant bien que la France a un énorme handicap à remonter en ce qui concerne sa densité de population dans beaucoup de zones. En effet, si on considère l'histoire, on s'aperçoit que tous les pays de l'Europe occidentale avaient un habitant par hectare cultivable en 1800, que depuis la multiplication en France a été de 1,3 alors qu'elle a été dans tous les autres pays d'Europe de 4, 6 ou 8 et qu'en conséquence, nous avons un territoire plus difficile à organiser parce que moins fréquenté.

Mais ce n'est pas à partir de Paris qu'on réglera le problème ; on ne le fera qu'à partir d'initiatives locales. (*Applaudissements*).

M. Jean-Marie CAVADA - Monsieur Jean-Paul Delevoye, c'est à vous.

M. Jean-Paul DELEVOYE, Sénateur, président de l'Association des maires de France - Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, je crois que, dans ce débat, il convient d'indiquer deux ou trois principes de départ.

Je suis frappé de voir que nous sommes tous obligés de gérer ce qui pourrait apparaître comme des contradictions.

La première contradiction (et je reprends la provocation de Jean François-Poncet sur la notion d'égalité), c'est que nous sommes tentés intellectuellement, dans ce pays, d'apporter une réponse

homogène et unitaire à des situations locales extraordinairement diverses.

Le deuxième défaut intellectuel qui est le nôtre, c'est que nous sommes tellement habitués -M. le Ministre d'Etat le disait- au confort de nos structures que lorsque nous regardons nos problèmes, nous n'essayons pas d'apporter la solution ; nous apportons la solution de la structure. Nous avons ainsi tendance à essayer de coller la solution à la réalité de la structure et non pas la structure au projet.

Je serais tenté de dire que nous sommes aujourd'hui confrontés à une obligation de répondre à des phénomènes de mobilité : mobilité économique (les sièges sociaux se déplacent), mobilité des informations, mobilité des hommes, mobilité des entrepôts... Cela ne peut pas être géré par des structures fixes. Par exemple, lorsqu'on est à la retraite, on peut aller habiter dans des départements différents. Il y a aussi une mobilité dont on ne parle pas suffisamment aujourd'hui : celle des inactifs.

On essaie donc d'avoir des réponses identiques pour des situations qui sont extrêmement diverses, et on voit apparaître la spécificité territoriale. La chute du primaire et du secondaire et la montée du tertiaire ont créé des tensions très fortes qui font qu'aujourd'hui, il y a des évolutions très disparates entre les territoires.

Je crois donc que la première obligation, qui a fait la force de l'Allemagne, c'est d'essayer de quantifier les handicaps par territoire, d'avoir ce que j'appelle « l'échelle de Richter » des handicaps et, à partir de ce moment-là (c'est ce qui a fait la force de la Suisse, et je rejoins Jean-Pierre Raffarin), de susciter des projets de développement qui tiennent compte de la réalité des environnements internationaux, européens et nationaux.

A partir de ce moment-là, les compétences dont parlait M. le Ministre d'Etat vont s'imposer d'elles-mêmes. La décentralisation fut un transfert de compétences sur des situations qui existaient, notamment en matière de formation. Aujourd'hui, les transferts de compétences doivent se faire en fonction de la dimension des réponses que l'on doit apporter aux défis économiques ; c'est-à-dire qu'une commune ou un département ne peut en aucun cas répondre à la gestion des flux d'intelligence et de transports rapides : c'est au niveau de l'Etat et des régions que, très naturellement, cela doit se concevoir.

Sur le plan des départements, il est clair que la difficulté viendra des comportements. Il n'y aura pas 36.000 zones industrielles dans ce pays pour 36.000 communes. En fait, nous sommes tous d'accord pour la péréquation, à condition de recevoir ce qui est dans la

poche du voisin et de ne pas participer à la mise. Nous sommes tous d'accord, dans nos comportements, pour partager à condition de recevoir plus et que ce soit le voisin qui paie.

Par conséquent, il va falloir que nous acceptions, sur le plan économique, des zones départementalisées qui gèrent le mieux possible la captation des flux de marchandises et d'intelligence : quand des autoroutes transversales traverseront la Dordogne, il y aura trois ou quatre zones industrielles à mettre à la sortie de l'autoroute. De même, le Futuroscope est à la sortie d'une autoroute et non pas à cinquante kilomètres. En revanche, il faudra que nous apprenions à partager les dépenses et les recettes.

Par ailleurs, la commune va devoir s'investir dans la cohésion sociale. On pourra en parler plus longtemps, mais aujourd'hui, l'aspect de l'inactivité crée un problème des banlieues qui est dû, quand on voit Rouen, par exemple, au manque d'espoir qu'ont ces jeunes, qui se sentent inutiles. Or l'inutilité prépare l'injustice et l'injustice, la révolte. Il est clair qu'une économie parallèle est en train de se créer sur la délinquance, la drogue et la violence, car lorsqu'on n'a pas de quoi nourrir sa famille, on cherche des sources de financement par n'importe quel moyen. L'aspect structurant et de référence de la société, c'est le gamin de 18 ans qui a plein d'argent en volant des voitures et en trafiquant la drogue et non pas le papa qui est actuellement au chômage.

Nous avons donc un problème de société au travers de cet aménagement du territoire.

Quant à la péréquation, il faut que les choses soient claires. Notre fiscalité, aujourd'hui, ne correspond plus à la réalité économique de demain. Nous avons une fiscalité basée sur des entrepôts, sur le patrimoine et sur les salaires, alors que la valeur ajoutée devrait être un outil de référence. Ce qui est important, dans ce pays, c'est le niveau de vie auquel nous devons arriver pour payer nos charges, et la taxe sur la valeur ajoutée permettrait une péréquation des départements les plus riches vers les départements les plus pauvres (je terminerai là-dessus pour lancer le débat).

L'écart des bases de taxe professionnelle, dans les communes, va de 1 à 40.000 avant l'écrêtement et de 1 à 20.000 après l'écrêtement. L'écart sur le foncier bâti est de 1 à 400, et il y a une spirale infernale qui est en train de se créer (c'est ce que j'appelle le phénomène de ciseaux) : plus vous êtes pauvre, plus vous avez de phénomènes sociaux, plus vous avez de dépenses et moins vous avez de recettes.

S'il y a une péréquation, nous devons particulièrement veiller à ce qu'elle ne soit pas uniquement économique : il y a en effet

la péréquation économique, la péréquation sociale et la péréquation d'environnement. Chaque territoire ayant ses charges spécifiques devrait recevoir des contreparties spécifiques et on devrait, à partir d'un observatoire national décelant les handicaps, fixer des objectifs et donner à l'Etat, en l'alimentant sur une part de la valeur ajoutée nationale, un fonds national territorial important capable d'épouser des projets spécifiques à un territoire. On n'abordera pas la solution de la Lozère comme on abordera celle de l'Ile-de-France ou celle du littoral. (Applaudissements).

M. René MONORY, Président du Sénat, Président du Conseil général de la Vienne - Je ne dirai que quelques mots, parce que je suis très passionné par ce qui vient d'être dit.

Je rejoins entièrement Jean-Pierre Raffarin (nous en avons souvent parlé ensemble), en disant que ma philosophie (et je le dis à mon ami Charles Pasqua) consiste à me méfier de vouloir coûte que coûte supprimer les financements croisés. Dans certains cas, ils ne sont pas utiles, mais dans d'autres, ils le sont, car la décentralisation, à mon avis, va s'apprendre et c'est dans nos têtes qu'elle va se passer. C'est ainsi que, si nous ne prenons pas toutes les précautions pour avancer, nous reculerons.

En effet, le jour où vous mettez, sur un grand projet, une collectivité toute seule, soit elle n'a pas les moyens, soit elle n'a pas l'imagination suffisante, ce qui fait qu'immédiatement, les autres, comme l'a dit Jean-Pierre Raffarin, demandent plus en culpabilisant la collectivité qui a la charge financière et en disant : «elle ne fait pas assez», alors que, lorsque vous asseyez deux ou trois acteurs autour d'une table et que vous trouvez le financement à trois, aucun n'est culpabilisé par rapport à l'autre.

Je voudrais vous donner un exemple précis. Nous allons faire à peu près 1 milliard de francs d'investissements sur l'Université de Poitiers et du Futuroscope en sept ans. Si nous n'avions pas eu, assis autour de la table, le Préfet, qui a joué un rôle important, la Communauté européenne (un tout petit peu), la Région et le Département, ce projet n'aurait jamais vu le jour.

Alors qu'il manquait 200 millions à la première étape, c'est le Département qui les a mis, et cela a réduit tous les problèmes, car on a donné en même temps confiance aux acteurs de l'Université.

Par conséquent, il y a des grands principes, certes, mais il faudra faire attention à tout cela.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'on aura beau faire toutes les lois qu'on veut (je me réjouis qu'il y ait une loi

d'orientation et que, bien entendu, les lois budgétaires suivent la loi d'orientation), il va aussi falloir faire une éducation fantastique.

Je suis peut-être un peu terre à terre, mais je voudrais vous donner quelques exemples. Mon ami Jean-Paul Delevoye a dit que le Futuroscope était à côté d'une autoroute. C'est vrai, mais il n'y avait pas de sortie. Quand je me suis tourné vers la société d'autoroute, on m'a répondu : « Vous rigolez ? Il y en a une à cinq ou six kilomètres ». J'ai alors dit : « Cela ne m'intéresse pas » et on m'a répondu : « Si vous voulez absolument en avoir une, vous me donnez 17 millions ». J'ai donc donné 17 millions. Je ne culpabilise personne : c'est l'état d'esprit.

Nous avons voulu faire un transformateur complètement fiabilisé. Cela a coûté 4 millions de plus et nous les avons payés.

Nous avons voulu faire un téléport, avec une nouvelle génération de téléports. Cela a coûté 5 millions de plus et c'est nous qui les avons payés.

Il y avait une ligne électrique de 200.000 volts qui traversait le terrain et qui le gênait. J'ai dit : « Il faut l'enterrer ». On a commencé à me dire : « Ce n'est pas possible » et j'ai répondu : « Si, c'est possible ! ». On m'a alors dit : « Oui, mais ça coûte 10 millions ». J'ai alors donné 10 millions !... (*Rires*).

J'ai voulu faire une centrale à gaz ; il a fallu donner 5 millions et je les ai donnés. C'est le département qui a fait tout cela.

Ce que je veux dire par là, c'est que nous ne pouvons réussir la décentralisation que si les grandes administrations nous accompagnent dans cette décentralisation. C'est un état d'esprit à créer en formant les gens. C'est cela, qui est important. On pourra faire toutes les lois qu'on veut (et je suis pour la loi ; ce n'est pas du tout contradictoire) ; on aura besoin de faire une formation fantastique dans les administrations et chez les hauts fonctionnaires. Je respecte beaucoup les hauts fonctionnaires, qui m'ont presque tout appris (mais j'ai encore beaucoup à apprendre), et j'ai toujours bien vécu avec eux. Cela dit, je crois que pour la décentralisation, il faudra faire des écoles spéciales pour qu'ils aillent aux cours du soir !... (*Rires, applaudissements*).

M. Jean-Marie CAVADA - Monsieur le Ministre Daniel Hoeffel, j' imagine que vous allez nous parler du financement.

M. Daniel HOFFEL, Ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales - Je voudrais un instant revenir sur les problèmes de péréquation et de modulation, puisque tout le monde est d'accord sur le diagnostic, en

disant que c'est à travers des modulations et des péréquations qu'on arrivera à un meilleur rééquilibrage et à plus de justice, chacun ayant d'emblée le sentiment qu'il se retrouvera du côté des receveurs, et non pas, spontanément, du côté des donneurs. Sur ce plan, qu'avons-nous déjà amorcé et quelle peut être notre réaction aux propositions qui ont été présentées par Jean François-Poncet tout à l'heure ?

Ce que nous avons déjà amorcé, nous l'avons fait au cours des derniers mois, à travers, d'une part, une meilleure modulation dans le cadre des contrats Etat-Région et, d'autre part, la réforme de la dotation globale de fonctionnement.

En ce qui concerne cette meilleure modulation des contrats Etat-Région, en évoluant entre + 24 % pour les régions considérées comme les plus défavorisées, et - 10 % pour la région considérée comme la plus favorisée, nous avons fait incontestablement un effort qui va dans la bonne direction.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, nous avons établi, dans la réforme qui s'applique à partir de cette année, une véritable péréquation. Il fallait un certain mérite pour le faire, lorsqu'on sait que toute réforme est plus difficile à mettre en oeuvre en période de difficultés budgétaires qu'en période de prospérité.

Dans le cadre de cette péréquation de la DGF, un effort particulier est entrepris à la fois en direction des villes ayant des quartiers en difficulté, des communes rurales considérées comme les plus pauvres, mais aussi de l'intercommunalité. A ce propos, je voudrais insister sur le fait que la concrétisation d'une politique d'aménagement du territoire ne consiste pas seulement à donner davantage de moyens aux communes les plus pauvres mais aussi à stimuler, encourager et renforcer les efforts qui vont en direction d'une intercommunalité forte. (*Applaudissements*).

L'aménagement du territoire passe aussi par l'intercommunalité mais qui doit être volontariste : il n'y a pas d'aménagement du territoire grâce à la seule volonté de l'Etat ; il faut que cette volonté de l'Etat soit relayée à la base par des structures intercommunales fondées sur des projets.

Dans l'avenir, comment réagir sur la proposition présentée par Jean François-Poncet en ce qui concerne le système de péréquation allemand et le nôtre ? Je crois que nous devons incontestablement toujours nous inspirer de ce qui se passe chez nos voisins, quel qu'ils soient. L'expérience des uns peut nous éviter de mauvaises expériences à nous-mêmes.

Cela étant (il l'a bien précisé), nous ne pouvons pas la transposer purement et simplement sur un Etat dont l'histoire n'est pas comparable à celle de l'Allemagne, par exemple. Je crois que le fait qu'il y ait, chez nous, une grande métropole unique comparée à une douzaine de grandes métropoles d'équilibre chez nos voisins rend les choses non comparables. Mais je crois qu'il est indispensable d'aller vers davantage de rééquilibrage.

Ce que nous avons réalisé depuis un an n'est que l'amorce (une amorce concrète d'ores et déjà) d'un effort qui va dans la bonne direction. Nous aurons à franchir des étapes nouvelles et, surtout, à éviter (là encore, j'ai apprécié ce qui a été dit) le nivellement : rééquilibrage, oui ; nivellement, non, car nous devons, dans notre pays, continuer à stimuler les points forts de notre territoire qui ont une mission importante à jouer dans l'espace européen.

A cet égard, l'Ile-de-France a sa mission à remplir et quelques grandes régions (je pense notamment à des régions frontalières) ont une place à tenir. Cela n'est pas incompatible avec un meilleur rééquilibrage s'inspirant des propositions qui ont été présentées.

Je dirai simplement un mot sur la méthode pour conclure. La réforme de la DGF a été l'amorce d'un effort de rééquilibrage. Ce fut une réforme difficile à conduire, alors qu'il n'y avait que 100 milliards de francs à répartir. Les difficultés que nous avons rencontrées à propos de cette réforme montrent combien le chemin sera rude pour aboutir à une réforme fondamentale de la fiscalité locale et des financements. Mais ce n'est pas parce que ce chemin sera rude que nous y renoncerons. Nous avons la volonté d'aboutir et nous saurons persévérer. (*Applaudissements*).

M. Jean-Marie CAVADA - Monsieur François-Poncet, vous vouliez exprimer une petite réaction avant que nous puissions écouter M. Michel Bon ?

M. Jean FRANÇOIS-PONCET, Président de la Mission sénatoriale, président du Conseil général du Lot-et-Garonne, président de la commission des affaires économiques du Sénat-Volontiers. Je ne suis pas du tout en désaccord avec ce que vient de dire Daniel Hoeffel. Il ne faut pas retenir ou freiner les chevaux les plus rapides ; ce n'est pas cela qui va accélérer le rythme de l'attelage. D'un autre côté, quand on a dit cela très vite, on oublie l'objectif. Je vous ai entendu parler d'un « meilleur rééquilibrage » et je n'aime pas beaucoup cette formule, car je ne suis pas sûr qu'elle me suffise.

Il est vrai que le Gouvernement actuel a fait ce qui n'avait pas été fait avant. Il l'a fait pour la dotation globale de fonctionnement, mais vous reconnaîtrez que cela reste relativement modeste (je crois d'ailleurs me souvenir de vous l'avoir amicalement dit au Sénat), et il a fait, pour les contrats de plan, une modulation qui représente à mes yeux un vrai pas en avant. Mais entre ce qui a été fait et ce qui reste à faire, laissez-moi, Monsieur le Ministre, vous dire que la route à franchir est longue.

Par conséquent, je souhaite, sans entrer dans les détails de réformes fiscales qui suscitent toutes les difficultés que nous connaissons, que l'Etat ait le courage de fixer un principe clair, simple et contraignant qu'il faudra ensuite appliquer sur la longue période.

Bien entendu, la France n'est pas l'Allemagne, et la dernière idée serait de croire qu'on va aller recopier sur nos voisins ; cela n'aurait aucun sens. Mais le principe et son application dans une formule générale a, à mon avis, autant de sens que si vous parlez de la division des pouvoirs dans une constitution. La division des pouvoirs, le contrôle de la constitutionnalité des lois, les droits de l'homme sont des principes que l'on peut parfaitement inscrire ; dans la loi d'orientation, en renvoyant, ensuite, à une loi, le soin de mettre ces principes en oeuvre.

Si j'en avais le courage, je dirais : « Inscrivez donc cela dans la Constitution, comme les Allemands l'ont inscrit dans la leur ». Nous les appliquerons donc à la française, mais nous aurons ainsi complété le maillon manquant de notre démocratie.

Le sentiment que j'ai, à propos de la décentralisation (que j'approuve et, en cela, je rejoins tout à fait le ministre d'Etat), c'est qu'il y a un volet manquant. Quand l'Etat était centralisé, la péréquation se faisait par l'intermédiaire de l'Etat. A partir du moment où on fait un Etat décentralisé, où chacun a ses ressources, il est évident que les riches et les pauvres ont les leurs...

Dans la salle - C'est du Babeuf !

M. Jean FRANÇOIS-PONCET - Non, ce n'est pas du Babeuf. De grâce !... (*Rires*). Il y a donc, à certains moments, des choses qu'il faut faire entre les collectivités comme on l'a fait entre les individus : nous avons bien un impôt proportionnel sur le revenu. Je fais partie de ceux qui croient que la progressivité est trop forte, mais je ne propose pas de mesures trop radicales. Les Allemands ont prévu une fourchette dont les limites sont 105 et 95. Rien n'empêche la France de fixer 110 et 90. Mais si vous n'avez pas une mesure de ce genre et si, dans la loi, vous vous contentez de dire qu'il y aura une

meilleure péréquation dans l'avenir, je peux vous dire qu'il ne se passera rien ! (*Applaudissements*).

M. Jean-Marie CAVADA - Je voudrais saluer au passage le président de l'Association de méfiance de Gracchus, que nous avons découvert tout d'un coup... (*rires*), et demander à M. Michel Bon de préciser ce qui l'intéresse, dans le cadre de la préparation de ce débat national, pour la conduite de l'Agence qu'il dirige.

J'ai cru comprendre que vous aviez l'intention de rénover la machine. En tout cas, vous ne ferez sans doute pas, à terme, l'économie d'une modification ou peut-être d'une réforme de l'ANPE. Je ne sais pas où en sont vos intentions, mais c'est cela qui nous intéresse aujourd'hui : comment cela peut-il être utile et aider cet aménagement ou cette reconquête du territoire, puisque vous êtes particulièrement « servi » dans ce domaine en matière d'emplois ?

M. Michel BON, Directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi - Je laisserai de côté l'Agence. J'ai compris qu'il y avait un peu plus de deux ou trois personnes qui pensaient qu'elle pouvait mieux faire, et nous allons essayer de nous y employer.

Sur ce sujet de l'aménagement du territoire et de l'emploi, deux vérités apparaissent à peu près établies.

La première, c'est que la mobilité des travailleurs est plus professionnelle que géographique. C'est d'ailleurs le cas non seulement en France, mais en Europe, alors qu'il se produit exactement l'inverse au Canada ou aux Etats-Unis, où elle est beaucoup plus géographique que professionnelle. En France, nous préférons rester chez nous mais changer de métier, s'il le faut, bien sûr.

Ce n'est pas sans intérêt, car cela suggère qu'on ne perd pas son temps, en matière d'aménagement du territoire, quand on se préoccupe d'aider les gens à changer de métier. De ce point de vue, le transfert de la responsabilité de la formation professionnelle aux régions me paraît bien aller dans le sens de leur action pour l'aménagement du territoire.

La deuxième vérité qui surnage à peu près, c'est que dans ce domaine de l'emploi, les lois économiques fonctionnent à peu près, c'est-à-dire qu'on a plutôt tendance à aller là où on est mieux payé que là où on l'est moins bien. Il faut s'entendre sur le paiement ; je veux parler du niveau de vie que l'on peut atteindre, c'est-à-dire, en gros, le salaire moins le loyer, puisque, pour le reste, l'épicerie est à peu près au même prix partout.

Nous avons un exemple qui permet une démonstration théorique presque parfaite : celui des fonctionnaires qui, comme vous le savez, sont payés à peu près de la même façon dans toute la France. A Paris, comme vous le savez aussi, les loyers étant beaucoup plus élevés, plus des trois quarts des postes vacants de la fonction publique sont en région parisienne. Cela veut dire que les lois économiques fonctionnent normalement dans ce secteur.

Vous proposez dans le rapport de jouer sur cette corde économique en tripotant un peu la fiscalité. Cela peut sans doute marcher : aux Etats-Unis, cela marche assez bien. Mais je serais, comme Charles Pasqua, assez prudent là-dessus, car j'aurais un peu peur que, dans une agglomération, chaque maire joue à attirer les gens chez lui et que, finalement, au lieu de faire de l'aménagement du territoire, on déplace les gens de l'est à l'ouest ou de l'ouest à l'est d'une même agglomération, auquel cas on n'a rien gagné.

Vous avez dit aussi : *-Pour le monde rural et pour les banlieues chaudes, il n'y a de solution que par l'emploi-*. En ce qui concerne le milieu rural, je suis entièrement d'accord, et je crois que les spécialistes de l'emploi -je ne le suis pas encore complètement- le sont également. Vous avez parlé aussi de la pluriactivité (à moins que ce soit M. Charles Pasqua) et c'est sûrement un très bon thème, mais pas seulement pour les agriculteurs. Quand on parle, par exemple, du maintien des services publics en zone rurale, pourquoi n'y aurait-il pas des pluriactifs parmi ces gens-là ?

En revanche, pour les banlieues chaudes, je vous suis un peu moins. Je suis d'accord sur le fait que l'insertion sociale ne peut réussir que s'il y a travail ; c'est certain. Mais est-ce que ce travail doit être nécessairement sur place ? Les banlieues chaudes étant évidemment dans une agglomération, on peut aller d'un endroit à l'autre de l'agglomération ; les gens y sont prêts. Est-il vraiment nécessaire que le travail soit précisément dans la banlieue chaude ? Cela va coûter très cher pour y attirer les entrepreneurs, et puis est-ce qu'il n'est pas mauvais, de temps en temps, de les sortir de leur trou ? Est-ce que cela ne peut pas leur faire faire des progrès ?

Je suis donc plus circonspect sur cette partie de votre proposition, tout en disant bien entendu que c'est par l'emploi qu'on peut sortir de ces problèmes. (*Applaudissements*).

M. Charles PASQUA - Dans le domaine des banlieues et des quartiers difficiles, il y a un certain nombre d'idées reçues qui ne correspondent pas à la réalité. Je viens d'élaborer, dans mon département (nous sommes les premiers à l'avoir fait), avec les maires (c'est plus facile pour nous car nous avons moins de communes qu'ailleurs), le premier plan de lutte contre la ségrégation urbaine et

l'harmonisation sociale. Je veux dire que nous recensons les quartiers difficiles et que nous nous attaquons, en même temps, à tous les problèmes pour essayer de résoudre cette affaire.

Au départ, nous avons considéré que le premier problème à résoudre était celui de l'urbanisme. Nous avons donc fait de très gros efforts dans le domaine de l'étude, de la conception, etc. Puis nous avons fait un sondage, notamment sur ce problème des immeubles en barres que tout le monde condamne, et un certain nombre de réunions de quartier avec les intéressés. Or à notre grande surprise, nous nous sommes aperçus qu'effectivement, l'urbanisme n'était pas la préoccupation n° 1. La préoccupation n° 1, c'est l'emploi.

J'ajouterai qu'il faut faire très attention, lorsqu'on veut régler les problèmes d'urbanisme, car on s'aperçoit aussi, par rapport à ce type d'habitation, qui nous paraît devoir être condamné ou qui correspond à une conception vétuste en matière d'urbanisme (et il est vrai qu'on ne le referait plus), que lorsqu'on dit aux gens : «On va casser ça pour faire autre chose», ils ne sont pas tellement d'accord, parce que c'est là qu'ils ont leurs racines, leurs habitudes, etc.

Dans ces domaines (et je rejoins ce que disait le Président Monory tout à l'heure sur un autre sujet), il faut avoir une approche très pragmatique. Il faut reconstituer la vie en collectivité, la vie sociale, car c'est cela qui fait défaut, mais il est vrai que le problème n° 1, c'est l'emploi.

A cet égard, je suis d'accord avec vous : je crois qu'il y aurait aussi une erreur de considérer qu'il faut régler ces problèmes par ilot. D'ailleurs, l'une des raisons de l'échec de la politique des gouvernements précédents dans ce domaine a été d'avoir identifié des quartiers en difficulté au lieu de faire une politique sur le plan de la ville. Dans un secteur très urbain comme celui des Hauts-de-Seine, où il y a une densité tout à fait folle, nous sommes obligés d'examiner le problème sur le plan du département, parce qu'on ne peut pas traiter le problème de manière isolée à Villeneuve-La-Garenne sans le traiter à Asnières, où il y a des endroits difficiles, à Clichy ou à Gennevilliers. On est obligé de traiter cela dans un ensemble.

Je crois donc qu'il ne faut pas perdre cela de vue, et je vous renvoie directement, Monsieur Bon, aux activités qui sont les vôtres désormais, en espérant que vous allez apporter dans ces activités la même capacité créatrice et la même pugnacité que dans celles qui étaient les vôtres précédemment. Je me réjouis de cet échange, de cette passerelle réalisée entre le monde de l'entreprise et celui de nos propres responsabilités.

Je crois en tout cas qu'il ne faut pas s'imaginer qu'on va résoudre les problèmes d'emploi par quartier. C'est une vue de

l'esprit. On peut essayer de faire quelques petites choses, qui seront davantage symboliques, pour montrer qu'en prenant des gens qui sont dans une situation d'abandon et en les formant, on peut leur faire créer de petites unités, mais cela ne résoudra pas le problème. Ce sera un adjuvant, une image. (Applaudissements).

M. Paul GIROD - Dans les débats sur l'aménagement du territoire, on voit toujours sortir la vieille querelle : y a-t-il suffisamment ou trop d'échelons de gestion du territoire ? Je crois que la réponse est relativement simple : il n'y en a pas trop, dans la mesure où les systèmes d'élection, dans les assemblées, ne sont pas les mêmes. Je crois que le département a sa place parce qu'il a un système d'élection qui représente à la fois le territoire et la population ; que la région a sa place parce qu'elle a un système d'élection qui rassemble sur de grands thèmes ; et que les communes ont, bien entendu, leur place parce que c'est là qu'on gère la véritable proximité.

Dans l'affaire des banlieues, en particulier, je crois qu'on n'a pas encore trouvé le mode d'expression des quartiers en difficulté dans des ensembles très importants à travers l'élu local qu'est le conseiller général. C'est parfaitement au point sur le plan rural, mais cela ne l'est pas encore complètement sur le plan urbain pour la complémentarité des approches et non pas pour la gestion.

M. Jean-Paul DELEVOYE - Je voudrais rebondir sur ce que disait Charles Pasqua, parce que je crois que c'est vraiment l'essentiel de la réflexion sur l'aménagement du territoire.

Depuis 1975 (et je parle sous le contrôle de M. Pierre-Henri Paillet), l'indice de concentration dans les villes n'a pas changé, ce qui paraît complètement surprenant, parce que nous sommes tous convaincus que la campagne est au bord de la désertification et que la ville est au bord de l'explosion.

Ce qui a changé, en revanche, c'est l'indice de concentration de l'emploi, sachant que c'est aujourd'hui la relation domicile/travail qui pose problème, et, ensuite, l'indice de diffusion des centres-villes, des banlieues et des périphéries des villes.

Le fond du problème, que ressentent tous les maires, c'est qu'ils sont incapables de gérer ceux qui, aujourd'hui, se sentent inutiles car ils n'ont pas d'activité. Sur le plan de l'emploi, il faut faire attention, parce qu'il y a plusieurs emplois : il y a l'emploi économique qui est dans le circuit traditionnel (salaires, production, etc.) ; et il y a l'emploi collectif, pour lequel il faudra qu'on invente de nouvelles relations sociales. En effet, il faut arrêter cette espèce d'hypocrisie qui consiste à faire croire que tous les gamins qui vont sortir de l'école vont avoir un emploi donc une identification sociale, car ils savent

très bien, dès l'âge de 15 ans, que ce n'est pas vrai. Il y a donc ceux qui ont une identification sociale et qu'on arrive à gérer avec un développement et ceux qui sentent très rapidement que la société classique n'est pas faite pour eux.

C'est donc sur place, avec une approche globale et cohérente, en intégrant la notion d'habitat, d'accompagnement social, d'occupation et d'activité, qu'on fera évoluer la solidarité vers la réciprocité et qu'on fera en sorte qu'au lieu d'avoir un revenu minima, on ait un travail minima pour un salaire minima. C'est alors que nous pourrions recréer une nouvelle cohésion sociale. Je crois que si vous mettez un facteur de mobilité obligatoire, vous créez un facteur supplémentaire d'exclusion.

Autour de cela, on peut avoir une approche spécifique par territoire. Charles Pasqua évoquait le problème des banques, mais tout le monde, ici, sait très bien que lorsque vous voulez investir en milieu rural, les garanties demandées par les banques sont extraordinairement différentes, car elles savent que si vous faites de mauvaises affaires, vous n'arriverez pas à revendre le bâtiment, si bien qu'elles vont vous demander trois fois le montant du bâtiment en garantie, alors que si vous investissez à la sortie d'une autoroute dans un département important, le banquier, à la limite, vous court après pour vous prêter de l'argent. Il se pose donc le problème du handicap de l'amortissement.

Je reviens sur l'aspect tradition/modernité. La création d'emplois passe par la création d'entreprises, mais aussi par le maintien de l'existant, et tout l'aspect de la transmission des entreprises et du maintien des activités traditionnelles est important. Charles Pasqua a parlé (pardonnez-moi de me servir de vous, Monsieur le Ministre, comme une référence) des 350 fromages qu'il y a en France, mais le problème, c'est que, si nous ne mettons pas en place une fiscalité adaptée qui permette à ceux qui font du fromage de garder des coûts compétitifs, il n'y en aura plus que trois ! Il y en aura quelques-uns qui seront fabriqués au Japon et nous perdrons l'attractivité traditionnelle du monde rural, qui doit garder ses spécificités.

Par conséquent, Monsieur François-Poncet, je vous remercie de cette provocation. Si nous pouvions avoir comme objet de culte le fait que l'égalité des chances passe par l'inégalité des réponses, qu'un discours unitaire et homogène de l'Etat ne peut plus régler aucun problème et que l'Etat doit s'adapter dans une structure mobile, nous aurions déjà fait un grand pas. (*Applaudissements*).

M. René MONORY - Je suis heureux que M. Michel Bon soit là, parce que je crois qu'on ne peut pas séparer l'emploi de l'aménagement du territoire. Tout d'abord, il faut savoir que la

société de demain ne sera pas du tout celle d'aujourd'hui. Lorsqu'on parle emploi en France, on parle toujours d'emploi industriel. Or, il y en aura de moins en moins, et il n'y en aura donc pratiquement pas pour le monde rural. Les seuls créneaux porteurs en emplois seront ceux de la formation et d'une certaine forme de culture et de loisirs qui se développera.

C'est probablement une chance à jouer pour le monde rural, parce que ces emplois n'ont pas besoin d'être localisés forcément dans les villes.

Ce n'est pas simple. Je crois qu'il faudra mener un débat de société à ce sujet. La nature des emplois des vingt prochaines années est la base du réaménagement ou de la reconquête du territoire, car je crains que nous réfléchissions toujours au même genre d'emplois qui disparaîtront par la force des choses. C'est donc tout à fait lié.

Par ailleurs (je vais me faire mal voir, mais tant pis), je partage tout à fait le sentiment de Daniel Hoeffel sur l'intercommunalité. Il n'y a pas d'autre solution : il faut préserver l'identité de la commune, petite, moyenne ou grande, il faut garder son approche avec l'habitant, parce qu'elle apporte la convivialité, et il faut lui permettre de jouer un rôle dans une entité plus grande lorsqu'il s'agit de projets plus importants. Mais pour cela -je le dis aux maires des plus grandes communes-, il faut jouer la solidarité. Trop souvent, on se sert de l'intercommunalité pour aider la grande commune plutôt que pour aider les petites.

Je vous donne un exemple de plus. Il y a dix-sept ans que je faisais de l'intercommunalité sans m'en apercevoir : avec la ville que je gère et qui n'est pas riche, j'ai subventionné pendant dix-sept ans à 35 % les investissements des communes rurales à fonds perdus. J'ai voulu faire l'intercommunalité en huit jours et quarante cinq communes ont toutes pris la même délibération en huit jours.

Il ne faut pas se tromper non plus. La décentralisation part de la région parisienne pour aller vers les grandes villes et les petites villes, mais si, à tous les niveaux, on ne pratique pas la solidarité et la péréquation -dont on a beaucoup parlé- vers le plus petit, on n'aura aucune chance d'asseoir définitivement l'aménagement du territoire. (*Applaudissements*).

M. Daniel HOFFEL - Je voudrais ajouter une dernière remarque. Depuis deux ou trois décennies, le déséquilibre dans notre pays s'est creusé sur le plan démographique et sur le plan de l'emploi mais aussi sur le plan des centres de décisions. Les centres de décision, publics ou privés, économiques, financiers et culturels, plus parfois par commodité que par nécessité, se sont évadés

progressivement de nos régions, contribuant ainsi à leur appauvrissement. C'est certainement là un point de comparaison fort par rapport à certains de nos voisins, et nous pouvions peut-être nous inspirer de ce qui a pu se réaliser là-bas, car il ne suffira pas qu'il y ait une volonté de l'Etat et une action très engagée de la part de nos collectivités : il faudra que les décideurs, privés en particulier, s'associent à ce mouvement de rééquilibrage du territoire.

En l'occurrence, il s'agit d'un changement de mentalité profond, beaucoup plus difficile à réaliser encore que les changements qui figureront dans le projet de loi d'orientation. (*Applaudissements*).

M. Jean-Marie CAVADA - Jean-Pierre Raffarin, vous allez faire une dernière intervention, et je demanderai ensuite à M. Jean François-Poncet de tirer, convivialement, les premières conclusions ou de dégager les lignes que les réflexions de ce matin lui inspirent.

M. Jean-Pierre RAFFARIN - Je voudrais simplement dire au Ministre d'Etat que, finalement, le débat de ce matin évolue exactement comme ont évolué les autres débats que nous avons tenus dans cette région entre deux extrêmes : d'un côté, une haute technicité, avec les élus, pour améliorer les procédures, la DGF, les contrats et l'aspect technique de l'aménagement du territoire ; d'un autre côté, avec l'opinion publique, ce qui est vraiment l'attente n° 1, c'est-à-dire le débat sur l'emploi.

On voit bien que l'une des prolongations de votre débat, Monsieur le Ministre d'Etat, sur l'aménagement du territoire, sera un vrai débat sur l'emploi pour remettre à plat un certain nombre de réflexions afin de faire face à ce que M. René Monory appelait tout à l'heure la société du futur.

Nous avons organisé ce débat dans cette région sous de multiples formes. La dernière fois, c'était dans cette salle, avec plusieurs milliers de lycéens, en multiplex dans les 70 lycées que compte la région. Je voudrais, Monsieur le Ministre d'Etat, vous donner la conclusion d'une jeune lycéenne de Niort qui, s'adressant à tous les élus au sujet de l'aménagement du territoire, a dit : *-Sachez, Messieurs les élus, que, de toute façon, nous voulons vivre sur le territoire ; il faut que nous y ayons de l'activité. Donc la première des choses qu'on vous demande, c'est d'être optimistes dans votre combat !-*. (*Applaudissements*).

M. Jean FRANÇOIS-PONCET - Il me semble qu'il est clairement apparu deux ou trois choses.

La première ne surprendra personne. Il y a, sur l'analyse et la volonté, peu de différences. Il semble qu'il y ait ici une

unanimité et que, du moins, tous ceux qui sont assis de ce côté-ci de la salle souscrivent au même projet.

La deuxième idée, qui me paraît tout à fait juste (c'est l'une de celles qu'il faudra peut-être que nous introduisions dans notre rapport), c'est cette distinction qu'il faut faire entre une contrainte nécessaire pour que «ça change», une flexibilité et un pragmatisme, distinction indispensable pour que, sur le terrain, les décisions prises sur le plan national puissent coller aux réalités. M. Jean-Paul Delevoye et le Président Monory ont insisté là-dessus, mais il faut qu'il y ait un équilibre entre les deux. Si on se contente de dire que tout est affaire locale ou régionale, il ne se passera rien. Il faut par conséquent qu'il y ait, dans la loi, deux ou trois éléments.

Premièrement, il faut qu'il y ait une rupture claire avec ce que nous faisons depuis très longtemps et qui a conduit à une situation que nous condamnons tous.

Deuxièmement, il faut que cette rupture soit globale. Le ministre d'Etat a insisté là-dessus et j'en suis totalement convaincu. Je connais mieux le problème de l'espace rural, puisque mon département est rural, que celui des grandes métropoles, mais je suis convaincu que si, en même temps, on ne réalise pas le désenclavement, si on n'installe pas des centres et des pôles intellectuels et si on n'a pas une défiscalisation (on peut en discuter : il ne s'agit pas de bricoler ni de transférer des emplois mais de constater ce qui se passe), il ne se passera rien. Je crois qu'il faut ensuite de la flexibilité, mais cette globalité et cette rupture sont indispensables si on veut faire autre chose que des discours du dimanche.

Je dirai un mot sur les grandes villes. Je crois qu'il est fondamental de trouver un équilibre. Je l'ai évoqué dans ce que je disais tout à l'heure et Daniel Hoeffel le disait (nous connaissons tous les deux assez bien l'Allemagne) : il est évident que l'une des caractéristiques de l'Allemagne, c'est le fait qu'elle a des métropoles qui ont une espèce de statut international. Tout en étant des métropoles allemandes, elles émergent sur le plan international. En revanche, il est vrai qu'en France, en dehors de Paris et, peut-être, de Lyon, peu nombreuses sont les métropoles qui atteignent ce niveau.

Notre objectif est donc de faire en sorte -et je réponds à mon ami Charles Millon- que nous ayons davantage de villes. Il ne s'agit pas de plaider la cause de l'espace rural en oubliant ces locomotives que sont les villes. Il y a des choses qu'on ne peut faire que dans les chefs-lieux des départements ruraux. Est-ce une raison pour laisser périr le reste de l'espace rural ? Non, bien entendu.

C'est donc cet équilibre qu'il faut savoir trouver. Disons la vérité : nous vivons dans une mosaïque d'égoïsmes. Il n'est pas vrai que les métropoles pensent aux petites et moyennes villes. Il y a donc un esprit de rivalité qui est fâcheux et qu'il faut corriger. Or, je ne crois pas qu'on y parviendra si l'Etat n'y incite pas,

Cela me ramène à ce que je disais : le maillon manquant, c'est la politique de l'Etat. A partir du moment où l'on nous dit que la politique de l'Etat respectera la décentralisation et ira même plus loin dans cette direction, je suis rassuré et je dis que c'est le moment d'avoir une vraie loi qui sera mise en oeuvre par un vrai ministère, qui pèsera sur l'avenir et qui refera la France. (*Applaudissements*).

M. Charles PASQUA - Naturellement, la reconquête du territoire a l'emploi parmi ses objectifs essentiels. Lorsque je parlais tout à l'heure du télétravail et du téléservice, les études que nous avons fait faire et que nous avons comparées avec un certain nombre d'autres éléments nous montrent que, dans les dix ans qui viennent, il y a là un gisement d'emplois considérable : entre 500.000 et un million d'emplois peuvent être créés. Par ailleurs, on a beaucoup parlé de la pluriactivité, et il est vrai que c'est une voie dans laquelle il faut s'engager.

Cependant, je voudrais ajouter deux ou trois choses. En France, nous avons fait émerger, il y a trente ans, des métropoles d'équilibre, qui avaient pour vocation d'équilibrer Paris. Mais très rapidement, ces métropoles ont joué le rôle de la lumière qui attire les papillons. On a donc bien eu des métropoles d'équilibre, mais elles se sont constituées en vidant pratiquement de leur substance tous les territoires environnants.

Personnellement, je connais l'organisation de l'Allemagne moins bien que Jean François-Poncet et Daniel Hoeffel, mais la conclusion que je tire, c'est qu'il n'est pas question d'engager aujourd'hui une politique contre les grandes villes et les métropoles d'équilibre. Nous devons conduire du même pas la revitalisation des territoires en difficulté et de l'espace rural et la solution des problèmes des grands centres urbains confrontés à un certain nombre de difficultés propres.

On parle beaucoup de solidarité, et à ce sujet, je suis un peu comme Jean François-Poncet. Si, dans la loi, nous ne prévoyons pas des mécanismes clairs et identifiés et des objectifs affirmés avec un calendrier et un échéancier, et si nous ne prenons pas un certain nombre de mesures, il ne se passera rien pour quelques raisons simples

Premièrement, tous les présidents de conseils régionaux et de conseils généraux sont convaincus que, dans le domaine de la péréquation ou du rétablissement de l'égalité, ils font déjà beaucoup (et je ne parle pas seulement de moi mais de tous ceux qui sont ici et de tous les autres)... (Rires). En effet, que fait un conseil général sinon prélever une partie des ressources dans les endroits les plus dynamiques pour les redistribuer ailleurs ? Donc si vous attendez que les gens se mobilisent pour distribuer leur argent, je doute fort qu'on y parvienne. Il faudra donc des objectifs clairs.

Deuxièmement, on parle beaucoup des efforts qui doivent être faits par les métropoles et les régions en meilleure situation que d'autres, mais il faut peut-être réfléchir aussi à ce qui pourrait être fait en termes de solidarité et de complémentarité entre les grandes villes et leur environnement immédiat, entre un certain nombre de villes importantes et l'espace rural autour, afin qu'une certaine symbiose se fasse.

Là aussi, je ne suis pas sûr que cela se fera tout naturellement, mais on verra bien. En tout cas, je crois que ce sont des problèmes qu'il faut poser.

Cela dit, j'ai entendu quelque chose qui m'a fait réagir. Je prie le Président Raffarin de m'excuser (Dieu sait que je l'aime bien et que je le considère comme un homme efficace et dynamique), mais je voudrais être sûr que nous parlons de la même chose. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'objectif prioritaire de l'aménagement ou de la reconquête du territoire, c'est l'emploi, à tel point d'ailleurs que lorsque M. le Premier Ministre était venu devant l'Association des maires, il avait accepté la proposition de Jean-Paul Delevoye de créer mille forums pour l'emploi. C'est une opération qui se met en route.

Mais mon propos n'est pas là. Prenons garde, à l'occasion du débat sur l'aménagement ou la reconquête du territoire, de faire croire aux Français que, désormais, tout le monde pourra vivre dans l'endroit où il est né ou dans l'endroit où il se trouve. Si je continue à entendre, comme quelquefois, que l'ambition des étudiants dans les écoles de commerce est de vivre au pays, on peut se préparer à des lendemains qui déchantent... (Applaudissements).

Le développement économique -c'est un problème que je connais bien et que M. Michel Bon connaît encore mieux- passe aussi par la bataille à l'étranger. Or il est bien évident que l'un des principaux handicaps des entreprises françaises, à l'heure actuelle, c'est que les Français ne veulent pas s'expatrier. Tous les deux mois, il faut qu'ils rentrent voir maman pour manger le steak frites (rires) !..., pendant que les Japonais s'expatrient un an, les Allemands deux ans, etc.

Il faut bien faire comprendre aux gens que l'ambition de vivre au pays est légitime, mais que, dans le même temps, si c'est légitime pour un certain nombre de professions, pour beaucoup d'autres, il faudra accepter d'aller ailleurs. Il faudra non seulement l'accepter mais le faire.

Je ne sais pas où M. Bon est né...

M. Michel BON - A Grenoble.

M. Charles PASQUA - Cela ne m'étonne qu'à moitié, puisque c'est une région que je connais bien. Il y a eu longtemps des affinités particulières entre Grenoble et le pays niçois. Moi, je suis né à Grasse. Si j'avais voulu rester au pays, je ne serais pas là aujourd'hui !... (Rires, applaudissements).

M. Jean-Marie CAVADA - Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

DEUXIEME SÉANCE PLÉNIÈRE

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UNE EUROPE SANS FRONTIÈRES

(JEUDI 3 FÉVRIER 1994 - 17 h 30 / 19 h 00)

Président

M. le Président Valéry GISCARD D'ESTAING

Animateur

M. Alain WEILLER

Avec la participation de :

- M. Jean-Jacques WEBER, député, président du Conseil général du Haut-Rhin

- M. Roger BRUNET, géographe, directeur de recherche au CNRS

- M. Eneko LANDABURU, directeur général des politiques régionales à la CEE

- M. Michel-Edouard LECLERC, co-président des centres LECLERC

- M. Jacques LE GALL, conseiller du groupe Canon en France

- M. Pierre-Henri PAILLET, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

- M. Eckart THOMÄ, directeur général de la société Robert Bosch électronique S.A.

I. INTERVENTION DE M. LE PRÉSIDENT VALÉRY GISCARD D'ESTAING

M. le Président Valéry GISCARD d'ESTAING, PRÉSIDENT - Je suis heureux de m'associer à cette réflexion organisée par le Sénat, auquel je n'ai pas le privilège d'appartenir, ne siégeant qu'à l'Assemblée nationale. (*Sourires*).

Je suis ici également en tant que président de l'Association nationale des élus régionaux, qui regroupe l'ensemble des régions de la majorité. Elle va tenir dans quelques jours une réunion plus générale avec l'ensemble des présidents de région, qu'ils soient de la majorité -c'est-à-dire le plus grand nombre- ou qu'ils n'y appartiennent pas, afin de définir les enjeux de l'évolution de nos régions.

Quelques mots sur le sens de ce débat : «L'aménagement du territoire dans une Europe sans frontières»...

L'Europe est, en réalité, essentiellement, une méthode d'organisation. Comment devrait être organisée l'Europe de l'Ouest ? Au cours de l'Histoire se sont succédés des types d'organisation différents. Jusqu'au XIXème siècle pratiquement, les frontières ont été assez mobiles et se déplaçaient au gré des guerres, des alliances, parfois même des mariages dynastiques.

Au fond, cette carte de l'Europe n'était pas tellement dessinée : c'était une organisation floue, mobile et assez conflictuelle.

Le XIXème siècle a tracé les frontières -elles étaient encore quelque peu contestées et cela nous a valu deux guerres mondiales- et en a fait des limites très fortes. Ce sont des frontières politiques et tous les exercices politiques, de souveraineté et de choix politiques se dessinaient donc à l'intérieur de celles-ci. En même temps, à la suite des secousses et des crises, sont apparues également des frontières économiques, qui n'existaient pas auparavant, avec un isolement très fort de chacun des Etats-nations, qui se protégeaient par des systèmes de contrôles aux frontières, de droits de douanes, des différences de monnaies, etc.

Nous avons retrouvé ces Etats-nations très forts dans les années 45-50, isolés politiquement les uns des autres, avec un espace économique complètement fragmenté.

Le choix qui a été fait est un choix d'organisation. C'est pourquoi le débat politique est un autre débat. Ce choix signifie qu'il vaut mieux changer d'organisation et avoir un espace économique sans frontières -ce qu'on a réalisé progressivement- ainsi qu'une organisation politique moins conflictuelle, dans laquelle certaines responsabilités seront exercées en commun.

Je laisse de côté l'exercice commun des responsabilités politiques, qui ne constitue pas notre débat d'aujourd'hui. En effet, notre espace est désormais sans frontières intérieures. L'espace unique européen a été juridiquement réalisé le 1er janvier dernier et est très largement traduit dans les faits. Il reste à le compléter au cours des prochaines années, d'une part par la libre circulation des personnes -qui bute sur quelques obstacles techniques de contrôle et notamment de coordination policière en raison d'un problème informatique- ainsi que, dans quelques années, par la monnaie unique, dont je pronostique l'usage pour le 1er janvier 1999 !

Il s'agit donc, là, d'un autre système d'organisation, qui nous amène à reconsidérer certaines de nos actions, en particulier l'aménagement du territoire. Dans la culture que nous partageons tous, héritée de l'Etat-nation, nous raisonnons en termes d'aménagement du territoire national. C'est ainsi que nous voyons l'organisation entre régions riches et régions pauvres, entre collectivités locales ayant de grands moyens et celles n'en ayant pas, et la façon de relier tissu rural et tissu urbain...

Mais nous avons à le faire dans un cadre ouvert, dans lequel il n'y aura plus de frontières économiques, et où les personnes circuleront librement. Bien évidemment, ce ne sont pas exactement les mêmes méthodes qui s'appliquent et ce ne sont peut-être pas non plus les mêmes objectifs, puisque notre vision va être ouverte à l'avenir de la Communauté des Douze et que nos moyens d'actions seront, d'une part, nationaux mais, également, européens, quels qu'ils soient.

J'ai assisté à un premier débat, du temps du président Georges Pompidou, dont nous commémorons le vingtième anniversaire de la disparition -et je salue à ce propos les élus du Cantal (*sourires*). Ce premier débat consistait à savoir s'il devait y avoir un aménagement du territoire européen ou s'il fallait conserver le cadre national. Olivier Guichard, à l'époque chargé de ce portefeuille ministériel, et moi-même, étions en désaccord. Il était en faveur d'un rôle important de la Communauté et j'étais assez réservé, tout une partie de l'aménagement du territoire étant, selon moi, une politique de proximité. Pourquoi donc transférer des politiques de proximité au niveau européen ?

Finallement, le président Pompidou a tranché : la France a pris position en faveur d'un rôle important de la Communauté dans l'aménagement du territoire, d'où l'existence d'un commissaire européen à l'aménagement du territoire, dont nous avons le privilège d'avoir le directeur général des services à cette table (*sourires*).

Une deuxième notion est intervenue quelques années plus tard, au moment de l'espace unique, en 1992. A côté de l'aménagement régional tel qu'il existait, il s'agissait d'assurer la cohésion de la Communauté. On ne pouvait tolérer dans la Communauté des écarts de revenus trop important entre populations ou collectivités. On s'est donc fixé comme objectif de réduire ces écarts. C'est un peu une transposition européenne d'une des conclusions de la Mission sénatoriale.

Faut-il donc avoir à la fois une politique d'aménagement du territoire et une politique de cohésion ou se dire désormais que la politique de cohésion sera la politique européenne et que la politique d'aménagement du territoire reviendra, par la subsidiarité, vers les Etats, voire vers les régions ? Faut-il garder la double compétence européenne pour la politique d'aménagement du territoire et pour la politique de cohésion ?

Vient enfin la question des moyens de cette politique. Celle-ci doit-elle être essentiellement assurée par des transferts -et dans ce cas, comment doivent-ils être financés ?- ou doit-elle être assurée principalement par des réalisations -grandes infrastructures, grands équipements. Dès lors, comment sont-elles décidées et financées ?

Ce sujet a donc des conséquences pratiques sur notre politique d'aménagement du territoire et c'est pourquoi je me réjouis de penser qu'Alain Weiller, qui anime une émission sur les entreprises sur TF1, conduise ce débat.

Je salue enfin les personnalités compétentes qui ont accepté d'y participer, dont j'aurai tout à l'heure la tâche difficile de réunir les conclusions. (*Applaudissements*).

II. DÉBAT ENTRE LES PERSONNALITÉS INVITÉES À LA TRIBUNE

M. Alain WEILLER - Merci, Monsieur le Président...

J'ai relevé certaines questions, auxquelles vous pourrez répondre dans l'ordre, ayant la possibilité de parler à plusieurs reprises :

- peut-on avoir une politique dirigiste, volontariste, dans une Europe libérale ?

- l'union européenne est-elle prête à aider la France dans sa nouvelle mobilisation en faveur de l'aménagement du territoire ?

- enfin, quels sont les obstacles à lever et comment mettre en oeuvre cette nouvelle politique ?

Il faut également savoir si l'on doit avoir une politique d'aménagement du territoire et une politique de cohésion...

Nous évoquerons aussi les transferts nécessaires en termes de moyens ou seulement par le biais de grandes réalisations comme il en existe déjà. Nous devons également, je pense, aborder les grandes infrastructures, notamment en matière de communication et de désenclavement...

Les intervenants sont :

- au titre de la DATAR et du ministère de l'intérieur, Pierre-Henri Paillet, délégué à l'aménagement du territoire et chargé de mission auprès de M. le ministre d'État ;

- pour les Communautés, Eneko Landaburu ;

- un expert indiscutable dont les propositions ont inspiré en partie le groupe d'études du Sénat, Roger Brunet, directeur de recherche au CNRS, qui travaille à Montpellier, où il a créé la Maison de la géographie ;

- Jean-Jacques Weber, président du conseil général du Haut-Rhin, qui est président du Centre de ressources Europe de l'Assemblée, qui regroupe 70 départements ;

- Michel-Edouard Leclerc, co-président des centres Leclerc ;

- Eckart Thoma, directeur général du groupe allemand Robert Bosch électronique, installé dans la banlieue de Caen, à Mondeville ;

- Jacques Le Gall, conseiller du groupe japonais Canon en France.

Je passe maintenant la parole au premier intervenant, Roger Brunet, pour savoir si, à son sens, on peut avoir une politique volontariste dans notre Europe libérale...

M. Roger BRUNET, géographe, directeur de recherche au CNRS - C'est non seulement possible mais également nécessaire, peut-être même dans l'intérêt du libéralisme !

Il existe une réponse facile et connue : le marché fait des dégâts et, pour reprendre Jean François-Poncet, les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres ! En effet, il y a une logique de concentration dans les choix des entreprises, pour un tas de raisons qu'on n'a pas le temps d'exposer ici, qui rendent le marché dangereux à certains égards.

Mais, plus positivement, le marché a peut-être également besoin d'une meilleure organisation géographique du pays et de l'Europe.

Il n'y a pas si longtemps, à ses débuts, l'aménagement du territoire s'appelait «aménagement volontaire». C'est du dirigisme. Aujourd'hui, le dirigisme est partagé : l'Etat n'est plus le seul à s'en occuper. Quelquefois, il va même contre l'aménagement du territoire : il suffit de penser aux conséquences locales de certaines politiques sectorielles et à la politique de l'Ile-de-France, pour s'en inquiéter.

Jérôme Monod, dans un petit ouvrage, n'a pas hésité à dire que l'aménagement du territoire allait contre le marché. Il n'a pas eu le temps de développer cette idée et il me semble que les choses sont plus compliquées.

Tout d'abord, il faut considérer que l'aménagement du territoire ne peut pas grand'chose sur les problèmes essentiels. Les mouvements des personnes sont, fort heureusement, libres dans nos sociétés. Les entreprises le sont à peu près aussi : rares sont les obstacles qui s'opposent à leur implantation et l'aménagement du territoire pourra peu de choses pour résoudre -directement en tout cas- les problèmes d'emplois ou même d'inégalités sociales.

Il existe principalement trois fonctions dans l'aménagement du territoire. M. Landaburu nous dira sans doute

qu'elles sont déjà en oeuvre. Personnellement, j'apprécie beaucoup ses efforts à l'échelle européenne.

L'aménagement du territoire ne sert pas à une seule chose. Il sert au moins à améliorer la performance économique dans son ensemble par un choix d'équipements, d'infrastructures, davantage de cohérence dans les décisions locales. C'est vrai à plusieurs niveaux. L'important est de distinguer ces niveaux.

L'Europe est-elle un bon niveau pour cela ? La France en est un incontestablement. Quant aux grandes régions françaises, je n'en sais rien... Le développement local est probablement un autre niveau.

D'autre part, la performance sociale consiste, non à équiper mais à redistribuer : on déplace les choses et on juge qu'elles sont trop inégales. Beaucoup de différences sont productives et intéressantes mais certaines sont vécues comme des disparités.

La principale tâche, en France comme en Europe, est sans doute de se préoccuper -et beaucoup le font- des «poches de pauvreté». C'est en effet aussi bien dans les espaces isolés de nos campagnes que dans les quartiers urbains -qui ne se trouvent pas tous dans les banlieues- que se posent les plus graves problèmes.

La question de l'environnement figure probablement aussi parmi les grandes tâches de l'aménagement du territoire. Peut-être est-ce à reconsidérer à l'échelon européen...

Pour le moment, je constate que nous manquons de soin pour le territoire. Dans cette affaire, le Sénat est bien optimiste d'intituler ce débat «l'aménagement du territoire dans une Europe sans frontières» ! En effet, les frontières existent, en raison des différences dans la structure des collectivités locales, dans les habitudes à l'égard de l'aménagement et je crains qu'une certaine unité monétaire ne se fasse avant l'unité de l'aménagement du territoire, à l'échelle européenne.

M. Alain WEILLER - Vous dites que des frontières existent. Quelle est, sur ce point, la réaction de M. Jean-Jacques Weber, qui est frontalier ?

M. Jean-Jacques WEBER, Député, président du Conseil général du Haut-Rhin - Les frontières continuent à exister, nous le constatons à beaucoup d'égards, mais il y a aussi ce qu'il en reste lorsqu'elles n'existent plus ! L'aménagement du territoire, tel que nous pouvons le concevoir, n'est pas seulement hexagonal mais affiche des ambitions européennes en dessinant l'image d'une France

qui en serait le moteur, car elle étend ses ambitions sur la géographie européenne.

L'Alsace souhaiterait ainsi que le TGV-Est, qui va de Paris à Strasbourg, desserve également Stuttgart et les grandes villes européennes...

M. Alain WEILLER - ... Mais le schéma directeur existe...

M. Jean-Jacques WEBER - Certes, mais le règlement de l'aménagement n'en tient pas tellement compte actuellement en France. C'est encore très hexagonal. C'est un défaut franco-français : on continue à raisonner comme si les frontières étaient tombées, mais en demeurant français. Or, ce n'est pas comme cela qu'il faut voir l'aménagement.

On peut également concevoir cet aménagement pour les canaux. Chez nous, c'est Mer du Nord-Méditerranée. Ailleurs, c'est le canal Rhin-Main, à travers toute l'Europe. Il existe de grands desseins auxquels nous devons penser en termes d'aménagement du territoire.

On peut aussi prolonger ce débat relatif aux frontières à travers la culture et l'apprentissage des langues. Le Sénat parlait de stratégie de rupture dans l'aménagement du territoire. En Allemagne, même dans le primaire, il existe des classes bilingues, voire trilingues. Nous devons réaliser cet effort en France et entraîner les jeunes Français à réfléchir en Européens ! (*Applaudissements*).

Par ailleurs, il existe aussi des dialectes, notamment l'alsacien, le lorrain. Pourquoi la France n'a-t-elle pas encore signé la convention des langues et des cultures minoritaires ? (*Applaudissements*).

Il s'agit là de freins à une expression qui devient européenne par la force des choses. Les Alsaciens qui parlent allemand sont en contact avec un réservoir culturel mais aussi économique de 150 millions de personnes. Dans mon département, 32.000 personnes travaillent en Suisse uniquement parce qu'elles savent parler allemand. A travers toute l'Alsace, une dizaine de milliers commencent à aller travailler en Allemagne.

Si mon département connaît un taux de chômage que de 7,5 % comparé à la moyenne nationale française, c'est à cela que nous le devons !

M. Alain WEILLER - Roger Brunet a également affirmé que la mission première de l'aménagement du territoire était de vaincre les poches de pauvreté. A l'échelle européenne, ce n'est pas en

France qu'on les trouve d'abord, mais en Irlande, au Portugal, en Grèce.

Je vais donc demander à Eneko Landaburu ce qu'il pense des propositions sénatoriales françaises. La France cherche à relancer la politique d'aménagement du territoire. Bruxelles regarde-t-elle favorablement la politique mise en oeuvre et est-elle prête à apporter son aide ? Je précise que vous êtes Espagnol et plus précisément Basque...

M. Eneko LANDABURU, directeur général des politiques régionales à la CEE - Il est très difficile pour un étranger, sur le sol français, de pouvoir exprimer un sentiment à propos d'un débat national.

Bruxelles considère cela avec énormément d'attention, car la France est le moteur d'une réflexion qui apparaît nécessaire dans nombre de pays. Incontestablement, l'ouverture des frontières et la libre circulation des personnes, des services et des capitaux crée un espace organisé au niveau européen et chacun des Etats membres se doit de penser son avenir et d'organiser son activité économique, sociale, territorialisée, par rapport à ce futur et à l'Europe.

Vous le faites donc par rapport au futur et beaucoup d'Européens vous regardent et vous écoutent très attentivement. Dans mon propre pays, les forces politiques, sociales, économiques, des élites, cherchent à enclencher le même processus démocratique de détermination de son futur.

Le faites-vous avec suffisamment d'ouverture sur l'Europe ? On va le voir, car vous n'êtes pas au bout de vos réflexions. Il est incontestable que l'Europe va vous marquer. Le président Giscard d'Estaing faisait remarquer qu'il existait en Europe une cohésion économique et sociale permettant de réduire des inégalités plus importantes qu'aux Etats-Unis. Des décisions très importantes ont été prises au sommet d'Edimbourg et des politiques de cohésions régionales sont été mises en place pour contribuer à réduire cet écart.

Ainsi, la Grèce se situe à un niveau de 50 % de la moyenne communautaire, alors que d'autres pays, notamment la France, sont au dessus de 100.

Il s'agit donc d'une inégalité réelle, qu'il faut continuer à combler, afin de conserver cette union que nous voulons réaliser, car si nous avons au départ un écart à l'intérieur de l'Europe, celle-ci éclatera à cause des pressions sociales, politiques et nationalistes.

Mais lorsque nous réalisons ces transferts financiers considérables, qui représentent plus en valeur absolue que le plan

Marshall après la seconde guerre mondiale, nous faisons de l'aménagement du territoire car nous finançons les grandes infrastructures en Espagne, au Portugal ou en Grèce, dans les nouveaux länders allemands, en Corse ou dans les DOM, où nous apportons des contributions financières importantes. Nous tentons de relier ces territoires périphériques au centre Nord, là où existe une concentration de savoir, de richesses et de dynamisme. C'est aussi de l'aménagement du territoire.

L'Europe influence aussi incontestablement la France par d'autres politiques. Le traité de Maastricht donne des compétences pour les réseaux trans-européens qui, du fait de la situation géographique de la France, vont avoir un impact incontestable sur l'aménagement du territoire. La politique d'environnement, qui est de compétence européenne, va influencer également l'aménagement du territoire.

Il ne s'agit donc pas de donner à l'Europe des compétences supplémentaires en termes d'aménagement du territoire. Le président Delors est d'accord avec moi sur ce point, dont nous avons souvent parlé : l'aménagement du territoire doit être le plus décentralisé possible et relever de l'application du principe de subsidiarité qu'a évoqué le président Giscard d'Estaing.

Néanmoins, étant dans le même ensemble, il nous faut nous concerter afin qu'avant de prendre les décisions, les gouvernements soient capables d'apprécier les effets des décisions sur l'aménagement du territoire de chacun d'entre eux. C'est le grand travail qui reste à accomplir, au-delà de la gestion de ces fonds structurels qui arrivent dans la Communauté européenne, en France particulièrement, pour contribuer à vos efforts d'aménagement du territoire.

M. Alain WEILLER - Je relève dans votre exposé deux interrogations : qui met en oeuvre la politique d'aménagement du territoire et à quel niveau ?

Je passe la parole à Pierre-Henri Paillet...

M. Pierre-Henri PAILLET, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale - On peut rassurer M. Landaburu sur la manière dont les Français regardent leur pays : ils le voient vraiment au coeur de l'Europe et ce, de manière très déterminée.

Ainsi, les jeunes placent systématiquement l'Europe comme base de leur avenir. Tous les élus régionaux, le ministre d'Etat, le Premier ministre, se sont déplacés dans chaque région française : pas un président de région qui n'ait montré, avec force

détails, à quel point sa région est au coeur de l'Europe. Au centre de la politique d'aménagement du territoire se trouve la volonté de reconquérir le territoire par l'emploi.

Là encore, les propositions sont des propositions européennes visant à développer et renforcer les atouts de la France, à mieux permettre de lutter à armes égales vis-à-vis de quelques pays européens. En effet, il existe une différence, pour nous, entre une implantation d'usine en Ecosse et une implantation en Poitou-Charentes. Enfin, certaines idées doivent permettre de compenser certaines conséquences négatives, mais on peut être assuré que la vision des Français est tout à fait européenne et déterminée.

On vous a demandé de dessiner la France de 2015. Vous le faites au moins de trois manières en Europe, et tout d'abord, en essayant de refaire de notre pays un grand carrefour de flux économiques. Ce sont les grands faisceaux de tissage dont parlait le président Jean François-Poncet ce matin. Il s'agit de notre capacité à attirer de grands flux, non en un endroit d'Ile-de-France mais sur la totalité du territoire national : rocade des estuaires, arc Méditerranée, route centre-Europe / Atlantique. C'est une conception européenne des infrastructures françaises et non une conception franco-française.

On la dessine aussi quand on parle de l'équilibre entre l'Ile-de-France et la province. La volonté est de faire apparaître, au niveau européen, certains grands ensembles régionaux, certaines grandes régions au sens territorial du terme, qui puissent peser demain presque autant que Paris et corapter face aux grandes villes allemandes ou italiennes.

On la dessine enfin en parlant des régions frontalières que l'on a citées.

Il est donc certain que le dessin de la France de 2015 sera un dessin européen...

M. Alain WEILLER - Pensez-vous que le rapport du Sénat soit trop modeste et qu'il eût fallu raisonner davantage à une échelle européenne sur l'aménagement du territoire ?

M. Pierre-Henri PAILLET - Absolument pas. J'ai lu le rapport et j'ai le sentiment qu'au contraire, il a bien posé les enjeux européens en termes d'aménagement du territoire, de répartition de l'intelligence comme sur le plan des grandes infrastructures.

M. Landaburu a parlé du rôle de l'Europe en termes de politique d'aménagement du territoire. Dans les cinq prochaines années, les fonds structurels européens vont représenter plus de

45 milliards de francs, soit plus de la moitié de ce que l'Etat engage dans les contrats de plan : l'Europe est donc bien une réalité.

Est-elle suffisante ou faut-il essayer d'en définir son architecture, de réaliser une mise en cohérence de toutes les politiques communautaires au service des missions d'aménagement du territoire ? Ne faut-il pas essayer, dans le strict respect du principe de subsidiarité, d'aboutir progressivement à un schéma européen d'aménagement du territoire élaboré par les Etats membres, qui garantirait la cohésion de l'action des différents Etats ? (*Applaudissements*).

M. Alain WEILLER - Je voudrais maintenant passer aux « gens de terrain » : pour beaucoup d'entre eux, le problème est de savoir si l'on va s'installer dans tel pays plutôt que tel autre, telle région plutôt que telle autre. Qu'est-ce qui va modifier l'implantation, Michel-Edouard Leclerc ?

M. Michel-Edouard LECLERC, co-président des centres Leclerc - Tout d'abord, il faut être quelque peu pessimiste. Je suis un européen convaincu mais je pense qu'on n'a pas assez intégré les effets déstabilisants de l'ouverture des marchés.

En effet, contrairement à ce que les uns et les autres ont dit tout à l'heure, l'ouverture des marchés a eu lieu bien avant 1993, et cela a considérablement perturbé les équipes de productions françaises, notamment les petites et moyennes entreprises qui, certes, avaient réalisé un effort de mise à niveau technologique depuis une dizaine ou une quinzaine d'année, mais qui ont subi de plein fouet la concurrence des pays étrangers.

L'Europe, il faut le dire, représente d'abord davantage de concurrence, puis une vision, une vision esthétique et politique...

M. Alain WEILLER - ... Vous dites cela le jour où les marins bretons réagissent durement...

M. Michel-Edouard LECLERC - Précisément : on peut chercher des boucs émissaires et je veux bien jouer ce rôle tout trouvé en tant que distributeur ! On peut essayer d'opposer des corporations les unes aux autres - le corporatisme est un vivier très fort en France - mais il faut avoir aujourd'hui le courage de regarder le paysage économique de nos régions !

La Bretagne est ma région d'origine. Or, le poisson pêché par les Norvégiens au large de l'Ecosse arrive à Lorient ou à Concarneau plus vite que les bateaux bretons ne rentrent au port, produisant un effet perturbateur non seulement dû à l'ouverture des

frontières mais également à l'abaissement du coût et de la durée du transport. Le processus de concurrence s'accélère donc.

En tant que distributeur -c'est un remarquable observatoire- je m'aperçois que si nos grands fournisseurs nationaux ou multinationaux ont la possibilité de s'adapter, la structure de nos petites et moyennes entreprises, qui constituent le point d'ancrage de notre économie régionale, ressent de plein fouet l'ouverture des frontières ainsi que l'innovation technologique.

Il existe un troisième phénomène : celui des perturbations monétaires. On a créé le marché unique, mais les règles de circulation ne sont pas les mêmes pour tous les pays. Quand bien même on peut justifier macro-économiquement tel ou tel ajustement monétaire, un producteur de fraises du Lot qui subit en un an 20 ou 25 % de dévaluation de la peseta ne peut dégager le gain de productivité nécessaire à l'adaptation en un cycle saisonnier !

C'est la raison pour laquelle nos pêcheurs du Guilvinec...

M. Alain WEILLER - On ne peut faire tout le procès de la politique économique ! Recentrons-nous sur les problèmes d'aménagement du territoire !

M. Michel-Edouard LECLERC - Il n'y aura pas d'aménagement du territoire sans les entreprises...

Un intervenant dans la salle - Mais c'est toi qui les fais crever !

M. Michel-Edouard LECLERC - ... J'accepte ce rôle - ingrat quelquefois- et ma part de responsabilités. Nous avons modifié nos comportements. Institutionnellement, l'aménagement du territoire n'est pas seulement du ressort du schéma administratif mais dépend également de la réponse que les entreprises pourront trouver auprès des politiques dans la détermination des règles du jeu monétaire, ainsi que de la manière dont les chefs d'entreprise doivent apprendre à dialoguer ou à s'organiser au niveau de l'économie régionale.

Dont acte, Monsieur : nous ne dialoguons pas, et cela constitue un manque dans l'administration des rapports industrie/commerce au sein de l'économie régionale ! C'est aussi aux entreprises régionales de s'organiser pour contrer les effets déstabilisateurs de l'Europe et en exploiter les effets positifs.

Aujourd'hui, toutes les grandes administrations discutent à l'échelon européen. Les grands réseaux de voyagistes sont connectés au niveau européen, les compagnies aériennes et les centrales d'achat

de la distribution comme les entreprises de transformation de l'agro alimentaire chassent dans le domaine européen, mais nos petites et moyennes entreprises sont encore loin d'être organisées pour pouvoir soutenir un appel d'offres européen. Elles répondent encore aux problèmes de façon atomisée.

L'économie régionale, qui vit de cet essaimage d'entreprises, parallèlement aux remodelages administratifs dont nous discutons au Sénat et ailleurs, doit apporter sa pierre à l'aménagement du territoire par un dialogue -non polémique, en tout cas pas nécessairement agressif- et par la construction de nouveaux types d'organisations. (*Applaudissements*).

M. Alain WEILLER - M. Eckart Thomä est Allemand. On a parlé tout à l'heure d'aménagement du territoire et de cohésion sociale. L'Allemagne est un pays où existe un exemple de cohésion dont le rapport sénatorial s'est inspiré pour un système de péréquation entre les régions. Pouvez-vous réagir à ce sujet, Monsieur Thomä ?

Par ailleurs, votre groupe est implanté à Caen-Mondeville depuis assez longtemps. Qu'est-ce qui préside au choix d'une implantation plutôt qu'une autre ? Je poserai la même question au conseiller de Canon, car, lorsqu'une industrie s'implante quelque part, il s'agit d'un acte qui contribue à l'aménagement du territoire !

M. Eckart THOMÄ, directeur général de la société Robert Bosch électronique SA - Tout d'abord, je ne crois pas que les primes dont tout le monde parle sont déterminantes dans le choix des implantations. Ces choix résultent très souvent d'opportunités du marché, suivant un marché disponible pour un constructeur quelconque. On profite bien entendu des aides et des primes, mais je ne crois pas que ce soit déterminant.

Par contre, une aide à long terme, comme la défiscalisation, est certainement plus importante. En effet, elle fixe l'investissement des investisseurs à long terme et il faut donc davantage la prendre en considération du point de vue de l'aménagement du territoire.

M. Alain WEILLER - Monsieur Landaburu, existe-t-il des propositions sénatoriales concernant des zones rurales défavorisées ? Au sujet des banlieues, cela ne va-t-il pas à l'encontre de la politique communautaire ?

M. Eneko LANDABURU - La question de l'autonomie fiscale reste tout à fait d'actualité dans la Communauté européenne. Nous essayons d'harmoniser certaines dispositions fiscales

communautaires dans les Etats membres afin de trouver les règles de concurrence les meilleures possibles...

M. Alain WEILLER - L'expression «discrimination positive», utilisée par le Président Jean François-Poncet, vous irrite-t-il particulièrement ?

M. Eneko LANDABURU - Absolument pas. Lorsqu'on s'occupe de politique régionale, on doit utiliser ce genre de discrimination. Lorsqu'on permet que des investissements au Portugal puissent recevoir des taux d'aides supérieurs à ceux de la région parisienne, il est évident qu'on est en plein système de discrimination. C'est un instrument de politique d'aménagement du territoire extrêmement important. Lorsqu'on adopte cette politique à l'échelon européen, on ne peut être choqué de voir cette discrimination pratiquée à l'échelon national !

M. Alain WEILLER - Pierre-Henri Paillet...

M. Pierre-Henri PAILLET - Je partage tout à fait l'avis qui a été exprimé sur le faible impact des primes et sur le caractère capital des incitations fiscales. J'ajouterai que l'ensemble des simplifications administratives et la simplicité d'accueil d'un pays me semblent également peser de manière déterminante. Dans ce domaine, nous avons beaucoup d'efforts à faire. Dans une région que je ne citerai pas, je ne compte pas moins de sept organismes différents, Monsieur le Président -vous les rappelez-vous-même- qui font exactement la même chose ! (*Applaudissements*).

M. le PRÉSIDENT - Je le rappelle mais, jusqu'ici, sans aucun succès ! (*Rires*).

J'espère qu'à la suite de ces travaux, on passera de sept à cinq, puis un jour de sept à un. Le jour où il n'y en aura plus qu'un, nous aurons des résultats performants !

M. Alain WEILLER - Avant le début de cette réunion, M. Jacques le Gall, conseiller du groupe Canon, me disait qu'il n'était pas facile à un président de société multinationale étrangère de s'installer à Paris...

M. Jacques le GALL, conseiller du groupe Canon en France - M. Paillet a parfaitement raison d'insister sur la nécessité de simplifier les problèmes administratifs. Cela passe certainement par la prospection auprès des investisseurs étrangers, mais mon quartier général de Tokyo en a assez des délégations françaises qui se succèdent tous les quinze jours pour vanter les charmes et les mérites de tel coin du territoire !

La simplification doit aller au-delà. Lorsqu'un investisseur étranger s'est installé, il faut savoir assurer aussi le service après-vente. Trop souvent, on l'abandonne.

Deux exemples concernant la simplification des formalités administratives : quand un président de société japonaise veut avoir en même temps sa carte de séjour et sa carte de commerçant, on lui demande cinquante-huit photos d'identité ! (*Rires*). Le président de Canon France s'est installé en France six mois avant son épouse. Avant que celle-ci ne puisse le rejoindre, il a eu droit à une enquête de la DDASS et à une enquête de moralité des Renseignements Généraux ! Le sens de l'accueil est donc quelque peu limité ! (*Applaudissements*).

M. Alain WEILLER - Je cède à nouveau la parole à M. Thomä, que j'ai interrompu il y a un long moment déjà...

M. Eckart THOMÄ - Je voudrais souligner les effets de la défiscalisation. Avant que le mur de Berlin ne tombe, personne ne se serait installé le long de la frontière avec l'Est sans une telle défiscalisation ! Il faut également penser à la défiscalisation des personnes qui suivent leur entreprise. Là non plus, une prime ne servira pas à grand'chose : actuellement, personne n'irait en Allemagne de l'Est sans une défiscalisation ou des aides fiscales très importantes !

M. Jean-Jacques WEBER - Je voudrais attirer l'attention des délégués de petites communes sur ce que le discours à propos de la simplification a de réel mais aussi de recentralisateur et sur ce qu'il peut avoir de négatif à l'égard du principe de subsidiarité dont M. Giscard d'Estaing a fait état.

En Allemagne, contrairement aux idées reçues, il y a au moins cinq niveaux de compétence, parfois six, tout autant qu'en France. Il est parfois dangereux de vouloir comparer des choses qui ne sont pas comparables et d'allier des notions de simplification - auxquelles nous sommes tous attachés - à des notions de compétence territoriale.

A la longue, le Président de la République décidera pour tout le monde et j'imagine que tout le monde sera heureux ! (*Sourires*).

M. Michel-Edouard LECLERC - On parle beaucoup de fiscalité comparée. Dans tous les pays anglo-saxons, notamment à dominante agricole, la valeur ajoutée qui se déplace vers la distribution est recyclée par la fiscalité. On incite les commerçants et les industriels à investir dans l'agriculture, à accompagner l'amont,

en permettant la déduction des pertes agricoles ! En France, ce n'est pas possible.

Or, le problème de l'économie régionale, notamment en zone rurale, réside dans la difficulté d'attirer les capitaux à bon marché. Quel est donc le bon moyen pour le faire si ce n'est - afin de ne pas retomber dans l'endettement du premier détenteur d'hypothèques de France qu'est le Crédit agricole - en favorisant ces flux par la fiscalité ? (*Applaudissements*).

M. Eneko LANDABURU - Il est évident que l'un des objectifs majeurs de l'aménagement du territoire, où que ce soit, est d'avoir une politique pour attirer l'investissement productif et pour le promouvoir, l'emploi étant le problème n° 1 que connaissent tous les pays de l'Union européenne.

Vu de l'observatoire que constitue Bruxelles, l'obstacle n'est pas le nombre de niveaux administratifs. En effet, on peut vivre avec plusieurs niveaux. Par contre, il est important qu'existe une bonne définition des compétences de chacun et que le citoyen ou l'investisseur la connaissent. Une relative transparence est nécessaire afin d'éviter toute confusion de responsabilités concernant des opérations déterminées.

Au cours d'un atelier de travail, M. Fourcade rappelait qu'en Espagne, on réalise des couplages : Etat-région, province-ville ou Etat-Europe, afin d'éviter l'implication d'un trop grand nombre de niveaux.

Transparence, clarté, simplicité peuvent aider les investisseurs à venir plus facilement dans une région déterminée. (*Applaudissements*).

M. Alain WEILLER - Pierre-Henri Paillet, demain, vous voyez Charles Pasqua et lui communiquez les bonnes idées exprimées au cours de ce débat. Que retenez-vous à ce moment précis ?

M. Pierre-Henri PAILLET - Il me faudrait beaucoup de temps pour répondre !

Tout d'abord, deux chiffres sur l'emploi en France et l'Europe : en 1993, 12.000 emplois ont été créés en France par les investisseurs étrangers et 300.000 par les investisseurs français. Dans une perspective européenne, il faut aussi que nous nous intéressions à nos propres chefs d'entreprise, à nos propres entrepreneurs et, en comparant notre situation avec l'Allemagne, que nous parvenions à libérer toutes les initiatives des petites et moyennes entreprises ou industries ! C'est un thème largement évoqué ce matin mais qu'il faut reprendre, avec les problèmes liés au financement,

aux fonds propres, aux sociétés de développement régional, à l'appui technologique, à la recherche de marchés. Cela me semble aussi important que la capacité d'attirer des entreprises étrangères en France ! (*Applaudissements*).

En réponse à votre question, je remarque tout d'abord une très grande convergence entre ce qui a été dit ce matin, les tours d'horizon que j'ai effectués dans les différents ateliers, et ce qui est dit ce soir : je relève un extrême pragmatisme. Il ne s'agit pas d'un procès d'intentions mais d'un débat d'idées d'un certain niveau, qui vise également à aboutir à des résultats concrets autour de l'emploi.

Si, dans le projet de loi d'orientation, qui doit contenir des aspects normatifs, on ne devait retenir qu'une seule chose, on retiendrait ce débat autour des entreprises et de l'emploi. (*Applaudissements*).

III. DÉBAT AVEC LES CONGRESSISTES

M. Alain WEILLER - Y a-t-il des questions dans la salle ? La parole est à la personne qui protestait tout à l'heure...

M. LÉAUD - Je suis minotier en Charentes et président d'une caisse de caution mutuelle à Paris.

Je remercie M. Leclerc des bons conseils qu'il a donnés aux petites et moyennes entreprises et industries, mais je crois qu'elles sont assez fortes pour se sortir de la crise toutes seules, à condition que vous leur laissiez un tant soit peu de marges sur les produits qu'elles peuvent vous vendre ! (*Applaudissements*).

Par ailleurs, je trouve un peu fort que le «fossoyeur» de tout le commerce rural et des centres villes soit invité à ce débat... (*Mouvements divers dans l'assistance*).

M. Alain WEILLER - ... Nous ne sommes pas là pour des attaques personnelles mais pour échanger des idées. Lorsqu'un centre Leclerc s'installe dans une zone rurale, cela peut permettre de la dynamiser !

M. LÉAUD - Cela la dynamise en créant une vingtaine d'emplois alors que, dans le même temps, cela en supprime soixante ! (*Mouvements divers de l'assistance*).

Je suivrai donc M. Balladur dans son idée d'arrêter l'implantation des grandes surfaces et même d'en supprimer ! On

verra alors revenir des commerces en milieu rural et des emplois !
(*Applaudissements*).

M. Michel MARTIN - Je suis président du Rassemblement pour une éco-société et j'ai eu le privilège d'être auditionné par la Mission sénatoriale.

Quelque chose me gêne depuis ce matin. En effet, nous ne parlons pas de n'importe quoi mais du territoire, notamment le nôtre, la France, ainsi que du territoire européen, auquel nous sommes tous très attachés ! J'ai l'impression qu'on en parle comme s'il s'agissait d'une chose que l'on peut tailler et rogner, pour des raisons ici économiques et là d'emploi...

J'aimerais qu'une notion surgisse de ces débats. Ainsi que nous l'avions préconisé lors de notre audition - cela ne figure malheureusement pas dans le rapport - il faudrait moderniser très vite le dispositif de précaution, préalablement à toute intervention sur le territoire. Nous n'avons plus le droit de tailler ni de rogner n'importe comment le territoire français ! Modernisons les plans d'occupation des sols, les études d'impact, les enquêtes d'utilité publique avant toute chose ! (*Applaudissements*).

M. Alain WEILLER - M. Roger Brunet, qui est géographe et expert en ce domaine, va vous répondre...

M. Roger BRUNET - Je ne réponds pas à titre professionnel mais j'aurais voulu reparler d'aménagement du territoire... Bien évidemment, il n'y a pas d'aménagement du territoire sans territoire !

Un territoire est un espace que l'on considère comme un peu à soi, que l'on s'est approprié, sur lequel on a envie que les choses se passent mieux. Beaucoup de questions ont tourné autour de la place de l'Europe. Je ne suis pas sûr qu'actuellement, l'Europe soit ressentie comme un territoire par la plupart des Européens.

En revanche, j'apprécie énormément l'effort que fait la Communauté européenne pour poser les bonnes questions, ainsi que pour traiter les disparités. En France, les fonds européens ont fondamentalement aidé le Nord, la Lorraine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et le Massif central : c'est de l'aménagement du territoire. On a eu probablement plus de compréhension à Bruxelles sur l'importance de la traversée des Pyrénées que, parfois, à Paris. C'est donc appréciable.

Par ailleurs, on parle de subsidiarité. Je voudrais insister sur ce point... On compte plusieurs échelles de territoire et il serait dommage qu'on en oublie certaines en voulant trop simplifier les

rôles. Il me paraît assez normal que toutes les collectivités locales, de quelque niveau que ce soit, aient un rôle à jouer sur leur territoire. C'est également vrai à l'échelle européenne.

Je viens de parler de traversée des Pyrénées : je suis pour l'intégration européenne et pour considérer l'Europe comme un territoire, quitte éventuellement à se différencier de certains grands concurrents comme les Etats-Unis ou le Japon. Cela peut avoir un sens. Dans ce cas, toute cohérence d'infrastructures ou diminution de disparités est intéressante.

Cependant, d'autres niveaux peuvent apparaître. Ainsi -je remercie d'ailleurs la mission sénatoriale d'avoir tenu compte de certaines observations- il me paraît nécessaire de déconcentrer l'Europe quelque peu. Il ne s'agit pas de la désintégrer, mais elle est aussi concentrée que la France à son échelle -ou presque. C'est la raison pour laquelle les plaidoyers pour les grands réseaux de circulation vers le Sud-Ouest et une intégration géographique beaucoup plus forte de la péninsule ibérique sont de nature à intéresser l'aménagement du territoire français.

Naturellement, cela peut entraîner ailleurs des conflits d'intérêts. Il est évident que ce qui est intéressant pour une région ne l'est pas nécessairement à l'échelle du pays ou de l'Europe, mais il faudrait néanmoins en arriver à une véritable pensée d'aménagement du territoire à l'échelle européenne.

Des progrès en ce sens ont été réalisés par la CEE, grâce à «Europe 2000» en particulier, mais sans doute insuffisamment en France, où il va donc falloir faire un effort...

M. Alain WEILLER - Monsieur Weber...

M. Jean-Jacques WEBER - Je suis d'accord avec le dernier orateur. On parle d'aménagement, de finalité : nous sommes à peu près tous d'accord sur ce sujet. Mais il existe une question à laquelle on n'a pas encore répondu : qui va faire quoi ?

J'ai entendu, à l'instant, dire que l'Europe était très concentrée. Et les communes, et les conseils généraux dans tout cela ? On dit que l'interlocuteur normal est la région. Je voudrais plaider, là aussi, la solidarité pour que l'opérateur soit d'abord celui qui est à la base, qu'on lui permette de s'exprimer sur ce problème, qu'on le prenne en considération. Le niveau pertinent en ce domaine me semble être le département, car c'est l'administration de proximité par excellence, qui permettra de bien diffuser l'idée européenne, la citoyenneté européenne mais également les principes d'aménagement.

Je voudrais que l'on réfléchisse encore quelques secondes à ce qu'on appelle la région. Quitte à choquer, je pense que ce niveau de compétence n'est pas bien positionné par rapport au système administratif français, ni par rapport au système européen en général.

La région devrait être, en effet, une sorte de syndicat interdépartemental à vocations multiples... (*Mouvements divers dans l'assistance*). ... Plutôt que l'organe vidé qu'il est aujourd'hui, qui regroupe les départements de façon quelque peu autoritaire.

L'aménagement du territoire ne se fera pas sur des schémas anciens et dépassés mais sur des idées nouvelles. C'en est une : je la lance.

Sait-on aujourd'hui qu'en France, ce sont les départements qui pilotent 50 % des projets d'aide et qui abondent de la façon la plus forte les fonds européens ? Il faut certes en féliciter les auteurs, mais ne pas oublier que ce sont nos départements qui mettent la politique d'aménagement au niveau local. (*Applaudissements*).

M. Alain WEILLER - MM. Monory et Fourcade ont demandé la parole...

M. René MONORY, Président du Sénat, président du Conseil général de la Vienne - Ce débat sur les niveaux de compétences est un faux débat. Je siège dans une commission très importante patronnée par le Crédit local de France, où ce débat intervient à tout instant. On se bat pour savoir qui fait quoi, mais on ne fait pas grand'chose !

Ce n'est pas parce que vous supprimerez un échelon que vous gagnerez davantage d'argent ou que vous aurez plus d'idées. La décentralisation n'a que dix ans : elle n'est pas majeure et si, pour se faire plaisir, on supprimait aujourd'hui tel ou tel échelon, on commettrait une erreur fondamentale. J'ai eu l'occasion de dire ce matin à plusieurs reprises que la décentralisation se passe dans la tête et dans le coeur. Le reste vient après !

Quitte à vous choquer, laissez-moi vous dire que si vous avez des idées et de la volonté, l'argent, vous le trouverez toujours ! (*Applaudissements*).

Lorsque, en Poitou-Charentes, avec le président de région -avec qui je m'entends bien- nous avons une idée et que nous voulons faire quelque chose, nous nous réunissons, nous demandons au préfet s'il a de l'argent et nous réalisons des choses !

Le département a ainsi investi 1,3 milliard dans le Futuroscope, sans emprunter ni avoir pourtant d'argent. La région, pour des raisons diverses, n'était pas prête et nous avons donc agi seuls.

Il faut donc prendre garde à ne pas reporter le débat sur un problème de structures. Dans cinq ou dix ans, ce débat apparaîtra, si toutefois on a beaucoup avancé.

Aujourd'hui, la région a des responsabilités, qu'elle assume très bien, et connaît une activité économique importante. Le département est un péréquateur entre les communes et peut participer à certains investissements. Il peut parfois même en prendre à son compte si nécessaire.

J'ai été moi-même chef d'entreprise dans une vie antérieure. (*Sourires*). Mes amis chefs d'entreprise disent que s'ils paient tant d'impôts, c'est parce qu'il y a trop d'échelons : ce n'est pas vrai ! Aujourd'hui, mon département ne compte pas plus de salariés qu'avant la décentralisation !

Ameñez-nous une usine qui veut s'installer. Demain matin, nous nous mettons autour d'une table avec Jean-Pierre Raffarin et, avant midi, vous aurez toutes les réponses et tout l'argent que vous voudrez ! (*Applaudissements*).

Le vrai problème est de savoir si des gens veulent s'installer, et c'est autre chose !

Je parle avec passion car j'ai vécu les responsabilités sur le terrain. Il ne faut pas se faire d'illusions : avant tout, la décentralisation est une volonté politique et humaine. Combien de fois nous sommes-nous demandé avant d'agir si l'Etat pouvait nous donner de l'argent ? La décentralisation consiste à trouver l'argent sans pour autant se demander si cela vient de l'Etat ou de la région ! La plupart du temps, le département n'est pas assez fort pour entreprendre seul de grandes tâches et mobilise donc ceux qui sont prêts à le faire.

Il est encore trop tôt pour mener un débat théologique sur les structures. Si vous commencez par là, vous êtes sûr de faire échouer les réformes ! Un jour, à Saint-Malo, dans un congrès, de jeunes participants sympathiques ont décidé de supprimer les départements. Heureusement, cela n'est pas allé très loin ! Le pire, c'est qu'un certain nombre de présidents de départements dans la salle applaudissaient ! (*Rires*).

Il faut se méfier de ce genre de débat qui prend parfois corps sans but. Je me permets de le dire, car la décentralisation a

donné deux structures - régions et départements- et nous ne serons pas trop de deux à tirer la barque. Il reste encore de grands efforts à réaliser pour lutter contre la prépondérance de l'Etat et la culture de centralisation que nous subissons depuis plusieurs siècles !
(Applaudissements).

M. Alain WEILLER - M. Jean-Pierre Fourcade...

M. Jean-Pierre FOURCADE, Sénateur des Hauts-de-Seine - Je ne vais pas engager de polémique avec le président Monory, puisque je suis tout à fait d'accord avec lui pour éviter les faux débats !

Je voudrais poser deux questions... Tout d'abord, les fonds européens destinés à participer à la politique d'aménagement du territoire passent-ils obligatoirement par le contrôle du Gouvernement central ? Si c'est le cas, c'est une hypothèse ; s'il y a une simple concertation dans le cadre du partenariat, c'est une autre modalité. Pour nous, élus, la réponse de M. Paillet sera très importante...

En second lieu, on a passé sous silence les problèmes de l'Ile-de-France en considérant qu'on arrêtaît là où on en était. Il y a aujourd'hui en Ile-de-France 650.000 demandeurs d'emplois, dont un tiers de longue durée. Que fait-on de ces gens ? Réduit-on ce taux de chômage grâce aux aimables mesures qui sont proposées ou l'accélère-t-on ?

J'aimerais avoir des réponses à ces deux questions...
(Applaudissements).

M. Alain WEILLER - La première question semblait s'adresser à M. Paillet et la seconde à M. Brunet...

M. Pierre-Henri PAILLET - La réponse à la première question est claire : c'est sous la pleine responsabilité du Gouvernement central que les décisions d'affectation du compte sont prises. Nous sommes en train de mettre en place, à l'initiative du Premier ministre, des mécanismes pour accélérer considérablement l'utilisation des fonds en question.

De plus, la répartition entre les différentes régions se fait, par principe, en étroit partenariat entre le niveau européen et celui des différents gouvernements.

S'agissant de l'Ile-de-France, un des grands mérites de la discussion de ce matin, fortement renforcée par l'intervention du président Monory, était surtout de ne pas chercher à opposer les

mesures prises en direction de l'Île-de-France à celles prises en direction du reste du territoire national.

On peut concevoir l'aménagement du territoire de deux manières, ou bien comme ayant pour but de répartir la pénurie ou, au contraire, de favoriser le redémarrage de l'ensemble de notre économie et la création d'emplois supplémentaires.

Dans ce cadre -seule conception qu'on puisse légitimement défendre-, l'Île-de-France est un atout pour l'ensemble du pays et il n'est absolument pas question d'essayer de freiner son attractivité internationale. Par contre, laisser croître sa population jusqu'à 13,5 millions d'habitants serait une aberration.

De la même façon, l'aider à accueillir des étudiants du reste de la France alors que ceux-ci pourraient effectuer leurs études dans les universités de province n'est pas la meilleure des choses, vous le savez.

M. Alain WEILLER - Y a-t-il d'autres interventions dans la salle... ?

M. LÉTTON - Je suis consultant en sciences humaines et j'anime un cercle de réflexion. Je m'adresse à M. Giscard d'Estaing en particulier. C'est en effet un autre système d'organisation qu'il faut réaménager dans le cadre de l'aménagement du territoire. Aussi pourrions-nous peut-être faire un état des lieux de ce qui existe. S'agit-il du territoire national, européen, des régions, des collectivités locales ? Qui fait quoi et où ?

Par ailleurs, la dynamique actuelle est descendante. Les pressions qui s'exercent mondialement et internationalement sur les nations se reportent sur les collectivités locales. Serait-il possible d'envisager une dynamique inverse, en considérant la subsidiarité comme un droit à l'autodétermination des régions et le développement au niveau des nations puis au niveau européen ?

Un intervenant dans la salle - Il y a deux ans que je suis les manifestations sur ce problème de l'aménagement du territoire : je m'étonne, étant militant syndicaliste moi-même, de l'absence des syndicats...

M. Alain WEILLER - A quel syndicat appartenez-vous ?

Le même intervenant - J'appartiens à la CFDT et en même temps au CDS...

Aux États-Unis, toutes les grandes firmes américaines présentent à la fois un responsable de la firme et un responsable

syndical, afin que se réalise une véritable participation. Que fait-on à ce sujet ?

M. Alain WEILLER - MM. Le Gall, Brunet, Paillet et enfin le président Giscard d'Estaing vont maintenant conclure...

M. Jacques le GALL - Concernant l'Ile-de-France et Paris, le rapport du Sénat fait une proposition extrêmement importante qui consiste à renforcer le rôle et la position de Paris dans ses fonctions internationales. Aujourd'hui, Paris ne joue pas dans la cour des grandes capitales. Trop souvent, des quartiers généraux des grandes sociétés multinationales et européennes vont se localiser à Amsterdam, Francfort, Londres ou ailleurs.

On s'est battu pour que les sièges sociaux soient à proximité des sites de production. Si l'on accepte que les quartiers généraux européens soient localisés dans d'autres pays, on s'en mordra un jour les doigts !

Par ailleurs, quand on fait du «business», on ne fait pas d'aménagement du territoire, mais on peut faire du bon travail en faisant de l'aménagement du territoire ! Canon a dix-neuf unités de production en dehors du Japon et cinq centres de recherches. En Europe, on a six unités de production et deux centres de recherches. En France, nous avons une unité de production et un centre de recherches et nous assurons à la fois la recherche, le développement, la production et la distribution. Ces deux dernières unités sont installées dans des zones fortes d'aménagement du territoire, en Bretagne.

Nous avons aujourd'hui une expérience de dix ans. Si nous devons recommencer, nous recommencerions exactement de la même façon. Les indicateurs de productivité dont on dispose, sur une base 100 d'une usine équivalente au Japon, mettent l'Allemagne à l'indice 86 et la France à l'indice 99 -je soupçonne fort nos amis japonais de ne pas accepter que l'on soit au niveau 100 ! (*Applaudissements*).

Nous avons un argument fabuleux pour attirer les entreprises : il s'agit de l'aménagement du territoire et de la valeur des hommes ! (*Applaudissements*).

Dans la zone géographique où nous nous sommes implantés, nous avons trouvé une population très motivée, avec un tempérament fort, dont l'attachement au travail -et de plus au travail bien fait- est quasi-atavique. C'est ce qui attire les entreprises ! (*Applaudissements*).

M. Alain WEILLER - M. Brunet n'avait pas fini de répondre à M. Fourcade...

M. Roger BRUNET - Ce n'est pas le moment d'entamer un débat sur l'Ile-de-France mais, dans l'état actuel des choses, le chômage augmente plus vite et les taux sont plus élevés là où les situations sont plutôt bonnes : en effet, il y a davantage de chômeurs à Toulouse que dans les autres villes de Midi-Pyrénées qui vont moins bien, et il y a peu de chômage en Auvergne ! Il en va de même pour la criminalité : c'est là où se trouvent les riches qu'il y en a le plus ! (*Rires*).

Par ailleurs, Jérôme Monod a expliqué que Paris n'avait jamais tiré autant de bénéfices de l'aménagement du territoire que lorsque celui-ci était très actif et portait vers la décentralisation. C'est à partir de là qu'on a pu faire de grands travaux d'aménagement, les points de congestion ayant pu être soulagés. Il est donc possible que les congestions encombrant Paris.

En outre, la France souffre incontestablement d'un sous-équipement et d'une sous-qualification de la plupart de ses villes de province. Elle est mal placée en Europe, car sa capitale connaît un degré de concentration élevé pour un pays relativement étendu.

Paris est une grande ville et, selon la formule célèbre, le restera. La question est effectivement de savoir pourquoi elle attire moins de sièges sociaux que les autres villes européennes. Ce n'est pas une question de taille, mais de nature et de qualité. La France doit rechercher la qualité. La fiscalité en fait partie... (*Applaudissements*).

M. Alain WEILLER - M. Pierre-Henri Paillet...

M. Pierre-Henri PAILLET - Un des grands mérites de la Mission sénatoriale est de montrer que l'aménagement du territoire est un tout qui a de nombreuses facettes. On a parlé ce matin du défi de la répartition de l'intelligence et de celui de la péréquation de la collectivité. Il existe une autre facette qui est la place et le rôle de la France dans la construction de l'Europe.

Nous sentons bien qu'il nous faut chercher à utiliser à notre profit les dynamiques européennes et maîtriser également les conséquences de certaines politiques européennes.

Mon sentiment est qu'on a d'abord besoin d'une base de départ. Avant de discuter au niveau européen, de réfléchir pour savoir comment les politiques européennes pourraient être plus fortes et plus développées dans le domaine de l'aménagement du territoire, il faut savoir précisément ce qu'on veut pour notre pays.

C'est l'enjeu même du débat et de la préparation de la loi d'orientation. Il faut avoir une vision française dans l'Europe qui ne soit pas la simple addition d'ambitions locales mais qui permette à

tous nos différents niveaux de collectivité locale d'oeuvrer dans l'objectif de cette vision.

Je rejoins, en effet, l'opinion du président Monory : le pire des faux débats est celui qui prétend, en comparaison avec d'autres niveaux européens, supprimer des niveaux de collectivités. En période de crise économique, au moment où la capacité d'encadrement bénévole que peuvent représenter les villes est un atout extraordinaire pour notre pays, on serait bien fou de se priver de celle-ci. La coopération qui se fait autour d'un projet est la meilleure. Le plus beau des projets est la vision de la politique d'aménagement du territoire, de la France de 2015. Si c'est un projet partagé, nul doute qu'il y aura moins d'incohérences !

Ce projet partagé nous sera également utile dans le cadre d'une discussion avec l'Europe, dans laquelle le principe de subsidiarité devrait nous servir de guide, pour aller plus loin que la solidarité et donner davantage corps à l'initiative européenne de croissance dont a parlé le président Delors.

Que Bruxelles soit moins pesant et tâillon -pardonnez-moi le terme- concernant l'application de certaines politiques, afin de faire davantage confiance aux élus régionaux et départementaux ainsi qu'à l'Etat dans certains programmes européens locaux !
(*Applaudissements*).

M. Eneko LANDABURU - Je suis prêt veiller à ce que l'argent de Bruxelles aille directement dans les régions...
(*Applaudissements*).

M. Alain WEILLER - Merci Messieurs. Je présente mes excuses à tous ceux qui n'ont pu poser de questions, mais l'heure est largement dépassée...

Il me reste à céder la place à Valéry Giscard d'Estaing pour la synthèse de ce qui a été dit et pour compléter nos propos afin de conclure ce débat...

IV. SYNTHÈSE DES DÉBATS PAR M. LE PRÉSIDENT VALÉRY GISCARD D'ESTAING

M. le PRÉSIDENT - Monsieur le Président du Sénat, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Députés, conseillers régionaux, conseillers généraux, maires, élus municipaux, citoyens et citoyennes, on m'a dit de présenter les conclusions de cette

table-ronde et vous vous étonnez que je n'aie pas de texte écrit. J'admire les gens censés résumer une discussion avec un texte écrit, rédigé avant le débat, car ils possèdent un don de divination que je ne détiens pas ! (*Sourires*).

Je vais donc m'efforcer, aussi simplement que possible, au terme de cette discussion controversée, de dégager quelques conclusions qui pourront, peut-être, se retrouver dans une partie des propositions finales de la Mission dirigée par M. Jean François-Poncet.

Le professeur Brunet a dit que l'Europe va nous marquer et que le débat sur l'aménagement du territoire ne peut ni ignorer l'Europe ni la prendre en compte. Nous découvrons, en effet, un nouveau problème, inconnu jusqu'alors : celui de la cohésion entre les Etats. Celui-ci va se traduire par des programmes, des transferts financiers importants et par certaines grandes réalisations, notamment en matière de transports et de communication, que nous avons toujours conçus dans le cadre national. Il n'est qu'à voir notre schéma autoroutier, schéma stellaire qui rayonne à partir de Paris.

Le professeur Brunet a, par ailleurs, remarqué que les frontières existent toujours. Ce ne sont plus les mêmes, elles n'empêchent pas la circulation des biens, qui circulent vite -et même trop vite, comme dans le cas des produits de la pêche- ni celle des personnes, qui se fera très librement dans quelques années et qui est déjà très libre : si vous essayez de passer furtivement une frontière interne en Europe actuellement, vous ne rencontrez aucune difficulté. Néanmoins, les frontières existent toujours parce qu'il subsiste des différences.

Il existe, tout d'abord, des différences de législation dans un assez grand nombre de domaines : vie civile, économique, sociale. Faut-il maintenir ces différences ou uniformiser de façon générale ?

Il existe, également, des différences de structures et de taille des collectivités locales. La carte de celles-ci est totalement hétérogène en Europe. Il y a des Etats fédéraux, d'autres qui ne le sont pas, d'autres qui regroupent de grandes collectivités locales, d'autres de petites, d'autres qui ont un certain nombre d'étages et d'autres qui en ont un nombre différent.

Va-t-on donc donner les mêmes compétences à des collectivités locales différentes, aux Länders en Allemagne et aux départements en France, ou va-t-on essayer de réduire celles-ci ?

Enfin, il existe des différences d'attitude vis-à-vis de l'aménagement du territoire. En Allemagne, s'il n'y avait pas eu la réunification, l'aménagement du territoire n'aurait pas été traité au

niveau fédéral, mais sur le plan de chaque Land. Faut-il avoir la même attitude ou que Français, Allemands, Italiens, aménagent le territoire à leur manière ?

Voulons-nous que les structures et les politiques d'aménagement du territoire soient homogènes ou acceptons-nous le maintien de différences ? Je suis pour que l'on maintienne des différences. Il existe des différences de cultures et d'approches légitimes. Il faut considérer les compatibilités, mais le fait de conserver certaines différences me paraît justifié.

Il a été dit que l'Europe nous pose de nouveaux problèmes, peu pris en compte, même dans notre débat national. Faut-il avoir un schéma d'aménagement du territoire de l'Union européenne ? Celui-ci n'existe pas et on ne l'envisage pas. En effet, certains pays y sont opposés car cela poserait sans doute des problèmes politiques et psychologiques considérables.

Le professeur Brunet a fixé trois objectifs à toute politique d'aménagement du territoire : il a tout d'abord conseillé d'améliorer la performance économique de l'ensemble du territoire. Cela signifierait accepter des délocalisations très fortes en Europe et une redistribution programmée assez importante à l'intérieur de l'Union européenne. Je ne crois pas que nous soyons prêts à envisager de telles conséquences.

En revanche, aménager des performances sociales et éliminer des zones de pauvreté peut constituer une politique européenne mais il n'est pas besoin, pour cela, de créer un schéma d'aménagement de l'ensemble.

Le troisième objectif est de protéger et d'améliorer l'environnement. Ce n'est pas au niveau européen mais au contraire au niveau des collectivités locales que ce problème doit être traité. Seul le second objectif devrait donc être traité au niveau de l'Union européenne.

Deuxième question : la politique européenne d'aménagement du territoire doit-elle être une politique conceptuelle d'ensemble ou bien la juxtaposition de politiques d'aménagement nationales ?

Pour la période des vingt ans à venir, il faut prévoir cette dernière option. Nos institutions démocratiques ne sont pas encore suffisamment élaborées en Europe pour que l'on fasse disparaître les politiques nationales.

Faut-il aborder de façon nouvelle les relations transfrontalières ? Je ne polémiquerai pas sur ce point. Il existe des

contacts directs entre Languedoc-Roussillon et Catalogne, Alsace et Bade-Wurtemberg ou avec les régions frontalières de la Belgique. Aborder de façon nouvelle ce problème, oui mais... (*Sourires*). Ce n'est pas chez moi un tic, mais je veux dire par là qu'il faut prendre garde. (*Rires*).

Il ne faut pas le présenter comme une alternative à la politique d'aménagement nationale. C'est une erreur psychologique et politique. Il faut le présenter, au contraire, comme un complément. Les régions frontalières feront partie de la politique nationale d'aménagement du territoire et devront mener, par la force des choses, une politique concertée avec les grandes régions voisines.

Cela a des conséquences pratiques. Nous avons un grand débat, sur lequel le Parlement a récemment pris des positions très fortes, à propos de Strasbourg. Strasbourg a un atout important, celui de disposer d'un aéroport international. Ce dernier n'est pas seulement fait pour l'Alsace mais également pour le Bade-Wurtemberg. Notre programmation de politique d'aménagement doit faire en sorte que les habitants du Bade-Wurtemberg puissent s'y rendre facilement. Or, ce n'est pas du tout dans cet esprit qu'un tel développement a été conçu !

Par ailleurs, la question des niveaux de compétence de l'aménagement du territoire va se poser souvent. On a évoqué à ce propos le principe de subsidiarité et on s'est demandé si l'aménagement du territoire remontait du bas vers le haut -c'est alors la base territoriale qui conçoit cet aménagement du territoire et demande, ensuite, aux différents échelons de le mettre en oeuvre- ou si l'on invitait les acteurs économiques à mettre en oeuvre une politique élaborée à des échelons élevés . Ce n'est pas la même approche...

Dans le cadre du principe de subsidiarité, qui va du bas vers le haut, il ne s'agit pas de laisser faire des choses mais de laisser l'échelon supérieur accomplir ce que lui permet sa taille.

Quelle doit être la responsabilité principale de l'aménagement du territoire au niveau européen ? Je me tourne vers vous, M. Landaburu, pour vous dire que j'admire votre maîtrise du français. S'il est bon de dire qu'on va introduire l'enseignement des langues en France, je dirai également bravo à l'Espagne ! (*Applaudissements*).

D'ailleurs, à cet égard, je vous invite à venir dans la région d'Auvergne, où nous sommes en train de développer le bilinguisme. Nous avons plus de mérite car, n'ayant pas de frontières au-delà

desquelles on parle des langues étrangères, il s'agit d'une création totalement originale ! (*Rires*).

Le niveau européen représente essentiellement la cohésion et cherche à éviter les grandes inégalités de développement en Europe. A l'heure actuelle, le niveau de cohésion en matière d'aménagement du territoire est traité entre Etats membres. Je pense donc que la cohésion doit être à compétence européenne, celle-ci pouvant traiter le cas de certaines régions en situation particulière. C'est là un sujet de débat et je souhaite que les choses s'approfondissent : il va falloir extraire de la politique d'aménagement du territoire de la Communauté les programmes d'aménagement fins du territoire, qui doivent être renvoyés, selon le principe de subsidiarité, soit aux Etats, soit aux collectivités locales. Cela pose naturellement un problème de transfert des ressources.

La première compétence est donc la cohésion et concerne les régions en situation critique, comme les bassins industriels frappés par des changements technologiques et qui connaissent des taux élevés de chômage.

La seconde compétence vise les grands projets de communication et de transports et concernera probablement aussi les « autoroutes électroniques », qui supposeront plus ou moins une concertation européenne.

Que reste-t-il aux Etats membres ? Il leur reste à limiter les écarts de ressources et savoir dans quelle mesure la Communauté doit le faire, afin que les plus riches aident les moins favorisés. Peut-on s'inspirer de l'exemple allemand ou en imaginer un différent ? Faut-il se limiter aux grandes collectivités locales ou aller jusqu'aux communes ? C'est une compétence des Etats membres...

La seconde compétence est la répartition des grandes fonctions des collectivités sur le territoire. Où les placer ? Lorsqu'on a décidé de concentrer les trois-quarts -voire davantage, M. Christian Poncelet- des grands crédits d'équipements culturels non seulement en région parisienne mais à Paris au cours des années passées, on a fait de l'anti-aménagement du territoire. La répartition des grandes fonctions collectives est l'une des tâches qui relève de l'Etat national et doit servir bien davantage à l'aménagement du territoire -j'espère, Monsieur Paillet, que vous m'écoutez d'une oreille attentive... (*Rires*).

Reste la gestion des structures rééquilibrantes. Pour l'Europe et la Communauté, il s'agit de grands axes de communication évidents : comment aller d'une capitale à une autre ou d'Est en Ouest, etc ? Mais le fait qu'on ne puisse aller par une voie de

communication rapide à Aurillac est anormal et devrait être corrigé dans le cadre naturel qu'est le cadre national.

Quant aux collectivités régionales et locales, elles représentent l'aménagement fin du territoire. Je me tourne là vers M. Paillet pour lui rappeler que c'est notre affaire ! Nous ne demandons pas que l'Etat le fasse mais souhaitons, au contraire, que les collectivités locales réalisent cet aménagement : gestion du développement ou du maintien des petites villes, de l'aménagement rural, etc. On aura ainsi des solutions de type et de concept différents. En effet, pourquoi la politique d'aménagement du Nord serait-elle identique à celle de Provence-Côte d'Azur ?

Nous demandons, ainsi, qu'on nous laisse élaborer notre propre politique, ayant nous-mêmes des options propres. Dans notre région, au centre de la France, nous voulons nous développer non à partir d'une seule agglomération mais d'une agglomération multipolaire. Nous ne voulons pas tout concentrer sur l'agglomération clermontoise mais réaliser un réseau de villes, avec Vichy, Thiers, Issoire, Riom, afin de constituer une sorte de grande capitale régionale. C'est notre concept !

En second lieu, nous voulons appuyer notre développement régional sur les petites villes d'Auvergne, en sélectionnant un assez grand nombre d'entre elles et en accrochant autour le développement commercial, artisanal, etc., car nous voulons conserver ce type d'activités et pensons que les petites villes en sont le cadre naturel.

Enfin, nous pensons qu'une agriculture spécialisée dans des produits valorisants -semences, animaux et production laitière transformée- doit se développer dans un environnement exceptionnel que nous voulons protéger et transformer en richesse régionale. Il faut donc laisser cet aménagement fin aux collectivités locales !

La deuxième responsabilité à confier à l'Etat local est l'exercice de la démocratie de proximité. L'un des grands besoins actuels est d'être associé aux décisions. Or, on ne peut l'être que si l'on est à un niveau de proximité assez élevé. Il faut donc se connaître et c'est dans le cadre des collectivités locales qu'on peut essayer de le faire.

Pour cela, il faut des transferts de compétences. Jusqu'à présent, d'après ce que j'ai lu, votre rapport reste très discret sur ce sujet, personne n'aimant beaucoup en entendre parler : la DATAR est naturellement extrêmement prudente, puisqu'il s'agit d'une véritable décentralisation, et les collectivités locales se demandent toujours qui

va recevoir les compétences. D'où le débat et l'aggression dont j'ai été victime tout à l'heure...

Je ne suis pas là pour défendre les régions : je n'appartiens à aucun groupe de pression. Je suis président du Conseil régional d'Auvergne -fonction qui me passionne- mais ma conception n'est pas de dépouiller les autres. Mon expérience m'a toutefois montré que les systèmes de compétences exclusives fonctionnaient bien et que ce qui fonctionnait mal étaient les systèmes de compétences partagées. Ainsi, nous gérons les lycées et ne demandons rien aux départements ni à l'Etat, et cela marche. Dans les collèges, les départements ont d'autres compétences exclusives, notamment en matière sociale. Il n'est pas bon que le projet, pour aboutir, doive obtenir à la fois le concours du département, de la région, de l'Etat, des fonds européens. On se perd dans une multiplicité de procédures où plus personne ne décide rien !

Je suis donc, pour ma part, favorable à l'exercice des compétences exclusives. A quoi cela se reconnaît-il ? Normalement, il ne devrait jamais y avoir plus de deux niveaux de compétence. Ce peuvent-être des communes et la région pour certains projets, des communes et le département pour certains autres ou même les départements et la région.

Comment traiter le problème département / région ? Il ne faut pas nier le double emploi ni la confusion de responsabilités qui s'ensuivent et entraînent des déperditions de ressources. La solution réside dans les compétences exclusives. Je sais que la DATAR et le ministère de l'aménagement du territoire y réfléchissent et il faudra le proposer dans la loi...

Naturellement, ayant ces compétences exclusives, on verra lesquelles sont appelées à se développer et lesquelles sont appelées à se restreindre. Si les compétences exclusives du niveau régional se trouvent historiquement portées par l'évolution, ce sera la région ; si, au contraire, ce sont les compétences de proximité et de connaissance directe du terrain, ce seront les départements.

En revanche, le président Monory, je crois, a dit qu'on trouve toujours l'argent lorsqu'on a de bons projets. Je ne puis reprendre cette affirmation à mon compte et, en tout cas, je lui demanderai son secret, car nous ne le détenons pas ! ... (*Rires*).

Certes, on peut trouver l'argent, mais on ne peut plus le trouver sur le dos du contribuable... (*Applaudissements*).

Nous avons, en effet, tous atteint des niveaux de charges insupportables. Augmenter si peu que ce soit le prélèvement fiscal est un crève-coeur. On nous dit que le rapport des charges comparé au

produit intérieur brut doit être de 45 % à l'heure actuelle. C'est inexact, car on y compte aussi des amortissements ! Si on enlève les amortissements et qu'on considère la population active qui supporte les charges, on dépasse largement 50 % ! Je le répète : on peut trouver l'argent, mais plus sur le dos des contribuables. Cela doit venir d'autres systèmes de financement économes de la ressource collective.

M. Le Gall, parlant de développement industriel et des entreprises, a fait remarquer que, dans le projet du Sénat, on voulait développer la vocation internationale de Paris. C'est une bonne chose : dans l'aménagement du territoire, il faut accepter l'idée de vocation. Paris a, bien évidemment, une vocation internationale qui ne pourra lui être disputée par aucune autre ville. Marseille et Nice ont une vocation de grandes cités méditerranéennes -comme celle actuellement assumée par Barcelone- et pourraient la prendre en charge pour le compte de la collectivité nationale toute entière.

Par ailleurs, vous avez dit qu'il était très difficile à un Japonais de venir s'installer en France. A l'inverse, sans démagogie, pour une entreprise de pneumatiques, s'installer au Japon est trois fois plus difficile ! (*Applaudissements*).

Je terminerai sur cette conclusion. Je pense que nous avons enrichi le débat. Je crois que l'entrée de l'Europe dans la problématique de l'aménagement du territoire, mené avec grand sérieux par les intervenants, souligne certaines perspectives.

L'idée n'est peut-être pas de dire que c'est un aménagement du territoire sans frontières. Nous devons, plutôt, voir maintenant l'aménagement du territoire avec des frontières éloignées -alors que nous avons l'habitude de les considérer comme proches-, tous nos voisins faisant maintenant partie de la Communauté européenne.

C'est ainsi qu'il faut chercher à concilier à la fois l'identité nationale qui subsiste et l'ouverture qui tient au fait que, désormais, le beau territoire de la France devra être développé et aménagé à l'intérieur d'un continent européen dans lequel les frontières se sont éloignées. (*Applaudissements*).

DEUXIÈME PARTIE

COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN ATELIERS

(JEUDI 3 FÉVRIER 1994 - 15 h / 17 h 15)

ATELIER n° 1 - Quelles villes, quelles banlieues, quelle Ile-de-France ?

ATELIER n° 2 - Espace rural : quels enjeux, quelles priorités ?

ATELIER n° 3 - Infrastructures : quels choix pour l'avenir ?

ATELIER n° 4 - Mieux répartir l'intelligence. Enseignement supérieur, recherche, culture : quelles orientations ?

ATELIER n° 5 - Quelles compétences et quelle péréquation financière ?

ATELIER N° 1

**QUELLES VILLES, QUELLES BANLIEUES,
QUELLE ILE-DE-FRANCE ?**

Président

**M. Gérard LARCHER, sénateur des Yvelines,
rapporteur de la Mission**

Animateur

**M. Yves JEGOUZO, directeur du département de droit
à l'Université de Paris I (Panthéon - Sorbonne)**

Personnalités invitées à la tribune :

- **M. Jean-Maurice ESNAULT**, vice-président de la
Chambre de commerce et d'industrie de Paris

- **M. Francis IDRAC**, délégué interministériel à la Ville

- **M. Charles MILLON**, député, président du Conseil
régional de Rhône-Alpes

- **M. Pierre POMMELLET**, directeur général des services
du Conseil régional d'Ile-de-France, directeur de cabinet du président
du Conseil régional

- **M. Christian STOFFAES**, directeur à la direction
générale d'EDF.

I. EXPOSÉS DES PERSONNALITÉS INVITÉES À LA TRIBUNE

M. Gérard LARCHER, Président - Au cours des deux heures qui viennent, nous allons débattre ensemble des propositions que la Mission sénatoriale d'information a présentées, à mon initiative, pour répondre aux problèmes que posent l'aménagement de l'Ile-de-France et ce qu'il est convenu d'appeler «la crise des banlieues».

Je ne m'attarderai pas à vous présenter ces propositions. Les plus importantes ont déjà été reproduites dans les médias et rappelées ce matin lors de l'ouverture de la Convention. Toutes sont exposées dans les documents qui ont été remis à chacun d'entre vous à leur arrivée au Futuroscope puis à l'entrée de cette salle. Surtout, elles vont dans un instant être résumées et mises en perspective par M. Yves Jegouzo, directeur du département de droit à l'Université de Panthéon-Sorbonne. Aussi, même si vous ne savez pas encore tout, plus rien ne vous sera inconnu dans quelques instants.

En revanche, je crois utile de répondre dès maintenant à une question que plusieurs d'entre vous m'ont déjà posée au cours du déjeuner.

Pourquoi traiter au cours d'un même débat de l'Ile-de-France et des quartiers déshérités de nos villes ?

La réponse est double.

D'abord, ces deux dossiers sont étroitement liés car ils révèlent les difficultés que notre société, aux puissantes racines rurales, rencontre pour appréhender et dominer le phénomène de «métropolisation» qui est une des caractéristiques majeures du monde moderne. C'est pourquoi la première question que pose cet atelier est : Quelle ville ? Je serai d'ailleurs tout particulièrement attentif à ce que nos débats n'oublient pas de traiter des villes moyennes dont tout un chacun sait le rôle important qu'elles jouent dans l'organisation du territoire.

Mais avant tout, je crois que l'examen simultané de la crise urbaine et du développement de l'Ile-de-France permet de mieux comprendre en quoi les défauts de l'aménagement du territoire peuvent porter atteinte à l'enjeu essentiel de la vie publique : l'unité de la Nation.

En effet, la dérive de certains quartiers de nos villes hors de l'orbite sociale -tout comme la dévitalisation des zones rurales

fragiles- constitue une menace grave pour la cohésion nationale puisque cela conduit certaines portions du territoire à ne plus être soumises à la même application des lois républicaines que le reste du pays et certaines fractions de la population à considérer qu'elles sont exclues du jeu de la solidarité collective.

L'abandon par les hommes de certaines de nos campagnes et la perte d'âme de certaines zones urbaines sont deux formes de désertification aussi redoutables l'une que l'autre.

Dangereuses par elles-mêmes, de telles évolutions sont aussi dangereuses par les réactions qu'elles suscitent car elles contribuent à exacerber un de nos travers nationaux : la propension gauloise à la dispute fratricide.

Les discours, les thèses, les polémiques qui s'attachent à opposer, au sein de l'ensemble national, l'Ile-de-France à la province, Paris au reste du pays, participent de cette tendance dont l'Histoire nous a déjà cruellement enseigné les conséquences préjudiciables.

Sans doute mieux qu'un long discours, ce bref diagnostic explique la préoccupation qui a guidé tous nos travaux : élaborer un projet politique qui, d'une part, en raison de son caractère équilibré, puisse servir à enterrer la vaine querelle Ile-de-France/Province et qui, d'autre part, puisse tant par son volontarisme que par son réalisme dessiner la voie d'une solution à la crise sociale urbaine.

L'idéal qui nous a inspiré se résume en définitive à peu de mots. Il s'agissait de contribuer à réunifier la France et à rassembler les Français.

Nul de ceux qui connaissent ma fidélité aux principes qui ont fondé l'action du Général de Gaulle ne s'en étonneront. L'idéal des gaullistes n'a-t-il pas toujours été de chercher à étouffer « ces ferments de dispersion » qui nuisent à la vigueur du pays et entravent sa créativité ?

Mais pour unir, pour rassembler, il ne suffit pas de proposer, il faut aussi discuter, soumettre ses idées au feu de la critique démocratique et les enrichir des observations pertinentes qu'elles suscitent. Tout cela, sans tabou, je tiens à vous le dire d'emblée.

Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui et voilà pourquoi je vais passer la parole aux éminentes personnalités qui sont autour de cette table puis, dans un second temps, à ceux et celles présents dans cette salle qui voudraient la prendre.

Les règles qui présideront à l'organisation de ce débat sont décrites dans un des documents qui vous ont été distribués à l'entrée. Je ne les détaillerai donc pas.

Qu'il me soit juste permis de rappeler avant d'en terminer qu'afin de laisser au plus grand nombre la possibilité de s'exprimer, je souhaiterais que la concision soit la première qualité des interventions qui vont avoir lieu. Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'il est d'ores et déjà possible de remettre aux hôtes des questions écrites qui seront transmises à cette table pour être posées aux intervenants concernés.

M. Yves JEGOZO, directeur du département de droit de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) - Apparemment, ce sont trois questions distinctes que doit traiter cet atelier, celle de la ville, celle des banlieues, celle de la région parisienne. En fait, elles convergent vers un unique problème, la question centrale de toute politique d'aménagement du territoire, celle des équilibres fondamentaux indispensables au maintien de la cohésion sociale nécessaire, l'équilibre Paris-province, l'équilibre ville-campagne, l'équilibre centre-banlieues.

C'est donc à juste titre que le rapport de la Mission du Sénat, présidée par M. François-Poncet, consacre deux chapitres majeurs, le chapitre III intitulé «Reconquérir les banlieues» et le chapitre IX «Redéfinir la place de l'Ile-de-France», à ce problème central de l'aménagement du territoire. Ces deux chapitres sont d'une grande richesse, d'une trop grande même pour que je puisse résumer ici les excellentes analyses qui s'y trouvent ni étudier toutes les propositions précises et argumentées qu'effectue le rapport sous la plume du sénateur Larcher. Je voudrais seulement mettre en exergue ses lignes de force et en tirer quelques questions, tout en m'efforçant, en ma double qualité d'universitaire et de parisien né en province -et qui y a passé les 4/5èmes de son existence- d'atteindre une objectivité dont nous savons fort bien qu'elle n'est pas de ce monde ! Pour ce faire, j'examinerai tant l'objectif poursuivi que l'évolution des outils institutionnels, réglementaires ou financiers proposés pour l'atteindre.

L'objectif : je le synthétiserai autour du mot d'équilibre, équilibre qui doit être double, entre Paris et la province mais également au sein de la ville.

Rééquilibrer Paris et la province, tel est le premier but des propositions présentées. Pour l'atteindre, M. Larcher préconise de «maîtriser la croissance quantitative de la région parisienne» en limitant sa croissance démographique de telle manière que sa population ne représente plus, à l'horizon 2015, que 18,2 % de la

population totale alors que le taux actuel est de 18,8 % ; cela laisserait une marge de progression non négligeable de plus d'un million d'habitants.

Autour de cette finalité première, le rapport articule deux objectifs complémentaires qui doivent la conforter.

Il propose de mieux conjuguer le développement de la capitale avec celui du grand bassin parisien en dérivant vers ses 35 départements les retombées de l'attraction de la capitale, tant sur le terrain des activités que des infrastructures. Une telle position répond à une prise de conscience récente mais forte dont on trouve la traduction dans la constitution de l'Association «Les villes à une heure de Paris» et dans l'inquiétude des maires de la très grande couronne de voir, selon le mot du maire de Reims, «qu'à l'ombre du châtaignier rien ne pousse» (*Le Monde*, 9 janvier 1994).

Le rapport recommande enfin d'étendre «les devoirs» de la région parisienne par une redistribution progressive du coût de fonctionnement des grands services publics de la capitale, cet accroissement des charges étant «compensé» par le développement de ses «droits», notamment quant à l'organisation de son territoire.

Il y a là des propositions courageuses et dérangeantes. Les réactions du conseil de Paris, des chambres de commerce de la région parisienne et celles des élus régionaux d'Ile-de-France, qu'ils soient de la majorité (Jean Pierre Fourcade, *Le Monde* du 12 janvier) ou de l'opposition (Jean-Marie Le Guen, «Vive la ville», *Le Monde* du 23 janvier) montrent qu'ils ne s'y sont pas trompés.

Ces réactions sont normales. Sont-elles pertinentes ? Oui, si l'on prend en considération les récents résultats d'une étude de l'INSEE, parue en janvier 1994, qui révèle que de 65 % en 1982, l'écart entre le PIB par habitant de l'Ile-de-France et celui des autres régions est passé à 75 % en 1991. Non, si on veut bien considérer que le chômage a augmenté de 30 % en deux ans dans la région parisienne, qu'il y concerne 600.000 personnes et qu'il est toujours plus facile de redéployer les richesses sur le territoire en période de prospérité qu'en pleine crise économique. Oui, si on considère la spécificité de la France qui concentre dans la capitale l'essentiel des fonctions nobles, des sièges sociaux, du potentiel de recherche, etc. Non, si on se place dans le contexte européen qui fait de Paris avec Londres, et demain Berlin, la seule métropole européenne capable de jouer une fonction internationale majeure. Ce que reconnaît d'ailleurs le rapport du Sénat en insistant sur la nécessité de «conforter le rayonnement international de Paris». Ce qui n'évite pas toujours la contradiction avec les objectifs précédents.

Rétablir les équilibres internes à la ville et, notamment, reconquérir les «banlieues en dérive» devrait constituer, pour la Mission, la seconde cible d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire.

Les objectifs retenus par le sénateur Larcher s'inscrivent largement dans la continuité de la politique de la ville que son rapport propose de relancer en resserrant le dispositif, regrettant au passage - et je suis totalement de cet avis - l'insuffisance des recherches tant économiques que sociologiques ou institutionnelles consacrées à cette question. Celles-ci devraient, notamment, porter sur les moyens de développer les emplois de proximité, ce qui passe sans doute par une refonte fondamentale des procédés de régulation des implantations économiques et des politiques publiques d'intervention économique pouvant permettre de favoriser la création de tels emplois.

Deux infléchissements notables sont, toutefois, à souligner. D'une part, le rapport insiste sur les aspects sécuritaires de la politique de la ville, ce qui, au-delà des crispations qui s'attachent au mot, doit être approuvé. La sécurité des banlieues apparaît une des conditions de leur redressement économique et social et de la réussite des politiques d'intégration. D'autre part, le Sénat propose d'adopter une conception plus équilibrée de la diversité sociale de l'habitat. La loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991 a fait de cette diversité un objectif majeur mais l'a conçue comme l'obligation, pour les communes ne comportant pas un nombre suffisant de logements sociaux, de rééquilibrer leur occupation sociale. La Mission sénatoriale y ajoute, fort opportunément, l'interdiction pour les communes qui ont trop de logements sociaux d'en construire d'autres et d'accentuer ainsi leur excessive spécialisation sociale. L'institution d'une fourchette légale orientant l'attribution des financements spécifiques du logement social paraît une des propositions les plus immédiatement applicables.

Certaines absences peuvent certes être notées dans ces propositions ; la réflexion est, notamment, peu poussée sur les moyens d'assurer une meilleure gestion de l'environnement urbain ou une maîtrise plus efficace de l'espace péri-urbain qui, de 1982 à 1990, a accueilli l'essentiel de la croissance urbaine.

Mais, sous cette réserve, ces propositions de la Mission ont été bien accueillies contrairement à celles qui concernaient l'équilibre Paris-province. Ce qui témoigne du consensus qui, au-delà des changements politiques, s'est instauré dans le pays quant à la priorité qu'il y a à réduire les fractures qui se sont produites au sein des grandes agglomérations et qui menacent le modèle français d'intégration et de cohésion sociale. Sans, toutefois, signifier que le même accord puisse être réuni quant aux moyens d'y parvenir.

Les outils : afin de réaliser le rééquilibrage Paris-Province, centre-banlieues, la Mission sénatoriale propose d'ouvrir trois chantiers.

Le premier est d'ordre institutionnel. Il vise à redéfinir les compétences et les moyens de l'État et des collectivités décentralisées. En contrepartie des charges nouvelles ou des restrictions qui seraient apportées à son développement, il est proposé de donner à la région Ile-de-France de nouvelles compétences, la maîtrise du schéma directeur de son aménagement, des responsabilités accrues dans le domaine des transports pouvant comporter, à terme, la tutelle de la RATP. De même, la relance de la politique de la ville passerait par le renforcement des pouvoirs du maire qui devrait être chargé *-en liaison avec les organismes d'ILM (ce qui impliquerait une évolution de leur statut) d'élaborer et de conclure une véritable politique de peuplement assurant la diversité et l'équilibre-*.

Mais, parallèlement, il est demandé que soit réaffirmé le rôle de l'Etat, tout particulièrement en matière de sécurité et d'intégration. Pour cela, il est réclamé une politique scolaire plus ambitieuse et le renforcement des services publics dans les zones difficiles. Et, pour conjuguer le développement de Paris avec celui du bassin parisien, il est proposé que l'État adopte un *-plan interrégional de développement-* qui coifferait le SDRIF (schéma directeur de la région Ile-de-France).

Ce balancement *-décentralisation-renforcement du rôle de l'Etat-* pose la question majeure du modèle qui doit être retenu pour assurer l'aménagement du territoire.

Depuis 1974, celui-ci est principalement centrifuge. Il repose sur l'accroissement des responsabilités des collectivités décentralisées, le développement local, l'autodéveloppement. Depuis 1982, la décentralisation a accentué cette orientation. Or, après vingt années -que beaucoup, à l'instar d'Yves Madiot, qualifient, de manière significative, de déclin de l'aménagement du territoire- où la priorité a été donnée à cette nouvelle politique, force est de constater qu'elle a plutôt contribué à creuser les déséquilibres dénoncés qu'à les corriger. L'Ile-de-France, les communes les plus prospères au sein des agglomérations ont peu utilisé les nouvelles libertés qui leur étaient accordées pour mobiliser leur important potentiel autour de politiques de développement plus agressives. Ce qui a conduit, depuis 1990, au retour de l'Etat et à une réflexion sur la nécessité de revenir à un modèle d'aménagement du territoire davantage géré par le pouvoir central.

D'où la question de savoir s'il est possible de conjuguer plus de décentralisation avec la réduction des déséquilibres

fondamentaux de l'aménagement du territoire. Est-il envisageable, par exemple, d'accroître les pouvoirs de police du maire dans la capitale, étant donné que la concentration des moyens dans celle-ci a déjà conduit à ce qu'en 1993 la délinquance s'y réduise -ce qui est une bonne chose- alors qu'elle s'accroissait dans les banlieues ce qui est exactement l'inverse de ce que recherche la politique de la ville ? Est-il possible surtout de réduire les déséquilibres internes aux grandes agglomérations sans repenser leurs structures, notamment le développement de l'intercommunalité ou de l'interdépartementalité qui devrait être la condition première de tout nouveau transfert de compétences ? Le rapport de la Mission sénatoriale n'est pas sans soulever le problème mais, sans doute avec une excessive prudence, sa seule proposition nouvelle porte sur la création d'une conférence d'aménagement du bassin parisien chargée d'harmoniser les décisions relatives, notamment, aux investissements.

Le second chantier concerne la régulation du développement. M. Gérard Larcher fait ici une proposition qui n'a guère plu dans la région parisienne : le rétablissement de l'agrément administratif pour la construction et les changements d'affectation des locaux professionnels de grande dimension. Plus précisément, il propose l'instauration d'un véritable «zonage». Zonage économique, puisque ce contrôle administratif devrait avoir pour objet d'orienter les créations d'activités vers «les quartiers franciliens en difficulté» ou les secteurs concernés par la politique de la ville. Mais aussi zonage des services publics, qui conduirait à moduler les carrières des agents publics selon qu'elles se déroulent dans les zones à risques ou, au contraire, dans le confort (relatif !) des ministères ou des centres-ville.

Si elle n'est pas tout à fait nouvelle, cette voie mérite que l'on s'y attarde en raison de l'ampleur et de la systématisation qu'on envisage de lui donner. L'idée d'un zonage économique, social et administratif destiné à compenser les déséquilibres existants est riche de potentialité. Pour aborder, avec prudence, une question brûlante d'actualité, on eût pu imaginer, par exemple, que l'interdiction faite aux collectivités locales d'aider la construction d'écoles privées sous contrat n'ait été levée que dans les seules zones d'éducation prioritaires, terres de mission par excellence ! Ce qui aurait à la fois été conforme aux exigences du Conseil constitutionnel et de la politique de la ville.

La mise en place de ces nouveaux procédés de régulation n'en pose pas moins d'assez nombreuses questions. Certaines sont relevées par le rapport de la Mission sénatoriale et, en particulier, celle de sa compatibilité avec les exigences de la concurrence internationale. Il est d'ailleurs proposé d'alléger le contrôle administratif qui serait applicable aux implantations d'entreprises

étrangères dans la capitale. Mais, est-il possible de le faire sans contrevenir aux principes du droit communautaire et, notamment, à la règle de l'interdiction des discriminations entre entreprises nationales et entreprises étrangères ? Surtout, est-il possible d'instaurer de telles régulations sans les accompagner d'une action vigoureuse sur les autres facteurs qui pèsent sur l'implantation des services et des entreprises, à commencer par le facteur fiscal ?

Le chantier de la fiscalité est le dernier qu'ouvre le rapport de la Mission. Il est proposé d'accompagner l'incitation à la localisation des emplois nouveaux dans les quartiers défavorisés par des systèmes d'exonération fiscale allant de l'extension de l'exonération de taxe professionnelle permise par la loi d'orientation pour la ville à l'institution de véritables zones d'entreprises. De même, il y est demandé de favoriser par la voie fiscale la transformation de bureaux en logements.

Là encore, la voie qu'après d'autres explore le rapport est riche de potentialités. La réforme de la fiscalité constitue certainement l'une des clefs de toute politique d'aménagement du territoire. Le rétablissement des équilibres Paris-province, centres économiques-banlieues ne pourra guère progresser tant que les entreprises qui s'implanteront à La Défense paieront une taxe professionnelle dix fois moins élevée que celles qui s'installent dans certaines communes de Seine-Saint-Denis ou du Massif central.

Le problème est connu et je ne citerai pas tous les rapports qui y ont été consacrés. Cependant, force est de constater qu'il demeure en dépit de tous les dispositifs d'écrêtement et de péréquation qui ont obscurci la fiscalité locale depuis quinze ans. Et même les dispositifs de péréquation instaurés par la loi du 13 mai 1991 n'ont pu les réduire de manière sensible.

Là réside certainement l'une des questions majeures soulevées par la politique d'aménagement du territoire. Elle doit être à nouveau posée. Je me souviens l'avoir posée à peu près dans les mêmes termes lors d'un colloque organisé sur le même sujet, il y a une quinzaine d'années. J'espère que, dans quinze ans, lors d'un futur colloque consacré au même sujet, l'orateur qui me succèdera à une autre tribune n'aura pas à se contenter de reprendre mes propos.

M. le PRÉSIDENT - L'importance que la Mission sénatoriale a accordé à cette question et les propos tenus ce matin par M. le Ministre d'Etat me laissent penser que cet espoir n'est pas vain.

Merci, M. le Professeur, vous nous avez exposé, avec un remarquable sens de la synthèse, l'ensemble des propositions faites par la Mission sur les principaux thèmes de notre atelier.

Nous allons maintenant aborder chacun de ces thèmes de manière plus précise et, pour commencer, nous allons entendre un des principaux responsables administratifs de la politique de la ville.

M. Francis IDRAC, délégué interministériel à la ville -
Les problèmes des banlieues et des villes viennent d'être évoqués à la lumière de l'expérience de la région Ile-de-France, mais ils se posent aussi dans les mêmes termes et parfois de manière plus aiguë encore dans les autres régions françaises.

L'aménagement du territoire vise à traiter de façon volontariste l'évolution des zones défavorisées du territoire français, c'est-à-dire pour l'essentiel les zones rurales en voie de désertification et les zones urbaines en voie de marginalisation. Je préfère d'ailleurs ce dernier terme à celui de «banlieues chaudes» car il me semble plus juste et plus précis. Dans le cadre de notre civilisation urbaine, ces zones ne cessent de se développer. C'est pourquoi a été élaboré un dispositif économique et social qui va bien au-delà des simples questions d'urbanisme. La France, à cet égard, a développé, depuis plusieurs années, une politique plus vigoureuse que tous les autres pays européens comparables. L'Etat assume nettement son rôle de garant de la solidarité nationale en menant cette politique.

Celle-ci s'appuie en premier lieu sur une méthode qui a fait ses preuves dans les zones urbaines en voie de marginalisation. Il s'agit d'une méthode globale, partenariale et territorialisée.

On ne peut échapper en effet à un traitement global de ces problèmes traitant de tous les fronts en même temps : l'habitat et les espaces collectifs, l'insertion sociale et l'emploi, la prévention et la sécurité, les services publics de proximité. Il faut souligner sur ce dernier point le rôle joué par l'Éducation nationale, qui est le service public le plus respecté et le mieux implanté, sur le territoire. Le système éducatif est un élément majeur d'intégration non seulement scolaire mais aussi sociale et professionnelle.

Outre cette approche globale, la méthode partenariale qui consiste à associer tous les partenaires locaux et, en premier lieu, les maires à l'élaboration des dispositifs spécifiques est essentielle. Les conseils généraux et régionaux ont, eux aussi, joué un rôle majeur. Les collectivités locales, les services de l'Etat coordonnés par le Préfet doivent définir ensemble les actions nécessaires. Je prendrai un exemple : le dispositif «école ouverte» qui concerne tous les acteurs locaux et pas seulement les services de l'Etat. Le tissu associatif joue dans ces quartiers un rôle capital. Les collectivités comme l'Etat ont besoin d'interlocuteurs qui puissent s'exprimer au nom des habitants. Il faut amener au dialogue les résidents et les institutions, et les associations ont une fonction de médiation irremplaçable

Enfin, la politique de la ville doit être territorialisée. Ainsi, les contrats de ville s'appliquent-ils à un certain nombre de sites prioritaires arrêtés par le Gouvernement. A l'intérieur de ceux-ci, des moyens exceptionnels seront dégagés en faveur de grands projets urbains. Cette approche territorialisée signifie aussi que les quartiers en situation particulièrement difficile doivent être mis en relation avec le reste de la ville, aussi bien que rénovés eux-mêmes.

Je voudrais ensuite préciser quelques uns des défis actuels de la politique de la ville. En premier lieu, il convient de reconstituer des repères qui se sont estompés. Les zones en voie de marginalisation se caractérisent par une perte des repères familiaux, juridiques ou sociaux, dont la combinaison avec une forte demande d'intégration culturelle est génératrice de frustrations qui s'expriment parfois violemment. Aussi, faut-il contribuer à recréer ces repères, qui conditionnent l'urbanité que doit retrouver la ville. Il faut affirmer les règles de droit, rappeler qu'elles s'imposent à tout le monde, récuser l'existence de « zones de non droit » et faire en sorte que la justice, la police aient une présence reconnue dans ces quartiers.

En second lieu, la politique de la ville doit reconstituer les atouts qui manquent le plus aux quartiers marginalisés par le fonctionnement urbain de l'agglomération dans laquelle ils s'inscrivent. Il s'agit de mettre en oeuvre des « discriminations positives » en faveur de ces sites pour les réintégrer pleinement dans la ville.

De nombreux programmes sont ainsi mis en oeuvre qui appelleront des prolongements ultérieurs : les zones d'éducation prioritaire donnent des moyens spécifiques aux établissements d'enseignement, mais la nouvelle bonification indiciaire n'épuise pas la question de l'affectation d'agents motivés. La réhabilitation des logements ou la rénovation des espaces collectifs, pour nécessaire qu'elle soit, ne garantit pas à elle seule une meilleure mixité urbaine ou l'accessibilité des quartiers à la ville et de la ville aux quartiers. Les dispositifs d'insertion professionnelle, pour positifs qu'ils soient, ne peuvent répondre à toutes les situations d'exclusion générées par une économie contrainte aux gains de productivité.

Tous les défis socio-économiques du pays se retrouvent plus qu'ailleurs dans les sites urbains qui bénéficient de la politique spécifique dite de la ville. Et cette politique est à la recherche permanente de nouvelles réponses à mettre en oeuvre. Ces réponses relèvent de l'Etat, mais aussi de ses partenaires, de la capacité d'innovation que manifestent ici les élus, ailleurs les associations, pour faire en sorte que civilisation urbaine ne soit pas synonyme d'exclusion croissante mais, au contraire, de cohésion sociale, par une mixité retrouvée de l'habitat et de l'emploi, par une capacité

retrouvée pour tous d'accéder à tous les atouts dont la ville est porteuse. La démocratie s'est historiquement révélée dans les villes, et la ville doit rester le meilleur support de nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité.

M. le PRÉSIDENT - Sur tous ces points, la Mission sénatoriale et la Délégation interministérielle ont indéniablement une grande communauté de vues.

Pour aborder le thème relatif à l'Ile-de-France, je vais commencer par passer la parole à celui qui, à cette tribune, représente les forces économiques de cette région.

M. Jean-Maurice ESNAULT, vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Vous comprendrez que je m'attache à deux aspects essentiels qui touchent à l'économie : le rayonnement international de l'Ile-de-France et le problème du chômage qui conditionnent la reprise de l'activité économique dans notre région.

Le problème que je veux évoquer dépasse en réalité de beaucoup le seul cadre de la région Ile-de-France. La question est la suivante : la France a-t-elle la volonté de doter l'Europe d'une capitale économique à sa mesure ? Une étude récente a montré que trois Français sur quatre reconnaissent à l'Ile-de-France cette vocation mais il ne faut pas oublier que des villes comme Londres, et demain, Berlin ont aussi l'ambition et la possibilité de devenir des capitales économiques de l'Europe.

Ne nous trompons pas de débat : il faut dépasser cette vieille querelle franco-francilienne, cette pseudo-opposition entre Paris et la province, il faut se concentrer sur les problèmes et les avantages qui résultent de l'émergence d'une grande métropole, en essayant de valoriser les atouts de l'urbanisation et d'en limiter les handicaps.

Ne nous trompons pas de solution : l'aménagement du territoire est une grande idée mais elle ne doit pas nuire à la prospérité d'une région qui joue un rôle de premier plan en Europe. L'Ile-de-France peut et doit continuer à se développer, non pour phagocytter les autres régions mais pour constituer une tête de réseau qui entraîne dans son sillage les autres grandes métropoles françaises.

Il faut d'ailleurs élargir la notion d'Ile-de-France à la nouvelle profondeur parisienne c'est-à-dire ce bassin d'emplois qui aura demain 20 millions d'habitants. Nous avons besoin d'autres

métropoles pour concurrencer des villes européennes comme Milan et Barcelone.

La France découvre, avec un certain retard par rapport à ses voisins, l'économie d'agglomération qui est d'abord une économie de services. Cette évolution est inéluctable et il faut essayer d'en tirer bénéfice plutôt que de l'opposer à une conception vague, dépassée et stérile de la ruralité.

Citoyens et entreprises consomment de plus en plus de services et le tertiaire est d'abord un phénomène urbain. Il faut l'accepter comme tel à condition que chaque région en profite et soit à même de donner une réplique et un contrepoids à la région parisienne.

En outre, il nous apparaît indispensable de maintenir une croissance qualitative en Ile-de-France. Une capitale ne se définit pas seulement par un nombre d'habitants et d'emplois. Elle se définit surtout comme un centre de décisions, d'informations où sont remplies un certain nombre de fonctions supérieures à haute valeur ajoutée. Bref, les réseaux de communication doivent être améliorés. Les transports en commun doivent jouer un rôle important. Je vous renvoie sur ce point aux excellentes analyses de M. Gérard Larcher.

Il est un autre domaine qui illustre la fonction de l'Ile-de-France et qui nous tient à coeur. Cette région est la capitale mondiale des congrès. Cette fonction doit encore se développer. De même, il faut favoriser l'implantation d'entreprises étrangères en Ile-de-France. On ne peut tenir un double langage à ce sujet, c'est pourquoi nous sommes hostiles à la taxation des bureaux envisagée par le rapport Larcher.

Pour lutter contre le chômage, il faut développer de plus en plus la mixité des activités entre le commerce, les services et l'industrie dans la région Ile-de-France. Les passerelles entre ces différentes activités sont la clé du problème de l'emploi dans les zones en difficulté. Le secteur tertiaire joue un rôle essentiel à cet égard. Il ne faut pas l'oublier au moment où on supprime un certain nombre d'emplois de ce type dans la région Ile-de-France.

M. le PRÉSIDENT - Pour faire suite à cette analyse très dense, il m'apparaît intéressant d'entendre les observations de M. Pierre Pommellet.

M. Pierre POMMELLET, directeur général des services de la région Ile-de-France - Il faut replacer les problèmes d'aménagement du territoire français dans le contexte plus général de l'évolution du monde depuis le début du siècle. On comptait alors seulement trois grandes métropoles de dimension mondiale : Paris,

New-York et Londres. On en compte actuellement une trentaine qui se réuniront prochainement à Tokyo sous la présidence de M. Michel Giraud. L'ONU estime à environ 70 le nombre de ces grandes métropoles d'ici trente ans. Le rapport du Sénat fait justement référence, dans ses pages 104 à 106, à ce mouvement mondial de «métropolisation» et estime qu'il tend à s'achever dans le «monde développé» mais les dernières statistiques publiées par l'ONU montrent qu'il s'y poursuit encore.

Le phénomène s'est accentué en Ile-de-France dans les années 70. Il est au coeur de la problématique de l'aménagement du territoire. Il a trois causes essentielles.

1. Des causes démographiques auxquelles le rapport sénatorial fait justement référence : le taux de fécondité national est passé en quelques années de 1,80 à 1,65 enfant par femme, ce qui signifie 50.000 naissances en moins chaque année. Mais ce taux de fécondité est, dans la région Ile-de-France, supérieur à celui d'autres régions : il est de 1,30 dans le Haut-Poitou et dans le Limousin où il faut mener une vigoureuse politique familiale, comme à Paris.

2. Des causes économiques : le Professeur Jégouzo a cité fort opportunément l'étude de l'INSEE de janvier 1994 qui montre que les régions urbaines Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Ile-de-France créent 51 % du PIB français contre 49 % pour les 18 autres régions, ce qui montre, d'une part la productivité supérieure des zones métropolitaines, d'autre part la nécessité de faire profiter les régions limitrophes de cette dynamique.

3. La modification des structures familiales : les ménages à deux salaires préfèrent aller dans les grandes villes où le marché du travail est tel qu'ils ont plus de chances de trouver des emplois.

Ce mouvement de «métropolisation» a connu trois phases d'évolution.

Il faut, en effet, distinguer entre les métropoles du premier type issus de la ville historique comme Paris *intra-muros* qui ne compte que deux millions d'habitants, à comparer aux onze millions de la région Ile-de-France, et les métropoles du deuxième type qui comportent des banlieues pavillonnaires construites dans les années 30 auxquelles se sont agrégés, dans les années 50, les grands ensembles. N'oublions pas qu'à l'époque ce dernier type d'urbanisation était présenté comme un modèle ! Ceci montre qu'il faut faire preuve d'humilité en la matière.

Dans les années 80, se sont développées les métropoles du troisième type, comme les appelle M. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France. Ces métropoles, vous les connaissez

bien, Monsieur le Sénateur-maire de Rambouillet, elles se sont articulées autour du développement de la grande couronne. Ce sont des villes périphériques qui se développent au milieu des espaces ruraux de la grande banlieue parisienne.

Ces métropoles du troisième type associent les grands pôles d'excellence internationale aux métropoles régionales et aux villes traits d'union dans un vaste réseau urbain respectueux de l'environnement grâce à des espaces ruraux et naturels fortement protégés. Elles joueront certainement un rôle croissant dans les années à venir, non seulement en France mais dans le monde.

Dans ce cas, l'Ile-de-France ne sera d'ailleurs qu'une des régions de ce vaste ensemble appelé bassin parisien incluant huit régions, qu'il convient dès aujourd'hui d'organiser au mieux. C'est là un des enjeux majeurs de la politique de l'aménagement du territoire.

M. le PRÉSIDENT - Les évolutions démographiques constituent en quelque sorte une limite naturelle du volontarisme politique. C'est sans doute encore plus vrai dans le domaine de l'aménagement du territoire que dans d'autres. Il est indispensable d'en tenir compte.

Nous sommes maintenant curieux de savoir quels commentaires inspirent à l'essayiste renommé que vous êtes, M. Stoffaes, les sujets dont nous discutons.

M. Christian STOFFAES, directeur à la direction générale d'EDF - Je vous proposerai de replacer ce débat dans une perspective un peu plus vaste encore.

Au cours des deux dernières décennies, trois évolutions me paraissent avoir modifié l'approche traditionnelle de l'aménagement du territoire.

En effet, cette question n'est pas nouvelle. Je me souviens qu'on en parlait beaucoup déjà en 1963. A l'époque, le grand sujet était de cerner le rôle de Paris dans la perspective du célèbre titre de Gravier : *Paris et le désert français*. Aujourd'hui, le problème ne se pose plus du tout dans les mêmes termes. A l'époque, il fallait construire, reconstruire, développer les infrastructures et c'est ce qui a été fait. Aujourd'hui, une période de crise succède à une période d'expansion. Après avoir connu les « Trente Glorieuses » nous découvrons les « Vingt Stagnantes ». Nous découvrons aussi un problème spécifique des banlieues, zones de sous-emplois et d'insécurité. On sait que le chômage en est une cause première.

L'autre facteur fondamental de la transformation des données du problème, c'est la décentralisation. La France connaît

aujourd'hui un certain équilibre du pouvoir, un Etat beaucoup moins centralisé.

Troisième phénomène nouveau : l'internationalisation. La France des années 50, tout occupée à se reconstruire et à réparer les blessures de la guerre était encore repliée sur elle-même. On ne mesure pas toujours à sa juste mesure aujourd'hui l'impact de l'insertion de la France dans l'économie internationale. La question de la capitale de l'Europe est d'ailleurs souvent mal posée. Celle-ci sera vraisemblablement représentée par un réseau souple de capitales, Bruxelles étant peut-être le point central de ce nouveau modèle, un peu à l'image du Saint-Empire romain germanique.

Le rapport du Sénat met d'ailleurs bien en évidence les changements qui se sont produits depuis trente ans et qui montrent la nouveauté retrouvée du concept d'aménagement du territoire.

Ces changements me paraissent placer un thème majeur au coeur du débat : celui du lieu d'exercice du pouvoir.

Dans la dialectique Paris-Province de l'aménagement du territoire, le facteur « lieu de pouvoir » est décisif. Un exemple parmi d'autres : si les sièges sociaux des grandes entreprises sont à Paris, si l'élite des cadres de la Nation et des grandes écoles afflue à Paris et assèche la province de ses talents, n'est-ce pas parce que, depuis dix siècles, Paris est le centre du pouvoir politique du pays qui a été l'inventeur historique du concept d'Etat-Nation ? Pouvoir d'attraction évidemment sans concurrence...

Rien de tel, par exemple, en RFA, en Suisse, en Italie du Nord. N'y aurait-il pas un lien avec le dynamisme des économies locales, des PME et des créations d'emplois des zones prospères de l'aire lotharingienne, contrées dépourvues d'Etat régalien ?

Or, sous cet aspect, une ère nouvelle s'est ouverte. Le centre symbolique du pouvoir politique n'est-il pas en train de désertier Paris, dans un mouvement de rupture historique sans précédent, bien que subtile ?

Le mouvement est amorcé depuis une quinzaine d'années. Le statut de Paris d'abord. Avant Paris était consubstantiel à l'Etat : le Préfet de Paris ; les « départements » de la Seine et de la Seine-et-Oise ; le « district » de la Région Parisienne.

Désormais, il y a la Mairie de Paris ; est-ce que la vie politique du pays n'en a pas déjà été profondément transformée ? Et ce n'est sans doute pas fini : les départements de la couronne, la région Ile-de-France, peut être demain le grand bassin parisien peuvent contribuer à la poursuite de ce mouvement. La décentralisation et la

montée des pouvoirs locaux des régions, des départements, des municipalités ne vont-elles pas l'amplifier encore ?

Ce n'est déjà plus : Paris consubstantiel à l'Etat ; ni Paris c'est la France. Ce n'est pas encore tout à fait : Paris est la France ; lui, c'est lui ; elle, c'est elle.

La relation de la Nation et de sa capitale est en voie de normalisation, d'alignement sur le concept des grands pays démocratiques modernes. Elle ne s'aligne pas pour autant sur le modèle des Etats fédéraux, avec leurs districts-capitales : Paris ne sera ni Washington, ni Ottawa, ni Camberra, ni Bonn (d'ailleurs bientôt déclassé par Berlin). Car Paris demeurera pour très longtemps la plus grande ville, le pôle d'attraction et la tête de réseau international d'une Nation qui n'est pas de culture fédéraliste. Paris est une ville internationale comme l'a souligné M. Esnault. Elle a une force d'attrait considérable sur l'Europe et sur le monde comme l'illustre le fait qu'elle soit capitale mondiale des congrès et des salons.

Aussi, il me paraît que c'est surtout l'Europe qui est en train, subtilement, de changer la symbolique du lieu de pouvoir. Où se joue, désormais, le sort des Français ? De plus en plus fréquemment, les grandes décisions qui affectent l'avenir de la France ne se prennent plus à Paris, sous les dorures des palais nationaux, dans le rite des conseils interministériels ou des déclarations solennelles au journal télévisé de 20 heures.

Le GATT, la monnaie, la Yougoslavie, le Golfe, etc... : la politique de la France se fait désormais en concertation étroite avec ses partenaires de l'Union européenne. C'est le sens de l'histoire et aussi la seule voie pour que la France, première en Europe, continue de peser sur les affaires du monde conformément à son ambition d'universalité.

Mais où, géographiquement, se prennent les nouvelles décisions stratégiques ? Le pouvoir politique européen, ce n'est évidemment pas le simple transfert de Paris à Bruxelles. Le Berleymont n'est le siège que de fonctionnaires dépourvus de la légitimité du suffrage universel. C'est le Conseil des Ministres européens qui dispose du pouvoir législatif européen, pas la Commission.

Strasbourg et Luxembourg abritent aussi, de leur côté, des institutions européennes de plus en plus influentes : le Parlement, la Cour de Justice. Demain Francfort aura l'Institut monétaire, pôle majeur de regroupement du pouvoir financier. Les organes techniques

de la coordination européenne, en nombre croissant, se répartissent harmonieusement de leur côté entre toutes les capitales.

Mais, surtout, la symbolique du lieu de pouvoir politique en Europe apparait d'essence itinérante. Le lieu où se prend et s'annonce la grande décision politique revêt une valeur décisive. Or le Traité du Marché commun fut conclu à Rome ; le discours « pacifistes à l'Ouest ; missiles à l'Est », qui contribua à la chute de l'URSS, fut prononcé à Bonn par un président français ; la Banque centrale européenne fut créée à Maastricht ; les avancées européennes décisives s'accomplissent à l'occasion des sommets européens, dont le lieu change à chaque fois et, surtout, à l'occasion des rencontres entre le Président et le Chancelier, lors de promenades en tête à tête dans la forêt vosgienne ou sur le lac de Constance.

Ne retrouve-t-on pas là le « pouvoir itinérant » ? Celui du pouvoir d'Empire -le Saint- qui incarna l'Europe pendant plusieurs siècles, avant l'avènement, à la Renaissance, des Etats-Nations. Celui dont les contemporains ne situaient pas exactement la localisation, entre Palerme, Prague et Aix-la-Chapelle, Milan, Francfort et Koenigsberg.

Sujet tabou, certes : comme tout ce qui touche aux vrais mécanismes du pouvoir. Entre rétrospective et prospective, la symbolique géographique du pouvoir politique ne sera pas sans conséquences sur le débat qui nous réunit.

M. le PRÉSIDENT - Je suis particulièrement heureux de saluer M. Charles Millon, député et président de la deuxième région française et de lui donner maintenant la parole.

M. Charles MILLON, Député, président du Conseil régional de la région Rhône-Alpes - Je ne vais pas conclure mais simplement poser un certain nombre de questions et émettre certaines hypothèses.

Le titre même de cette table ronde, je l'avoue, me pose problème : pour moi, les villes, les banlieues, l'Ile-de-France, ce sont trois sujets distincts que je traiterai séparément.

Tout d'abord, les villes. Il n'y aura pas d'aménagement du territoire si on ne mène pas une politique volontariste d'aménagement qui prenne en compte en premier lieu la complémentarité entre ces villes. Comme l'a souligné M. Jean François-Poncet, dans sa présentation du rapport du Sénat, il y a des fonctions urbaines qui vont bien au-delà des limites territoriales des villes. L'Opéra de Lyon, par exemple, est financé non seulement par la ville de Lyon mais aussi par l'Etat et la Région, ce

qui est normal car il rayonne bien au-delà de la ville de Lyon et même de la région. La cohérence nationale et régionale est indispensable.

En second lieu, il existe dans les villes un certain nombre d'équipements structurants qui, eux-aussi, rayonnent bien au-delà de la ville. Un lycée, une université, par exemple, constituent de tels équipements. Dans ma région, je milite, ce qui n'est pas toujours bien perçu et me vaut quelques discussions avec le CNOUS et le CROUS, pour la suppression des restaurants universitaires ainsi que pour l'usage de chèques restaurants qui bénéficieraient aux commerces de proximité et, surtout, à l'animation des quartiers autour desquels sont bâties les facultés.

Lorsque l'on réfléchit à l'organisation urbaine, il faut avoir présentes à l'esprit toutes les fonctions que peuvent remplir ces équipements structurants. Une programmation régionale et urbaine est ici indispensable.

La mixité des populations est aussi un problème essentiel qui concerne les villes et leur région.

J'en viens à la question des banlieues. Ces banlieues résultent d'un aménagement -à l'économie- et d'un certain nombre de phénomènes que M. Pasqua a rappelés ce matin, comme l'exode rural et l'immigration de main d'oeuvre à l'époque de la croissance. On a beaucoup construit sous la pression des événements pour accommoder ces populations. Il nous faut maintenant animer et remodeler ces quartiers. Il faudra innover comme on l'a fait dans certaines communes en proposant, par exemple, aux locataires des H.L.M de devenir propriétaires de leur logement. Il faut que les gens puissent s'approprier leur cadre de vie. Il faudra aussi transformer ces paysages urbains en lieux de vie avec une animation commerciale notamment. Les banlieues ne doivent plus être des lieux bannis.

Les écoles, les collèges, les lycées sont des structures qui facilitent grandement l'intégration des populations. A cet égard, un système éducatif aussi égalitaire que le nôtre n'est peut-être pas la meilleure réponse aux difficultés que rencontrent les jeunes dans ces quartiers. Là aussi, il faudra changer d'approche et innover. Ne pas hésiter, par exemple, à accepter un encadrement professoral beaucoup plus important en ZEP qu'ailleurs.

Il convient également de revoir certaines conceptions d'urbanisme qui, sur les plans, donnent de très belles choses mais le sont moins sur le terrain. Il faudra retrouver le sens de l'urbain, recréer des rues qui soient de vraies rues : les urbanistes ont beaucoup de travail en perspective !

Quant au problème de l'Ile-de-France, il ne coïncide pas à proprement parler avec le problème de la ville et des banlieues même si celui-ci se pose aussi en Ile-de-France. Cette région se caractérise d'abord par la présence de Paris, la capitale, qui n'appartient pas à l'Ile-de-France mais à la France tout entière et à tous les Français. Il faut faire en sorte que Paris appartienne à tous les Français. Pour cela, tous les Français doivent participer aux équipements de Paris qui ont une vocation nationale. Il y a des fonctions supérieures urbaines qui sont remplies à Lyon mais aussi à Paris, qui intéressent toute la France.

C'est pourquoi, au risque d'être iconoclaste, je pose la question suivante : Faut-il une région Ile-de-France ?

Ne serait-il pas préférable qu'il y ait un district de Paris, comme il existe aux Etats-Unis un district fédéral de Washington ?

Quand j'entends poser les questions relatives à l'extension de la grande banlieue parisienne, je ne peux m'empêcher de penser que le risque que nous courons n'est pas celui d'une France à deux vitesses, mais celui de voir deux France distinctes qui existent déjà puisque on a rappelé tout à l'heure que la grande région parisienne concentre près de 50 % du PIB et 60 % du potentiel de recherche français. Je pose le problème, je sais qu'il a déjà été posé il y a trente ans, mais peut-être faut-il aujourd'hui le penser dans une perspective différente. Est-il normal qu'une seule région concentre plus de la moitié de la recherche quand on sait les effets d'entraînement de ce secteur sur l'économie, par la recherche appliquée, la diffusion, les technologies, etc...?

C'est pourquoi il me semble judicieux de réfléchir à une politique qui ne concerne peut-être pas tant l'Ile-de-France proprement dite que Paris et sa proche banlieue, « capitale de la France ».

II. DÉBAT

M. le PRÉSIDENT - Le district de Paris a existé. Il a été supprimé il y a vingt ans, époque où on a opté pour une région parisienne et une grande banlieue parisienne.

Paris a-t-elle une chance de devenir la capitale d'un nouveau Saint-Empire ? La question se pose mais M. Pommellet souhaitait dès à présent réagir aux propos de MM. Stoffaes et Millon.

M. Pierre POMMELLET - M. Stoffaes a raison : le problème de l'aménagement du territoire se pose depuis plus de trente ans mais les bases ont changé.

Le problème juridique évoqué par M. Millon a déjà été traité au début des années soixante. Deux thèses s'affrontaient alors : celle de Michel Debré qui préconisait un grand département de la Seine ; celle de Paul Delouvrier, qui anticipait le développement de moyens de communication modernes et qui a finalement prévalu.

Le Général de Gaulle a tranché en faveur du plan proposé par Paul Delouvrier qui privilégiait l'espace rendu accessible par le RER et les autoroutes. On a créé les quatre départements de la couronne, qui se sont développés beaucoup plus vite que le centre. On a voulu La Défense et les villes nouvelles, où se concentre un grand nombre d'activités économiques. Nous avons aujourd'hui un grand marché du travail qui s'agrandit au-delà de la banlieue parisienne stricto sensu, grâce notamment au développement du TGV. C'est aujourd'hui toute la France du Nord-Ouest qui forme une grande aire métropolitaine. L'enjeu actuel de l'aménagement du territoire c'est d'organiser la gestion d'espaces urbains de grande dimension et non celle du seul coeur de ces espaces dans le cadre d'un «district fédéral».

M. Charles MILLON - Sans vouloir revenir à l'époque de M. Debré, il me semble nécessaire de prendre en compte l'influence des décisions d'aménagement du territoire sur l'organisation économique de notre pays.

Je prendrai un exemple concret. Il semble que la région parisienne ait aujourd'hui besoin d'un troisième aéroport. Or, l'aéroport de Satolas offre un territoire de plus de 3.000 hectares complètement utilisables, à 1 heure 30 ou 1 heure 45 du centre de Paris par TGV. Dans les grandes métropoles comme Tokyo ou Los Angeles, c'est à peu près la distance qui sépare l'aéroport international du centre de la ville. Quand on sait qu'il faut souvent une heure à 1 heure 30 pour se rendre de Paris à Roissy avec les embouteillages, pourquoi ne pas opter pour une perspective nationale, pour la France et non pour la seule banlieue parisienne ? Les conséquences sont importantes : si Satolas ne joue pas son rôle, demain, c'est par exemple l'aéroport de Genève-Cointrin qui prendra le dessus, au détriment même de la banlieue parisienne.

Deuxième exemple : l'implantation des universités nouvelles, qu'a évoquée M. François-Poncet ce matin. Il faudrait que les grands centres universitaires soient mieux répartis sur l'ensemble du territoire, ce qui inciterait aussi les entreprises françaises à y implanter leurs activités, à terme.

M. le PRÉSIDENT - Je me permets de vous renvoyer pour ce qui est des infrastructures de communication à notre «Bible» page 281, dernier verset, et page 282, premier verset, où nous exprimons les réserves que nous inspire l'éventuelle construction d'un troisième aéroport international dans le bassin parisien.

M. Jean-Maurice ESNAULT - J'apprécie les propos parfois iconoclastes de M. Millon, que M. Pommellet a très bien mis en perspective.

En ce qui concerne l'emploi il faut avoir présent à l'esprit un chiffre : l'augmentation du chômage en Ile-de-France ces deux dernières années : plus 30 %. L'Ile-de-France est un bassin d'emplois encore trop petit à l'échelle européenne.

M. Christian STOFFAES - La question de savoir si certains équipements peuvent être financés par l'Etat ou par la région est intéressante. Il est vrai que le champ d'utilisation de certains équipements dépasse le cadre même de la région parisienne. Avant la guerre, existait le département de la Seine autour de Paris. Sous le Second Empire, le baron Haussmann était quasiment ministre de Paris.

Quelles sont les justes limites de la région Ile-de-France ? Faut-il une sorte de «district fédéral» de Paris ? Des exemples existent à l'étranger comme le «*Greater London Area*».

Autre point important : l'évolution des technologies de communication et de transport, qui sont déterminantes pour l'aménagement de l'espace.

M. le PRÉSIDENT - J'invite la salle à participer au débat.

M. Jean-Paul HUGOT, Sénateur du Maine et Loire, maire de Saumur - Regroupant 11 % de la population française, permettant de desservir plus de 25 % de la population totale, dans l'ensemble des espaces ruraux, les 200 villes moyennes de notre pays, ces villes dont la population oscille entre 30.000 et 100.000 habitants, constituent forcément une donnée centrale de toute politique d'aménagement du territoire.

Si l'avenir de notre pays est lié au destin des villes métropoles, mondiales ou régionales, les villes moyennes constituent un facteur d'équilibre et de complémentarité entre les secteurs ruraux et urbains. Elles permettent la continuité dans l'unité.

De la dévitalisation des secteurs ruraux à la concentration en milieu urbain, de la désertification à la surpopulation, de

l'isolement à l'insécurité, il n'est qu'un faux pas que les villes moyennes se proposent de nous aider à ne pas franchir.

Les villes moyennes constituent des centres de vie, de développement de nos micro-régions. Carrefours commerciaux, marchés agricoles, centres et pôles industriels, centres culturels et de formation, centres administratifs et de services, centres sanitaires, nos villes moyennes occupent et doivent occuper une position stratégique. Au croisement de la vie urbaine et de l'espace rural, elles doivent former autant de pôles d'équilibre.

Mais, comme tout équilibre, le leur est fragile. Si l'on ne prend pas le parti, maintenant, de consolider leurs atouts, le développement massif des communes périurbaines aura raison de nos villes moyennes, dont déjà les deux-tiers voient leur population se tasser.

La politique de l'aménagement du territoire, engagée depuis quelques mois, permet de constater -grâce aux études de fond qui sont entreprises dans tous les domaines (enseignement, fiscalité locale, patrimoine, transports...)- qu'il n'est plus nécessaire mais urgent d'agir et de donner aux villes moyennes les moyens d'assumer leur vocation de villes centres : désenclavement, ouverture sur les formations courtes post-bac et élargissement de la formation continue, mesures d'accompagnement au renforcement du tissu des PME-PMI, incitations substantielles à la construction, à l'accession à la propriété, effort nouveau en faveur de la rénovation du patrimoine traduiront la reconnaissance par l'Etat de la vocation économique des villes moyennes centres, par ses interventions partenariales avec les villes et les régions.

En confirmant l'implantation des services publics dans chaque bassin de vie (administration - sécurité - justice - santé...), il garantira aux villes leur rôle de pôle de services accessibles équitablement aux populations rurales.

De même, la décentralisation des services nationaux au-delà des métropoles régionales doit être poursuivie : celle des unités et organismes de défense y joue un rôle particulièrement important.

En Ile-de-France aussi, la surconcentration peut trouver son desserrement dans les villes du bassin parisien (Pays de la Loire, Normandie, Picardie, Champagne), à condition de ne pas dissocier mouvement des familles et mouvement des entreprises. Les communes qui accueilleront ces familles auront besoin d'un complément économique pour le faire dans de bonnes conditions.

Plus qu'un intermédiaire, les villes moyennes constituent donc une solution à part entière. Elles sont les chefs-lieux de bassin de

vie de la province. Elles permettent un cadre de vie à dimensions humaines, tout en bénéficiant du meilleur des atouts liés à l'urbanisation.

M. François GUERARD, président de la commission du plan et de l'aménagement urbain du Conseil régional d'Ile-de-France - La France est-elle compétitive dans une Europe remodelée et polarisée vers le Nord-Est par la réunification de l'Allemagne ? Peut-être ! Mais si elle s'alignait exclusivement sur cet axe, elle perdrait nombre de ses atouts. Elle est idéalement située dans la partie centrale de l'Ouest européen. C'est pourquoi, pour éviter l'attraction exclusive du Nord-Est, il faut revitaliser l'arc atlantique et le sillon rhodanien et jouer totalement la capacité de «centralité» de la France dans l'Europe de demain.

L'histoire est marquée par le développement des concentrations urbaines et de leur capacité à entraîner des bassins de populations de plus en plus étendus. Les progrès des moyens de déplacement, que marque notamment le TGV, sont donc décisifs. Ils faciliteront le maillage national du territoire et des TGV européens transitant par la «France centrale» redonneront vie à des zones aujourd'hui en voie de dévitalisation.

Je crois que les nouvelles technologies de télécommunication vont jouer un rôle de premier plan dans l'aménagement du territoire. Je suis donc persuadé que c'est en intégrant ces technologies que la France pourra devenir le pôle central de toute l'Europe.

Je pose deux questions. La première porte sur le lien entre services publics et aménagement du territoire. Il faut des services publics pour tous et partout. Dans cette perspective, ne faut-il pas envisager la création de centres multifonctions intégrés (télétravail, télédiagnostic de santé...) dans les petites villes et prévoir des budgets en conséquence ?

Deuxième question : Ne faut-il pas changer complètement de conception en matière d'urbanisme ? Les grands ensembles en marge des structures urbaines peuvent difficilement être intégrés dans nos villes. Tout l'argent dépensé jusqu'ici pour les «civiliser» n'a servi à rien. Aussi, je suis favorable à leur destruction à chaque fois que cela est possible. Si on veut rétablir la mixité sociale dans nos villes, il faut en prendre les moyens.

M. Michel GACHES, vice-président de l'Union des Associations de sauvegarde du plateau de Saclay - Je représente ici les associations, en particulier celles qui s'occupent de défense de l'environnement en Ile-de-France. Nous avons mené une action

spécifique sur le plateau de Saclay où se concentrent déjà de nombreuses activités de recherche.

Je m'étonne des propos tenus ce matin par M. Jean-Pierre Fourcade selon lesquels il y aurait une très grande urgence à définir un nouveau schéma directeur de l'Ile-de-France. Pourquoi ne pas attendre la mise en place de cette nouvelle loi d'orientation pour rechercher les meilleures cohérences entre le schéma directeur de l'Ile-de-France et l'aménagement du territoire national ? Pourquoi faire une exception pour la région parisienne ?

M. le PRÉSIDENT - Je vous renvoie aux pages 282 et 283 de notre rapport.

M. Robert TRIMBACH, président du district du plateau de Saclay - Le plateau de Saclay est cité dans le rapport sénatorial page 283. Nos adversaires ont fait circuler ce matin un document sur ce sujet. Je voudrais leur répondre ici brièvement et vous renvoyer à notre contribution écrite (voir annexe n° 1 de ce compte rendu) pour plus de précisions.

Il ne s'agit pas de constituer un pôle tertiaire sur le plateau de Saclay mais de permettre aux centres de recherche existants de fonctionner dans de meilleures conditions. Le projet d'aménagement ne concerne que 13 % de la surface totale du plateau. Il s'inscrit dans une logique de qualité et d'aménagement du territoire. Je suis tout à fait d'accord pour que la recherche ne se concentre pas en Ile-de-France. Mais il faut veiller à y maintenir une recherche de qualité qui puisse irriguer les autres régions. Ainsi, les centres de recherche implantés dans la région capitale pourront travailler en collaboration avec des partenaires variés dans d'autres régions. Le développement d'une recherche de qualité en Ile-de-France ne nuira pas, bien au contraire, à la diffusion nationale et internationale des activités de recherche.

M. Lucien LANIER, Sénateur du Val de Marne, conseiller régional d'Ile-de-France - J'ai versé au débat une contribution écrite qui a été imprimée et distribuée (voir annexe n° 2 de ce compte rendu) mais je voudrais réagir tout de suite aux propos tenus notamment par M. Millon. J'ai d'abord été étonné que personne n'ait fait allusion, à aucun moment, à l'application de la loi de 1964 portant réforme des huit départements de la région parisienne. Elle a permis de façon efficace une remise en ordre de banlieues anarchiques ; en créant un réseau de transport et de communication vivifiant (exemple : le RER) ; en cherchant à conjurer le gigantisme urbain qui s'étalait en tâche d'huile ; en structurant un urbanisme mieux adapté aux besoins urgents du moment ; en prenant soin de

l'environnement (exemple : la création d'une Agence des espaces verts dont l'action a été et reste considérable).

Certes, tous les résultats n'ont pas été parfaits, mais le succès de cette réforme fut indéniable, et la politique de la ville pourrait utilement s'inspirer des aspects positifs de cette expérience en tenant compte évidemment de l'évolution constante des problèmes à résoudre.

Mais je souscris entièrement à ce qu'a dit le président Charles Millon concernant le rôle des éléments dits «structurants» et essentiellement l'implantation de commerces, y compris -et pour beaucoup- de commerces de centre ville et de proximité, qui contribue à l'animation autant qu'à la commodité de la vie.

Par contre, il me semble qu'une grave erreur serait de revenir à l'idée de créer à nouveau un district de Paris et de sa proche banlieue. Cela n'équivaudrait-il pas à engendrer la tentation d'une mégapole, dont nous cherchons précisément à dissiper les inconvénients aujourd'hui trop connus. Ajoutons, de reste, qu'il paraît peu souhaitable de bouleverser indéfiniment certaines institutions fondamentales sans risquer de les perdre ou de les égarer. Cela ne pourrait que nuire au rôle de Paris capitale, dont vous avez dit vous-même, qu'il est indispensable pour la Nation toute entière.

C'est davantage sur l'heureuse diversité de la région d'Ile-de-France qu'il convient d'approfondir notre réflexion, car c'est elle qui devrait permettre une répartition mieux équilibrée.

Et, semble-t-il, au-delà de la région d'Ile-de-France, pourquoi ne pas retenir comme cadre d'action et d'aménagement les huit régions et vingt-huit départements qui composent la zone géographique du bassin Seine-Normandie, c'est-à-dire le grand tiers Nord-Ouest de la France. Il ne saurait, bien entendu, être question d'une extension conquérante de la région d'Ile-de-France, mais au contraire d'un entraînement et d'un soutien au développement, entre autres, des villes moyennes de ce bassin et de leur arrière-pays.

Une telle politique, bien conçue, aurait l'avantage de s'intégrer dans le cadre de la politique nationale d'aménagement, et de pallier la menace de deshérence de cette partie du territoire vis-à-vis des centres actifs européens. Elle pourrait, pourquoi pas, servir d'exemple aux autres métropoles régionales, pour aider, selon leur caractère propre, à la redistribution et à la renaissance de leur plus grand environnement en écartant d'elles la menace de trop proches banlieues.

Un mot enfin sur l'enseignement et la recherche, puisqu'il en a été question. S'il convient de lutter contre les effets néfastes

d'une trop grande concentration, la prudence s'impose dans la définition de ce qui peut efficacement être déconcentré et de ce qui ne doit pas être dispersé. Conservons à notre pays un potentiel de recherche de grande qualité, sans l'affaiblir par des décisions hâtives.

M. Guy SCHMAUS, président du groupe communiste au Conseil régional d'Ile-de-France - Je suis très intéressé par ce débat. Je suis entièrement d'accord avec une phrase du rapport sénatorial, qui marque que les choix à opérer en matière d'aménagement du territoire sont essentiellement politiques. On ne le dira jamais assez, l'aménagement du territoire est une matière politique.

Les grands choix concrets qui sont en jeu concernent aussi la politique économique et sociale. Hélas, je ne vois pas dans ce débat beaucoup de choix concrets et ceux qui sont proposés par le rapport du Sénat -je pense notamment à l'augmentation du prix des transports en commun d'Ile-de-France- ne sont pas, loin s'en faut, favorables aux plus démunis. Or, l'Ile-de-France, c'est d'abord des centaines de milliers de sans-emploi, de mal-logés, 60.000 SDF et 100.000 RMistes. En ce qui concerne les conséquences des choix de la politique gouvernementale, je pense qu'un chômeur de Lyon n'a rien à envier à un chômeur de la banlieue parisienne.

Certes, il est nécessaire de développer les transports en commun. Les propos qui ont été tenus sur les difficultés de communication iront sans doute droit au coeur des flots croissants de mal-transportés de la région Ile-de-France. Encore faudrait-il entendre leur voix et ne pas leur faire supporter les coûts d'adaptation. L'aménagement du territoire ne se fera pas sans les gens ou contre eux mais pour tous et avec eux.

M. Florent MONTILLOT, conseiller général des Hauts-de-Seine - Le débat entre l'Ile-de-France et la province ne doit pas en cette fin de XXème siècle se focaliser sur un seul sens de migration, de la province vers la région parisienne. Il me semble qu'à l'aube du XXIème siècle, de nombreuses activités prendront précisément le chemin inverse de Paris vers la province. Cela est dû en premier lieu à la croissance des besoins qualitatifs -les Français aspirent de plus en plus à une meilleure qualité de vie- mais aussi à des raisons technologiques et économiques. Les gisements d'emplois existent aussi en province.

Tous les dispositifs envisagés ont souvent le tort d'être trop coercitifs. La coercition nuit à l'efficacité. Il faut passer du coercitif à l'incitatif. Les contrôles administratifs en direction des entreprises doivent être simplifiés pour faciliter l'implantation des activités économiques en particulier d'origine étrangère. On sait qu'il existe aujourd'hui une extraordinaire volatilité de la localisation des

sièges des grands groupes internationaux en Europe. En instaurant de nouveaux contrôles, on risque de provoquer des délocalisations non seulement hors de la région Ile-de-France, mais hors de France vers d'autres pays européens.

La mixité de l'habitat urbain est un problème fondamental et l'élu nanterrien que je suis en sait quelque chose. Mon expérience de terrain m'incite à proposer une meilleure régulation entre les différentes collectivités, par exemple, pour les seuils de logements sociaux. Comment atteindre ces seuils dans certaines communes alors qu'il n'y a plus de surface foncière permettant de construire les logements nécessaires ? Je propose donc une aide aux collectivités territoriales qui s'engagent à libérer des surfaces foncières et des incitations nouvelles à la construction. Il y a encore beaucoup à faire pour encourager la mixité de l'habitat dans nos cités, dans nos quartiers, mais je dois laisser la parole aux autres intervenants.

M. Jean-Jacques ROBERT, Sénateur de l'Essonne - En tant qu'élu de l'Essonne, j'ai vu la population de mon département passer de 350.000 à un peu plus de un million d'habitants avec toutes les conséquences d'une telle croissance. On a construit des villes nouvelles dans ce département. Deux-tiers des habitants y sont concentrés sur un tiers du territoire. L'A 6 et l'A 20 sont régulièrement saturées.

Sincèrement, je ne pense pas que l'on doive continuer dans cette voie. L'Ile-de-France a atteint une taille critique. En Essonne, comme sans doute ailleurs, la priorité est de s'occuper de la qualité de la vie, de faire en sorte qu'elle s'améliore, ce qui n'a guère été le cas jusqu'à présent.

Les propositions du rapport sénatorial sont bonnes mais il faudrait encore faire plus. Il faudrait pour développer la province la rendre plus attractive encore. Il n'y aura pas d'aménagement du territoire si certains n'acceptent pas de donner et de ne point recevoir. Des sacrifices seront sans doute nécessaires, mais l'aménagement du territoire est à ce prix ! (*Applaudissements*).

M. Ernest CARTIGNY, Sénateur de la Seine-Saint-Denis, président du groupe du Rassemblement Démocratique Européen - M. Millon a eu raison de faire un parallèle entre Paris et Lyon pour ce qui concerne l'avenir des plates-formes aéroportuaires. Mais il ne faut pas oublier Bruxelles qui n'est pas plus éloignée de Paris que Lyon par TGV. Il faut donc être souple dans ce domaine.

En ce qui concerne les différents dispositifs envisagés en matière d'aménagement du territoire, en particulier certains contrôles administratifs, je recommande la plus grande prudence.

Gardons-nous d'étouffer le dynamisme entrepreneurial en l'enserrant dans trop de contraintes.

Je voudrais enfin évoquer le cas plus particulier de la Seine-Saint-Denis qui compte 1.300.000 habitants, dont une centaine de milliers de demandeurs d'emplois et où beaucoup reste à faire pour encourager le dynamisme économique. La DATAR a adressé aux entreprises de ce département, entre le 15 janvier et le 1er février 1994, un questionnaire qui demande notamment aux entreprises si elles accepteraient de quitter la Seine-Saint-Denis moyennant des allègements fiscaux et des exonérations. Est-ce ainsi que l'on va inciter les entreprises à s'installer dans ce département qui a bien besoin d'activités et d'emplois ?

M. Maurice LEROY, chargé de mission à la SEM 92, chargé du «Pacte 92» - Une action importante d'amélioration de l'habitat social a été entreprise dans le département des Hauts-de-Seine sous l'impulsion de Charles Pasqua, président du conseil général. M. Idrac a évoqué tout à l'heure le rôle du département dans la politique de la ville. Il me semble que le département constitue en effet le bon échelon pour traiter des problèmes des quartiers sensibles.

Lorsque deux foyers SONACOTRA se font face, on est à peu près certain d'être sur une limite intercommunale ; lorsque ces foyers sont situés sous une bretelle d'autoroute, on est à peu près certain d'être sur une limite interdépartementale ! Le département peut traiter avec les communes et les associations en incitant les communes à collaborer entre elles. Lorsque l'on est d'un de ces quartiers, on est d'abord «du quartier du Luth», par exemple, avant d'être «de Gennevilliers».

Le département peut aussi participer à la préparation et à l'application des contrats de plan Etat-régions.

Deux questions importantes n'ont pas encore été évoquées. La première est issue d'une suggestion du regretté Hubert Dubedout : un guichet unique de toutes les administrations dans les quartiers...

M. le PRÉSIDENT - Elle est dans le rapport !

M. Maurice LEROY - ... La seconde a trait à la nécessité d'impliquer les entreprises de travaux publics dans les investissements de réhabilitation de ces quartiers, comme nous l'avons fait avec Bouygues dans le quartier des Blagis à cheval entre Sceaux, Bourg-la-Reine et Bagneux. Ce type d'intervention pose un vrai problème juridique. Il existe des blocages procéduriers qu'il importe de lever.

M. le PRÉSIDENT - Nous en tiendrons compte dans nos propositions.

M. Jean MAURICE, maire de Saint-Germain-de-la-Grange (Yvelines) - Je voudrais vous faire part de mon insatisfaction : A mon sens, on a beaucoup parlé dans ce débat du passé et du présent mais pas assez de l'avenir. Et pourtant, c'est bien de l'avenir de notre société qu'il s'agit.

En tissant la trame des emplois et de l'éducation des hommes de demain, nous ferons oeuvre d'aménagement du territoire. Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la recherche. Mais il n'y a pas qu'une seule recherche. Il faut distinguer entre recherche fondamentale et appliquée, tout en tissant des liens entre les deux. La Prusse a su le faire dès 1895. Nous n'y parvenons toujours pas, mais cela serait trop long à développer.

L'essentiel est de tenir compte des hommes car, au fond, tout notre projet d'aménagement du territoire n'a de sens que s'il cherche réellement à définir la société du XXIème siècle pour l'homme.

M. François FROMENT-MEURICE, Député européen - En tant qu'élu de la grande couronne, j'ai été très surpris de lire à la page 121 de votre «Bible» la phrase suivante : «*La Mission a décidé de laisser hors du champ de son rapport les interrogations relatives au morcellement communal et à la taille des régions.*»

Or, l'absence dramatique de coopération intercommunale dans la région Ile-de-France et, tout spécialement, dans la grande couronne, pose un problème aigu.

En tant que parlementaire européen, je ne puis, au contact de mes collègues étrangers, que constater qu'il n'y aura pas de rééquilibrage du territoire en Europe sans l'érection de régions fortes, autonomes et capables de lever l'impôt. Nous ne ferons pas l'économie de cette réflexion.

M. le PRÉSIDENT - Nous sommes convaincus de la nécessité de développer l'intercommunalité.

Un maire adjoint d'Ile-de-France - Nous sommes victimes de l'hyperconcentration urbaine. J'ai un ami qui a quitté la campagne pour la ville. Il est depuis dix ans au chômage. Sa préoccupation est aujourd'hui d'éviter le chômage à ses enfants. Qu'y pouvons-nous ?

On aura marqué des points contre le chômage lorsqu'on assouplira les contraintes qui pèsent sur les entreprises individuelles

ou familiales, en particulier, artisanales. Il faut à tout prix, pour sortir de l'ornière, favoriser la liberté des créations d'entreprises.

M. Denys POUILLARD, président du CEROM, Universitaire - Je m'étonne de l'absence de l'environnement comme tête de chapitre du rapport sénatorial. C'est pourtant un problème très important.

En matière d'emplois, il y a encore beaucoup à faire si l'on veut lutter efficacement contre le chômage pour améliorer le code du travail et le code de la sécurité sociale. Il faut trouver des mesures d'accompagnement.

Je me réjouis de ce qu'a dit M. Froment-Meurice sur les structures de l'aménagement du territoire. Nous ne sommes plus en 1972. L'aménagement du territoire ne peut plus être le seul fait des hauts fonctionnaires et de quelques décideurs. Le pouvoir régional s'est affirmé, il est le cadre naturel de l'aménagement du territoire. Les régions se préoccupent aussi beaucoup d'environnement.

M. le PRÉSIDENT - Le temps est venu de clore ce débat. Je laisse le soin de conclure à M. le Professeur Jégouzo.

M. Yves JÉGOUZO - C'est une mission difficile, certainement prématurée. Cette discussion m'a toutefois laissé une impression générale : les termes du débat Paris-province ont été bouleversés depuis 1964. Il y avait alors une seule instance de régulation, l'Etat. Ce n'est plus le cas depuis. Les lois de 1982 ont créé de nouveaux pouvoirs.

Le plus grand défi de l'aménagement du territoire qui consistera à régler les problèmes des grandes agglomérations et de l'équilibre entre celles-ci et les autres espaces, nécessite une réflexion urgente sur les structures, en particulier, celles de la région parisienne. District ou région ? Je me garderais de relancer le débat. Mais il est clair que l'on ne peut se satisfaire de l'addition de centaines de politiques communales sans régulation supérieure. Les hommes politiques qui auront à résoudre cette question cruciale de l'intercommunalité devront le faire avec un grand courage.

M. le PRÉSIDENT - Je me permets de renvoyer une dernière fois à notre rapport page 311 : «... on se demande s'il ne serait pas *ter* de réfléchir à l'organisation d'un statut des agglomérations. L'Ile-de-France, forte d'une intercommunalité sans nul doute inégalée dans le pays, ne pourrait-elle pas devenir le terrain d'expérimentation d'un tel statut...»

ANNEXES

AU COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE L'ATELIER N° 1

ANNEXE N° 1

Contribution de M. Robert TRIMBACH, président du district du plateau de Saclay

UNE VOCATION : UN PÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE POUR LA FRANCE

Le schéma d'aménagement du plateau de Saclay a pour objet de conforter et de valoriser le pôle scientifique et technologique existant, constitué par les grands établissements de recherche scientifique et d'enseignement supérieur réunis en ces lieux : le centre scientifique d'Orsay de l'Université de Paris-Sud, l'Ecole polytechnique, l'Ecole supérieure d'électricité, IIEC, le CEN de Saclay, le CNRS de Gif, etc ...

Il n'a jamais été question de constituer un pôle tertiaire sur le plateau de Saclay. Le schéma directeur exclut les bureaux, les entrepôts et les activités de production ou polluantes, etc ...

Il n'y a dans le monde qu'une trentaine de sites scientifiques de même ampleur et de même renommée, dont une dizaine en Europe. La France n'en compte qu'un seul : Saclay - Orsay. Ne pas développer toutes ses potentialités et toutes ses synergies serait priver d'un acquis considérable la région d'Ile-de-France, mais aussi la France entière, sans aucun profit pour qui que ce soit.

UN FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU AVEC LES SITES DE PROVINCE

Les autres sites de recherches et d'enseignement supérieur de province ne peuvent que profiter de l'existence d'un pôle de cette nature.

Chacun d'eux doit se développer dans ses propres domaines d'excellence. Ils doivent fonctionner tous ensemble, en réseau interactif, pour dynamiser la recherche française, les technologies nouvelles et, en fin de compte, toute l'économie.

Rien de ceci ne remet en cause la nécessité de renforcer la recherche hors Ile-de-France, de sorte que la part de celle-ci baisse au profit de la province sans pour autant perdre son importance et sa qualité.

VALORISER LES ATOUTS REUNIS SUR LE SITE POUR MAINTENIR LE POLE SACLAY - ORSAY À SON NIVEAU INTERNATIONAL.

Maintenir, à l'orée du XXIème siècle, ce site au niveau de ses concurrents et de sa réputation dans le monde, oblige à prendre un ensemble de mesures pour :

- mieux intégrer les établissements de recherche scientifique et d'enseignement supérieur dans leurs cités d'accueil auxquelles ils sont jusqu'à présent resté étrangers,

- développer des synergies fortes qui devraient résulter, d'abord de la proximité de ces établissements entre eux, ensuite de la présence d'entreprises de haute technologie,

- rendre le site accueillant aux étudiants, aux stagiaires, aux chercheurs et aux professeurs français et étrangers, la présence de ces derniers ayant toujours dynamisé notre recherche.

Le pôle scientifique de Saclay - Orsay s'est constitué au fil des années, sans véritable cohérence, au fur et à mesure des opportunités foncières. Il est aujourd'hui urgent de mettre fin à ce développement anarchique et aux nombreux déséquilibres qui en résultent.

UN PROGRAMME EQUILBRE, SANS EXCES, NI GIGANTISME

Le projet d'aménagement du plateau de Saclay tient compte des établissements publics de recherches et d'enseignement existants ainsi que des nouveaux programmes demandés par l'Etat dans la perspective du nouveau SIRIF.

- Il prévoit d'utiliser environ 660 hectares en 25 ans (soit 13 % du plateau dont la superficie totale est de 5.000 hectares) ; l'essentiel des projets est limité à la face Sud-Est du plateau entre le CEN de Saclay et l'Ecole polytechnique.

- Il prévoit de conserver 2.000 hectares à l'agriculture (40 % de la surface du plateau).

Il n'a jamais été question de «lotir» de vastes surfaces agricoles. L'objectif est de créer les conditions les plus favorables pour valoriser ce pôle d'excellence scientifique sans mettre en péril les activités agricoles et en respectant à la fois les grands équilibres et les exigences de qualité.

DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT POUR LA QUALITE

Inspirés par l'observation des erreurs du passé et par le souci de mieux exploiter les potentialités existantes, les principes retenus pour élaborer le schéma directeur dans un esprit de qualité, ne cherchent qu'à valoriser tous les atouts exceptionnels réunis sur le site. Faute de cohérence et d'équilibre, ces atouts n'ont pas toujours permis de faire naître les synergies que l'on était en droit d'attendre de la proximité d'établissements de haut niveau réunis en ce lieu, de la proximité de moyens de communication nombreux et variés (régionaux, nationaux et internationaux) et d'un environnement de grande qualité menacé par le «mitage»

Pour remédier à cette situation, le schéma directeur s'attache à créer une forte cohérence entre :

- d'une part, ce qui est indispensable pour offrir un cadre et une qualité de vie satisfaisants à tous ceux appelés à travailler ou à habiter en ces lieux : logements, infrastructures, services de proximité, transport en commun en site propre, Saint-Quentin-Massy-Orly, ... ;

- d'autre part, les laboratoires et les activités de haute technologie susceptibles de procurer des ressources financières aux collectivités locales (notamment grâce à la taxe professionnelle mise en commun) ;

- enfin, les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur qui y sont implantés et qui pourront être intégrés dans leurs communes d'accueil lorsqu'elles auront enfin les moyens de faire face aux charges qui résultent de cette intégration.

UN ENVIRONNEMENT NATUREL A METTRE EN VALEUR

Le schéma d'aménagement accorde une grande importance à l'intégration de l'ensemble du bâti existant et futur, dans un environnement de qualité exceptionnelle aussi près du cœur d'une métropole mondiale :

- conserver les exploitations agricoles dans un ensemble de 2.000 hectares ; la procédure de maîtrise foncière efficace mise en oeuvre grâce à l'accord entre la SAFER et l'Agence des espaces verts (1990) permet de garantir le maintien d'une agriculture viable alors qu'elle était jusqu'ici menacée ;

- préserver la qualité de l'environnement en s'appuyant sur un paysage typique et agréable, à forte dominante agricole et naturelle (plus de 3.000 hectares bois, étangs, friches, exploitations agricoles), et en y intégrant une urbanisation limitée (en surface, en densité et en hauteur) et très paysagée (les espaces verts urbains représentent dans les projets environ un tiers des surfaces susceptibles d'être urbanisées) ;

- mettre en pratique les éléments d'une écologie active et positive orientée vers l'avenir : schéma directeur hydraulique et d'assainissement totalement novateur, paysagement et préverdissement des sites pour constituer une structure qui s'impose aux programmes de constructions, etc.

Ce projet d'aménagement s'inscrit bien dans la «ceinture verte» puisqu'à échéance de 25 ans, il y aura toujours plus de 2.000 m² d'espaces naturels par habitant du plateau, soit le double de la moyenne actuelle de la ceinture verte d'Ile-de-France.

UN SCHEMA ELABORE PAR LES COMMUNES DIRECTEMENT CONCERNEES, PRODUIT D'UNE INTERCOMMUNALITE FORTE ET DES LOIS DE DECENTRALISATION

Après mise en demeure de l'Etat en 1988, le schéma directeur d'aménagement du plateau de Saclay a été élaboré et adopté par un syndicat de 15 communes de l'Essonne et des Yvelines. Il a été rendu exécutoire par l'Etat le 15 avril 1992 après modification du SDAURIF de 1976 par décret du 27 mars 1992. Quatorze des quinze communes ont ensuite créé un district à fiscalité propre pour mettre en oeuvre le schéma directeur élaboré par elles. C'est en Ile-de-France, le seul exemple intercommunal qui, à l'heure du grand débat national sur l'aménagement du territoire, ait été poussé aussi loin dans le domaine de l'aménagement.

Le district a ensuite décidé un taux unique de taxe professionnelle de zone, afin de mettre fin à la concurrence stérile entre les communes, ainsi qu'au «mitage» de l'espace

Il a demandé en 1993 une déclaration d'utilité publique «réserves foncières», pour s'assurer la maîtrise foncière à long terme sur toutes les zones «zadées», l'Etat lui ayant reconnu le bénéfice du droit de préemption. L'avis défavorable donné par le commissaire enquêteur au début de cette année va à l'encontre du souci d'éviter que la charge foncière augmente, ce qui réduirait d'autant la qualité des équipements ou conduirait à une densification que personne ne veut.

UNE REPONSE AUX DEMANDES DE L'ETAT

En élaborant leur schéma directeur, les communes n'ont fait que tirer les conséquences des exigences de l'Etat qui prévoit le développement des établissements publics de recherche scientifique et d'enseignement supérieur du plateau.

Si l'Etat réduisait ses demandes, le projet d'aménagement du plateau de Saclay pourrait être diminué en volume, mais la nécessité de le réaliser n'en serait pas remise en cause pour l'essentiel ; en effet, il n'est pas inspiré par la

croissance du nombre d'établissements de recherche scientifique ou d'enseignement supérieur, mais, dans un but de qualité, par le souci d'une meilleure organisation et d'une meilleure utilisation de l'espace. C'est à ce prix, en effet, que ceux qui travaillent dans le « désert du plateau » pourraient mieux vivre et disposer de lieux et d'occasions de rencontres, d'échanges, sources d'enrichissement mutuel.

Les diverses fonctions qui créent la vie collective et qui sont aujourd'hui totalement absentes sur le plateau, ne peuvent y être apportées que par les collectivités publiques locales en concertation et partenariat avec la communauté scientifique.

Créer les conditions d'un rapprochement de l'université et de la ville, de la recherche et de l'entreprise, constitue une des clés de la compétitivité des entreprises, du développement économique et de la création d'emplois, recherche et technologie étant la source de l'élévation du niveau de vie.

Les communes du district n'ont qu'un but ; créer pour les établissements de recherche et d'enseignement supérieur implantés sur leur territoire les meilleures conditions possibles pour améliorer la qualité de vie de tous ceux qui y travaillent, et contribuer ainsi à la mise en valeur de l'image scientifique et économique de la France à l'extérieur de nos frontières.

Cet objectif de qualité exclut toute démesure.

ANNEXE N° 2

**Contribution de M. Lucien LANIER
Sénateur du Val de Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France**

LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Définir un schéma national qui dessine une image de la France à l'horizon de 2005, en partant de la base du territoire. C'est l'ampleur du débat qui nous réunit et qui dépasse le simple établissement d'un recueil de principes, de méthodes ou de techniques d'Aménagement du Territoire.

Il s'agit bien d'un projet de société, rajeuni, adapté à l'évolution du monde et des choses, apte à épouser son temps, et qui tienne compte de trois conditions fondamentales :

1. de l'intégrité du territoire national, de sa cohésion et de son équilibre.
2. de sa merveilleuse diversité géographique dont chacune des personnalités doit s'épanouir dans l'unité de la Nation.
3. de l'exigence d'une évolution des esprits et des comportements.

Voilà qui nous interdit de tomber dans de vieilles querelles tribales, dont la principale et la plus vaine continuerait d'opposer la région capitale aux autres régions.

Mettons à profit ce débat pour faire litière d'un dialogue négatif entre l'Ile-de-France et la Province, et regardons résolument tous les aspects positifs qui requièrent notre imagination et notre bon sens.

Comment inscrire le développement de l'Île-de-France dans une perspective nationale ? Comment le rendre complémentaire du développement des autres régions françaises ?

A l'évidence ce thème mérite un raisonnement objectif, en termes de corrélation et non de contradiction. Contradiction d'autant plus dangereuse que la crise économique lui confère un regain de vigueur, que ni les réquisitoires agressifs, ni les mémoires en défense ou les plaidoyers «pro domo», n'aident à apaiser.

Efforçons-nous donc de clarifier dans la vérité des faits, hors des données passionnelles, quelques grandes questions porteuses d'avenir.

La première, parce qu'elle conditionne les autres, concerne la maîtrise de la démographie. Il faut rompre avec la concentration autour de la capitale, créatrice de banlieues sans emploi et de citoyens déracinés. Le problème n'est pas nouveau, puisque dès 1976, (il y a déjà 17 ans), j'avais proposé et obtenu de réduire les prévisions démographiques du schéma directeur d'Île-de-France de 16 à 10 millions et demi d'habitants, chiffre aujourd'hui atteint représentant un peu plus de 18 % de la population nationale, pourcentage qu'il convient de stabiliser.

C'est donc dans le même esprit, que l'année dernière le Conseil régional d'Île-de-France a refusé le projet de schéma directeur proposé par l'ancien Gouvernement. Il lui reprochait une croissance prévisionnelle trop forte et une concertation insuffisante avec la politique nationale. Car c'est bien dans ce cadre que l'objectif d'avenir est de stabiliser le pourcentage actuel et de prévoir, à l'horizon 2015, un chiffre inférieur à 12 millions d'habitants.

Parallèlement, les emplois franciliens demeurent également stables, proportionnellement. Ils régressent même sous l'effet de la crise puisque l'Île-de-France, en deux ans, a subi 30 % de l'accroissement du chômage français.

Politique démographique, politique de l'emploi, concourent donc à envisager le futur schéma directeur d'Île-de-France dans l'idée de contribuer au développement des huit régions et vingt huit départements de la vaste zone géographique du bassin parisien. Il ne saurait être, bien sûr, question d'une extension conquérante de la Région d'Île-de-France, mais bien d'un entraînement et d'un soutien au développement, entre autres, des villes moyennes de ce Bassin.

Bien conçue, cette politique aurait l'avantage de s'intégrer dans le cadre de la politique nationale d'aménagement et de pallier toute deshérence possible de l'ouest jusqu'à la façade atlantique, vis-à-vis des centres actifs européens.

Elle pourrait de surcroît servir d'exemple aux grandes métropoles régionales, chacune en ce qui concerne leur personnalité, pour aider à la redistribution et à la renaissance de leur plus grand environnement, et pour conjurer la menace des banlieues.

Une telle politique concernerait, bien entendu, les grands sujets en cause - transports, enseignement et péréquation financière objective - par l'élaboration de contrats de plan adaptés.

Elle aurait surtout l'avantage d'éviter un gaspillage des ressources, par une répartition plus juste et mieux équilibrée, sans éparpillement inutile.

C'est dans une telle dynamique que devrait s'inscrire le prochain schéma d'aménagement d'Ile-de-France. Mais il n'aura, bien sûr, d'efficacité, qu'en s'inscrivant également dans la définition, par le Gouvernement, d'une politique nationale, claire dans sa définition, judicieuse dans ses principes, et raisonnable dans son calendrier.

Sans oublier, pour le préserver du gâchis, l'atout que représente la région capitale, pour la France entière. Atout réel dont l'existence doit permettre à notre pays de prendre avec honneur et avec bonheur, sa vraie place dans une Europe qui cherche encore, par un long cheminement, son identité, alors que depuis longtemps nous avons su façonner la nôtre et que nous souhaitons l'adapter au changement,

Prenons cependant garde au fait que le potentiel d'Ile-de-France représente une économie diversifiée et pourtant fragile, qu'elle absorbe 38 % des étrangers vivants en France, 75 % des RMI, 30 % de la croissance du chômage. Palmarès d'ennuis qui hélas ne lui est pas propre. Raison de plus pour lui maintenir son rôle interrégional et sa force d'entraînement.

CONCLUSION

Toutes nos réflexions doivent tendre, non à brimer, moins encore à briser, le développement de l'Ile-de-France, mais au contraire à l'inscrire intelligemment dans la perspective nationale, comme une contribution utile, solidaire et complémentaire pour les autres régions, et ainsi pour la « nouvelle donne » que doit être l'aménagement du territoire.

C'est le sens et la philosophie des réflexions et des propositions de l'excellent rapport de notre collègue et ami Gérard Larcher qui nous offre ainsi un document très utile pour aborder la discussion de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire dont le Parlement sera saisi à la fin du printemps.

ATELIER N° 2

ESPACE RURAL : QUELS ENJEUX, QUELLES PRIORITÉS ?

Président

M. Jean HUCHON, sénateur du Maine-et-Loire,
rapporteur de la Mission

Introduceur du débat

M. René CARRON, président de la Caisse régionale de
Crédit agricole de la Savoie

Personnalités invitées à la tribune :

- **Mme Janine BARDOU**, président du Conseil général de
la Lozère

- **M. Pierre CORMORECHE**, président de l'Assemblée
permanente des chambres d'agriculture

- **M. André DARRIGRAND**, président de la Poste

- **M. Jean-Jacques DESCAMPS**, député de l'Indre-et-
Loire

- **M. Denis ETTIGHOFFER**, président d'Eurotechnopolis-
Institut

- **M. Daniel GENTON**, directeur général de GIST-
BROCADES France

- **M. Stienne LAPEZE**, premier vice-président de la
Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricole, président
du groupe du monde rural

- **M. Martin MALVY**, député du Lot, président de
l'Association des petites villes de France.

I. EXPOSÉS DES PERSONNALITÉS INVITÉES À LA TRIBUNE

M. Jean HUCHON, Président - Chers amis, je vous souhaite la bienvenue.

Vous êtes plus de six cents à participer à cet atelier.

Nous avons tenu à ce que tous les participants aient la parole, cette rencontre n'étant pas destinée à donner des leçons aux élus mais à recueillir leurs propositions.

M. René CARRON, président de la Caisse régionale de Crédit agricole de la Savoie - Je me réjouis que le remarquable travail du Sénat donne enfin l'occasion aux responsables politiques de se pencher sur le problème de l'aménagement du territoire. Je relève avec plaisir que le consensus s'est établi sur la nécessité de parvenir à des définitions cohérentes. Ainsi, la diversité des activités dans le monde rural est reconnue comme une nécessité absolue. Mieux vaut, pour inciter à cette diversité, des allègements fiscaux que des primes et les zones franches autrichiennes ou suisses sont un exemple à suivre.

Il est indispensable que les actes suivent les déclarations. A Bordeaux, j'avais entendu d'anciens ministres, des ministres en exercice et des candidats ministres énoncer chacun leur couplet sur l'aménagement du territoire, parfois avec des trémolos ... (*Sourires*). J'ai ensuite eu la curiosité de lire la publicité diffusée par ceux qui étaient maires de grandes villes : pour chacun, leur ville était un carrefour européen, une technopole exceptionnelle et ils incitaient les entreprises à venir s'y installer. Comment veut-on aménager l'espace rural si on accapare ainsi toutes les activités ?

L'espace rural a droit lui aussi à la qualité, notamment en matière de logement et d'éducation. L'école primaire est la meilleure préparation des enfants à des études longues et à la vie active. Il suffirait de quelques mesures simples et peu coûteuses pour améliorer la qualification des maîtres et l'environnement pédagogique. La création d'un nouveau poste d'enseignant ne coûte pas plus cher que le ramassage scolaire et il n'est pas dit que la classe unique soit inadaptée à notre époque.

Le tourisme rural reste en France trop peu exploité. Il est indispensable de rassembler tous les acteurs et de coordonner investissement public et investissement privé. Le télétravail, en

revanche, n'est pas la panacée que l'on croit. L'intercommunalité se révèle le cadre politique et administratif privilégié d'une politique d'aménagement dynamique et qui réponde aux espérances. Quant à l'entretien de l'espace, si tout le monde en reconnaît la nécessité, on ne sait pas encore qui va payer.

Tout ce qui est écrit sur l'agriculture dans le rapport est justifié, jusqu'aux ambiguïtés de cette activité : l'agriculture est le véritable miroir de la société. Jusqu'ici, on n'a pas su arbitrer entre les régions et les productions : faute d'avoir défini un niveau de décision politique, les pouvoirs publics vont se retrouver avec comme seuls interlocuteurs les responsables de filières et on sera passé de la citoyenneté au corporatisme.

L'agriculture a toujours été inspirée par le mutualisme : elle a préféré le droit à la reconnaissance au droit du plus fort. Ceci est le principe même de l'aménagement du territoire qui affirme la primauté du politique sur l'économique et le financier ainsi que la nécessité de réduire les inégalités. J'emprunterai ma conclusion à Pierre Emmanuel : *«Une société indifférente à l'ordre de ses fins devient une société indifférente»*. (Applaudissements).

Mme Janine BARDOU, présidente du Conseil général de la Lozère - Mon département, quoique très peu peuplé, n'est pas encore un véritable désert et ses 73.000 habitants s'accrochent pour trouver des solutions et faire vivre le pays. La Lozère n'a rien d'un terroir à l'agonie, elle attend seulement que ses initiatives soient relayées. C'est pour l'ensemble de la Nation que ses habitants entretiennent un territoire que tout le monde peut ensuite utiliser ou parcourir. Les charges qui en résultent sont parfois très lourdes : un lozérien paie l'entretien de 29 kilomètres de routes quand un habitant de Seine-Saint-Denis n'en paie de 180 mètres. En revanche, il n'en va pas de même pour le nombre de RMistes.

C'est dire qu'il faut définir des solutions différentes selon les collectivités. L'aménagement du territoire, c'est d'abord un nouvel état d'esprit qui fasse succéder la solidarité à la centralisation traditionnelle. (Applaudissements).

M. Pierre CORMORÈCHE, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture - «Refaire la France» est un remarquable document qui établit un diagnostic indispensable, celui de l'hypertrophie parisienne, de la crise des banlieues et de l'abandon de l'espace rural. Il faut bien voir que cet espace n'est pas uniforme : 60 % des communes rurales connaissent une croissance démographique et 10 départements français produisent autant que 50 autres.

Les lois de décentralisation ont étendu les compétences des collectivités locales et recentré le rôle de l'Etat sur ses missions essentielles de correction et de redistribution. La demande d'espace, elle-même, est devenue plus variée, aussi doit-elle être mieux perçue. Il faut abandonner la vision duale du territoire, qui ne retient que la ville et la campagne, pour retenir tous les degrés de l'inter-activité. Il faut dynamiser l'économie, sortir des mécanismes politiques sommaires pour parvenir à une planification régionale et nationale qui dépasse les zonages réducteurs.

Surtout, pour qu'il y ait aménagement du territoire, il faut qu'il y ait des hommes. Or, dans certaines zones critiques, c'est presque le désert. Pourtant, le monde rural est par nature solidaire, il a su mettre en place des structures collectives qu'il faut aujourd'hui utiliser parallèlement aux collectivités locales. Les chambres consulaires, ainsi, peuvent assurer de nombreuses fonctions.

Le rapport du Sénat est remarquable mais à quand le passage à l'acte ? Comment ? Avec quels moyens ? (*Applaudissements*).

M. Jean-Jacques DESCAMPS, Député de l'Indre-et-Loire - J'ai été ministre du tourisme et je suis député d'une circonscription où j'observe le flux qui part du monde rural vers l'agglomération tourangelle. Je ne vois de solution que dans trois directions : l'agriculture, les petites et moyennes entreprises (PME) et le tourisme. Si les grandes stations touristiques de la mer et de la montagne ont désormais fait le plein, il reste dans tout le pays un immense potentiel inexploité. Toute une clientèle est à la recherche de ses racines, veut retrouver un patrimoine, se livrer à des activités sportives ou découvrir l'agriculture.

Pour répondre à cette offre diversifiée, il faut avoir une démarche d'entreprise. S'il y avait un seul entrepreneur, il saurait comment faire ; la difficulté est qu'on compte une multitude d'acteurs, surtout des petites communes avec de petits moyens. On ne pourra pas faire d'aménagement partout mais il faut délimiter des pôles d'intérêt touristique et vérifier que les gens sont prêts à travailler ensemble.

Il faut appeler autrement le tourisme rural pour lui donner une teinte plus dynamique. J'ai ainsi proposé « tourisme de pays » simplement parce que cela se traduit bien en anglais et que la clientèle que nous devons retenir est d'abord anglo-saxonne. Il nous faut retenir des voyageurs qui ne s'arrêteront pas plus de quelques jours en descendant vers la Côte-d'Azur. C'est dire que l'accueil est essentiel et que chacun doit prendre sa part, de l'Office du tourisme ... aux gendarmes (*sourires*).

L'enjeu représente 50.000 emplois en 5 ans si nous réussissons à doubler le rythme actuel de fréquentation. (*Applaudissements*).

M. Denis ETTIGHOFFER, président d'Eurotechnopolis Institut - J'évoquerai, à partir de mon expérience, le développement du télétravail. On sait que la Garantie mutuelle des Fonctionnaires (GMF), un assureur important, a créé une filière spécialisée dans le télémarketing qui réalise des profits considérables. C'est le coût croissant des ressources humaines qui a conduit à une nouvelle vision spatiale et à une externalisation du travail.

Le travail à domicile va permettre de développer, dans des proportions extraordinaires, les prestations de biens et de services. On sait déjà que pour 14 %, la population active est composée de travailleurs indépendants. Il faut donc aider au développement de ces très petites entreprises (TPE) qui n'ont pas les moyens de s'offrir chacune, par exemple, un central téléphonique. Ces services peuvent leur être offerts par des hôtelleries ou des maisons d'entreprise. Je rêve à une «vascularisation» du réseau de communication pour multiplier les TPE, accroître le nombre de travailleurs indépendants et réaliser ainsi, à terme, une banque sans agence ou une poste sans agence.

Voix dubitative dans la salle - Ça créera des emplois, ça, tiens !

M. le PRÉSIDENT - Je donne la parole à un spécialiste des bio-carburants, auxquels le Sénat porte l'intérêt que l'on sait -mais le dossier n'avance pas-.

M. Daniel GENTON, directeur général de GIST-BROCADES France - L'utilisation des bio-carburants est une idée qui fait son chemin depuis les années 1980 mais elle a été maladroitement présentée. Ce débouché ne permettra pas de résoudre toutes les surproductions car son prix de revient est parfois prohibitif : une tonne de blé à 1.100 francs donne 3 hectolitres d'alcool que les pétroliers sont prêts à payer 450 francs ... Ce n'est plus de la valeur ajoutée, c'est de la valeur soustraite. Ces calculs ont mis du plomb dans l'aile au dossier et les conclusions mi-figue, mi-raisin du rapport Lévy n'ont rien arrangé.

Il faut définir une nouvelle problématique et s'écarter d'un raisonnement technique simpliste pour s'inspirer des pratiques de l'industrie pétrolière : quand elle veut du goudron, elle le tire du pétrole mais elle valorise aussi d'autres sous-produits. Ainsi le blé peut fournir de la farine, de l'amidon, du glucose et aussi de l'éthanol. C'est l'ensemble de ces activités dont il faut vérifier la rentabilité

mais déclarer qu'un hectare égale tant d'hectolitres d'éthanol mènerait à un échec assuré. Il faut un autre regard et la définition de mesures fines. (*Applaudissements*).

M. Etienne LAPÈZE, premier vice-président de la FNSEA - Je suis bien d'accord qu'il faut un autre regard. Comme l'ont déclaré les personnalités qui se sont exprimées lors du débat de ce matin, il faut oser. Il est temps de changer de méthode pour permettre aux initiatives locales de se développer. Aujourd'hui, quand deux paysans, un artisan et un médecin ont une bonne idée, si elle ne correspond pas à une ligne budgétaire de la DATAR, ils seront «sciés». J'attends que l'on mette en place un lieu d'analyse et de valorisation des initiatives locales. On me dit qu'il y a l'intercommunalité mais pourquoi ne marche-t-elle pas ? (*Protestations dans la salle*).

Elle ne marche pas parce qu'on a recréé la centralisation autour des villes-centres. (*Mouvements divers*).

Il faut passer à une véritable intercommunauté qui associe élus politiques, élus professionnels et associations.

Les initiatives sont comme de petites graines, si on veut qu'elles germent, il faut les abriter. Les agriculteurs doivent produire mais aussi préserver le territoire : avec un quart des terres en jachère, si on laisse faire les individus, le paysage français ne sera pas bien joli ! Il faut installer dans chaque département un organe de coordination qui établisse de nouvelles affectations de l'espace pour la forêt, ou par exemple, la chasse. Surtout, n'abandonnons pas les bonnes terres car il existe encore un problème foncier, c'est le président d'une SAFER qui vous le dit ! (*Applaudissements*).

M. Martin MALVY, Député du Lot, président de l'Association des petites villes de France - Le Lot, comme la Lozère, a connu, depuis un siècle, un véritable déménagement du territoire qui n'a profité qu'à quelques grandes villes. Or, la France possède un maillage extraordinaire de petites villes de 3 à 20.000 habitants ; si ce dernier barrage cède, c'en sera fini du monde rural.

Pour l'avenir, il faut savoir ce que l'on veut car il ne suffira pas des vieilles recettes pour maintenir la population rurale sur place. Cette population vieillit et il faut donc assurer un véritable renouvellement, c'est-à-dire un retour de générations nouvelles dans l'espace rural. Or, ces personnes auront vécu dans une grande ville, elles s'y seront mariées, elles auront chacune trouvé un emploi. Ce sont des clients exigeants qui ne reviendront dans les petites villes que si ils y trouvent des structures économiques, de formation et de santé comparables à ce qu'ils ont déjà connu. Ainsi, il n'est pas

question de faire de l'aménagement du territoire si on ferme les petits hôpitaux (*applaudissements*).

Le problème est qu'il y a le feu partout en même temps : dans le monde rural comme dans les banlieues J'ai aussi été Secrétaire d'Etat au budget et je sais que l'enveloppe ne va pas doubler du jour au lendemain. Mais on ne peut pas laisser les petites villes surendettées sans qu'elles puissent compter sur l'Europe, ni sur l'Etat ni sur le département. L'aménagement du territoire doit préserver impérativement le maillage des petites villes qui est l'architecture du monde rural. (*Applaudissements*).

M. André DARRIGRAND, président de la Poste - La Poste joue un rôle essentiel, elle pourrait faire encore mieux si elle était intégrée dans une action cohérente. Elle n'entend pas se soustraire à ses responsabilités mais il faut bien prendre conscience qu'elle n'accomplira sa mission de service public que si elle équilibre ses comptes.

62 % des points de contact de la Poste sont situés dans le monde rural. La péréquation tarifaire est le meilleur exemple de l'effacement des inégalités liées à la distance. Les 68.000 tournées quotidiennes sont un élément indispensable de la communication. La Poste entend rester présente partout et, en 5 ans, elle n'aura fermé que 1 sur 100 de ses 17.000 points de contact. C'est loin d'être une hécatombe.

La Poste entend sortir du gel des moyens pour définir des obligations de résultats. Les solutions ne seront pas systématiquement communales ni systématiquement permanentes ; elles ne signifieront pas nécessairement la gestion par un postier. Le meilleur moyen de sortir de la crispation est d'organiser la concertation avec les élus à tous les niveaux. Nous avons mis en place des structures auxquelles beaucoup d'entre vous participent. Il reste à définir les obligations de la poste en matière d'aménagement du territoire, ce qui n'a jamais été fait. Il faudrait une loi. Seule une solution consensuelle permettra de sortir de la situation figée actuelle. (*Applaudissements*).

II. DÉBAT

M. le PRÉSIDENT - J'invite ceux qui le souhaitent à poser des questions.

M. Alain VASSELLE, Sénateur de l'Oise - Une fois de plus, je jouerai les provocateurs. L'Oise, mon département, est largement rural. (*Rires*).

Il vit très mal le double langage de la Poste : les directeurs départementaux ne sont pas au diapason de M. Darrigrand. Chez moi, le conseil local de la Poste n'a pas été réuni depuis deux ans malgré mes demandes. La direction départementale reste inerte. (*Applaudissements*).

Quant aux autres services publics, ils sont un moyen indispensable de fixer la population. (*Applaudissements*).

Un élu dans la salle - J'ai fait réagir la Poste mais il a fallu que je l'aiguillonne. C'est un service qui peut tout faire : dans le Cher, elle vend de l'essence, dans la Creuse du gaz, dans l'Allier, elle sert d'Office du tourisme. Il faut donc identifier les besoins locaux sans demander la permission de Paris.

M. Pierre LE GUEN, conseiller général de Seine-et-Marne - Pourquoi ne pas proposer des contrats de service public à tous nos partenaires et pas seulement à la Poste ?

M. Kléber PROUST, maire de Sainte-Blandine (Isère) - Ma commune ne compte que 475 habitants mais s'il faut oser, osons au lieu de tout attendre des autres. Sachons être responsables et complémentaires car «*l'ennui naquit un jour de l'uniformité*». Je participe ainsi à l'association «*Accueil paysans*» qui regroupe 150 exploitations en France. Ce n'est qu'un début mais c'est une petite graine qu'il faut ici aussi faire germer et dès que je serai rentré, j'irai sonner chez Millon et chez Carignon. (*On rit*).

M. Jean FAURE, Sénateur de l'Isère, vice-président du Sénat - Un cinquième du territoire français est très riche et très peuplé. Les trois autres cinquièmes constituent l'espace rural. J'évoquerai le dernier cinquième, les 120.000 km² de montagne très pauvre où vivent encore 3,5 millions d'habitants qui n'ont plus d'espoir ni dans l'agriculture, ni dans la forêt, ni dans l'artisanat mais seulement dans le tourisme.

Il est bien difficile de parler de gisements d'emplois quand la saison ne dure qu'un mois et demi, au mieux trois mois si l'on peut ajouter saison d'été et saison d'hiver. Les seuls emplois proposés sont ceux de «Smicards», véritables prolétaires de la neige.

Si on veut vraiment développer le tourisme, il faut former les gens pour qu'ils puissent s'installer à leur compte et transmettre leur activité ou leur hôtel à leurs enfants, sans que les droits de mutation obligent quasiment ces derniers à les racheter. Le tourisme attend un plan de financement comparable à ce qui a été accordé par exemple à la sidérurgie.

J'ai cru, moi aussi, au télétravail mais, aujourd'hui, celui-ci est une nouvelle forme d'exploitation. Son développement est entravé par les exigences syndicales qui conduisent à réclamer un bulletin de salaire même pour une mère de famille qui passerait une heure par jour à son clavier. Par ailleurs, nous avons besoin d'une formation qui développe la matière grise pour passer de salariés sous-payés à des entrepreneurs individuels. (*Applaudissements*).

M. Jacques LEAU, maire de Bayers (Charente) - Je suis maire d'une petite commune et également dirigeant de minoteries. Je regrette qu'il n'ait pas été question ici des artisans et qu'au contraire, on ait invité Michel-Edouard Leclerc, ce véritable fossoyeur du monde rural. (*Vifs applaudissements*).

Je demande qu'on aide à la reprise des PME. J'ai voulu le faire pour une boulangerie : on m'a dit d'aller «voir Sarkozy». Il aurait suffi d'une structure comme celle proposée par M. Madelin. Ce n'est pas la peine de s'adresser à la SOFARIS car si vous n'avez pas d'appuis politiques, vous n'obtiendrez rien. (*Mouvements divers*).

Un élu dans la salle - Je veux souligner le potentiel humain que représente l'agriculture qui a su préserver les valeurs de solidarité et de convivialité : c'est une véritable chance pour tout le pays.

M. Michel RIGOU, conseiller général de Charente-Maritime - Il ne suffit pas de créer des technopoles si, entre elles, on doit faire le vide. Ce qu'il faut, ce sont des pôles de résistance. Les petites villes sont prédestinées pour jouer ce rôle à condition d'être aidées car elles-seules peuvent irriguer le territoire. (*Applaudissements*).

M. René CHABOT, Député de l'Indre - On assiste à un grand matraquage sur l'intercommunalité mais personne n'a évoqué les communautés de communes. Je suis hostile à cette dernière

formule car elle aboutit seulement à ajouter une ligne sur les feuilles d'impôt. (*Applaudissements*).

Aussi, quand vous parlez d'intercommunalité, voulez-vous dire communauté de communes ?

M. le PRÉSIDENT - Je préside une communauté dont le rôle ne se borne pas à augmenter les impôts mais qui fait coopérer petites communes et commune-centre et qui obtient de bons résultats.

M. René CHABOT, Député de l'Indre - Là n'est pas la question. Ne vous cachez pas derrière les mots : si vous voulez constituer des communautés, employez le terme exact !

M. Victor PALUSSIÈRE, maire de La Chapelle-Saint-Florent - Je préside la coordination nationale de défense des pharmacies. Nous demandons aux responsables de l'aménagement du territoire de modifier la loi de 1941 même s'il faut combattre la coalition des égoïsmes et des corporatismes. (*Vifs applaudissements*).

M. Yvon PAUTROT, maire de Romagne - Je suis le maire de Romagne où nous luttons pour notre pharmacie. M. Pasqua a déclaré qu'il s'agissait d'un vrai service public mais, malgré toutes les bonnes volontés, il est impossible de maintenir une pharmacie ouverte contre la volonté de l'administration.

M. le PRÉSIDENT - Je le sais bien : dans mon département, il y a quatre cas «saignants».

M. BREGNIER-CORDAIN - Je demande au Sénat d'abroger une loi pétainiste : 4.000 pharmaciens auraient-ils plus de poids que 36.000 maires ruraux ?

M. Michel ANGOT, maire de Puydarrieux (Hautes-Pyrénées) - Il existe deux sortes de bio-carburants, le diester et l'huile végétale. Contrairement à ce qu'on raconte, l'huile végétale peut être utilisée directement dans les moteurs des nouveaux tracteurs. Elle peut aussi être produite artisanalement. Il suffirait d'un site pilote pour étudier la faisabilité et ma commune de Puydarrieux est candidate.

M. Daniel GENTON, directeur général de GIST-BROCADES France - Il est certes facile de produire de l'huile mais cela exige un minimum d'opérations industrielles. On ne peut pas mettre directement des graines de tournesol dans les moteurs. Et pour des raisons de rentabilité, il faudra retenir les terres les plus fertiles et non pas n'importe quelle jachère.

Au XIXème siècle, 30 % des surfaces étaient employées à produire de l'énergie sous forme de fourrage. Avec les progrès de la technologie, il suffirait de 7 à 8 % des surfaces pour parvenir au même résultat mais il faut faire attention au coût du produit.

Un maire de Vendée - L'école primaire représente un enjeu fondamental mais elle doit changer ses méthodes. C'est un ancien chef d'entreprise qui a créé 2.000 emplois et formé 450 ouvriers hautement qualifiés qui vous le dit. Il faudrait rétablir le certificat d'études au niveau des BEP. Les enfants pourraient ainsi bénéficier d'une bonne formation et d'une orientation véritable, ils éviteraient la fatigue des transports et on n'aurait pas besoin de construire autant de classes de collèges ou de lycées.

M. Michel SOUPLÉ, Sénateur de l'Oise - Nous sommes à l'orée d'une nouvelle société et nous n'en avons pas encore pris conscience. La Communauté européenne prêche pour la jachère tout simplement parce qu'elle ne s'est jamais intéressée aux débouchés non-alimentaires des productions agricoles. Cela fait onze ans que je me bats contre les lobbies comme celui de Leclerc : tant qu'il n'existera que trois centrales d'achat en France, on anéantira toutes les possibilités de reconversion. (*Vifs applaudissements*).

On sait déjà qu'avec seulement 5% d'éthanol dans les carburants, on pourrait maintenir un million d'hectares en culture !

M. DONNEVE, maire d'une commune de Gironde - Dans mon département, un Suédois exploitait 50 hectares de pépinières. Il a voulu vendre. La SAFER a dû se désister faute de financements. C'est un producteur de maïs qui a racheté le tout pour un prix de dumping de 40.000 francs l'hectare. Résultat : 20 emplois supprimés et un couple qui a quitté ma commune. Une société qui accepte une telle désespérance se déshonore : c'est le règne du fric ! (*Applaudissements*).

Je me félicite d'avoir entendu souligner le rôle de l'école. L'école publique mérite des compliments. Il n'est pas prouvé qu'il y ait plus de mauvais instituteurs que de mauvais maires ! (*Sourires*).

M. Bernard STAUB, maire de La Varenne (Maine-et-Loire) - L'administration nous impose un découpage arbitraire qui nous empêche de travailler avec des cantons qui y étaient prêts. C'est inadmissible.

M. Gérard NOGUES, maire de Sainte-Mère (Gers) - Je fais partie de ceux qui sont venus ici en sabots vous faire part de la réalité quotidienne. Ma commune compte 172 habitants mais elle a des projets qui permettraient de créer 20 emplois. La difficulté c'est de

trouver un complément de financement. Nous avons peu de moyens mais on nous demande beaucoup. Pour aménager la route nationale 21, vous demandez «Qui paye?», on vous répond «La commune !». Mais nous n'avons pas 80 millions dans notre poche...

Une élue de Bourgogne - Je suis l'élue d'une commune de la Puisaye, en Bourgogne. Nous refusons que l'administration nous baptise «éco-région». Nos projets ne consistent pas à danser avec des plumes comme les indiens dans leurs réserves mais à diversifier les services offerts aux personnes retraitées, secteur qui peut offrir de nombreux emplois tout en permettant le maintien à domicile.

Un maire du Calvados - Nous essayons de tenir le coup en nous associant mais les quotas laitiers désespèrent nos producteurs, qui sont subventionnés pour abandonner leurs productions.

On nous parle de tourisme, mais à quoi bon accueillir des touristes si nous ne pouvons plus leur servir nos fromages !

Un autre maire du Calvados - M. Lapèze fait fausse route quand il dit que l'intercommunalité n'avance pas. (*Applaudissements*).

Chez nous, dans notre district, ça marche. Ce qu'il faut revoir, c'est le découpage des cantons, qui n'a souvent aucune réalité et qui n'obéit qu'à une logique électorale.

Je suis d'accord avec M. Malvy pour qu'il existe des communes-pôles mais les communes rurales doivent conserver la majorité dans les districts et les communautés.

Un élu de Guadeloupe - Je regrette de ne pas avoir entendu de propositions plus révolutionnaires:

La Guadeloupe offre un exemple de tourisme exploitable pendant toute l'année : venez donc nous voir. (*Rires et applaudissements*).

L'important serait de bénéficier d'une législation adaptée et d'abord en matière fiscale. Il faut tout revoir et remplacer les impôts directs par des impôts indirects. Ce n'est pas aux communes de jouer les trésoriers au profit du ministère des finances. Enfin, il faut mettre en place partout des centres polyvalents de service public offrant notamment des services de santé. (*Vifs applaudissements*).

M. René CARRON, président du Crédit agricole de Savoie - Tout le monde a tapé sur les banques depuis ce matin mais chacun doit prendre ses responsabilités. Ce sont les pouvoirs publics

qui nous imposent des obligations de réserve sur les créances litigieuses. Il en va de même pour les prêts jugés abusifs ou la loi sur les faillites.

M. le PRÉSIDENT - Mes chers amis, je veux remercier tous les intervenants. Le temps qui nous est imparti est malheureusement achevé.

Mais je m'engage à ce que demain, au cours de la réunion plénière de synthèse des travaux des ateliers, la salle puisse à nouveau avoir la parole.

Je sais que très nombreux sont, dans cette salle, ceux qui sont venus, souvent de loin, pour nous faire part de leur expérience. Merci encore ! (*Applaudissements*).

ATELIER N° 3

INFRASTRUCTURES : QUELS CHOIX POUR L'AVENIR ?

Président

M. Louis PERREIN, sénateur du Val-d'Oise,
rapporteur de la Mission

Introduceur du débat

M. Jacques BOURDILLON, ingénieur général
des Ponts et Chaussées

Personnalités invitées à la tribune :

- **M. Michel BERNARD**, président directeur général d'Air
Inter
- **M. Roger BESSE**, sénateur, président du Conseil
général du Cantal
- **M. Guy HASCOET**, vice-président du Conseil régional du
Nord-Pas-de-Calais
- **M. Gilbert CARRERE**, conseiller maître à la Cour des
comptes
- **M. Jacques DUMERC**, directeur général de NOVATRANS
- **M. Jacques FOURNIER**, président de la SNCF
- **M. Christian GÉRONDEAU**, président de l'Union
routière de France.

I. EXPOSÉS INTRODUCTIFS

M. Louis PERREIN, Président - Permettez-moi de rappeler en quelques mots les préoccupations de la Mission sénatoriale en ce qui concerne les infrastructures.

Elle s'est inquiétée du retard de notre pays à cet égard. La France est au 9ème rang pour la longueur d'autoroutes ; l'axe Nord-Sud est congestionné, les ports sont en déclin, les grands opérateurs en difficulté. D'où provient ce retard ?

A cette question, la Mission n'a pas apporté de réponse univoque. Tout en déplorant l'insuffisance des investissements autoroutiers, passés de 2 % du PIB dans les années 70 à 1,2 % dans les années 80, elle a estimé que le retard du passage d'un système radial à un autre porte une grande part de responsabilité. Il faudrait augmenter les investissements de 15 milliards de francs par an pour atteindre 95 milliards et réaliser des itinéraires nouveaux ; mais une meilleure coordination des transports s'impose, et il convient aussi de favoriser la desserte et pas seulement les liaisons à grande vitesse.

La Mission sénatoriale insiste sur les liaisons aériennes avec la province ; il faudra nous prémunir contre les effets de l'ouverture de l'espace aérien français en 1997. Quant aux ports maritimes, il est indispensable de mieux assurer leur raccordement terrestre avec l'arrière-pays. La France souffre aussi du manque de canaux à grand gabarit. Malheureusement nous n'avons pas ici de représentant de ce réseau.

La Mission n'a pas éludé deux questions-clé : le financement de ses propositions et les liens entre transports et environnement, que M. Lalonde pourra commenter. Elle a estimé que l'État doit acquitter une contribution plus normale. En outre, l'aménagement des tarifs est nécessaire en vue d'une meilleure régulation des flux. Une véritable péréquation doit profiter aux liaisons à rentabilité différée. La Mission s'est opposée à une anomalie : la gratuité des autoroutes en Ile-de-France.

Quant à l'environnement, sans dissimuler les effets négatifs des transports, la Mission estime qu'on peut en atténuer l'intensité grâce au contournement autoroutier des grandes agglomérations.

Notre atelier souhaite recueillir les analyses et les suggestions de chacun. J'invite donc les intervenants à limiter leurs

propos à 7 minutes : cela est nécessaire pour la bonne organisation de notre travail.

M. Jacques BOURDILLON, ingénieur général des Ponts et Chaussées - J'ai accepté d'être l'animateur de cet atelier. Je remercie les présents, très nombreux.

Pour introduire le débat, je présenterai quelques images sur les transports dans une perspective d'aménagement du territoire.

(M. Bourdillon projette quelques transparents significatifs de l'importance économique des transports et de leur rôle dans l'aménagement du territoire. Les données nationales étant pour partie comparées à celles d'autres pays européens, il en ressort qu'avec un réseau situé dans la moyenne, la France risque, avec l'Espagne et le Portugal, de se trouver marginalisée par l'axe Londres-Rhénanie-Milan en voie de construction.

Il apparaît également que la pollution de l'air régresse, grâce au développement de l'énergie d'origine nucléaire. Enfin, est démontrée l'efficacité de la prévention des accidents de la route).

M. Jacques BOURDILLON - M. Carrère, vous avez proposé, dans votre rapport, d'améliorer les procédures de concertation. Pensez-vous qu'il faille augmenter les investissements ?

M. Gilbert CARRÈRE, conseiller maître à la Cour des comptes - Je me limiterai aux principes essentiels, pour constater que le débat sur les transports est souvent mal engagé, car il part d'une querelle entre tenants des divers moyens de transport.

Je propose de se soucier, en premier lieu, du coût de fonctionnement prévisible de l'investissement projeté. On s'expose en effet à toutes sortes de dérives, comme on l'a vu en dernier lieu à Orlyval.

Le deuxième principe est de prendre en compte les charges induites. Comment intégrer le coût des 9.000 morts annuels sur les routes ?

Troisième principe : recourir à un minimum de calculs comparatifs.

Ces errements conduisent à négliger les transports fluviaux et a fortiori fluvio-maritimes, ainsi que les conteneurs dont le développement reste embryonnaire.

Pour le reste, je ne dirai pas s'il faut privilégier certains modes de transport ...

II. AUTRES EXPOSÉS DES PERSONNALITÉS INVITÉES À LA TRIBUNE ET DÉBAT

M. le PRÉSIDENT - Je souhaite que la salle réagisse après chaque intervention, dans la limite de 7 minutes.

M. GORBELIN, ancien directeur de la Compagnie des conteneurs - J'ai sursauté en entendant M. Carrère !

M. Gilbert CARRÈRE - Il ne s'agissait que des voies d'eau.

M. GORBELIN - Dans ce cas, ma remarque n'a pas de raison d'être.

M. André PETIT, conseiller régional d'Ile-de-France, président de la commission de la circulation - Je suis surpris du coût des infrastructures routières. Les élus ne peuvent effectuer d'études comparatives sur ce point ; les DDE nous tiennent pieds et poings liés.

M. Gilbert CARRÈRE - Les conteneurs sont des échecs français sur le Rhin et le Rhône, pour le transport fluvio-maritime et pour le cabotage. Seul le port de La Palice a compris son intérêt.

Il est vrai que la comparaison des coûts est difficile. Les DDE sont naturellement portées à favoriser la route. Cela explique-t-il la part écrasante de celle-ci dans les contrats de plan Etat-région ?

L'opinion refuse certains projets de TGV parce qu'on ne l'a pas informée de manière correcte.

M. Roger BESSE, Sénateur, président du Conseil général du Cantal - Je m'exprime au nom des départements enclavés ; nous souffrons d'un véritable dépérissement.

C'est ainsi que le Cantal compte 158.000 habitants, soit 50 % de moins qu'il y a 185 ans. Son PIB est inférieur à celui de la Corse. L'agriculture, activité dominante, procure un revenu inférieur au SMIC pour 80 % des exploitants. Les routes départementales s'étendent sur 3.850 kilomètres, contre 250 pour la route nationale ; la route nationale traverse le département de part en part ; il a fallu cinq ans pour aménager 4.750 kilomètres ! Le tunnel de 1852 n'a jamais été significativement amélioré malgré les risques.

Pour le chemin de fer, c'est pire encore. Le trajet d'Aurillac à Paris s'est allongé de 16 minutes en l'espace de dix ans !

Lorsqu'on nous parle du TGV, nous avons l'impression de vivre dans un autre monde ... Il faut 7 heures pour parcourir par le train les 400 kilomètres entre Aurillac et Lyon ! Il est question de fermer certaines lignes qu'on remplacerait par des services de cars : pourront-ils circuler en hiver, alors que les routes sont enneigées ?

Il en coûte 2.880 francs pour l'aller-retour Aurillac-Paris en avion, c'est-à-dire le prix d'un Paris-New York ! (*Rires dans la salle*). Le déficit dépasse 5 millions de francs ; il est pris en charge par les collectivités locales.

Nous n'avons que 100 stations-service, soit une pour 57 km², contre une moyenne générale d'une pour 25 en France et une pour 17 en Allemagne.

Alors, nous attendons les mesures d'aménagement du territoire pour sortir de la spirale du déclin !

M. André GIRON, maire de Pagny-sur-Moselle - Pourquoi engage-t-on des dépenses aussi inconsidérées que celle du viaduc de Millau ?

M. Roger BESSE - Il s'agit d'une opération de l'Etat, située dans un département autre que le mien. Je m'interroge sur la gratuité pour les utilisateurs ... Il est situé sur l'autoroute A 75, qui effleure le Cantal sur 60 kilomètres. Nous souhaitons donc ces travaux.

M. Michel MARTIN, président du Rassemblement pour une éco-société - On s'enferme dans un débat sur les transports ! L'important n'est pas le dosage des moyens de transport, mais bien l'incidence des infrastructures sur le territoire.

Celui-ci est un facteur essentiel de la qualité de vie. J'aurais donc préféré qu'il soit question des précautions, depuis l'enquête d'utilité publique jusqu'au plan d'occupation des sols. Peut-être cessera-t-on de défigurer notre territoire...

M. GILBERT, conseiller de la région Rhône-Alpes - J'insiste sur les coûts de fonctionnement et les coûts induits. Le bassin d'Oyonnax, proche de Genève, n'est pas desservi par autoroute, malgré son dynamisme, alors que des agglomérations voisines le sont.

Les techniciens ne sont pas capables de quantifier l'incidence d'un échangeur ou d'une autoroute.

M. Jacques BOURDILLON - Je pense que le débat sur l'aménagement du territoire porte sur le désenclavement global de l'Ouest européen et le maillage du territoire.

Une voix dans la salle - Mais qu'est-ce que l'enclavement ?

M. Jacques DUMERC, directeur général de NOVATRANS - Notre société met des camions sur les trains. Nous rendons ainsi possible la complémentarité des modes de transport.

Cette technique est rapide, souple, écologique. M. Bourdillon m'a dit qu'il ne s'agissait ni d'un gadget, ni d'une panacée : c'est exact, compte tenu du fait que la part du transport combiné atteint 35 % du transport combinable sur certains axes. Cette activité représente en France 8,1 milliards de tonnes-kilomètre par an, soit 18 % du trafic de fret de la SNCF.

Ma société réalise la moitié de son activité sur les lignes internationales.

Mais un net ralentissement est observé depuis 1989 ; le trafic international s'est accru de 6,5 % mais le trafic intérieur a diminué de 10 % en 1993.

L'Etat encourage ce procédé ; il soutient financièrement l'équipement de la France en plates-formes multimodales. Ce qui est nécessaire aujourd'hui n'est pas tant l'investissement que le soutien à l'activité.

M. le PRÉSIDENT - Je rappelle que notre problématique est l'influence des infrastructures sur l'aménagement du territoire.

Personnellement, je suis scandalisé de voir des camions de grande dimension pénétrer dans Paris. Quel gâchis !

M. Gilbert CARRÈRE - Si l'on peut avoir des doutes dans certains cas, il est certain que les plates-formes combinées sont indispensables à l'aménagement du territoire.

Une participante, conseiller régional d'Aquitaine - Enclaver, désenclaver, voilà des termes sans signification précise. Autoroutes et TGV sont des instruments de centralisation, aux dépens des deux fois deux voies et des petites lignes.

Une voix dans la salle - Toutes les grandes lignes peuvent-elles accueillir les transports combinés ?

M. Jacques DUMERC - Non, mais bien les liaisons internationales entre le Benelux et l'Italie, ainsi que les voies allant d'Espagne en Allemagne ; et aussi Le Havre-Paris.

M. Guy HASCOËT, vice-président du Conseil régional du Nord-Pas de Calais - J'estime qu'on doit rechercher une

politique d'aménagement du territoire qui échappe aux contraintes d'infrastructure.

Dans le Nord-Pas de Calais, nous cherchons à optimiser les infrastructures.

Le service public de transport s'accompagne d'une préoccupation écologique locale. Recherchons la plus grande efficacité pour la plus grande sobriété ! Parfois on se plaint de ne pas avoir de flux ; parfois on se plaint de l'excès ...

Au plan économique, le faible coût apparent de certains transports favorise les délocalisations sur toute la planète.

La vérité des prix est indispensable à la prise de décision.

Certains discours se fondent sur l'équation « infrastructure égale développement ». Or, le Nord a une infrastructure très considérable, et le taux de chômage y dépasse 18 % !

Bref, cherchons à réduire le besoin de transport, et répondons aux besoins réels ! Je dénonce l'absurdité des « flux tendus » qui sont soumis aux exigences des clients et sont anti-économiques. (Applaudissements).

M. Jacques BOURDILLON - Si l'on arrive à la vérité des prix, c'est bien, mais la vie continue sous leur astreinte.

Quant au lien entre transport et développement, il est démontré que l'arrêt des infrastructures a coûté très cher aux Etats-Unis.

M. Daniel RABARDEL, vice président chargé des transports au comité économique et social de la région Ile-de-France - Il n'y a pas « un » service public de transport, mais des entreprises assurant une mission de service public, et l'aménagement du territoire est une de ces missions.

Le transport combiné peut participer à l'aménagement du territoire, grâce au chemin de fer et à la voie d'eau.

M. Daniel BLANCHARD, maire de Saint-Barthélémy de la Guadeloupe - Si nous faisons partie du territoire français, j'observe que les transports projetés ne représentaient pas la Guadeloupe.

La Compagnie générale maritime (CGM) dispose d'un monopole de desserte de la Guadeloupe. Pointe-à-Pitre est le seul port. La mortalité sur les routes est la plus élevée du pays. Toutes les

compagnies aériennes desservant la Guadeloupe disent travailler à perte. Que va-t-il advenir ?

M. Michel BERNARD, président directeur général d'Air Inter - Ma compagnie ne dessert pas la Guadeloupe, mais il est vrai que les compagnies aériennes y perdent de l'argent. L'aller-retour coûte 2.300 francs contre 5.000 autrefois.

Le transport aérien contribue à l'aménagement du territoire. L'État nous a confié deux missions : la démocratisation et le désenclavement du territoire.

Or, demain, les moyens d'exercer sa mission -le monopole de la liaison Paris-Toulouse, par exemple- lui seront retirés. Les transferts internes à l'entreprise devenant impossibles, les tarifs vont augmenter, jusqu'à la spirale de la fermeture. Certaines régions aujourd'hui desservies se trouveraient ainsi privées d'un outil de développement, cependant qu'Air Inter se heurterait à des problèmes sociaux. C'est un scénario...

Nous avons donc souhaité qu'une commission définisse les lignes présentant un intérêt pour l'aménagement du territoire et fasse des propositions pour leur financement.

L'intérêt de l'aménagement du territoire justifie sa prise en charge par le budget de l'État. J'observe que le transport aérien couvre lui-même tous les frais qu'il induit : les aéroports, leur surveillance, etc.

Enfin, notre réflexion doit sortir de l'hexagone. Dans ce cadre, la représentation nationale doit nous apporter son soutien.

Il est nécessaire de créer très vite un fonds de soutien aux lignes d'intérêt national, prolongé par une action européenne.

Quand il y a un moyen de transport, je ne connais pas d'administration s'interrogeant sur l'intermodalité.

M. Philippe BODARD, conseiller régional des Pays de Loire - Pour aller de Nice à Nantes en avion, le mieux est de passer par Paris ! Pour mettre fin à cette absurdité, faudra-t-il une incitation de l'État ?

M. Michel BERNARD - En effet, car le trafic est faible. Il faut donc trouver un moyen d'assurer l'équilibre financier de la liaison ; ce ne peut être que grâce à l'État, la région ou la ville de Nantes.

M. Jacques FOURNIER, président de la SNCF - Les infrastructures ferroviaires posent deux problèmes qui sortent des compétences de la SNCF.

Le premier est celui de l'avenir du réseau ferroviaire, et d'abord du réseau classique, soit 32.000 kilomètres de voies. Ce réseau est à moderniser, alors que le trafic ne fournit pas de ressources suffisantes. Le schéma d'avenir du réseau ferroviaire doit être discuté nationalement et localement.

Mais alors faut-il poursuivre la construction du réseau à grande vitesse ? On a commencé par les liaisons rentables ... L'écart est évident entre les espoirs et les interrogations. Les problèmes sont à traiter dans une optique intermodale dans le cadre d'une politique générale des transports. TGV ou autoroute ? Les deux schémas ont été élaborés indépendamment l'un de l'autre. Il n'y a pas de raison pour que les péages routiers ne financent que les autoroutes ...

Par exemple, faut-il privilégier, à travers le Massif central, les liaisons ferroviaires ? Probablement pas ; en revanche, dans les Alpes, c'est le chemin de fer qui devrait être prioritaire.

Second problème, la desserte des zones rurales. Soit une personne âgée habitant l'Indre-et-Loire, devant se rendre à Grenoble. La collaboration entre services publics doit permettre de commander son billet à domicile, à un système de taxis, de se rendre aisément à la gare.

Un très grand effort de desserte des bassins d'emploi a été réalisé en Ile-de-France. Ailleurs, d'importants besoins restent à satisfaire.

En matière de transport de marchandises, le discours écologique s'oppose au transport par route, cela alors que les réalités économiques abaissent le niveau de vie des transporteurs routiers, tout en tendant à éliminer les autres modes de transport. A ce rythme, dans cinq ans, l'Ouest ne sera plus desservi par wagons de fret isolés. Pour en sortir, une réglementation européenne est indispensable.

M. Christian GÉRONDEAU, président de l'Union routière de France - Le transport routier représente 2.600.000 emplois, 15 % du PNB et 90 % des transports. C'est le mode de transport le plus compétitif : il assure le porte à porte sans rupture de charge. Cette prééminence conduit à prendre les transports routiers pour une vache à lait fiscale...

D'autre part, 80 % des trajets entre domicile et lieu de travail se font en voiture, pour une durée moyenne chaque fois de 18 minutes -de 25 minutes en Ile-de-France. Quand ces déplacements

se font par les transports en commun, ils exigent en moyenne 53 minutes.

Pour le fret, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante : 500 millions de francs pour Air-Inter, un milliard aux voies navigables, 11 milliards à la SNCF mais 320 milliards pour la route. Je ne vois pas comment changer ces ordres de grandeur !

Les routes contribuent à l'aménagement du territoire. Il y a 10.000 kilomètres de routes nationales encombrées qui devraient passer à deux fois deux voies. Chaque année l'Etat et les collectivités locales investissent pour 60 milliards de francs et les utilisateurs dépenses 100 milliards ; l'insuffisance de l'investissement a pour conséquence quelque 1.000 morts par an.

L'automobile évite une totale désertification rurale ; la population se concentre dans une zone de vie autour des villes moyennes.

M. Philippe de BOURGOING, Sénateur, président du comité des transports du Calvados - Il faut dire un mot du transport intercommunal. Mon département a réorganisé un réseau de transports scolaires et de transport de voyageurs ; le nombre de passagers s'est accru de 6 %. Cela aussi, c'est de l'aménagement du territoire.

M. Emile COLSON, maire de Vandières - Un mot sur le TGV-Est. Les travaux ont été soumissionnés entre Nancy et Metz. Nous proposons une gare à Pagny-sur-Moselle pour favoriser la desserte locale ; on nous répond que tel n'est pas le rôle du TGV. Cependant, notre proposition permet d'économiser un demi-milliard de francs... Nous souhaitons être associés aux études.

M. Jacques FOURNIER - Tel est l'objet des enquêtes d'utilité publique.

Hélas, les questions de prestige jouent un rôle dans les décisions politiques.

M. Emile COLSON - Je vous remercie de le dire.

M. Michel NATY-DAUFIN, président de la Chambre de Commerce et d'industrie de Rochefort sur Mer - Le port géré par la chambre de commerce de ma ville assure le trafic annuel de 1.500.000 tonnes, sans aide de l'Etat.

M. André PETIT, conseiller régional d'Ile-de-France - Dans toutes les régions, on constate la difficulté d'accroître les recettes. Les régions ne pourraient-elles percevoir une taxe sur les produits pétroliers ?

M. Pierre DECOUTURES, membre du Conseil économique et social - La loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI), qui date de 1982, serait à revoir, de façon à favoriser la multimodalité et la complémentarité des transports.

M. Guy HASCOËT - Ce qui vient d'être dit vaut pour les modes de consultation.

Pour ma part, j'appelle de mes vœux la transformation de procédures techniques et présumant des solutions en procédures véritablement démocratiques.

M. le délégué général de l'association TGV-Eurosud - Notre région n'a pas de ligne à grande vitesse et l'importance des autres projets fait que notre cas n'est même pas étudié. Ne condamnons pas les possibilités d'avenir. Certains crédits paraissaient disponibles, il y a deux ans, ne les laissons pas disparaître.

Mme DUCLOS, commissariat général du Plan - M. Fournier a fait ressortir le manque de cohérence des choix. Peut-on espérer une meilleure coordination des décisions à l'horizon de quinze ans ? Je pense aux transports, mais aussi aux télécommunications et aux universités.

M. Gilbert CARRÈRE - On a parlé ce matin de l'arc atlantique. Nos ports ne sont pas utilisés à plein ; ne souffrent-ils pas d'être mal desservis en voies rapides ?

Ma deuxième observation portera sur le financement. A côté des moyens budgétaires, il faut introduire l'usager. Le tarif est un mode de financement partiel, et un moyen de pleine utilisation. Le péage doit servir à orienter vers l'utilisation optimale des réseaux.

Mme Marguerite DINGUIRARI, Député européen - Le plus gros du trafic portuaire passe par Rotterdam et Anvers. Reste le cabotage : c'est un moyen de transport intéressant du point de vue énergétique, et pour la revitalisation de certains ports. Entre Marseille et Barcelone, les camions mettent 5 à 6 heures ; par voie maritime, une nuit suffit.

M. Guy HASCOËT - Il s'agit là d'une piste sérieuse.

Au reste, nos ports sont des nains qui se chamaillent alors qu'ils affrontent des géants.

M. Roger BESSE - On a posé tout à l'heure une question provocatrice : « qu'est-ce que l'enclavement ? ». Certes, à Lyon, il n'y a pas enclavement... L'enclavement, c'est la mort d'un pays ; quand on perd 1.500 habitants en quelques années, c'est la réalité des choses !

La mettre en doute, c'est ne rien comprendre à l'aménagement du territoire.

M. VALES, vice-président du district de Millau - L'autoroute A 75 passe chez moi. Mais le viaduc de Millau va déménager le pays, car l'échangeur est éloigné de 20 kilomètres. Les études techniques ne sont pas achevées. Or, il y a un projet alternatif qui coûterait 50 % de moins.

M. Gérard MONRENCAY, président de l'Union des sociétés françaises d'autoroutes à péage (USAP) - M. le président de la SNCF voudrait que les péages autoroutiers financent le TGV. Mais autoroutes et TGV ne sont pas concurrents ; et sans péages, on n'aurait pas réalisé 6.000 kilomètres d'autoroutes en trente ans ! Cette suggestion est non seulement prématurée, puisqu'il y a encore 3.000 kilomètres à construire pour achever le réseau dans l'intérêt de l'aménagement du territoire, mais aussi injustifiée.

M. François HARDY, maire de Cognac, vice-président du Conseil régional Poitou-Charente - Ma région est en discussion difficile avec la SNCF qui, dans la convention, semble vouloir privilégier le TGV. La situation est ambiguë. L'Etat alloue à la SNCF des sommes dont celle-ci répartit l'usage entre les régions qui restent dans l'ignorance de leur sort ; et, en même temps, les collectivités locales sont sommées de contribuer à l'équilibre financier de certaines lignes.

L'aménagement du territoire suppose de limiter les fermetures de lignes ; la désaffectation ne provient-elle pas notamment des prix, souvent excessifs sur les petites lignes ? J'aimerais que la SNCF essaie plutôt d'augmenter sa clientèle.

M. le PRÉSIDENT - Je prendrai connaissance avec intérêt de compléments écrits au débat, mais maintenant il est l'heure de lever la séance.

M. Christian GÉRONDEAU - Nous avons des politiques des transports. Il n'y a pas un, mais plusieurs ministères chargés des transports ; des ministres, pas un ministre.

On demande à la route de rapporter de l'argent ; on demande à Air-Inter d'équilibrer ses comptes. Le rail et la voie navigable ne sont pas soumis à ces contraintes. (*Protestations dans la salle*).

M. Jacques FOURNIER - Nous n'avons même pas eu le temps de distinguer transport de personnes et transport de marchandises !

M. le PRÉSIDENT - Mesdames, Messieurs, je voudrais remercier l'ensemble des intervenants.

ATELIER N° 4

**MIEUX RÉPARTIR L'INTELLIGENCE.
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE,
CULTURE : QUELLES ORIENTATIONS ?**

Président

M. Pierre LAFFITTE, sénateur des Alpes-maritimes

Introducteur du débat

M. Jean-Pierre BOISIVON, directeur général du groupe ESSEC

Personnalités invitées à la tribune :

- **M. Pierre GEORGINI**, directeur de l'École nouvelle d'ingénieurs en communication

- **M. Bernard LATABJET**, conseiller technique chargé de la culture à la Présidence de la République

- **M. Henri MENDRAS**, sociologue, directeur de recherche au CNRS

- **M. Guy PAILLOTIN**, président de l'Institut national de la recherche agronomique

- **M. Jean-Marie RAUSCH**, sénateur de la Moselle, président de l'Association des maires des grandes villes de France

- **M. Marcel ROULET**, président de France-Télécom

I. EXPOSÉS DES PERSONNALITÉS INVITÉES À LA TRIBUNE

M. Jean-Pierre BOISIVON, directeur général du groupe ESSEC- La préparation de ce débat m'a conduit à remettre en cause beaucoup de mes idées, au point que j'ai maintenant presque des convictions. Les disparités actuelles, qui s'aggravent dans une certaine mesure, sont le fruit à la fois de la politique qui a été menée et de l'absence de politique.

M. Jean François-Poncet a rappelé le syllogisme sur lequel est bâtie la politique de l'Etat en matière d'enseignement supérieur : un, il existe un seuil critique en deçà duquel le coût par étudiant est élevé et l'offre pédagogique médiocre ; deux, une université est faite pour accueillir les étudiants de son bassin démographique ; conclusion : si ledit bassin est trop petit, il ne faut pas créer d'université. En outre, ce qui caractérise le développement universitaire de ces quinze dernières années c'est, à la fois, la voie de fait -des pôles universitaires sont créés à l'initiative des autorités locales et validés ensuite par l'administration- et la prescription d'aspirine -on crée, ici ou là, des départements d'IUT ou des sections de BTS pour répondre à l'exaspération des élus locaux-. Au total, c'est la dispersion, l'émiettement qui dominant, sans véritable cohérence interne. De plus, toutes les formations dispensées dans les établissements des villes moyennes sont de type Bac + 2, soit dans des disciplines universitaires réputées peu coûteuses, soit dans des domaines technologiques dont l'avenir est incertain.

Les fondements de la politique de l'Etat sont finalement assez discutables. L'existence d'un seuil critique ? Les écoles d'ingénieurs fonctionnent avec trois promotions de 100 étudiants -il est vrai à des coûts élevés- et le schéma «Université 2000» a retenu des formules assez coûteuses en termes de fonctionnement. A l'étranger, on connaît des universités qui n'ont que 3.000 à 5.000 étudiants. En réalité, l'administration centrale n'a jamais donné de définition claire de ce qu'est la taille critique d'une université -quoiqu'il semble bien qu'elle existe, surtout en période de rigueur-. La scolarisation dans le bassin géographique ? En fait, la mobilité des étudiants est une réalité, pourvu que les programmes offerts soient attrayants et les possibilités d'insertion professionnelle réelles.

Peut-on donc imaginer une stratégie d'implantation d'universités de plein exercice dans des villes moyennes, disons de

30.000 à 50.000 habitants ? Oui, si l'on considère, par exemple, le cas de Cornell et de Princeton aux Etats-Unis. Il faut d'abord offrir des programmes, un cursus lisible, créer par exemple les troisièmes cycles avant les premières années ; en un mot, mettre en place les niveaux de sortie en même temps que les niveaux d'entrée. Ensuite, l'enseignement à distance peut aider à contourner les réticences des professeurs à s'installer dans les villes moyennes, à réduire le phénomène des «turbo-profs». Il faut enfin opter pour la spécialisation, une université de 3.000 à 5.000 étudiants qui propose toute la palette des enseignements ne peut viser à l'excellence : elle sera médiocre partout.

Il faut faire des choix clairs maintenant ; dans cinq à sept ans, il sera trop tard, et la situation sera irréversible.

M. Pierre LAFFITTE, Président - Je vais donner la parole à M. Paillotin, président de l'institut national de la recherche agronomique (INRA), qui est peut-être l'organisme de recherche le plus déconcentré de France.

M. Guy PAILLOTIN - Il est vrai que 72 % des effectifs de l'INRA sont implantés hors de la région parisienne. C'est le résultat d'une politique volontariste. Les 8.500 personnes qui travaillent à l'INRA sont disséminés dans plus de 140 communes ; je crois que les élus locaux y sont sensibles. La recherche agronomique à l'étranger n'a pas suivi les mêmes voies ; il n'y a, par exemple, qu'une seule université d'agronomie aux Pays-Bas. Elle se trouve d'ailleurs dans une petite ville, Wageningen. Au Royaume-Uni, la recherche agronomique a été regroupée en quelques très grands pôles, certes en dehors de Londres, mais dans des villes de très vieille tradition universitaire.

Peut-on déconnecter enseignement supérieur et recherche, comme le suggère le rapport de la mission ? Pour un organisme comme l'INRA, cela n'a pas de sens ; ce qui compte, c'est le développement de pôles d'excellence et l'effet d'entraînement des implantations sur l'économie locale. C'est pourquoi je ne suis pas certain qu'il faille multiplier les troisièmes cycles. Combien d'ailleurs, conduisent-ils à des métiers d'avenir ? Pourquoi ne pas privilégier quelques DEA performants, ou des IUT, ou des structures fortement liées au tissu industriel local ? C'est la diversité qui fait la richesse de la France et qui justifie la dispersion de la recherche. Nous avons plus de 4.000 entreprises agro-alimentaires, une centaine de centres techniques : il est bon que l'INRA soit éclatée en 22 centres ! Il faut essayer de bâtir des projets avec des villes, avec des industriels. C'est ce que l'école des Mines a fait à Douai ou à Alès. Notre diversité est un atout. Et plutôt que de «refaire la France», je suggérerais d'an

autre mot d'ordre «permettre à la France d'exprimer son génie propre» en répartissant mieux l'intelligence.

M. le PRÉSIDENT - M. Paillotin vient de mettre en lumière la nécessaire liaison entre enseignement supérieur et recherche d'une part, entre ces deux domaines et le développement local d'autre part. L'expérience des technopoles -et la réputation de celle de Metz n'est plus à faire- va dans le même sens.

M. Jean-Marie RAUSCH, maire de Metz, Sénateur de la Moselle, président de l'Association des maires des grandes villes de France - Mieux répartir l'intelligence suppose des infrastructures que nous n'avons pas encore, des technologies en développement rapide qui parfois font peur. Mais on ne lutte pas contre le progrès technologique. La première révolution industrielle a été très destructrice d'emplois, mais elle a débouché sur une société d'abondance. Il en ira de même avec l'ordinateur et les télécommunications à haut débit. La révolution informatique va aussi faire évoluer l'homme, induire de nouveaux comportements, de nouvelles formes d'urbanisme, de nouveaux métiers, de nouvelles méthodes de travail. Télétravail et télé-enseignement vont se développer, si on ne les décourage pas par le coût excessif des communications. C'est là une condition fondamentale. Numéris peut être implanté partout en quelques heures, mais l'accès au réseau reste encore très cher.

Entre l'ère de la mécanisation et celle de l'informatisation, le parallèle est aisé à tracer : au couple voiture personnelle/autoroute répond en écho celui du micro-ordinateur et des autoroutes électroniques.

En 2005 ou 2010, huit sur dix des concepts que nous utiliserons n'existent pas aujourd'hui. Ce que nous voulons faire avec les technopoles, c'est marier l'entreprise et l'enseignement, essayer de faire réfléchir les Français, avec dix ans d'avance, à d'autres modes de vie et d'urbanisme. Mais nos compatriotes n'aiment pas la technologie. Ils sont les seuls au monde, lorsqu'ils appellent un ascenseur, à appuyer simultanément sur les boutons «montée» et «descente» !

M. le PRÉSIDENT - Le succès du Futuroscope montre que les Français ne sont pas aussi allergiques que cela à la technologie ...

M. Pierre GEORGINI, directeur de l'Ecole nouvelle d'ingénieurs en communication - Je veux vous faire part de l'expérience de l'Ecole nouvelle d'ingénieurs en communication (ENIC), qui compte 500 étudiants et qui fonctionne selon un modèle

pédagogique d'enseignement à distance que je n'hésite pas à qualifier de «révolutionnaire».

On attend souvent de la technologie qu'elle ne remette pas en cause les méthodes et les idées ; or elle ne sera jamais transparente, elle sera toujours en relation avec ce qui la supporte. Je suis surpris des rigidités qui se renforcent dans l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de l'organisation des disciplines, du mode d'évaluation des enseignants, des modalités de transfert du savoir ou des types de savoir eux-mêmes qui sont, en définitive, plus fondés sur la conceptualisation que le savoir-faire. Dans ces conditions, la flexibilité est difficile à introduire. Avec l'enseignement à distance, cette flexibilité -dans l'espace, dans le temps- devient possible car on abolit les frontières entre formation initiale et formation continue, on déconnecte les gisements d'expertise et les lieux d'apprentissage. Il y a là un potentiel largement sous-employé.

Nous avons construit un modèle d'université multipolaire sur cinq sites en Europe. Ce modèle est viable techniquement et financièrement. Il repose sur le principe que la rupture ne peut pas être que technologique mais qu'elle doit aussi concerner les méthodes pédagogiques. Dans ce modèle, chacune des filières peut être suivie sur chacun des cinq sites. Tous les cours d'un site sont retransmis dans les autres. L'ensemble des ressources pédagogiques est dupliqué sur chacun des sites ou mis à disposition par l'intermédiaire de banques de données. Chaque site dispose de salles de téléconférence, un tutorat à distance étant assuré d'un site à l'autre par les professeurs. L'autoformation sur ordinateur est encouragée. L'enregistrement des cours est automatisé ...

Tout est prêt, tout est possible. Reste la volonté des hommes pour tenter l'ouverture du décloisonnement.

M. le PRÉSIDENT - Le développement de l'enseignement à distance est en effet un thème de réflexion majeur. De nombreuses expériences existent -notamment dans l'académie de Nice, entre les différents lycées techniques.

M. Marcel ROULET, président de France Télécom - La fonction essentielle de France Télécom est le transport, la distribution et l'accès aux moyens de télécommunications sur l'ensemble du territoire, avec des conditions d'accès, aussi équilibrées que possible. En cela, l'entreprise a une fonction structurante et a depuis longtemps pris en compte l'aménagement du territoire.

C'est tout l'apport, en particulier, des réseaux spécialisés. Numéris permet la transmission sur le même réseau de la voix, des données et de l'image ; il est disponible sur tout le territoire en accès direct. On peut dire qu'en cela il est en avance sur les «information

highways, les autoroutes de l'information, dont on parle beaucoup en ce moment. Son coût est certes encore élevé -l'abonnement est de 300 francs par mois- mais il permet de notables innovations, en particulier dans le domaine du télétravail et du télé-enseignement.

Avec Transpac, premier réseau mondial de transmission de données, la France a joué très tôt le pari de la numérisation. Transpac a permis le lancement et le succès du Minitel sur lequel, signalons-le au passage, un des assistants du vice-président américain Gore a fait sa thèse ... La tarification de Transpac, à l'inverse de celle de Numéris, est indépendante de la distance.

La récente modification de la structure tarifaire du téléphone est une grande décision d'aménagement du territoire. Un exemple : avant la réforme, un abonné de Monestier-de-Clermont avait accès, au tarif local, à 3.600 autres abonnés ; après la réforme, il a accès à 350.000 abonnés pour un tarif moindre. Il y a douze ans, le coût moyen d'une communication longue distance était dans un rapport 20 avec celui d'une communication locale ; le rapport est aujourd'hui de 6 et on considère habituellement que la rentabilité économique se situe à 3 ou 4. Il y a donc encore une légère surtarification de la distance. Dans notre prochain contrat de Plan avec l'Etat, nous proposerons de continuer à réduire cet «effet-distance».

L'avenir, ce sont la fibre optique et les technologies permettant les transferts à haut débit. Nous allons investir 9 milliards de francs dans ces domaines d'ici 2005. Le problème aujourd'hui n'est plus le déploiement des infrastructures, mais l'identification des usages à satisfaire en priorité car la plupart des besoins aujourd'hui recensés peuvent être satisfaits par les réseaux existants. Le réseau «Renater» construit pour répondre aux besoins des centres de recherche, connaît un tel succès -200 centres ou laboratoires connectés, 700 réseaux locaux- que nous examinons comment il pourrait accueillir d'autres usagers, pour d'autres besoins.

Quant au télétravail, nous le développons ... pour nos propres besoins, par exemple pour les renseignements téléphoniques. Et nous participerons au financement du développement d'applications nouvelles. Je crois que la technique, qui n'est certes qu'un moyen, peut être un outil d'accélération important.

✧ **M. Henri MENDRAS, sociologue, directeur de recherche au CNRS** - Je suis un spécialiste en sciences sociales. Pour moi, les bibliothèques sont un instrument de travail irremplaçable. Or, celles de province ne sont pas toujours dans un état satisfaisant...

Je dirai d'abord qu'une université n'est pas une grande école. Par définition, elle est une institution de savoir et, celui-ci, par

culture, de chefs d'entreprise a créé un pôle culturel. Depuis, celui-ci est devenu scène nationale. Il assure aujourd'hui 400 spectacles et organise deux festivals internationaux par an. Le taux de fréquentation des activités culturelles dépasse 95 %. Entreprises et collectivités locales du bassin de la Sambre ont signé des contrats avec le pôle culturel. Ont fait de même de nombreuses associations, des établissements d'enseignement et de formation. Les spectacles y sont de qualité -Popovski a été découvert à Maubeuge, le dernier spectacle de Bob Wilson y a été créé- et les activités sont multiples : ateliers, expositions, colloques, manifestations pédagogiques ...

Au terme d'une enquête qui a concerné 150 points d'irrigation culturelle sur le territoire, il ressort que les disparités géographiques ont plutôt tendance à se réduire et que la France dispose du réseau d'activités culturelles le plus dense et le plus diversifié du monde, avec ses 2.000 bibliothèques municipales, ses 1.200 musées classés, ses 600 compagnies théâtrales... En outre, les dépenses culturelles des ménages augmentent régulièrement et fortement (60 milliards de francs en 1984, 150 milliards de francs en 1992). Mais on ne peut pas dire que l'investissement culturel local ait des effets globaux. De même, la qualité culturelle d'un site n'intervient que secondairement dans le choix de localisation des entreprises. En revanche, le développement culturel est depuis peu considéré comme une composante des stratégies régionales a moyen et long terme.

Quelques remarques pour conclure. Je crois, d'abord, que les disparités géographiques sont plus fortes au niveau local, je veux dire entre la ville-centre et sa périphérie, qu'à tout autre niveau. Qui a le plus de chance d'être initié à la musique, au cinéma ou aux arts plastiques ? Un jeune de Caen ou un jeune d'un quartier de la banlieue parisienne ? On sait, en outre, que l'accès à la culture dépend de plus en plus de deux systèmes qui échappent largement au pouvoir des élus et des institutions culturelles : le système éducatif et le système audiovisuel. Ce dernier, seul présent en tous lieux et accessible à tous, est le plus puissant formateur ou désinformateur de l'imaginaire.

Deuxième observation : le rayonnement intellectuel des grands pôles de province dépend plus de leur insertion dans des réseaux culturels organisés à l'échelon régional que de l'accumulation en un même lieu des moyens, des activités et des charges. Trois objectifs doivent, en conséquence, être privilégiés : la mise à sa disposition dans chaque région des moyens d'une meilleure organisation des politiques d'irrigation culturelle ; l'enrichissement du contenu culturel des politiques d'aménagement du territoire -quelle que soit leur forme : politique de la ville ou politique des zones rurales fragiles- ; une meilleure intégration de l'impératif de

essence, est universel. Je veux bien que l'Université de Cahors, qui fut fermée en 1751, soit réouverte mais une université unidisciplinaire ne trouverait aucun professeur ... Je doute que M. Boisivon accepte de transporter l'Essec à Cahors...

Nous venons de terminer une enquête sur la vie quotidienne des étudiants. Les parents sont, en gros, d'accord avec les intervenants précédents : ils veulent de petites universités ... et garder leurs enfants à la maison.

Quant aux hommes politiques de Cahors, ils sont favorables à l'université de Cahors. Une grande réussite, ce sont les IUT -précisément à la dimension de Cahors, ou de Périgueux- ; les étudiants y sont heureux. Il y a, en effet, une grande différence de perception des étudiants selon qu'ils sont dans une capitale régionale ou qu'ils étudient à Paris. Dans le premier cas ils ont généralement une vie sociale autonome qui les satisfait -les trois quarts d'entre eux ont d'ailleurs quitté leurs parents pour avoir une vie de jeunes-. Dans le second cas, ils vivent chez leurs parents et n'ont pas de vie étudiante. Les professeurs, eux, souhaitent une université pluridisciplinaire, un milieu intellectuel suffisamment important ...

Il faut dire clairement que nous n'aurons pas d'universités de niveau européen tant que les meilleurs étudiants iront dans les grandes écoles. C'est la contradiction fondamentale de notre système. Renan disait, il y a plus d'un siècle, qu'il fallait supprimer les grandes écoles ; je crois plutôt qu'il faut les transformer en universités de troisième cycle. Quant aux universités elles-mêmes, elles n'atteindront l'excellence que si elles ont plus de liberté politique et de gestion. Tant que les mètres carrés seront gérés à Paris, on n'arrivera à rien. Et, dans le système actuel, il faut être terriblement passionné pour gérer une université : c'est tout simplement monstrueux ! (*Applaudissements*).

M. le PRÉSIDENT - L'université française n'a pas en effet la capacité de se gérer elle-même. Mais je suis moins pessimiste que M. Mendras : nous ne sommes pas loin d'avoir une dizaine d'universités de niveau international. Et puis, j'ai quelques amis sociologues qui se considèrent comme déportés lorsqu'ils sont envoyés en province ...

Nous en venons à un autre aspect : la culture. C'est un élément d'attractivité pour les chercheurs, les étudiants et les professeurs.

M. Bernard CATARJET, conseiller technique chargé de la culture à la Présidence de la République - Il y a quatre ans, dans le bassin de la Sambre, région en reconversion où le taux de chômage dépasse 20 %, une équipe d'élus, de professionnels de la

décentralisation géographique dans certaines politiques culturelles, par exemple, pour le développement des bibliothèques, du cinéma, de la musique. Il importe, pour cela, d'imaginer de nouveaux types d'équipements de proximité, de nouvelles formes de mobilité des activités ; de revaloriser l'idée de polyvalence des équipements ; de réinventer, notamment en zone rurale et dans les quartiers difficiles, des formes d'action culturelle adaptées ; de développer des politiques de publics -tarifs, horaires d'ouverture...- ; de mettre enfin en valeur ce «produit touristique» qu'est le patrimoine.

II. DÉBAT

M. le PRÉSIDENT - J'ai songé en vous écoutant à la chaîne d'accès au savoir que le Sénat a portée sur les fonts baptismaux...

Intervention dans la salle - Il faut qu'elle couvre l'ensemble du territoire !

Intervention dans la salle - Je veux attirer l'attention sur le projet de création d'un pôle scientifique et technique européen sur le plateau de Saclay, qui va encore aggraver l'hyperconcentration en région parisienne...

Intervention dans la salle - Je suis originaire de la Corrèze et j'ai fait mes études à Poitiers. J'y suis venu pour frotter mon esprit à d'autres esprits... En période de crise, la solution n'est pas dans l'éclatement des structures qui donnent déjà satisfaction. Créer des universités dans les villes moyennes me paraît dangereux. En outre, les études sont une chose, l'apprentissage social en est une autre...

M. Jean-Pierre BOISIVON - Le nombre d'étudiants va croître de 30 % à 60 % d'ici la fin du siècle. Il ne s'agit pas de démanteler les universités existantes pour en créer d'autres, mais de saisir une des dernières occasions qui nous restent.

M. le PRÉSIDENT - L'objectif est de créer des universités à dominante qui compteraient 3.000 à 5.000 étudiants et qui viseraient l'excellence au niveau national et, pourquoi pas, international. C'est techniquement possible, d'ailleurs cela existe ailleurs...

Intervention dans la salle - Ce sont des écoles d'ingénieurs, pas des universités !

M. Jean-Pierre BOISIVON - Il y a très peu de grandes universités réellement pluridisciplinaires. (*Murmures dans la salle*)

M. René MONORY, Président du Sénat - Poitiers !

Intervention dans la salle - Et Grenoble, bien sûr les sciences dures y sont plus développées, mais les autres disciplines sont très dynamiques. Quant à l'essaimage... Il faut envisager un système de parrainage... La situation en région parisienne est très différente.

M. Jean-Pierre BOISIVON - Un parrain... proche ou lointain !

M. le PRÉSIDENT - Il faut certes un parrain, mais tout est dans les modalités du parrainage. L'idéal, en termes de qualité et de prestige, est-ce une université de 25.000 étudiants ? Moi, je dis que non.

M. René MONORY - Quelques chiffres : en cinq siècles, on est arrivé à 350.000 étudiants ; en 25 ans, à 2.100.000 ; en 10 ans, on arrivera à 3 millions. Qu'en fera-t-on ? Il a fallu deux siècles aux pays développés pour atteindre le niveau de technologie qu'ils connaissent ; il a fallu 25 ans aux pays d'Asie du Sud-Est -qui n'ont cependant pas encore la densité d'intelligence dont nous disposons-. Et nous aurons besoin d'ici dix ans de cinq fois plus de formation qu'aujourd'hui. Qui va la dispenser ? Nous n'aurons pas le temps de former les formateurs indispensables : c'est pourquoi, nous devons adjoindre la technologie aux formateurs dont nous disposons. Et puis, il y a les pays de l'Est, qui ont un besoin de formation immense et qui ne peuvent l'assurer seuls.

Ce n'est pas en nous protégeant que nous y arriverons, c'est en ouvrant nos portes et nos esprits à ce qui vient de l'extérieur. Et là, nous serons imbattables ! (*Applaudissements*)

Intervention dans la salle - Le développement des nouvelles technologies de communication passe par la baisse de leurs prix. Peut-on concevoir des tarifs de type nouveau, en fonction de la consommation par exemple, ou différents la nuit ?

M. Marcel ROULET - La modulation horaire existe déjà et les modifications qui viennent d'intervenir vont faire baisser les montants moyens des factures. Je vous rappelle, en outre, que l'usager de France Télécom contribue au budget général, dans des conditions dérogatoires au droit commun... Certes, aujourd'hui, nos tarifs pénalisent encore la distance, mais nous allons progressivement remédier à cette situation.

Il faut toujours poser la question de l'usage des nouvelles technologies. Techniquement, on peut aller très vite, mais les problèmes relationnels, culturels, ne sont pas réglés pour autant. Nous, nous ferons en sorte que la technique ne soit jamais un frein.

Intervention dans la salle - L'exemple du Land allemand de Bade-Wurtemberg, avec ses 35 sites de formation professionnalisée à Bac + 4 est parlant. Je suis un peu étonné des choix retenus par le rapport du Sénat.

Intervention dans la salle - Je suis une victime des inégalités sociales et géographiques : fils de paysan, originaire de la Vienne, j'ai dû aller à Paris pour faire mes études. La situation n'a d'ailleurs pas tellement changé. Les universités n'ont qu'une envie : avoir des formations doctorales performantes, des laboratoires de l'INSERM ou du CNRS. Personne n'arrête cette course folle. Il y a des structures à modifier, mais aussi des états d'esprit.

Intervention dans la salle - Il n'y a pas que l'enseignement supérieur et les nouvelles technologies. En 2015, il s'agira de maîtriser la connaissance : nous demandons que l'investissement serve en priorité à la couverture du territoire, à l'accès pour tous à la formation. Il y a encore des endroits, aujourd'hui, où la population est exclue des structures d'accès au savoir. C'est cela aussi, une meilleure répartition de l'intelligence. Et je me demande quelle part le ministère de l'éducation nationale a prise à ce débat. On parle beaucoup d'aménagement du territoire, de nouvelles citoyenneté : où en sont les programmes d'instruction civique, où en est l'apprentissage de la chose publique ? Oui, je veux aussi que l'on parle des enfants de dix ans !

M. François FILLON, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche - Nous ne devons pas renier notre Histoire. C'est à elle que nous devons la concentration universitaire en Ile-de-France. Au risque de choquer, je dirais que c'est un atout pour la France, au plan international. Car l'objectif de la recherche, ce n'est pas l'aménagement du territoire, c'est l'amélioration de la connaissance. Mieux répartir ? Bien sûr, mais avec prudence. Ne détruisons pas ce que nous avons mis des siècles à construire.

Cela précisé, il est certain qu'il faut déconcentrer les activités de recherche et d'enseignement supérieur. Le pôle parisien a dépassé la dimension raisonnable. Le Gouvernement a pour objectif de ramener à 20 % la proportion d'étudiants en Ile-de-France en 2010 ; c'est un pari sur la qualité et l'attrait des établissements de province. Entre 1994 et 1998, 80 % de l'investissement sera affecté à la province et le budget pour 1994 a procédé, pour la première fois, à un redéploiement de postes. En matière de recherche, l'objectif est que

55 % de la recherche publique soit effectuée en province en 1997, ce qui va imposer à tous les organismes concernés une rude discipline : deux emplois créés de chercheur sur trois devront l'être en province.

Je partage nombre des conclusions du rapport du Sénat, notamment le jugement sur l'absence de politique cohérente. Alors que le schéma « Université 2000 » visait à répondre à un besoin quantitatif, on a vu se multiplier IUT et antennes universitaires dont la création ne correspondait pas à des nécessités objectives. Quand les moyens sont comptés, quand on doit faire face à un afflux d'étudiants, il est dommage de voir certains moyens ainsi bloqués.

Mais « Université 2000 », c'est déjà le passé ! Les opérations que nous lancerons dans le cadre des prochains contrats de plan répondront à des critères objectifs : engagement de la communauté universitaire et des acteurs économiques locaux, existence d'un vivier d'étudiants suffisant.

Là aussi, il faudra assurer notre Histoire. Nous avons 20 universités en 1960, nous en avons 80 sur 145 sites. Il faudra plutôt procéder à une rationalisation du dispositif qu'à une démultiplication, d'autant que les références étrangères ne sont pas toujours pertinentes. Les bassins démographiques de Cornell ou Pinceton sont importants et aux USA cohabitent deux réseaux, l'un privé, l'autre public. Dans ce pays comme en Allemagne, par exemple, le système est totalement décentralisé -ce à quoi l'Histoire française n'a pas conduit-. En outre, la régulation par le marché y joue un grand rôle, alors qu'en France les diplômes sont nationaux et nous avons à défendre l'égalité des chances. Enfin, une réorientation profonde nous est imposée par l'afflux massif des étudiants. La loi de 1984 devra être assouplie. Nous devons ouvrir de nouvelles filières, souvent courtes, professionnalisées, appuyées sur le tissu économique local. Notre société n'a pas seulement besoin de sociologues ou de médecins.

Je veux maintenant tracer quelques perspectives. Nous devons d'abord conserver aux universités traditionnelles leur rôle spécifique, car l'interdisciplinarité répond à des enjeux internationaux comme à l'universalité de la pensée et le lien « enseignement supérieur/recherche » devra être maintenu. Nous devons ensuite expérimenter des formules nouvelles : réorganiser les premiers cycles de telle sorte qu'ils soient au plus près des besoins de la population ; développer des centres polytechniques régionaux, avec des filières technologiques s'appuyant sur les compétences et les entreprises locales ; être attentif aux technologies nouvelles. Un jour viendra, pas si lointain, où n'importe quel étudiant, avec un matériel simple, pourra accéder aux cours des meilleurs professeurs du monde.

Au total, le cadre actuel est trop rigide. Il faut laisser plus de place à l'initiative locale, mais aussi procéder à une évaluation

nationale. Le ministère dispose d'outils pour ce faire. Il faudra, en outre, tirer les leçons de l'expérience des universités nouvelles.

Un mot sur la recherche. Les délocalisations en cours sont un succès. Les seuls échecs sont dus à un manque de concertation, à une inadéquation entre l'activité transférée et le lieu d'accueil. Délocaliser l'Institut polaire à Brest est une bonne idée ; y délocaliser le siège administratif de l'IFREMER est une erreur, ce siège doit demeurer à proximité d'une ville de dimension internationale -et il n'y a pas que Paris dans ce cas-. Nous poursuivrons nos efforts pour mieux répartir le dispositif de recherche sur le territoire, en particulier en encourageant la délocalisation de la recherche privée. L'expérience des technopoles est, à cet égard, intéressante. On peut penser à des incitations financières ou fiscales, réfléchir aussi à la façon de renforcer les liens entre la recherche et les PME. Dans ce domaine, nous sommes très en retard sur nos concurrents. La consultation nationale sur la recherche est engagée.

Ce débat sur la répartition de l'intelligence est essentiel. Je souhaite que le Sénat ait à coeur de porter le débat au sein même de la communauté universitaire et nous aide à trouver les solutions les meilleures. Il y a une véritable révolution culturelle à accomplir. (Applaudissements).

ANNEXE

AU COMPTE RENDU L'ATELIER N° 4

**Réponse de M. Pierre LAFFITTE,
Président de l'atelier, à M. Robert TRIMBACH,
président du district du plateau de Saclay**

SÉNAT

PIERRE LAFFITTE

*Sénateur
des Alpes-Maritimes*

Republique Française

Paris, le 8 février 1994

Monsieur Robert TRIMBACH
Président
du District du Plateau de Saclay
9, rue Fernand Léger
91196 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

Monsieur le Président,

Votre contribution concernant le projet de Technopole SACLAY, et l'ensemble du dossier concernant le projet du district, ont retenu mon attention.

Votre contribution (Réf. : RT EMA du 2.2.994) me paraît intéressante sur deux points :

- 1 - renforcer la mise en réseau avec les sites de province
- 2 - renforcer l'interactivité et la convivialité sur le plateau

Par contre la présentation du "projet de pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay" me paraît contraire à la politique de déconcentration de la Région Parisienne en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

On y cherche vainement trace de la volonté constante des Ministres successifs de diminuer l'hyperconcentration de centres de recherche publics et privés dans le secteur Paris-Sud.

On n'y évoque pas les nécessaires relocalisations hors Région Parisienne d'équipes du CEA, de l'INRA, du CNET et du CNRS déjà mises pour partie en application, ni la limitation des moyens en Région Parisienne des organismes universitaires ou dépendant du Ministère de la Défense.

Le gigantisme n'engendre pas une productivité scientifique accrue. A mon sens il existe une taille critique inférieure, mais aussi supérieure.

Des études spécifiques sur certains départements ou sociétés et des statistiques démontrent que le gigantisme, joint au manque d'urbanisme convivial, que je déploie comme vous, conduit à une perte d'efficacité relative, malgré la qualité des hommes qui sont concentrés et les moyens financiers.

Malgré cette qualité, la **production scientifique et économique** (qu'il s'agisse de publications de haut niveau, brevets, créations d'entreprises innovantes, distinctions scientifiques internationales), rattachée au chercheur/an, est inférieure à celle des pôles d'excellence en province.

oOo

Croyez bien que mon hostilité se changerait en support actif s'il s'agissait de se limiter à la mise en place d'un dispositif permettant une convivialité réelle, par exemple une maison des sociétés savantes, un palais des congrès, des chambres de passage pour chercheurs, des systèmes de transmission type RERIF et RENATER, plus performants, avec réseaux fortement maillés, dès lors que ceci serait accompagné de la nécessaire délocalisation à due concurrence d'équipes de recherche, d'équipes de troisième cycle et de centres de recherche industriels.

De ceci le "projet" officiel ne parle pas, car il semble essentiellement financé sur des développements d'installations nouvelles. Toutes les technopoles françaises s'étaient déjà émues de l'existence du projet du pôle technologique de Billancourt (Ile Seguin). De nouveaux projets franciliens ne sauraient leur paraître inoffensifs.

Je rejoins donc totalement l'opinion du Président Jean François-Poncet qui estime nécessaire une réflexion préalable en vue d'aboutir, non à une croissance quantitative mais à une amélioration de la qualité à tous points de vue, de la vie en Ile de France.

L'accroissement de la mise en réseau avec les sites de province, un renforcement de l'interactivité et de la convivialité sur le plateau, iraient dans le bon sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre LAFFITTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Laffitte', with a large, sweeping flourish extending from the bottom right.

DISTRICT DU **PLATEAU** DE SACLAY

RT/MHB/CM

Le 25 FEV. 1994

Monsieur Pierre LAFFITTE
Sénateur des Alpes-Maritimes
SENAT
Palais du Luxembourg
15, avenue Vaugirard
75006 PARIS

Monsieur le sénateur,

Je vous remercie très vivement de m'avoir fait connaître aussi rapidement votre avis sur le projet d'aménagement du plateau de Saclay, en tenant compte de la contribution que j'ai apportée sur ce sujet au passionnant débat de Poitiers sur l'aménagement du territoire.

J'ai pris bonne note de vos observations qui m'incitent à penser que vous n'êtes pas encore totalement informé de la réalité de notre projet. Je puis, en particulier, vous assurer que notre programme d'aménagement n'est pas du tout lié à la venue de nouveaux établissements sur le plateau. Comme vous le savez en effet, le "pôle scientifique et technologique" du plateau de Saclay n'est pas à créer ; il existe déjà avec les établissements que vous connaissez : l'université Paris-Sud, le C.E.N. de Saclay, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole Supérieure d'Electricité, H.E.C., etc... Ces centres de recherches scientifiques et ces établissements d'enseignement supérieur, qui ont été implantés là sans aucune cohérence et sans aucun souci d'aménagement, recèlent, du fait de leur proximité, des sources de synergies que leur "isolement de fait" n'a pas permis de développer suffisamment. Notre objectif est précisément de créer des conditions nécessaires pour valoriser ces atouts exceptionnellement rassemblés sur le site, pour le plus grand bien de notre pays, qu'il s'agisse de l'Ile-de-France ou des autres provinces françaises. Ne pas mettre en valeur ces potentialités serait une perte pour tous, sans bénéfice pour quiconque.

Il y a cinq ans environ, quand il nous a fait part de ses volontés sous forme de "porter à connaissance", l'Etat avait effectivement des projets de développements universitaires et d'installations de nouveaux établissements. A cette époque, nous les avions pris en compte. Aujourd'hui, la politique de l'Etat a évolué, notamment dans le souci légitime d'un meilleur aménagement du territoire. Nous sommes prêts à prendre en considération ses nouvelles orientations, étant entendu que rien dans tout ceci ne remet en cause les principes rappelés ci-dessus pour l'aménagement du plateau de Saclay, principes qui visent essentiellement la qualité, ce qui exclu naturellement toute démesure, mais exige de renouveler toujours les équipements, les équipes et les thèmes de recherche.

Lors de notre conversation à Poitiers, je vous ai exprimé le désir d'être reçu par vous pour mieux vous expliquer la vraie nature de notre projet. Je renouvelle cette demande. Je suis en effet convaincu que ce projet s'inscrit bien dans une politique d'aménagement du territoire que j'ai toujours considéré comme essentielle depuis près de quarante ans de vie d'élu local, et dont j'ai regretté l'oubli quasi-total pendant près de vingt ans.

J'ai aussi noté que sur certains points, notre contribution vous paraissait suffisamment intéressante pour que vous évoquiez l'éventualité de lui apporter un support actif dans des conditions dont je souhaiterais m'entretenir avec vous.

Je vous prie d'agréer, monsieur le sénateur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président,



R. TRIMBACH

ATELIER N° 5

<p>QUELLES COMPÉTENCES ET QUELLE PÉRÉQUATION FINANCIÈRE ?</p>
--

v¹

Président

M. Roland du LUART, sénateur de la Sarthe,
rapporteur de la Mission

Introduceur du débat

M. Yves MADIOT, professeur de droit public

Personnalités invitées à la tribune :

- **Mme Martine BURON**, député européen, maire de
Châteaubriant

- **M. Jean-Pierre FOURCADE**, sénateur des Hauts-de-
Seine, président du Comité des finances locales

- **M. Paul GIROD**, sénateur, président du Conseil général
de l'Aisne, président délégué de l'Association des présidents de
conseils généraux

- **M. Eneko LANDA'BURU**, directeur général des
politiques régionales à la CEE

- **M. François PAOUR**, président de la Fédération
nationale des maires ruraux

- **M. Christian PONCELET**, sénateur, président du
Conseil général des Vosges

- **M. Pierre RICHARD**, président du Crédit local de
France.

I. EXPOSÉS DES PERSONNALITÉS INVITÉES À LA TRIBUNE

M. Roland du LUART, Président - Je souhaite la bienvenue aux intervenants qui sont à mes côtés à cette tribune et je salue le public, nombreux, en l'informant qu'il aura la parole le plus longtemps possible. Cependant, la réunion devra impérativement s'achever à 17 h 15.

La question des compétences et de la péréquation financière a une importance cruciale dans la perspective du renouveau de l'aménagement du territoire ou de la reconquête du territoire. Les échanges qui auront lieu cet après-midi ne pourront que faire avancer la réflexion.

Les différents intervenants présents à la tribune vont aborder quelques-unes des grandes questions soumises à discussion :

1. Pour la reconquête du territoire, faut-il renforcer le rôle de l'Etat ? Faut-il un bouleversement des compétences des diverses collectivités ou plutôt leur clarification ? Faut-il développer des formules contractuelles et les procédures de concertation ? Faut-il mettre un terme aux financements croisés ?

2. Quelle cohérence peut-on assurer entre les actions des instances européennes, celles de l'Etat et celles des collectivités territoriales ?

3. Pour la péréquation financière, peut-on s'inspirer de l'exemple allemand, à savoir que les ressources des Länder ne peuvent être inférieures à 95 % de la moyenne nationale ?

4. Quelle péréquation faut-il pour les ressources fiscales, notamment la taxe professionnelle ?

Sur toutes ces questions, le plus large dialogue possible est nécessaire.

M. Yves MADIOT, professeur de droit public - Il ne faut pas être surpris du titre donné à cet atelier : compétences et péréquation sont deux éléments étroitement liés et c'est parce qu'on a trop oublié le deuxième que la décentralisation, depuis 1982, est bancale et a accentué les inégalités entre territoires.

En ce qui concerne les compétences, la Mission sénatoriale a conclu en faveur d'une répartition nouvelle entre les diverses collectivités, sans pourtant confier des compétences exclusives à une catégorie déterminée de collectivités, ce qui est la voie de la sagesse. Elle propose, dans les grands secteurs, une collectivité «chef de file», pour reprendre l'expression de M. Jean-Pierre Raffarin : par exemple, pour l'aménagement rural, le département, et pour l'élaboration de schémas d'aménagement, la région. L'exercice des compétences sera facilité par la généralisation de trois techniques : la concertation, la contractualisation -qui est à développer- et la co-décision entre exécutifs.

D'autres choix sont possibles. Faut-il poser en préalable que doit être résolu le problème de l'intercommunalité, évidemment lié à l'aménagement du territoire, ainsi que le notait déjà en 1970 la commission nationale de l'aménagement du territoire dans son rapport sur le VIème Plan ?

Faut-il supprimer un des échelons d'administration, dont beaucoup estiment qu'ils sont trop nombreux et, si oui, lequel ?

Comment s'effectuera le partage des compétences entre collectivités nationales et instances européennes, dont le rôle pour l'aménagement du territoire n'a fait que croître depuis la création, en 1975, du FEDER ?

La règle édictée par les lois de décembre 1982 interdisant toute tutelle d'une collectivité sur une autre doit-elle être maintenue ? Chaque collectivité dispose d'une clause générale de compétence : cela ne fait-il pas obstacle à une politique cohérente d'aménagement du territoire ?

Une clarification des compétences est, de toute manière, un impératif. La répartition de 1982 par «blocs» s'est révélée défectueuse, voire inapplicable, dans la réalité quotidienne. Cette clarification ne fera d'ailleurs que renforcer la décentralisation. N'oublions pas que la France est entourée soit d'Etats fédéraux, comme la Belgique, l'Allemagne ou la Suisse, soit d'Etats peu centralisés, comme l'Italie ou l'Espagne.

En ce qui concerne la péréquation, se pose d'abord la question de son importance. Le rapport de la Mission sénatoriale propose un système énergique, inspiré de l'Allemagne, à mettre en oeuvre en une décennie à peu près. A ce sujet, il est évident que les esprits ont évolué. A preuve : une note récente de M. Jean-Marie Girault, président du groupe des sénateurs-maires de grandes villes, plaide pour une péréquation massive, faute de laquelle il prévoit que la future loi cadre sera «un échec retentissant». Reste qu'un

mécanisme d'écrêtement et de compensation systématique, du genre 95-105, voire 90-110, risque de remettre en cause les dotations d'Etat et de causer de graves difficultés financières, notamment aux grandes villes. Un tel électrochoc ne risque-t-il pas de casser la croissance dans les zones où existent des chances de reprise ? Quel doit être le degré de sélectivité d'une telle péréquation ? Doit-elle être conçue très largement, ce qui risque de conduire au saupoudrage ? Ou bien concentrée sur les collectivités qui en ont le plus besoin ? Ou encore sur celles qui ont des compétences majeures en matière d'aménagement du territoire ?

Mme Martine BURON, Député européen, maire de Châteaubriant - C'est surtout comme ancienne présidente du groupe de travail du XIème Plan «décentralisation, bilan et perspectives» - qui a réuni élus locaux, membres de l'administration d'Etat et de l'administration territoriale, partenaires sociaux et universitaires de mars 1992 à janvier 1993- que j'interviendrai dans ce débat. Forte de cette expérience, j'estime que le rapport sénatorial pêche par un excès de timidité, qu'il s'agisse de la simplification de la carte administrative, de la clarification des compétences ou des financements croisés, et mes craintes ont été renforcées par mes diverses rencontres avec le Président Jean François-Poncet. Il est vrai que notre groupe de travail s'était heurté à la même exigence, imposée par le Commissariat au Plan : la faisabilité politique de nos propositions sur la durée d'un Plan, c'est-à-dire cinq ans.

Ce groupe de travail avait constaté que la politique de décentralisation, donc d'aménagement du territoire, devait répondre à trois critères : lisibilité, stabilité et égalité, qui sont les conditions de l'efficacité de l'action publique et de la démocratie, donc de l'adhésion des citoyens. Cela peut se résumer en deux questions : qui fait quoi ? Qui paye quoi ? Il en résulte qu'il faut accélérer et clarifier les instruments de l'intercommunalité, qu'il faut que les collectivités locales aient la certitude que les règles du jeu, notamment financières, ne changent pas en cours de route et qu'elles aient le sentiment que l'égalité des chances n'est pas un voeu pieu, faute de quoi c'est la cohésion économique et sociale elle-même qui est en péril. Cela appelle une péréquation forte.

En ce qui concerne les niveaux d'administration, il ne faut pas se faire d'illusion : il n'y aura pas de «grand soir» de la carte administrative française, marqué par des regroupements autoritaires ; néanmoins, le morcellement communal rend indispensable des schémas communs de développement.

Délimiter des blocs de compétences attribuées exclusivement à telle ou telle collectivité serait une illusion. Quant à la tutelle d'une collectivité sur une autre, si'elle est et demeurera

interdite, elle est souvent remplacée dans la réalité par une dépendance financière.

Ce qu'il faut donc, c'est gérer intelligemment la complexité en dégageant des «chefs de file» et en contractualisant le plus possible les actions. Reste la question de savoir comment désigner ces chefs de file.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'idée a été avancée de schémas régionaux complétés par des schémas départementaux établis par contractualisation, mais est-ce possible dans tous les domaines ? Ou bien ne convient-il pas de décider au coup par coup, par concertation ?

La place des villes, qu'il s'agisse des grandes agglomérations ou des petites villes centres en milieu rural, reste à clarifier.

Enfin, on peut se demander s'il n'y a pas contradiction entre la volonté de contractualiser au maximum, ce qui implique des financements croisés, et une péréquation de grande ampleur susceptible de répondre à tous les besoins des communes.

Restera un dernier point : la participation des partenaires sociaux.

M. Christian PONCELET, Sénateur des Vosges, président du Conseil général des Vosges - Je désire me livrer, à propos de la péréquation financière, à un «remue-méninges» sans tabous. A quelles conditions préalables doit-elle obéir ? Il faut d'abord, d'urgence, mettre à plat toutes les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il faut assurer à ces dernières la plus grande lisibilité et la plus grande stabilité dans l'évolution de leurs ressources. A cet égard, la commission Delafosse étudie les concours de l'Etat aux collectivités locales, mais il ne faut pas négliger non plus les concours financiers des collectivités locales à l'Etat, sous forme de fonds de concours quelquefois imposés, et qui se traduisent par des participations des régions, des départements, voire de villes, aux TGV, aux liaisons autoroutières, aux universités, etc...

Il est indispensable de fixer dès maintenant des règles du jeu immuables sur une durée pluriannuelle, par exemple celle d'un Plan : c'est la condition nécessaire pour pacifier les relations entre Etat et collectivités territoriales. Il n'est pas tolérable qu'au détour de la discussion budgétaire, les ressources de ces dernières soient brutalement amputées, ce qui met en difficulté leurs plans de financement et les oblige à une hausse insupportable de la fiscalité locale. Si les impôts locaux augmentent tandis que les impôts d'Etat diminuent, il ne faut pas chercher la raison ailleurs. Or, un projet de

loi en préparation mettrait, semble-t-il, à la charge des collectivités le financement des dépenses relatives aux personnes dépendantes... Il n'est plus possible que les finances locales servent de variable d'ajustement conjoncturel aux finances de l'Etat : en trois ans, les collectivités ont été ponctionnées de dix milliards et, en 1994, sans la vigilance du Sénat, elles l'auraient été de quatre milliards de plus.

Les collectivités territoriales ont besoin de ressources stables. Il faut donc que soient conclus entre elles et l'Etat des contrats pluriannuels.

En ce qui concerne le mécanisme de la péréquation, il doit obéir à quelques principes simples : ne pas constituer une prime à la mauvaise gestion, être transparent et lisible par les élus concernés. Les critères de répartition doivent se fonder sur des données objectives physiques et financières ; c'est ainsi qu'il faut ne faire qu'un usage modéré de la notion d'effort fiscal, car celui-ci peut être la conséquence d'une mauvaise gestion. C'est son opacité et sa complication extrême qui ont provoqué la mort de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ancienne version. La future DGF devra, j'y insiste, être transparente et lisible, et les élus locaux devront pouvoir calculer eux-mêmes leur attribution.

Elle devra avoir deux objectifs : assurer aux communes un minimum garanti de ressources et opérer une péréquation efficace. Toute incitation à l'intercommunalité doit donc être sortie de la DGF, pour être fusionnée avec la dotation rurale par exemple. Ainsi, la dotation de fonctionnement sera mise à l'abri de la montée en puissance de l'intercommunalité : il serait inconcevable que les progrès de l'intercommunalité, qui sont nécessaires, se fassent au détriment des communes elles-mêmes.

Enfin, l'intercommunalité doit se concentrer sur l'aide au financement de projets décidés dans le cadre de contrats d'objectifs.

M. le PRÉSIDENT - Il est en effet indispensable de mettre à plat la totalité des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, et c'est d'ailleurs ce qu'a annoncé ce matin-même M. Pasqua.

M. Jean-Pierre FOURCADE, Sénateur des Hauts-de-Seine, président du Comité des finances locales - J'adhère entièrement aux propos de M. Christian Poncelet.

Un rééquilibrage à l'allemande ? Il pourrait peut-être être envisagé, mais à deux conditions que le rapport sénatorial ne mentionne pas : qu'il se fasse sur la base de valeurs locatives homogènes et révisées et non pas des valeurs actuelles dont chacun reconnaît le caractère obsolète ; qu'il implique la mise en oeuvre d'un

ou plusieurs grands impôts à assiette large -les Länder disposent d'une partie de l'impôt sur le revenu- au lieu que les régions et les départements n'ont que des impôts conjoncturels, sur l'automobile ou sur l'immobilier, qui varient en fonction de la conjoncture. A défaut de ces deux conditions, un tel rééquilibrage ne serait pas acceptable.

En ce qui concerne les six niveaux de responsabilité administrative existants, dénoncés par beaucoup, il faut être réaliste : la suppression d'un seul de ces échelons sera toujours considérée comme insupportable par ceux qu'elle concernerait : ce n'est donc pas envisageable. En revanche, deux réformes sont possibles. D'abord, mieux définir les compétences afin d'éviter leur entrecroisement : par exemple, aux régions les transports, aux départements les problèmes sociaux, etc .. Ensuite, mettre de l'ordre dans les financements croisés ; on pourrait, comme en Espagne ou en Italie, poser en règle que ces financements se font deux à deux, par exemple Etat-région, département-commune, etc... Cela permettrait des actions contractuelles et concertées.

La péréquation ? Elle existe déjà ! La région Ile-de-France contribue pour 237 millions au Fonds de correction des déséquilibres régionaux, pour 800 millions au Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et sa participation à la Dotation de solidarité urbaine est deux fois plus élevée qu'en province. Il faut donc en tenir compte. Gérer intelligemment la complexité, comme cela a été demandé tout à l'heure, exige de partir des réalités et non pas de la fiction. La péréquation existe, je le répète, et nous ignorons tout, en Ile-de-France, de ce que la région Auvergne ou la région Nord-Pas-de-Calais fait des sommes qu'elles reçoivent de nous ...

En ce qui concerne la DGF, je retiendrai deux idées du rapport sénatorial : qu'elle doit être lisible et explicable à tous, à commencer par les contribuables, et que sa réforme doit s'étaler sur plusieurs années.

Pour ce qui est de la taxe professionnelle, un des principaux éléments d'inégalité réside dans la différence des assiettes, mais c'est inévitable dans une économie de liberté : on ne peut imposer à une entreprise de s'installer ici plutôt que là. Mais la question des taux est également importante : il peut exister entre eux des distorsions insupportables et d'ailleurs néfastes dans une économie ouverte à la concurrence extérieure.

Il faut donc choisir entre deux formules possibles : ou une augmentation forte de la péréquation à partir de bases qui ne pénalisent pas la production économique ; ou bien une spécialisation de la fiscalité par niveaux : la taxe professionnelle allant aux régions et aux départements, la taxe d'habitation et la taxe foncière aux communes. Ainsi, lorsque la péréquation de la DGF est opérée entre

départements. Elle porte sur une masse de 16 milliards, ce qui est considérable, et le mécanisme fonctionne parfaitement au profit des 25 départements les plus pauvres. La même chose peut se faire pour la taxe professionnelle alors qu'il serait impossible de la diviser entre les 36.000 communes de France. Reste que, lorsqu'avec M. Poncelet, j'ai proposé d'affecter la taxe professionnelle d'un taux départemental, nous nous sommes heurtés à l'opposition systématique des deux rapporteurs généraux des deux assemblées -et l'un deux s'appelait M. Monory.

M. Paul GIROD, Sénateur de l'Aisne, président du Conseil général de l'Aisne, président délégué de l'Association des présidents de Conseils généraux - La loi de 1983 sur les compétences, dont j'ai été le rapporteur au Sénat, avait cherché, dans la perspective des lois de 1982, à définir le niveau le plus pertinent de compétences, par exemple en matière d'éducation en attribuant les collèges aux départements et les lycées aux régions, ce qui permettait la péréquation. Cette idée de niveau pertinent de compétences n'a pas perdu son actualité.

L'idée de blocs de compétences est une autre affaire. Prenons l'exemple de l'attribution des affaires sociales aux départements et des affaires sanitaires à l'Etat : il en est résulté des relations de plus en plus conflictuelles car les ressources locales doivent financer dans des proportions croissantes des dépenses qui relèvent à l'évidence de la solidarité nationale. Autre exemple : le RMI, qui est cogéré par l'Etat et les départements sur fonds départementaux, et cela dans l'irresponsabilité la plus totale.

La nécessité d'une clarification des compétences en matière de fonctionnement est donc absolue. Faut-il en faire autant pour l'investissement ? La réponse sera plus nuancée. La notion de bloc de compétences tout à fait exclusives est irréaliste. Prenons l'exemple des universités : la localisation d'une université, même si c'est l'Etat qui en décide, n'est pas sans incidence sur la ville, le département et même la région intéressés, qui peuvent estimer avoir leur mot à dire. La formule serait donc de définir ensemble, par concertation, pour chaque projet, un chef de file mais à condition que la désignation du chef de file ne se fasse pas par voie légale ou normative : il faut que ce soit celui qui en a eu l'idée. Mais il est nécessaire qu'il y ait un responsable et un seul.

En ce qui concerne la péréquation financière, l'Etat l'assure déjà, plus ou moins bien, entre régions. Il faut maintenant qu'elle s'exerce aussi au niveau local. Pour moi, l'imposition doit se rapprocher au maximum du niveau où se situe le service rendu de façon que le contribuable puisse faire le lien entre l'impôt qu'il paie et le service correspondant. Aussi, j'estime que le niveau adéquat pour la

taxe professionnelle n'est pas le niveau communal et je ne suis pas persuadé que le niveau départemental soit le bon pour la taxe d'habitation. Tout cela est à remettre en chantier ; et il faut aussi faire évoluer les bases, bloquées depuis trop longtemps.

M. François PAOUR, président de la Fédération nationale des maires ruraux - Il y a quatre questions que les maires ruraux se posent et auxquelles je veux faire écho. D'abord la compétence territoriale. Aux yeux de nos administrés, une seule chose importe : la facture globale des impôts locaux ne cesse d'augmenter et le bureau des maires est devenu le bureau des pleurs. Telle région bien connue ici vient d'augmenter sa part d'imposition de 60 % et si, pour les ménages, la surcharge est légère, pour les entreprises, elle équivaut à quelque 2.000 emplois. Est-ce que les conseils généraux -je vois un président ici- vont diminuer leurs parts d'imposition dans des proportions équivalentes ? La réponse est évidemment non.

Le même phénomène se retrouve en ce qui concerne l'intercommunalité. J'en suis un partisan convaincu et j'ai fait plus de cent réunions pour surmonter les réserves de mes collègues ruraux. N'empêche que la fiscalité des districts et des communautés de communes s'ajoute à la fiscalité communale sans que les contribuables y comprennent plus rien. Comment faire pour contenir cette explosion de la fiscalité ? N'oublions pas que les contribuables sont aussi les électeurs. Il faut mettre des butoirs qui correspondent à leurs facultés contributives réelles.

Qu'il s'agisse de l'intercommunalité ou de la participation des communes aux dépenses départementales, tout se fait sous forme de «contingents» : comment veut-on que les contribuables s'y retrouvent ? Mieux vaudrait que les instances intéressées lèvent directement leurs impôts.

En ce qui concerne les financements croisés, je n'y reviens pas. M. Monory et M. Raffarin en ont suffisamment parlé ce matin.

En matière de décentralisation, on a beaucoup dit que l'Etat a transféré aux collectivités territoriales les compétences sans les assortir des ressources correspondantes. Mais l'Etat, qui est-ce ? L'administration ? Le Gouvernement ? Le Parlement ? Ces compétences, qui les a décidées, qui les a acceptées ? Lorsque l'Etat a transféré aux régions des lycées dont on a ensuite dénoncé le mauvais état, qui, auparavant, votait les budgets de l'Education nationale ? Et si, demain, les régions devaient hériter des universités, soyez bien sûrs que les mêmes observations pourront être faites.

Une dernière question tient particulièrement à coeur aux maires ruraux. Depuis 1985, la Fédération nationale ne cesse de réclamer la suppression des strates de DGF et la disparition du

coefficient 2,5 (*nombreux applaudissements*). Pourquoi le Parlement n'a-t-il pas supprimé ce coefficient, en vertu duquel un citoyen égale 2,5 ruraux, avant de geler l'enveloppe de la DGF? Maintenant, le voici gelé lui-aussi ! Nous réclamons le rétablissement de l'équité au profit du monde rural. Après la démocratie politique instituée en 1789, la démocratie économique et sociale établie en 1946, il est temps d'inventer pour l'an 2000 la démocratie territoriale. (*Applaudissements*).

M. Pierre RICHARD, président du Crédit local de France - Il faut partir d'un constat de fait qui oblige à réduire la part du rêve : en ces années, d'abord de récession, puis de croissance molle, le niveau des prélèvements obligatoires a atteint son maximum. Il est exclu de peser sur la consommation non plus que sur la production, c'est-à-dire les entreprises. Augmenter les impôts est donc impossible.

La toute première priorité de l'aménagement du territoire, c'est de viser l'efficacité. Les administrés attendent que les sommes que la fiscalité prélève sur eux soient utilisées efficacement et sans gaspillage. Là-dessus, j'ai quelques idées claires, qui ont aussi des idées fixes, puisque je les propose depuis quelque vingt ans.

En ce qui concerne les compétences, il faut s'orienter vers une spécialisation. Pour éviter les doublons, il faut aller, comme le propose le rapport sénatorial, vers la désignation d'un chef de file à qui revienne l'initiative. Il serait souhaitable que l'on retrouve cette notion dans la loi cadre. Et, en l'occurrence, investissement et fonctionnement ne peuvent être dissociés.

La notion de bloc de compétences, quant à elle, implique une spécialisation des ressources -qui devra s'opérer, progressivement, sur 10 ou 15 ans- afin que les contribuables comprennent à quoi servent leurs impôts. Chaque niveau ayant sa propre spécialisation, il n'est plus question de tutelle, mais plutôt de complémentarité, de solidarité.

Pour ce qui est des structures, la priorité doit aller à l'intercommunalité, au moyen de mécanismes fiscaux et financiers appropriés.

Quant à la péréquation, qu'on ne se fasse pas d'illusion : elle ne se fera pas au détriment de l'Etat. Pour être efficace, elle doit jouer sur les masses les plus importantes possibles : la dotation de compensation de la taxe professionnelle se monte à 25 milliards, tandis que le fonds de compensation n'équivaut qu'à 1,5 milliards. Quant à la DGF, soit environ 100 milliards, une partie au moins pourrait être déconcentrée au niveau régional, sous la responsabilité du Préfet de région, assisté par exemple d'un comité régional des

finances locales. Cela permettrait une meilleure adaptation aux problèmes spécifiques de chaque région.

M. Eneko LANDABURU, directeur général des politiques régionales à la CEE - L'Europe n'a pas à intervenir, du moins institutionnellement, dans l'aménagement du territoire. Les traités n'ont donné aucune compétence aux instances communautaires en ce qui concerne l'administration territoriale des Etats et la répartition des compétences à l'intérieur de chacun d'eux ; c'est d'ailleurs la stricte application du principe de subsidiarité.

Cela dit, de cet observatoire privilégié que constitue la Commission, on peut observer quelques grandes tendances. La première est une exigence croissante de transparence de la part des citoyens. Partout, au Bénélux, en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie ... se posent les mêmes questions : d'où vient l'argent ? Où va-t-il ? Qui l'utilise ? Qui est responsable ? L'Espagne, mon pays, est passé en quinze ans d'un Etat centralisé à un Etat quasi-fédéral ; les régions ont été dotées de compétences très importantes qu'elles exercent conjointement avec l'Etat, comme selon la formule préconisée par M. Fourcade, et cela fonctionne efficacement et donne satisfaction.

Cependant, les politiques communautaires ont des répercussions en matière d'aménagement du territoire, en particulier les politiques régionales ; je pense au zonage des aides et à l'intervention des fonds structurels. Dans les derniers contrats de plan Etat-régions, l'Etat français a versé 50 milliards d'écus et l'Europe 40. De 1994 à 1999, ce seront près de 100 milliards de francs que recevra la France. Mais tout cela se décide en partenariat, qu'il s'agisse de la délimitation des zones rurales ou des zones industrielles en déclin.

D'autres politiques vont être engagées par application du Traité de Maastricht : la politique dite des réseaux transeuropéens (infrastructures, transports) qui aura des conséquences évidentes sur l'aménagement du territoire ; de même, la politique de l'environnement, ou encore celle de la concurrence.

Le temps est venu pour qu'au niveau européen, on engage une analyse plus poussée de l'impact des politiques communautaires sur les territoires nationaux, et cette analyse ne peut pas se faire au niveau de la Commission, mais au niveau des ministres, puisque ce sont eux qui décident. A cet égard, il faut signaler que, depuis 1988, à l'initiative de Jacques Cherèque, alors ministre chargé de l'aménagement du territoire, ont lieu annuellement des réunions informelles des ministres intéressés qui ont permis de faire avancer les choses dans beaucoup de domaines, et l'on constate une meilleure intégration de la dimension communautaire dans les politiques

nationales d'aménagement du territoire. La Commission, quant à elle, est toute disposée à fournir toutes les informations utiles aux preneurs de décisions.

II. DÉBAT

M. le PRÉSIDENT - Je donne maintenant la parole à la salle.

M. Pierre de La MARTINIÈRE, conseiller régional de Poitou-Charentes - En 1971 déjà, j'avais adressé au cabinet du ministre des finances une note réclamant la départementalisation de la taxe professionnelle : j'avais alors -moi, un maire rural !- été traité de technocrate.

La comparaison avec les Länder est tout à fait fautive car, d'une part, la totalité des taux sont votés par le Bundestag et, d'autre part, l'Etat central leur a attribué des impositions et des tâches de caractère national. Se référer à l'exemple allemand est donc, soit ignorance, soit imposture.

M. Christian PONCELET - Tout à fait d'accord !

M. Pierre de La MARTINIÈRE - La spécialisation des impositions est indispensable car aucun électeur ne comprend plus rien au système actuel. J'adhère entièrement aux propos de M. Paul Girod : il faut une adéquation entre le niveau de prélèvement et le niveau de décision.

En ce qui concerne les financements croisés, la vérité est que personne ne veut se dessaisir de son pouvoir de décision ou de leadership, car cela met en cause des rapports de force politiques. Prenez l'exemple de M. Monory : il est le patron au-dessus, il est le patron au-dessous, et le reste, il s'en désintéresse. (*Rires*).

Il faudrait une loi de programmation comportant en particulier des pénalités applicables à l'administration : tout membre de l'administration publique qui surbordonnerait l'exercice de ses missions à des versements des collectivités locales serait passible de cinq ans de réclusion criminelle ! Voilà qui simplifierait beaucoup les choses... (*Nouveaux rires et applaudissements*).

M. le PRÉSIDENT - La référence aux Länder s'est voulue provocante, elle était destinée à susciter les réflexions ; toutes les suggestions seront prises en compte, car le système actuel n'est pas

viable. Mais le système allemand n'est évidemment pas transposable tel quel en France.

M. Jean-Pierre FOURCADE - La comparaison avec l'Allemagne n'est pas à écarter d'un revers de la main. Les régions françaises sont très différentes les unes des autres, notamment en ce qui concerne leurs capacités de développement : prenez l'exemple de l'Île-de-France d'un côté et du Limousin de l'autre. Cependant toute mesure rendant possible une évolution de l'ensemble des ressources affectées aux régions, corrigées par la voie de contrats de Plan ou d'une péréquation, irait dans le sens de l'aménagement du territoire.

M. Christian PONCELET - Je précise qu'en ce qui concerne les Länder, la péréquation ne joue qu'entre eux ; ensuite ils opèrent une redistribution aux communes, alors qu'en France cette redistribution est faite par l'Etat. La transposition du modèle allemand a fait l'objet de simulations dans la région Nord-Pas-de-Calais : celles-ci ont fait apparaître que ses communes seraient gravement pénalisées au bénéfice de celles de régions riches comme l'Alsace ou Rhône-Alpes. Attention aux effets pervers d'une péréquation sur péréquation !

M. FRELAUT, maire de Colombes, membre du Comité des finances locales - La péréquation de la taxe professionnelle peut-elle apporter une solution au problème majeur du pays : l'emploi ? Il n'y a pas de lien automatique entre l'importance de la taxe professionnelle et le taux de chômage : par exemple, à Gennevilliers, la taxe professionnelle représente 70 % des ressources fiscales et le taux de chômage atteint 25 %.

Que l'on attribue la taxe professionnelle au département ne me choque pas du point de vue économique, mais sur le plan de la démocratie, si. Au niveau départemental, la taxe professionnelle est un impôt indolore puisqu'elle est acquittée par les industriels ; ce n'est pas le cas pour l'impôt sur les ménages, qui suscite des doléances auprès des maires ruraux. C'est pourquoi on a lié les deux taux, mais ce lien est trop étroit.

La commission Delafosse, à laquelle je participe au titre de l'Association des maires de France, procède à une photographie de la réalité financière des collectivités territoriales mais sur la base de critères inadéquats : on voit apparaître les flux de l'Etat vers les collectivités mais non pas les flux des collectivités vers l'Etat. Ainsi, en cinq ans, le total des exonérations de taxe professionnelle a atteint quelque 20 milliards ; l'Etat a pris en charge 30 % de ce total et nous, collectivités, devons la moitié du reste, du fait de l'insuffisance de la compensation.

Il y a en outre des aberrations : si EDF-GDF acquittent leurs taxes professionnelles aux communes d'implantation, c'est à l'Etat que vont celles de la Poste et de France Telecom ! Il importe donc d'examiner de près ce que j'appellerai les contributions passives aussi bien que les contributions actives. Sans oublier que la DGF n'est pas une allocation d'Etat, c'est notre ancienne taxe locale. (*Nombreuses marques d'approbation*).

Bref, il faut s'en tenir à la règle d'or : le décideur paie.

M. le PRÉSIDENT - Rencontrez-vous quelques difficultés de la part de l'administration fiscale pour l'évaluation des flux dans l'autre sens ?

M. FRELAUT - Je suis tenu à la discrétion ; ce que je puis dire, c'est que nous dépendons pour nos évaluations des tableaux qui nous sont fournis par l'administration. Vous me comprenez ... (*Sourires*).

M. Jacques Sylvain KLEIN, ancien membre du groupe «Décentralisation» du XIème Plan - A propos de la taxe professionnelle, se posent deux problèmes différents. Le premier est celui de l'assiette. Celle qui a été retenue pénalise l'emploi et l'investissement, ce qui est devenu économiquement insupportable. Il existe une solution simple et connue : choisir pour assiette la valeur ajoutée, ce qui reviendrait à taxer la production et non pas l'outil de production (*marques d'approbation*). C'est la solution qu'avait retenue la loi du 10 janvier 1980, laquelle a donné lieu à des simulations extrêmement contestables.

Autre problème, celui des taux et de leur spécialisation. Celle-ci n'est pas du tout une nouveauté et il faut rappeler que la départementalisation de 1973 a été un échec ; pourquoi ? Parce que les deux-tiers de la taxe professionnelle vont aux communes et à leurs groupements et qu'ils ne voudront jamais s'en dessaisir.

La solution pourrait se trouver dans la perspective de la loi de 1984 sur les villes nouvelles et de celle de 1992 sur les communautés de villes. La spécialisation des impôts se ferait ainsi : aux communes l'impôt sur les ménages, aux groupements de communes la taxe professionnelle affectée d'un taux unique par groupement. Cela ferait une manne d'environ 900 milliards à répartir entre neuf villes nouvelles, 14 communautés de communes, un district et quatre communes de villes. Il en résulterait une péréquation parfaitement opérationnelle. Car la péréquation, pour fonctionner, ne peut être imposée : il faut que les élus y soient associés.

M. Christian PONCELET - Il est certain que la base actuelle de la taxe professionnelle, en frappant et la masse salariale et la valeur des investissements, n'est pas appropriée ; mais l'asseoir sur la valeur ajoutée est-elle la bonne formule ? C'est ce qu'avait proposé la commission « Aurillac-Voisin » que M. Fourcade et moi-même avons constituée lorsqu'à la patente a été substituée la taxe professionnelle. Cette commission a procédé alors à des simulations en grandeur nature, qui ont fait apparaître ce que je n'hésiterai pas à appeler des turpitudes. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas poursuivi dans cette voie.

Une autre idée consisterait à instituer un préciput sur la TVA de l'ordre de 90 milliards par exemple, mais la grande difficulté serait sa répartition : il ne faut surtout pas déconnecter l'économie de son environnement local.

M. Jean-Pierre FOURCADE - J'admire les certitudes de M. Klein, car les miennes ont disparu depuis longtemps. Une chose est sûre : un impôt qui a rapporté aux collectivités locales 115 milliards en 1993 est forcément anti-économique ; mais tout impôt est quelque part défavorable à l'économie. Quant à la valeur ajoutée, elle est constituée en grande partie, elle aussi, de salaires et d'investissements. C'est donc là une idée purement théorique.

En ce qui concerne les groupements, il est certain qu'ils permettraient une meilleure répartition en atténuant la disparité des taux. L'ennui, c'est qu'à partir d'un certain niveau de population communale, le mécanisme du groupement est très difficile à mettre en oeuvre : n'oublions pas que l'on compte 850 communes de plus de 10.000 habitants qui sont en difficulté !

Pour moi, attribuer la taxe professionnelle aux départements et aux régions, voilà la vraie péréquation. Tout le reste n'est que replâtrage. Et nous ne pouvons pas nous le permettre car, aujourd'hui, la taxe professionnelle apporte aux collectivités locales plus de la moitié de leurs ressources.

M. Paul GIROD - D'abord, la taxe professionnelle n'est pas si indolore qu'on a bien voulu le dire. Ensuite, puisqu'on parle des groupements de communes, je voudrais rappeler que les communautés de ville laissent de côté les communes rurales, et que les communautés de communes ne s'adressent qu'aux communes riches et laissent de côté les pauvres.

M. Pierre RICHARD - Ne touchons pas aux bases : toutes sont de nature économique et leur modification aurait des incidences sur l'économie que nous ne pouvons pas mesurer.

Quant à l'intercommunalité, il faudrait mettre en place un système instituant une taxe professionnelle à taux unique pour chaque département, assortie d'une répartition intercommunale.

M. Michel NOUAILLE de GORCE, maire de Rochefort-sur-Loire (Maine-et-Loire) - J'ai écrit à Mme Buron pour contester le fait que les ressources domaniales des communes soient incluses dans les richesses de celles-ci. Or, dans ma propre commune, ces ressources qui représentent un million sur huit, sont constituées pour l'essentiel de campings, de logements locatifs, d'ateliers relais, etc. C'est inqualifiable !

M. Jean-Paul DELEVOYE, Sénateur du Pas-de-Calais, président de l'Association des maires de France - A propos de la comparaison avec l'Allemagne, la vraie question à poser est : quel niveau de décentralisation voulons-nous ? La région Rhône-Alpes, une des plus riches de France, dispose de 300 millions : comparez cela avec les 6 milliards dont dispose le Land de Rhénanie et aux 65 milliards dont dispose la Catalogne ? Il est vrai que ces deux dernières régions exercent en matière d'éducation et de santé des fonctions de service public qui, en France, incombent à l'Etat. Il faut donc comparer ce qui est comparable.

Je comprends bien les reproches que M. Paour a formulés tout à l'heure, mais il faut bien voir que l'on demande aux départements et aux régions de faire en quelques années ce que l'Etat n'a pas réussi dans tout le temps dont il a disposé : il est certain que la décentralisation a aiguisé les exigences.

Il faut en revenir à la règle : qui commande paye. C'est vrai pour l'Europe, c'est vrai pour l'Etat ; je pense en particulier à la question des ordures ménagères, à celle de l'eau, à celle de la sécurité, etc... (*Applaudissements*).

Va se poser aussi la question cruciale des contraintes nées des critères de convergence de Maastricht. Nous avons actuellement des impôts basés sur l'économie, sur l'habitation et sur le patrimoine. Or, avec la mobilité économique croissante, on assiste à une évasion des sièges sociaux : c'est ainsi que le déménagement de Sollac a fait perdre 30 millions à Dunkerque. Accrocher l'impôt à la valeur ajoutée permettrait de limiter ce type d'inconvénient. Cependant, si on ne s'oriente pas vers une modulation de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces, et cela dans une perspective d'aménagement du territoire, gare aux risques d'explosion ! (*Applaudissements*).

M. Charles CECCALDI-RAYNAUD, député des Hauts-de-Seine, maire de Puteaux - La mission sénatoriale - qui n'a d'ailleurs pas été investie par le suffrage universel - s'est voulu

-provocante- : elle a réussi ! Le député de Puteaux et Président de l'Etablissement Public de l'Aménagement de la Défense que je suis n'est d'accord sur rien : je suis en désaccord sur tout ! (*Rires*).

Sa proposition principale, qui est de copier les Allemands, n'est en réalité que de l'habileté, de la stratégie : personne n'y croit, tout le monde sait que c'est inapplicable. Mais c'est pour nous faire peur : pour nous obliger à accepter une péréquation aggravée ! Or, la péréquation, M. Jean-Pierre Fourcade a déjà bien montré qu'elle existe, et qu'elle n'est pas insignifiante : ma propre commune doit déjà reverser 10 % de sa taxe professionnelle : jusqu'où irons-nous ? D'ailleurs, j'indique qu'avec les contrats de Plan déjà signés, la région Poitou-Charentes où nous nous trouvons va devoir reverser 2.500 francs par habitant ... La péréquation c'est bien joli, mais elle comporte aussi, quand on entre dans les détails, bien des éléments d'injustice.

La **-démocratie territoriale-** dont on se gargarise, je le dis tout net, c'est la fin de la démocratie tout court. Ceux qui payent l'impôt doivent savoir ce que l'on fait de leur argent et cela, la péréquation ne le permet pas.

M. Alain MICHEL, maire de la Riche (Indre-et-Loire) - Je suis maire d'une banlieue de Tours qui ne mérite pas son nom car elle s'appelle La Riche mais nous touchons la dotation de solidarité urbaine ! (*Rires*).

Il est certain que les financements croisés ont des effets pervers. Il serait irréaliste de vouloir les supprimer, mais il est indispensable de les organiser. La meilleure formule, c'est quand les choses se font en partenariat. La pire, c'est quand cela revient à gérer la pénurie ou à servir d'alibi à la démission : prenez l'exemple des équipements dits **-structurants-** ; ils sont mis aux enchères, et c'est celui qui a le plus de moyens qui les obtient, en sorte que le but est manqué : ils ne structurent rien du tout.

Il faut donc tracer un cadre législatif de manière que les différents projets puissent s'inscrire dans des schémas fondés sur des bases objectives, et, pour chaque projet, il faudra un chef de file déterminé par la loi qui en prenne la responsabilité. Faute de quoi, nous en resterons à la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

M. Bernard RANSON, maire de La Jarrie - Je suis président d'une communauté de communes que je viens de constituer et je veux mener cette communauté exactement comme une entreprise. Or je constate que nous sommes dans l'incapacité de connaître, pour notre première année d'existence, notre DGF, même à

5 % près, et encore moins de prévoir celle dont nous disposerons la seconde année.

M. Jean-Pierre FOURCADE - Le Comité des finances locales, en l'occurrence, a appliqué la loi qui a réformé la DGF. Dans la répartition de cette dernière, 3,8 milliards -prélevés sur la part des communes- vont aller aux groupements. Nous avons décidé que les nouveaux groupements recevraient une allocation d'environ 50 à 60 francs par habitant ; à partir de la deuxième année, en vertu de la loi, nous tiendrons compte du coefficient d'intégration fiscale et ce que vous toucherez en dépendra : cela pourra aller de zéro à 400 francs.

M. René RÉGNAULT, Sénateur des Côtes d'Armor - J'avais craint un moment que la question, sensible, de la péréquation nous fasse perdre de vue l'aménagement du territoire. Mais le président de l'EPAD de la Défense vient d'apporter un magnifique complément au document de la Mission sénatoriale !

Nous sommes tous d'accord sur un constat éloquent : la France ne peut plus continuer sur cette lancée et les tendances actuelles doivent impérativement être corrigées. On n'échappera pas à une nécessaire redistribution -terme que je préfère à celui de péréquation- entre régions favorisées et régions défavorisées.

L'idée d'une départementalisation de la taxe professionnelle est intéressante car actuellement la disparité des taux a des effets pervers, les localisations d'entreprises se faisant souvent en fonction des taux pratiqués.

En outre, un espace territorial plus étendu rend possible un plus juste retour des dépenses consenties, en matière d'éducation par exemple. (*Applaudissements*).

Mme Claude du GRANDRUT, maire-adjoint de Senlis, vice-président du Conseil régional de Picardie, membre du Comité européen des régions - Je voudrais d'abord féliciter la Mission sénatoriale : elle a beaucoup travaillé. Mais, peut-être n'a-t-elle pas été assez loin, et je rejoins en cela M. Richard, sur la répartition des compétences. La France doit certes rester un Etat unitaire mais il nous faut réfléchir sur la manière de la recomposer. C'est aux politiques de décider ; mais la gestion doit être repensée : l'entreprise-France a un grand besoin de réorganisation. Il faut délimiter plus clairement les compétences. Quant à moi, je pense que pour l'aménagement du territoire, surtout dans la perspective de l'Europe, c'est la région qui est le niveau adéquat. De ce point de vue, la région est un atout.

Une des missions de l'aménagement du territoire, c'est aussi le développement économique, ce qui implique un partenariat élus-universités-entreprises.

La décentralisation, M. Jean-Paul Delevoye l'a bien dit, a créé des exigences nouvelles mais en même temps elle a stimulé les énergies locales. C'est à partir de là que doivent être constitués les projets régionaux. L'aménagement du territoire ne se limite pas à l'aménagement rural. Il doit se fonder sur l'émergence d'une quantité de projets locaux. C'est cela qui permettra de démocratiser le processus. Mais, indubitablement, le chef de file doit être la région.

Mme Marie-France LE BOZEC, maire de La Ferrière aux Etangs (Orne) - Ce débat m'a passablement étonnée : il est passé bien au-dessus de la tête de la plupart des maires de base, dont je suis. (*Sourires*).

Je suis chagrinée qu'on n'ait pas évoqué un problème qui, pour nous, est important : celui du cumul des mandats. (*Applaudissements*).

J'estime que ce cumul doit être limité drastiquement à la fois dans l'espace et dans le temps ! (*Nouveaux applaudissements*).

M. le PRÉSIDENT - Les exigences de l'horaire nous obligent à interrompre là cet intéressant échange de vues où, on l'a constaté, se sont exprimées des opinions très diverses. Cependant, un consensus complet existe sur l'exigence de transparence - et j'ajouterai un point qui n'a pas été mentionné : la taxe sur l'eau. (*Applaudissements*).

D'autre part il faut être conscient de l'existence de la «barrière budgétaire», ce qui exige une concertation avec l'Etat.

Je voudrais rassurer le maire de Puteaux : la Mission sénatoriale n'a aucunement dessein de s'acharner contre la Défense ! (*Rires*).

Ce qu'elle a voulu, c'est fournir des bases de réflexion pour l'élaboration de la loi-cadre sur l'aménagement du territoire, mais il va de soi que nos propositions sont toutes perfectibles et que nous intégrerons une bonne partie des observations que nous avons entendues ici. En tout cas, une péréquation de la fiscalité se révèle une absolue nécessité et c'est dans ce sens que nous apporterons notre aide au Gouvernement dans l'élaboration de la loi-cadre.

TROISIÈME PARTIE

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX
EN SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 4 FÉVRIER 1994**

Président

M. René MONORY, Président du Sénat

Animateur

Mme Christine OCKRENT

Personnalités invitées à la tribune :

- **M. Jean FRANÇOIS-PONCET**, sénateur du Lot-et-Garonne, Président de la Mission sénatoriale

- **M. Gérard LARCHER**, sénateur des Yvelines, rapporteur de la Mission, président de l'Atelier n° 1

- **M. Jean HUCHON**, sénateur du Maine-et-Loire, rapporteur de la Mission, président de l'Atelier n° 2

- **M. Louis PERREIN**, sénateur du Val d'Oise, rapporteur de la Mission, président de l'Atelier n° 3

- **M. Pierre LAFFITE**, sénateur des Alpes-Maritimes, président de l'Atelier n° 4

- **M. Roland du LUART**, sénateur de la Sarthe, rapporteur de la Mission, président de l'Atelier n° 5

I. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES ATELIERS

Mme Christine OCKRENT - Mesdames, messieurs, je vous remercie d'être venus aussi nombreux pour participer à cette séance de synthèse des travaux des ateliers, lesquels ont suscité un vif intérêt et donné lieu à des confrontations d'une grande franchise sur un sujet qui, nous en sommes tous conscients, conditionne l'avenir de notre pays : l'aménagement du territoire.

Je laisse à M. François-Poncet, qui a présidé la Mission sénatoriale d'information sur l'aménagement du territoire, le soin d'introduire le débat.

M. Jean FRANÇOIS-PONCET, président de la Mission sénatoriale d'information sur l'aménagement du territoire - Mesdames, messieurs, les ateliers se sont tous caractérisés par des débats extrêmement animés dont MM. les présidents d'atelier vont maintenant vous rendre compte.

Vous aurez ensuite la parole bien que je ne puisse pas la promettre à chacune des 1.200 personnes présentes. (*Rires*). C'est le revers du succès de cette Convention, succès qui témoigne de l'intérêt porté à l'aménagement du territoire.

Je m'efforcerai enfin de vous présenter les conclusions que nos travaux ont permis de dégager.

Permettez-moi aussi de remercier Mme Christine Ockrent. Elle arrive du bout du monde et, comme chacun peut le constater, elle est plus charmante que jamais ! (*Applaudissements*).

Mme Christine OCKRENT - Je vous remercie.

Je vais donner la parole à M. Larcher, sénateur des Yvelines et président de l'atelier n° 1 dont les travaux ont porté sur le «monstre Ile-de-France». Nous sommes donc déjà au coeur du débat.

M. Larcher, c'est à vous : «Quelles villes, quelles banlieues, quelle Ile-de-France» ?

M. Gérard LARCHER, rapporteur de la Mission, président de l'atelier n° 1 - Mesdames, Messieurs, l'atelier n° 1 a permis de mettre en évidence certaines convergences de vues qui constituent, en elles-mêmes, une première série d'enseignements.

En ce qui concerne d'abord le diagnostic, tous s'entendent à reconnaître que l'insuffisante détermination de la politique

d'aménagement du territoire depuis vingt ans a engendré un risque de fracture nationale ; certains parlent même déjà d'une France à deux, voire à trois vitesses. Le contexte économique difficile aggrave encore ce risque ; il complique aussi la définition et la mise en oeuvre d'une politique d'aménagement réel du territoire. Le chômage, aujourd'hui le mal absolu, est ainsi devenu l'entrave majeure à toute politique d'aménagement du territoire.

Tous reconnaissent aussi que la situation des quartiers déshérités de nos villes est explosive et partagent l'analyse, dressée par la Mission, des causes de cette situation. L'atelier a également admis qu'il faut refuser d'entrer dans les querelles stériles, préjudiciables à l'intérêt national qu'engendre l'opposition de la province et de l'Île-de-France mais aussi celle des villes aux campagnes. Il n'en a pas moins mis en avant la responsabilité des métropoles régionales d'équilibre à l'égard de leur arrière-pays.

L'importance du rôle que doivent jouer les villes, en particulier les villes moyennes, dans le rééquilibrage du territoire constitue un autre élément de consensus. Dans cet ordre d'idées, certains ont souhaité la mise en place d'une politique urbaine reposant sur une hiérarchisation claire des villes et évoqué l'hypothèse d'une programmation des équipements urbains.

Je crois aussi que la grande majorité des élus sera d'accord avec moi pour dire que l'aménagement du territoire est avant tout un acte éminemment politique. Il n'est pas question, dans ce domaine, de vérité révélée mais de choix de la Nation. La France, par exemple, se refuse, contrairement aux Etats-Unis qui s'y résignaient jusqu'à une date récente, à assister à la dérive de certains de ses quartiers urbains.

En ce qui concerne, ensuite, les propositions avancées par la Mission, nul n'a contesté que, dans les quartiers urbains défavorisés, la priorité devait être donnée au rétablissement de la sécurité. C'est un préalable qui conditionne le retour des entreprises et des commerces ainsi que le retour à une vie sociale normale. Pour redonner vie à nos banlieues marginalisées, il faut redonner vie à la rue.

Par ailleurs, bien peu nombreux sont ceux qui ont nié la nécessité de maîtriser la croissance quantitative de l'Île-de-France pour rompre la tendance à la « mégalopolisation ». A l'inverse, la plupart des intervenants ont insisté sur l'atout que pouvaient représenter pour notre pays la croissance qualitative de l'Île-de-France et l'accentuation de son rayonnement européen et mondial. Paris appartient à la France. Et, Paris et l'Île-de-France sont une chance pour la France !

Enfin, le principe du traitement des zones défavorisées, par le biais de règles sociales, fiscales et éducatives dérogoatoires au droit commun, paraît largement accepté. Certains vont même au-delà de ce que propose la Mission ! Il ne s'agit donc plus d'un tabou.

Mais l'atelier n° 1 a aussi fait apparaître des divergences de vues qui constituent une seconde série d'enseignements. Ces divergences portent principalement sur quatre points.

Le cadre de développement de l'Ile-de-France fournit le premier point de divergence. La Mission estime -et nombreux sont ceux qui l'ont suivie- que ce développement doit être conjugué et harmonisé avec celui de l'ensemble du bassin parisien. Cependant, M. Millon, président du conseil régional de la région Rhône-Alpes, considère qu'un tel projet favoriserait l'émergence de deux France déséquilibrées : celle du bassin parisien, constituée d'une trentaine de départements et de huit régions, et l'autre. Il souhaite que Paris, comme d'autres capitales nationales et comme ce fut son cas dans le passé, soit transformé en district. Il met, par ailleurs, en cause l'existence même d'une région Ile-de-France.

L'aménagement du plateau de Saclay et le projet que la presse a qualifié, de manière sans doute excessive, de «doublement de la Défense» constituent les deuxième et troisième points de divergence. Je ne reviens pas sur les débats auxquels ils ont donné lieu ; je rappelle seulement que la Mission, qui n'a pas tranché entre les thèses en présence, considère que la réalisation de ces projets emportera des conséquences nationales et qu'il serait donc sage de prendre des décisions définitives, après une réflexion plus approfondie, sur le fondement de la loi-cadre annoncée par le Gouvernement.

La quatrième divergence porte sur le rétablissement des procédures d'agrément administratif pour la construction et l'affectation des grandes surfaces de locaux professionnels en Ile-de-France. De telles procédures sont, en effet, contraires à la logique libérale ; elles constituent, pour nombre des intervenants, une atteinte à la libre initiative des acteurs locaux. Certains ont préconisé le recours à une politique incitative plutôt qu'à une politique coercitive. Mais comment sera-t-il possible de maîtriser la croissance quantitative de l'Ile-de-France, de corriger ses déséquilibres internes et de reconquérir les zones urbaines défavorisées en laissant jouer la seule loi du marché alors même que celle-ci n'est pas étrangère à la situation actuelle ?

Convergences et divergences brièvement esquissées, j'en viens aux regrets.

Certains auraient souhaité que la question relative à l'environnement et à son incidence sur l'aménagement du territoire fasse l'objet d'études spécifiques.

D'autres ont regretté que la Mission n'ait pas utilisé les dernières projections démographiques de l'ONU, qui paraissent révéler une reprise du phénomène de métropolisation alors que les statistiques plus anciennes dont disposait la Mission semblent annoncer son déclin.

Par ailleurs, plusieurs orateurs auraient voulu que soit envisagée l'instauration de mécanismes contraignants d'intercommunalité. La majorité reste cependant attachée au principe de la libre adhésion.

J'ajoute que l'incitation au déménagement en province d'entreprises, et donc d'emplois, de la couronne francilienne, qui subit à la fois une crise des banlieues et une crise industrielle, crée une certaine inquiétude.

Enfin, et surtout, l'atelier n° 1 a permis d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion.

En premier lieu il faudrait chercher à définir ce que sera la ville de demain afin de commencer à la façonner. De ce point de vue, il m'apparaîtrait souhaitable d'approfondir la réflexion autour du concept d'«espaces de citoyenneté» regroupant domicile, lieu de travail, lieu de vie associative et démocratique. Ne serait-ce d'ailleurs pas là le «bassin de vie» dont parlait hier M. Pasqua ?

En second lieu, il a été démontré que la marge de manoeuvre en matière de politique d'aménagement du territoire est fonction de l'évolution démographique. La baisse du taux de fécondité enregistrée ces dernières années doit donc nécessairement être prise en compte. Aussi, pour préparer la discussion de la future loi-cadre, il serait utile que le Parlement puisse disposer d'une étude démographique prospective évaluant, aussi finement que possible, l'importance des populations qui pourraient être impliquées, au cours des vingt prochaines années, dans la reconquête du territoire.

En guise de conclusion, je reprendrai la question posée par le maire d'une commune rurale des Yvelines : quelle est la finalité d'une politique d'aménagement du territoire si ce n'est de mieux définir ensemble la société du premier quart du XXIème siècle ?

En effet, en matière de reconquête du territoire comme en tout autre matière, le seul combat qui mérite d'être mené est le combat pour l'homme ! (Applaudissements).

Mme Christine OCKRENT - Je vous remercie, monsieur Larcher, de cet exposé vigoureux et dynamique.

La parole est maintenant à M. Huchon, sénateur du Maine-et-Loire et président de l'atelier «Espace rural : quels enjeux, quelles priorités?»

M. Jean HUCHON, rapporteur de la Mission, président de l'atelier n° 2 - Du débat extrêmement animé et ô combien nécessaire qui s'est déroulé dans le cadre de l'atelier sur l'espace rural, j'ai retenu : d'une part, que les personnalités invitées à titre d'intervenants par la Mission se félicitaient des travaux entrepris par cette dernière même si elles ont émis -et c'est intéressant- quelques réserves ; d'autre part, que les congressistes avaient le sentiment qu'en réponse à la détresse du monde rural des solutions étaient certes proposées, mais seulement dans les discours et jamais dans les faits.

Le débat a été lancé par M. Carron, président du Crédit agricole de Savoie, qui a proposé des pistes de réflexion en ce qui concerne l'école, le logement et le télétravail.

M. Cormorèche, président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, et M. Lapèze, premier vice-président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles et président du groupe du monde rural, ont évoqué la question agricole. Les récents accords internationaux, qui révolutionnent l'économie agricole, plongent l'agriculture européenne, aujourd'hui à la charnière de la politique agricole commune (PAC) et de la PAC modifiée, dans l'incertitude et l'inquiétude.

Mais un espoir existe grâce aux biocarburants. M. Genton, directeur de GIST-BROCADES France et grand spécialiste de la question, a exposé son opinion en la matière : les biocarburants doivent davantage être considérés comme des sous-produits de l'agriculture que comme les fruits de l'exploitation d'une production agricole.

Mme Bardou, présidente du conseil général de la Lozère, a plaidé la cause du droit à la différence afin que les zones rurales et urbaines soient traitées en fonction de leurs handicaps spécifiques. Un exemple suffit pour illustrer les disparités existantes : chaque habitant de la Lozère «entretient» 29 kilomètres de routes contre 180 mètres pour les habitants d'Ile-de-France !

Pour le tourisme, particulièrement pour le tourisme en milieu rural, M. Descamps, député de l'Indre-et-Loire, a proposé que

certaines conditions soient respectées mais sa position a été contestée par M. Faure.

M. Ettighoffer, président d'Eurotechnopolis-Institut, a abordé le dossier du télétravail non sans faire naître quelques doutes dans l'assistance. Il s'agit là d'un dossier à suivre.

M. Malvy, député du Lot et président de l'association des petites villes de France, a insisté sur la nécessité de renforcer le maillage entre les petites villes-centres, notamment dans le domaine des services.

M. Darrigrand, président de La Poste, a constaté l'importance de la tâche qui lui reste à accomplir pour rétablir la confiance des usagers.

De façon plus générale, j'en viens aux grandes idées qui ressortent des travaux de l'atelier n° 2.

En premier lieu, le maintien des services en milieu rural est indispensable. Les formes de ce maintien restent à définir au cas par cas et, en la matière, personne n'a d'idées arrêtées.

Je parlais à l'instant de la Poste. Selon l'opinion générale, les tentatives des conseils locaux postaux ne se sont pas soldées par les résultats escomptés. Demeurent des forteresses intérieures, véritables Bastille encore à prendre.

L'école, très souvent citée, contribue largement à la vitalité du milieu rural. J'ai constaté, sur cette question aussi, l'ouverture d'esprit des participants. Il faut, dans chaque cas où est envisagé une fermeture, discuter afin de trouver la meilleure solution, sans nécessairement s'attacher au maintien d'une école qui ne compterait plus que deux élèves.

Les équipements sanitaires sont également essentiels. Ils sont pourtant souvent menacés par la mégalomanie des grands CIU et CHR qui lorgnent, avec concupiscence, les petits hôpitaux ruraux alors même que la présence médicale y est bien assurée.

Toujours dans le domaine de la santé, l'application brutale de la loi de 1941, qui, en ouvrant un recours contre les dérogations préfectorales à des syndicats départementaux quelque peu activistes conduit à la fermeture d'officines de pharmacie en milieu rural, suscite une vive réprobation. A cet égard, je remercie les responsables nationaux de la pharmacie, dont certains sont présents dans cette salle, d'avoir adopté une position d'apaisement. J'espère que le dialogue permettra d'aboutir à une solution définitive.

En second lieu, si tous sont convaincus du bien-fondé du principe de l'intercommunalité, certains ont émis des doutes, voire des accusations.

Je ne peux citer, tant elles foisonnent, toutes les propositions qui ont été formulées mais elles réapparaîtront à l'issue du dépouillement qu'effectuera la DATAR. Je tiens cependant à signaler que les congressistes se sont plaints du fait que, sur le terrain, leurs initiatives se heurtaient souvent à des obstacles, d'ordre légal ou dus à la pression de lobbies, qu'il serait facile de lever.

Ainsi, en matière de financement, c'est la loi qui souvent conduit les établissements de crédit à une excessive prudence leur interdisant d'accorder aux PME les financements nécessaires. C'est aux banques que les reproches sont adressés mais ne pourrait-on pas leur permettre parfois de prendre des risques limités ?

De même, pour permettre à certains projets intercommunaux de voir le jour, ne devrait-on pas lever les obstacles que constituent les plafonds de population ?

Je donnerai encore un exemple, cité par un congressiste : une SAFER a dû rétrocéder un terrain au plus offrant alors même que cela entraînait un changement de culture et la perte de 20 emplois !

Certains groupes de pression entravent pareillement la revitalisation du monde rural. Les centrales d'achat, qui constituent un obstacle à l'utilisation des biocarburants, et la grande distribution, qui tue l'artisanat et le petit commerce, ont ainsi été dénoncées.

En conclusion, je dirai que le monde rural souffre mais qu'il est volontaire et prêt à innover. Faire face aux difficultés économiques lui est déjà difficile ; encore ne faudrait-il pas qu'il se heurte de surcroît à des obstacles légaux et au langage ambigu que tiennent parfois les pouvoirs publics.

Les mesures pour sauver l'espace rural existent et votre présence ici prouve qu'il y a sur le terrain des hommes et des femmes prêts à les mettre en oeuvre. Gardons donc espoir ! (Applaudissements).

Mme Christine OCKRENT - Votre exposé, monsieur Huchon, témoigne à la fois de votre franchise et de vos qualités de diplomate. Il a suscité, nous l'avons tous perçu, beaucoup d'intérêt dans la salle.

Après avoir examiné les deux pôles du sujet qui nous occupe aujourd'hui, l'Ile-de-France d'un côté, les espaces ruraux de

l'autre, venons-en à la toile d'araignée que tissent les infrastructures sur notre territoire.

La parole est à M. Perrein, sénateur du Val-d'Oise et président de l'atelier «Infrastructures : quels choix pour l'avenir?»

M. Louis PERREIN, rapporteur de la Mission, président de l'atelier n° 3 - Lourde tâche que celle qui me revient car, comme vous avez pu le percevoir au travers des deux précédents exposés, les infrastructures sont vitales !

L'atelier n° 3 n'a pu traiter, et je le regrette, ni de La Poste, ni des télécommunications, ni des universités. Il a dû s'en tenir à ce qui constitue à mes yeux l'essentiel en matière d'aménagement du territoire : les infrastructures routières, ferroviaires et aériennes, le manque de temps nous ayant contraints, je le regrette aussi, à négliger les ports et les voies fluviales.

Lourde tâche aussi car à la difficulté de la question s'ajoutaient les effets de la concurrence entre les différents modes de transport qui obscurcit souvent les enjeux véritables. Cependant, je dois remercier les intervenants qui ont su éviter toute polémique alors même qu'ils défendaient des modes de transport concurrents. Je remercie également le public dont la participation à l'atelier n° 3 montre qu'il est sensible à la pertinence de la relation entre transport et aménagement du territoire.

C'est d'ailleurs là le premier des motifs de satisfaction que j'éprouve à l'issue des travaux de cet atelier : tout le monde s'entend à reconnaître que les infrastructures de communication jouent et doivent jouer un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire.

Derrière ce consensus se cache, vous l'aurez compris, une grande attente, qu'il s'agisse de permettre l'indispensable désenclavement des régions isolées ou qu'il s'agisse de contrebalancer l'attractivité des grands axes.

Le consensus en faveur d'une vision multimodale des équipements en infrastructures constitue mon deuxième motif de contentement. Les situations sur notre territoire sont, en effet, diverses et chaque mode de transport y est plus ou moins adapté. Il est donc impératif de «mettre en cohérence» -et j'insiste sur ce terme- les différents types de transport. A cet égard, le défaut de coordination entre les plans autoroutiers et le schéma des transports ferroviaires a été particulièrement dénoncé.

Ressortent ensuite deux motifs d'espoir.

En premier lieu, si l'aménagement du territoire exerce des contraintes sur les transports, un meilleur aménagement du territoire atténuera les contraintes de flux et, par conséquent, l'intensité des problèmes de transport : un territoire mieux aménagé, c'est aussi des économies en matière d'infrastructures de transport.

En second lieu, les progrès techniques permettent d'espérer le développement de nouveaux modes de transport d'un grand intérêt. Je pense, bien entendu, aux transports combinés, mais aussi à la reprise de formes plus anciennes de transport comme le cabotage qui pourrait contribuer à revivifier nos ports.

Mais ces motifs d'espoir ne doivent pas faire oublier les sujets d'inquiétude. Je ne voudrais cependant pas paraître pessimiste et je m'empresse d'ajouter qu'il n'est pas question de les envisager avec fatalisme mais, au contraire, d'y voir des aiguillons pour notre réflexion.

La première inquiétude tient à l'absence d'une véritable politique des transports en France. Tous souhaitent, au lieu d'une politique pour chaque transport, une politique globale du transport. Je ne donnerai qu'une illustration de la situation actuelle : l'insuffisante évaluation des coûts des différents types de transport et, partant, l'absence d'éléments objectifs de choix.

La centralisation excessive de la décision en matière de transport est cause de la deuxième inquiétude. L'échelon local est généralement ignoré par les décideurs centraux. Cette situation est préjudiciable au transport et, bien sûr, à l'aménagement du territoire.

Quant à la troisième inquiétude, elle découle du manque de clarté des règles du jeu entre les exploitants, les collectivités locales et l'Etat. Cette situation a des conséquences sur la prise en compte par les exploitants des impératifs de l'aménagement du territoire. On ne peut plus se contenter, pour calmer l'amertume des populations privées de desserte ferroviaire ou aérienne, de villipender les dirigeants de la SNCF ou d'Air Inter. Une clarification au niveau national des objectifs et des moyens mis à la disposition des exploitants s'impose.

Enfin, certains se sont inquiétés de la pollution générée par les infrastructures de transport et ont souhaité une plus grande concertation avant leur mise en place. D'autres, dont M. Carrère, se sont émus du coût social des infrastructures mal étudiées.

J'ai, pour ma part, regretté l'absence, dans cet atelier, de toute réflexion sur le rôle éminent que jouent les télécommunications, absence due sans doute au fait qu'aucun des représentants de France

Télécom n'était présent. J'ai regretté aussi que l'aménagement des départements et territoires d'outre-mer n'ait pu être abordé.

Les participants aux travaux de l'atelier n° 3 estimeront sans doute que ma synthèse a atténué la passion qui a animé nos débats. Je les prie de m'en excuser et je les remercie de leur participation. (*Applaudissements*).

M. Jean FRANÇOIS-PONCET, président de la Mission - Permettez-moi de vous rassurer, M. Perrein. Si le thème des télécommunications n'a pu être abordé dans l'atelier que vous présidiez, il l'a été dans l'atelier n° 4, où M. Roulet, président de France Télécom, était présent.

Mme Christine OCKRENT - Nous passons aux travaux de l'atelier «Mieux répartir l'intelligence. Enseignement supérieur, recherche, culture : quelles orientations ?». Si les inégalités dans la répartition de l'intelligence ne sont pas les plus visibles, elles sont souvent les plus cruelles.

Je donne la parole à M. Laffitte, sénateur des Alpes-Maritimes qui, comme chacun sait, est le père de Sophia-Antipolis et qui, une fois de plus, est au carrefour de l'intelligence.

M. Pierre LAFFITTE, président de l'atelier n° 4 - Je vous remercie.

Mesdames, messieurs, je tiens, dès l'abord, à préciser que «mieux répartir l'intelligence» ne signifie aucunement procéder à un saupoudrage. Le sujet est vaste, riche et passionnant. Il est clair, et le débat qui s'est déroulé dans le cadre de l'atelier n° 4 l'a encore démontré, qu'aucune des solutions proposées ne fait encore l'unanimité.

L'atelier n° 4 avait l'honneur de compter parmi ses invités M. Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et M. Monory, président du Sénat et ancien ministre de l'éducation, dont la présence tenait cependant davantage à la qualité de concepteur et de réalisateur de ce grand projet qu'est le Futuroscope, merveilleuse illustration concrète des propositions de la Mission qu'il dépasse même puisqu'il s'agit d'un pôle de développement situé non pas dans une ville moyenne mais en rase campagne !

Le thème de la culture n'a suscité que peu de discussions. S'il est certain que les activités culturelles connaissent un fort développement en province, leur essor n'a pas pu être jaugé à l'aune des critères chiffrés qu'avait fixés la Mission.

En ce qui concerne la recherche, et en particulier les relocalisations menées dans ce domaine, nous disposons d'un exemple particulièrement frappant, celui de l'Institut national de la recherche agronomique, qui compte vingt-deux centres de recherche essentiellement situés en-dehors de la région parisienne, ce qui est exceptionnel dans notre pays.

Si cette multiplicité des pôles de recherche a pu être critiquée par la Cour des comptes et si certains ont fait valoir que la recherche agronomique était généralement plus concentrée à l'étranger, le responsable de cet organisme juge la situation parfaitement viable et dit ne pas avoir rencontré de difficultés à déplacer en province des chercheurs. En outre, notamment grâce aux nouvelles techniques de communication, les qualités des recherches de l'INRA sont bien connues, y compris sur le plan international. La situation particulière de cet organisme ne crée donc pas de problèmes spécifiques.

En matière d'enseignement supérieur, M. Georgini, directeur de l'Ecole nouvelle d'ingénieurs en communication -qui dépend à la fois de France Télécom et de l'université de Lille- a montré que le télé-enseignement avait d'ores et déjà fait ses preuves. Je rappelle, d'ailleurs, au passage, que l'enseignement à distance est couramment pratiqué à partir du Futuroscope. Le télé-enseignement est également expérimenté dans certains lycées techniques, notamment dans l'académie de Nice.

La mise en réseau des compétences, systématiquement pratiquée entre les universités américaines, doit être développée en France car, en permettant à des équipes distantes de travailler en interactivité et en rendant disponibles sur place les compétences les plus pointues, elle constitue la meilleure façon de répartir l'intelligence. L'avenir réside dans les autoroutes électroniques, c'est-à-dire dans les réseaux de télécommunications à grand débit.

A cet égard, M. Roulet, président de France Télécom, a indiqué que la numérisation du réseau français était totalement achevée, ce qui signifie que la possibilité de transférer la voix, des données ou des images est désormais ouverte à tout abonné au R.N.I.S. Mais cela ne signifie pas que cette possibilité soit exploitée ; il faut donc assurer l'information et la formation des usagers potentiels.

Reste le problème de la tarification, beaucoup trop élevée, comme l'a fait remarquer M. Rausch. M. Roulet a annoncé que le tarif de Numéris allait rapidement baisser.

Cependant, la réalisation du programme d'investissement de France Télécom nécessitera des moyens financiers importants.

D'ici à dix ans, 10 millions de kilomètres de fibre optique devront être installés. En outre, l'interaction entre le réseau français et les autres réseaux européens pose toute une série de problèmes, les moyens techniques nécessaires n'étant pas encore disponibles sur le marché européen. Ces problèmes sont d'autant plus aigus qu'à l'heure du village planétaire les exclus du réseau - par exemple du réseau Internet, qui permet à tant de scientifiques disséminés de par le monde de travailler ensemble - prennent du retard.

La mise en réseau constitue, en effet, une mutation capitale, une véritable révolution du monde de l'intelligence. Or, il semblerait, et nous le constatons avec regret, que cette mutation ne soit pas clairement perçue par le système universitaire français. J'ai le sentiment que certains considèrent encore qu'en dehors de l'université de 30.000 étudiants il n'y a pas de salut alors qu'aujourd'hui, grâce aux nouvelles techniques de communication, les petites unités, quelle que soit leur situation, ont accès aux mêmes bases de données que les universités situées en plein Paris.

Les universités de 2.000 ou 3.000 étudiants peuvent être parfaitement performantes aujourd'hui, il faut le faire savoir. J'ajoute, et ce sera ma conclusion, que M. Fillon a semblé tout à fait favorable à la mise en place de ce type d'université. (*Applaudissements*).

Mme Christine OCKRENT - La technologie existe. Les pesanteurs et les conservatismes aussi. Après l'intelligence, venons-en aux finances.

L'atelier «Quelles compétences et quelle péréquation financière?» était dirigé par M. du Luart, sénateur de la Sarthe. M. Pasqua a indiqué ici même, hier après-midi, que le principe de la péréquation semblait acquis. Reste à savoir comment le problème se pose concrètement.

La parole est à M. du Luart.

M. Roland du LUART, rapporteur de la Mission, président de l'atelier n° 5 - Mesdames, messieurs, les riches échanges auxquels a donné lieu l'atelier n° 5 ont tout d'abord fait apparaître un triple souci de transparence, de lisibilité et de stabilité.

La transparence des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, dont M. Poncelet a souligné la nécessité «remise à plat» en souhaitant l'établissement de perspectives pluriannuelles correspondant à la durée des Plans, ainsi que la transparence de l'origine et de l'utilisation des fonds européens ont été particulièrement visées.

Quant à la lisibilité, elle constitue l'une des conditions préalables de la péréquation financière en même temps qu'un devoir à l'égard des citoyens, trop souvent confrontés à un foisonnement de taxes dont ils ne peuvent identifier ni l'origine ni la destination.

Enfin, la stabilité des ressources financières des collectivités locales, elle aussi considérée comme une condition préalable de la péréquation, est vivement souhaitée.

En matière de compétences, l'organisation administrative actuelle n'est remise en cause par personne. Cependant, mais toujours dans le cadre administratif existant, plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'une clarification afin, pour reprendre la formule de Mme Buron, député européen et maire de Châteaubriant, de *«gérer intelligemment la complexité»*.

Il a été suggéré que l'exercice de certaines compétences soit réservé à deux collectivités au plus.

La notion de «chef de file», proposée par la Mission comme par le groupe de travail «Décentralisation» du XI^{ème} Plan a, par ailleurs, semblé faire l'objet d'un consensus, sous réserve que soient précisées les modalités de sa mise en oeuvre, certains ayant par exemple souhaité que le chef de file soit déterminé par la loi et qu'une procédure d'arbitrage soit instaurée.

M. Richard, président du Crédit local de France, qui s'est prononcé en faveur d'une définition législative du chef de file, a souhaité que cette dernière s'accompagne d'une véritable spécialisation des compétences tant en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'investissement.

D'autres ont écarté cette solution en relevant que la collectivité chef de file devait être celle qui avait l'initiative du projet ; il reviendrait à cette dernière de rechercher l'accord des autres collectivités sur les financements à réaliser. Il a également été souligné que la clarification des compétences devait essentiellement concerner les dépenses de fonctionnement, les cofinancements pouvant être bénéfiques en matière d'investissement.

Le débat sur la clarification des compétences a, par ailleurs, soulevé le problème des financements croisés qui associent plusieurs collectivités à la réalisation d'un même projet. Pour certains, ils ne sont que la conséquence du développement souhaitable des procédures contractuelles et il serait illusoire de vouloir y mettre fin. La solution pourrait consister à favoriser les financements associant deux collectivités, l'Etat et la région, la région et l'Europe ou encore le département et la commune.

Enfin, plusieurs intervenants ont souligné l'importance de l'intercommunalité.

En ce qui concerne la péréquation financière, la solution consistant à s'inspirer de l'exemple allemand, c'est-à-dire à fixer une fourchette à l'intérieur de laquelle les ressources des collectivités locales doivent évoluer, est subordonnée, quand elles ne suscitent pas des réserves de principe, à un certain nombre de conditions.

Les réserves de principe se fondent sur plusieurs considérations. Les situations institutionnelles de la France et de l'Allemagne sont différentes ; les taux sont fixés par l'Etat fédéral en Allemagne ; les dépenses engagées par les Länder sont à la charge de l'Etat en France.

D'autres intervenants ont, au contraire, jugé intéressant de reprendre l'expérience allemande pour créer un véritable « choc redistributif ». Une telle orientation pourrait, en outre, offrir un bon instrument de mesure des ressources affectées aux collectivités locales et des corrections opérées par les contrats de plan et par la péréquation.

Ils ont, cependant, comme je l'ai dit, subordonné un tel choix à certaines conditions. Ainsi, M. Fourcade a posé deux conditions préalables : d'une part, l'uniformisation des valeurs locatives et, d'autre part, l'application du système aux seuls impôts ayant une assiette large et homogène.

Le principe même de la péréquation pour limiter les écarts de ressources entre les différentes parties du territoire a été admis par tous les intervenants, M. Paour, président de la Fédération nationale des maires ruraux, réclamant « le rétablissement du monde rural dans l'équité territoriale », notamment grâce à la suppression des strates démographiques pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Certains ont rappelé l'existence de mécanismes assurant d'ores et déjà une forme de péréquation tels que le fonds de péréquation des communes d'Ile-de-France, le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ou la dotation de solidarité urbaine. Le renforcement de la péréquation ne doit pas avoir pour effet de démobiler les collectivités contributrices. En revanche, afin de mettre les communes à l'abri des conséquences du développement de la coopération, le financement de l'intercommunalité pourrait ne plus être assuré par le biais de la DGF.

En toute hypothèse, le renforcement de la péréquation devra nécessairement être étalé dans le temps ; c'est-à-dire au moins

sur dix ans, ainsi que l'ont demandé plusieurs intervenants qui rejoignaient là les propositions de M. François-Poncet.

Le problème de la péréquation de la taxe professionnelle a enfin donné lieu à des échanges très fructueux, certains voyant dans la spécialisation de la fiscalité par niveau d'administration le moyen de simplifier cette péréquation. Ainsi, il a été proposé de réserver la taxe professionnelle aux départements et aux régions, la taxe d'habitation et les taxes foncières aux communes et à leurs groupements.

D'autres ont souhaité que les ressources correspondant à des services effectifs soient destinées à la collectivité qui assure ces derniers. M. Delevoe, président de l'association des maires de France, a cependant relevé les risques que comportaient les localisations d'impôts à caractère économique dans un contexte de délocalisation des sièges sociaux et de forte mobilité.

Là solution, déjà appliquée pour certains groupements de communes, qui consiste à réserver l'impôt sur les ménages aux communes et la taxe professionnelle aux groupements, a été citée mais elle est contestée par certains. Son utilité a été mise en avant dans les cas où le niveau de population rendait malaisée la mise en oeuvre du groupement.

Enfin, M. Frelaut a suggéré que les taux de remboursement au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle soient modulés en fonction des situations locales, ce qui pourrait avoir un effet significatif en termes d'aménagement du territoire étant donné l'importance des masses financières en cause.

Telles sont, Mesdames, messieurs, les conclusions des travaux de l'atelier n° 5. (*Applaudissements*).

II. DÉBAT AVEC LES CONGRESSISTES

Mme Christine OCKRENT - Merci, M. du Luart, de cette synthèse tout à la fois riche et complète des différents points de vue qui ont été exprimés hier après-midi au sujet du financement de l'aménagement du territoire.

A en juger aux frissons qui ont parcouru la salle, je suis certaine que les réactions seront nombreuses et, pour ouvrir le feu, je donne la parole à M. Cambournac, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

M. Bernard CAMBOURNAC - Je me fais également l'interprète ici des sept chambres régionales de commerce et d'industrie d'Ile-de-France, ainsi que des 400.000 entreprises qu'elles représentent. Je signale que les chambres régionales viennent de publier un Livre blanc sur le thème majeur de l'aménagement du territoire.

Les synthèses qui ont été faites aujourd'hui sont tout à fait remarquables. Elles attestent le sérieux avec lequel le sujet a été abordé. Permettez-moi cependant quelques observations.

Le problème de Paris par rapport à la province me semble être, à l'échelle près, le même que celui que vous rencontrez les uns et les autres dans presque toutes les régions : l'émergence d'une métropole régionale qui croît au détriment des villes secondaires et du monde rural.

Face à ce problème non pas seulement français mais aussi européen et, au-delà, mondial, la délocalisation est-elle une réponse suffisante ? Sans doute pas, le débat d'aujourd'hui le démontre assez.

Nous avons ratifié le traité de Maastricht et signé les accords du GATT. L'aménagement de notre territoire est donc désormais fonction de la place de la France au sein de l'Europe. Or, seule la capitale peut aujourd'hui prétendre jouer un rôle européen, chacun en est d'accord. (*Sifflets et huées dans la salle*). Encore faut-il lui en donner les moyens et ne pas tout faire pour décourager les entreprises étrangères et les empêcher de s'installer à Paris, au profit de Francfort ou de Bruxelles. Evitons que Roissy ne soit, dans le temps, plus éloigné de Paris que Milan !

On dit à juste titre que la solution aux problèmes des quartiers dégradés passe par l'emploi. A cet égard, les suppressions d'emplois dans la banlieue parisienne sont, à mon sens, très dangereuses. Est-ce la faute de Paris si les émigrés, quelle que soit leur origine, s'y rassemblent ?

On propose aux PME et aux PMI franciliennes de se délocaliser. A supposer qu'elles acceptent, qu'advient-il, alors, du commerce indépendant ? On cherche à résoudre le problème des centres-villes de toutes les métropoles régionales : pourquoi aller l'aggraver artificiellement à Paris et dans le reste de la France ?

La DATAR a fait récemment parvenir à tous les dirigeants d'entreprise d'Ile-de-France, notamment de la Seine-Saint-Denis, un questionnaire comportant deux questions : si l'on vous proposait un allègement de l'impôt sur les sociétés de 30 %, seriez-vous prêt à transférer votre entreprise en province ? Si votre personnel pouvait

bénéficiaire, pendant une période déterminée, d'une exonération partielle d'impôt sur le revenu, pensez-vous qu'il accepterait de suivre votre entreprise dans une nouvelle localisation ?

Voilà qui n'est pas normal, car ce questionnaire appelle des réponses par trop évidentes. Autant demander à un salarié s'il accepterait de partir en province moyennant l'attribution d'un appartement sur la Côte d'Azur, le doublement de son salaire et la limitation de sa durée de travail hebdomadaire à trente-deux heures ! (*Sourires*). Assurément, la réponse serait positive ! (*Applaudissements - Protestations*).

En tant qu'élu de la Manche, je me souviens qu'il fut un temps où l'on accordait des primes pour l'arrachage des pommiers. Puis, on décida d'octroyer de nouvelles primes, mais pour replanter en pommiers, cette fois. Si nous n'y prenons garde, un jour viendra où la réindustrialisation de l'Ile-de-France apparaîtra comme une urgente nécessité nationale. (*Vives protestations*).

M. LE PRESIDENT - Mesdames, messieurs, chacun ici a le droit de s'exprimer. On peut fort bien comprendre que M. Cambournac soulève certains problèmes compte tenu des fonctions qu'il exerce dans la région d'Ile-de-France.

J'ai moi-même été reçu par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et j'ai pu constater à cette occasion que mon discours n'était pas exactement celui qui avait été escompté ! (*Rires et applaudissements*).

Ce débat, qui, jusqu'ici, a été d'une grande qualité, n'allons pas le réduire à un simple problème de rivalité entre Paris et la province, qui sont - faut-il le rappeler ? - complémentaires ? Cependant, monsieur Cambournac, si Paris doit jouer un rôle en Europe, encore qu'elle ne soit pas tout à fait la capitale de l'Europe, c'est non pas en raison de sa densité de population mais grâce à la qualité des infrastructures qu'elle proposera, grâce à sa convivialité et grâce aussi à la dimension tout à la fois culturelle, financière et économique qu'elle aura su prendre. (*Vifs applaudissements*).

Ainsi, j'aurais accueilli avec enthousiasme l'implantation à Paris du siège de la BERD, car c'était là la vocation de la capitale.

Reste qu'il ne faut pas mélanger les genres ; ce n'est pas en concentrant les entreprises sur la région parisienne, au prix parfois de longues heures de transports en commun pour les salariés, que nous réussirons.

Parisien d'adoption, j'ai beaucoup d'amour pour la capitale et je me battraï pour qu'elle reste une belle et grande métropole. Vous

le voyez, M. Cambournac, il n'y a pas d'opposition entre nous sur ce point.

Cependant, si nous voulons vivre décemment les prochaines années, il nous faut songer à rééquilibrer notre territoire, en somme, à l'aménager, ce qui est notre sujet du jour.

M. Cambournac, je veux, en terminant, vous remercier d'avoir eu le courage de vous exprimer comme vous l'avez fait, devant une assemblée, il est vrai, très peu parisienne ! (*Rires et applaudissements*).

Mme Christine OCKRENT - M. Larcher, en tant que Francilien, ne peut manquer de réagir.

M. Gérard LARCHER - En effet, en tant que Francilien de la couronne plutôt forestière et rurale de Paris, je souhaite que ceux qui nous écoutent, et qui sont loin d'être tous franciliens, comprennent un certain nombre de réalités.

L'Ile-de-France n'est pas une ; elle est avant tout diverse. Il n'est que de suivre les méandres de la Seine, de Mantes-la-Jolie jusqu'à Melun en passant par Epinay-sur-Seine, pour comprendre que la diversité de la région parisienne est à l'image de la diversité nationale.

N'oublions pas, en outre, que la région parisienne a perdu ces vingt dernières années 750.000 emplois industriels et que, aujourd'hui, dans les banlieues, se pose cruellement le problème de l'emploi pour une population active faiblement qualifiée.

Imaginez l'ampleur de la tâche d'un sénateur francilien -ancien conseiller régional, mais soutenant toujours l'action de la région- qui doit répondre à la question de savoir comment on peut mener une politique territoriale équilibrée, compte tenu d'une telle diversité et de la diversité encore plus marquée de l'ensemble du pays ?

Pour formuler ma pensée de manière synthétique, je dirai que nous avons besoin les uns des autres. Pour relever les défis de notre époque, pour rechercher le «qualitatif», la voie ne saurait être que nationale. A défaut, nous ne pourrions dessiner d'une main ferme les contours de la société de demain.

Certes, lors de la discussion du projet de loi quinquennale sur l'emploi, nos positions ont pu être diverses. Cependant, nous sommes tous profondément convaincus qu'une société tolérant l'exclusion de 3,5 millions des siens -5 millions peut-être à court

terme- dont 700.000 pour la seule région d'Ile-de-France, risque fort de se fracturer en mille endroits.

Nous opposer les uns aux autres, c'est rendre un bien mauvais service à la Nation, alors que la cohésion est la clé du double défi que doit relever la France au sein de l'Europe et le citoyen dans la société de demain. (*Applaudissements*).

La Mission sénatoriale réunie autour de Jean François-Poncet, composée de ruraux mais aussi d'élus d'Ile-de-France, parfois de sensibilités politiques différentes -M. Louis Perrein et moi-même- a réussi à mieux cerner les notions de diversité, de qualité et de complémentarité.

Mesdames, messieurs, fils d'un élu rural qui, durant vingt années, s'est battu pour son département, l'Orne, aujourd'hui en difficulté, je dois dire que le combat que chacun d'entre nous mène de son côté est finalement le même. Parce que nous sommes attachés à nos territoires, il nous faut donc rechercher ensemble les moyens de notre complémentarité. (*Vifs applaudissements*).

Mme Christine OCKRENT - M. Minetti, sénateur des Bouches-du-Rhône, souhaite compléter vos propos, monsieur Larcher.

M. Louis MINETTI - Aujourd'hui, le défi majeur est pour nous l'emploi, à Paris comme en province. A la question : quelle politique de l'emploi pour la France, je répons par une suggestion. Il faudrait que l'on accorde plus d'importance à certains rapports, notamment le rapport Chasseriaux, qui a été récemment remis à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Nous y apprenons que, sur les 3,5 millions ou 5 millions de sans-emploi, 1,4 million de personnes seraient totalement exclues de la société.

Un autre rapport mériterait aussi plus d'attention, celui que M. Jean Arthuis, rapporteur général du budget au Sénat, a consacré aux délocalisations, non pas franco-françaises mais mondiales. Il apparait dans ce document que la France perd beaucoup dans ces délocalisations, tandis que le tiers-monde n'y gagne rien.

Cessons de ne considérer que les budgets de l'Etat et des collectivités locales. Sachons comprendre Maurice Allais, prix Nobel d'économie, quand il écrit que les flux financiers dépassent de quarante fois ce qui est nécessaire aux transactions commerciales, signalant, au passage, que, dans les circuits financiers français, près de 600 milliards de francs sont consacrés à la spéculation, alors qu'ils pourraient utilement être réintroduits dans le circuit économique. (*Applaudissements*).

J'en terminerai pas deux questions, qui s'adressent au Gouvernement. Que sont devenus les 80 milliards d'aides décidées au titre de la lutte pour l'emploi ? De quelle politique pour la France participent le traité de Maastricht et les accords actuels du GATT, auxquels, chacun le sait, je suis également hostile ? (*Applaudissements*).

M^{me} Christine OCKRENT - Vous comprendrez aisément, monsieur Minetti, que le Gouvernement, qui n'est pas représenté ici ce matin, ne puisse immédiatement vous répondre.

Nous allons maintenant donner la parole à la salle.

M. Maurice GILARDON - Je suis maire d'une commune de 12.000 habitants dans le département du Rhône et je suis adhérent à la Fédération nationale des maires ruraux.

Dans le débat sur l'aménagement du territoire, je regrette que l'on ait oublié une question essentielle : comment déconcentrer et délocaliser les entreprises pour les orienter vers le milieu rural ?

Certes, on a beaucoup pleuré sur les fermetures de services publics : écoles, gendarmeries et autres. Mais comment les services publics pourraient-ils être maintenus en milieu rural si les hommes s'en vont ? Or, l'espace rural ne restera peuplé que si l'on sait y implanter des activités complémentaires à l'agriculture. Je pense ici à ces petits et moyens ateliers qui peuvent employer de vingt à cinquante personnes.

En somme, il vaut mieux répartir le travail, redistribuer les cartes, et ce au bénéfice du monde rural. Le tout est de savoir comment faire pour déplacer le monde du travail vers le milieu rural. De quelles aides disposons-nous ? (*Applaudissements*).

M. Robert BON - Maire d'une petite commune de la Vienne, Gouëx, je suis concerné, comme beaucoup d'autres, par les problèmes de la ruralité.

Je souhaite attirer l'attention sur un problème qui n'a pas été évoqué hier dans les ateliers et qui est pourtant essentiel, celui du logement en milieu rural. Nous constatons, en effet, que l'on construit beaucoup, notamment au titre du logement social, aux abords des villes mais de moins en moins dans les communes rurales, de sorte que certaines personnes, qui souhaiteraient rester dans nos bourgs et dans nos villages, ne le peuvent pas, faute d'y trouver un logement décent.

En outre, s'il est bon de parler d'aménagement du territoire, il faut savoir que nous vivons, à l'heure actuelle, un

véritable «déménagement du territoire», avec le départ de nos industries, la fermeture de nos PMI et la suppression de services publics aussi vitaux que les écoles et les bureaux de poste.

Comment, dans l'immédiat, juguler cette hémorragie ? Quand le monde rural sera moribond, il ne sera plus temps de songer à le guérir !

M. Robert MERIAUDEAU - Je suis maire de la commune de Brégnier-Cordon, dans l'Ain, et président d'un district rural de six communes comptant 16.000 habitants, qui, au passage, se débrouillent très bien, merci ! (*Rires*).

Je n'ai rien contre Paris, mais quand même !... Paris étant à la fois une commune et un département, on ne pourra jamais réellement opérer une péréquation de taxe professionnelle, car de ce que l'on donnera au département, Paris gardera la totalité.

Encore une fois, je n'ai rien contre Paris ni contre l'Île-de-France. Je souhaite simplement voir disparaître les privilèges de l'une et de l'autre. Pour le reste, nous réussirons, car, croyez-moi, nous sommes aussi bons que les Parisiens, probablement même meilleurs ! (*Vifs applaudissements*).

Si cette grand-messe du Sénat n'est pas une messe d'enterrement - à cet égard, M. François-Poncet, je vous fais confiance - alors nous disposerons, comme nous le souhaitons depuis longtemps, lors de l'examen des prochains projets de loi portant règlement définitif du budget, d'un document retraçant les dépenses d'investissement civil de l'Etat par département. Sinon, cette Convention n'aura été qu'une parade ! (*Applaudissements*).

M. Jean FRANCOIS-PONCET - Merci de m'accorder votre confiance, continuez ! (*Rires*). Sachez que le Sénat a bien l'intention - son président ne me démentira pas - lorsque la loi d'orientation aura été votée, de mettre en place, en son sein, une formation qui sera spécialement chargée de suivre la mise en oeuvre des décisions prises en matière d'aménagement du territoire.

Il y a au moins déjà quatre ans que le Sénat réclame un document retraçant les dépenses que l'Etat consent au titre de l'aménagement du territoire au sein des différents ministères. Jusqu'à cette année, car nous avons fini par obtenir satisfaction, nous ne disposions, au moment du vote du budget, que du montant des dépenses inscrites au chapitre de l'aménagement du territoire.

Vous serez sans doute surpris, il ne s'élève pour 1994 qu'à 2 milliards de francs, soit 0,13 % du budget de l'Etat. C'est, en fait, un

peu moins de la moitié de ce que l'Etat verse pour combler le déficit des transports collectifs de la région parisienne !

Cependant, je me garderai bien d'entrer dans le débat Paris contre province, soucieux que je suis de faire de cette Convention, notamment, l'amorce d'un compromis historique entre Paris et la province. A défaut, il faut le savoir, nous n'avancerons pas.

Au reste, M. Cambournac, vous me permettrez cette observation malicieuse : l'Ile-de-France, qui ne compte que 18 % de la population française, n'est pas si mal représentée, aujourd'hui, puisque, sur les quatre rapporteurs présents à cette tribune, deux sont des élus de la région parisienne (*rires*).

Soyez par ailleurs certains, mesdames, messieurs, que le Sénat, qui, il est vrai, représente très largement les ruraux, veillera soigneusement à ce que tout ce que nous aurons dit ici ne reste pas lettre morte. En me faisant confiance, vous n'avez pas tout à fait tort ! (*Rires et applaudissements*).

Cependant, M. Larcher l'a dit mieux que je ne saurais le faire, c'est ensemble que nous avancerons. Si nous nous faisons la guerre, croyez-moi, nous n'irons pas loin. (*Applaudissements*).

Mme Christine OCKRENT - M. Huchon souhaitera sans doute répondre à la question posée sur le logement social.

M. Jean HUCHON - En tant qu'élus locaux, nous avons des responsabilités à assumer en matière de logement social. Nous ne manquons pas d'atouts ; nous pouvons profiter des possibilités que nous offre l'Etat avec, notamment, les OPAH et les PLA en milieu rural. A nous de nous prendre par la main ! (*Exclamations diverses*).

J'ai dans mon département, le Maine-et-Loire, une association regroupant soixante communes. En quelques années, nous avons ressuscité 3.500 logements en utilisant les leviers que nous fournissaient la loi mais aussi les banques, et ce pour le bien des populations et pour l'amélioration de la qualité de la vie dans nos villages.

Chers amis, n'attendons pas tout de l'Etat ni des autres ! (*Vives exclamations*).

M. LE PRÉSIDENT - Permettez-moi de prendre l'exemple de la Vienne. Depuis quatre ans, nous nous sommes engagés à construire, au titre des PLA, 40 % de logements en milieu rural. J'ajoute que le délai d'attribution des PLA n'excède plus un an. (*Exclamations*).

Mme Christine OCKRENT - Suivez le bon exemple de la Vienne !

M. Maurice RECOING, maire de Blaison-Gohier (Maine-et-Loire) - Ma question s'adresse non pas au président du Sénat mais à l'homme qui fut à l'origine du Futuroscope.

Monsieur Monory, vous m'avez beaucoup étonné hier. A plusieurs reprises, en effet, vous avez affirmé que l'argent se trouvait facilement, pourvu que l'on ait un consensus et la volonté de réaliser des investissements. Vous avez même promis à M. Giscard d'Estaing de lui révéler votre recette pour trouver des fonds facilement.

Je vous demande donc, au nom de tous les maires ruraux qui sont présents aujourd'hui, de faire profiter de cette recette tous ceux qui se battent à longueur d'année pour financer leurs investissements. Soyez assuré que vous aurez leur reconnaissance éternelle ! (*Vifs applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT - Je vais donc m'exécuter. Comme je l'ai dit hier soir à M. Giscard d'Estaing, la recette est simple : il suffit d'une volonté politique suffisamment forte pour faire des choix. Ce n'est pas toujours aisé, j'en parle d'expérience.

Reprenons l'exemple de mon département. J'ai débuté, en 1983, avec un budget d'environ 600 millions de francs, dont 70 millions de francs d'investissements, souvent passifs, le reste étant consacré au fonctionnement. J'ai préféré créer des emplois plutôt que de faire de l'action sociale. J'ai donc choisi d'économiser sur le fonctionnement pour investir.

Il faut savoir, en effet, que si on laisse « filer » le fonctionnement, on ne peut plus investir.

Aujourd'hui, le budget du département s'élève à 1.100 millions de francs, dont 400 millions de francs pour les investissements, et ce par autofinancement.

Certes, ces choix n'ont pas toujours été bien acceptés. J'ai eu des grèves, l'opposition ne m'a pas soutenu. Il est vrai que nous étions peu nombreux, à l'époque, à choisir l'investissement au détriment du fonctionnement.

Je n'ai peut-être pas réalisé autant de routes que d'autres, encore que le département ne soit pas mal loti de ce point de vue ; j'ai dû retarder la réalisation de certains équipements, mais le résultat de ces choix est sous vos yeux : nous n'avons pas emprunté et le

Futuroscope n'a rien coûté au contribuable. Voilà la recette !
(*Applaudissements*).

M. Maurice RECOING - Je vous remercie de cette recette, Monsieur **MONORY**, mais comment une commune de 900 habitants, disposant d'un budget de 2 millions de francs, pourrait-elle économiser ? (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT - C'est clair, je ne vous engage pas à construire un Futuroscope sur le territoire d'une commune de 900 habitants ! (*Rires*).

Plus sérieusement, je crois beaucoup à l'intercommunalité. Vous l'avez constaté vous-même sur le terrain, je la pratique avec un certain succès, et ce depuis dix-sept ans. C'est une des solutions pour l'aménagement du territoire et l'animation de l'espace, à condition, bien sûr, qu'elle soit volontaire.

Je suis persuadé que l'intercommunalité sauvera les petites communes si elle est décidée dans la transparence et dans la convivialité. (*Applaudissements*).

M. Nicolas SAMSOEN - Etudiant dans le Vème arrondissement de Paris, je vis à dix kilomètres de la capitale. Ma question s'adresse à **M. Larcher**.

Je me demande si l'accent mis sur la croissance qualitative de l'Île-de-France ne risque pas de transformer la région en un vaste Vème arrondissement. Je prendrai deux exemples.

Le premier, c'est ce que j'appelle la logique des ascenseurs. Il y a fort longtemps, on a voulu réhabiliter les appartements situés dans les étages les plus élevés des immeubles parisiens, alors réservés aux gens de condition modeste. Ce faisant, on a aménagé des appartements pour les riches, et on a envoyé les pauvres en banlieue !

La ville d'Antony me fournit le second exemple. Il y a dix ans, c'était une ville de banlieue rouge, au sens politique et sociologique de l'expression. **Patrick Devedjian**, devenu maire, a fait de gros efforts pour améliorer la qualité de vie dans sa ville. Aujourd'hui, Antony est aussi bourgeoise que Sceaux.

Ainsi, j'ose le paradoxe : pour limiter sa croissance quantitative sans risquer de faire de la région parisienne une immense banlieue bourgeoise, le mieux ne serait-il pas de la rendre invivable ? (*Rires et applaudissements*).

M. Gérard LARCHER - Où l'on voit l'intérêt des études universitaires : c'est la culture du paradoxe qui éveille l'esprit critique ! (*Applaudissements*).

Nous parlions, hier, des grandes réalisations urbaines du baron Haussmann ; restons dans le même habitat bourgeois, mais celui de Feydeau et de Labiche, cette fois. On voit dans leurs pièces se succéder d'acte en acte sur la scène l'amant, le mari, le cocu et divers petits commerçants. Tous habitent à des étages différents du même immeuble.

La ville est à l'image de l'immeuble bourgeois de Feydeau et de Labiche : c'est un mille-feuille fait de jeunes et de vieux, d'artisans et de commerçants, d'actifs et de retraités.

Le jour où l'on spécialisera la ville, on l'appauvrira d'autant en en faisant, au sens étymologique du terme, un ghetto, c'est-à-dire un endroit coupé du reste du monde.

L'amélioration de la qualité de la vie dans nos banlieues ne passe pas par cet embourgeoisement haussmannien que vous dénonciez. Non, il faut simplement apprendre à vivre ensemble dans la multiplicité des fonctions.

Nous avons déjà la première couronne, et ses nombreux espaces verts, ainsi que la deuxième couronne, plus rurale. Demain, plus encore qu'aujourd'hui, nous aurons besoin de nous «recréer/recréer» dans de nouveaux lieux de vie qui donneront l'espace à la culture et aux loisirs.

Quoi qu'en disent certains, n'oublions pas que nous travaillerons moins : deux fois moins d'hommes produiront deux fois plus. A nous d'imaginer collectivement une société nouvelle. (*Vifs applaudissements*).

A Rambouillet, ville de tradition bourgeoise, à la différence d'Antony, je veille à réserver 30 % de logements sociaux et, pour le reste, j'équilibre chaque année par des PLA.

Si, un jour, ma ville ne devait plus être qu'un immense jardin boisé réservé à quelques privilégiés, ma charge de maire aurait perdu tout intérêt et je m'ennuierais mortellement. (*Vifs applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT - Mon ami Gérard Larcher ferait un excellent ministre des banlieues ! (*Rires*).

Mme Françoise TEXIER, chargée de mission au conseil régional de Poitou-Charentes - Puisque je ne peux pas

poser mes questions à M. Bayrou, qui n'est pas avec nous aujourd'hui, je les poserai à M. Pierre Laffitte ainsi qu'à M. Monory, qui ont ou ont eu des responsabilités dans notre système d'éducation et de formation.

Qui va gérer notre territoire en 2015 ? Ils ont dix ans aujourd'hui, ils en auront trente alors. Si nous parlions un peu d'eux ? Que proposons-nous pour les aider à être de futurs citoyens responsables, et nos futurs élus ?

Qu'en est-il de cette nouvelle ^{citoyenneté} que M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire appelait de ses vœux ?

Qu'avancions-nous comme solutions pour faciliter la maîtrise par tous des systèmes d'information et des réseaux de la connaissance ? Comment allons-nous mieux répartir l'intelligence ?

Sans doute la formation, tant initiale que continue, est-elle la clé de ces problèmes : je pense, notamment, à la formation des élus locaux. (*Applaudissements*).

Mme Christine OCKRENT - Voilà posé le problème de la formation des élus.

M. Pierre LAFFITTE - Sachez, Madame, que vos questions seront transmises à M. le ministre de l'éducation nationale.

Le Sénat à d'ores et déjà apporté un début de réponse à vos différentes interrogations, mais c'était dans le cadre d'une autre Mission, consacrée, elle, à la télévision dite éducative, télévision dont le principe a été accepté par M. le Premier ministre et qui doit bientôt débiter ses éMissions.

A l'évidence, en effet, les programmes de cette nouvelle chaîne devront comporter des éléments de formation au civisme.

Cependant, la meilleure réponse à vos questions sera apportée par le système éducatif lui-même, qui devra évoluer. A cet égard, nombre de recteurs et d'inspecteurs d'académie ont déjà développé des stratégies pour que les enfants et les jeunes soient mis au contact des nouvelles technologies. Il s'agit, par exemple, d'organiser des réseaux interclasses pour familiariser les élèves à cette nouvelle forme de convivialité, qui sera un élément essentiel de leur culture.

M. Jean-Claude BONNET, maire de Feux (Cher) - A plusieurs reprises, les rapporteurs nous ont indiqué qu'avant de s'engager dans la voie d'une nécessaire péréquation, il était

indispensable de disposer au préalable d'éléments d'information indiscutables et fiables. On a même parlé de transparence.

Nous sommes prêts, nous, maires de communes rurales, à adresser copie de nos budgets aux assemblées, au Sénat en particulier. En sens inverse, j'adresse ma question à M. Monory ainsi qu'à M. Jean François-Poncet les parlementaires peuvent-ils avoir connaissance des budgets de Paris, de Courbevoie ou de Neuilly? Permettez-moi cette question naïve.

Mme Christine OCKRENT - Naïve, en apparence !
(*Sourires*).

M. Jean FRANÇOIS-PONCET - La réponse est oui, bien sûr. Tous ces documents sont, de par la loi, publiés et communiqués. Quant à savoir s'ils sont d'une grande lisibilité ou transparents, c'est une autre question ! (*Rires et applaudissements*).

Mme Alice MOREL - Je suis maire d'une petite commune située à 800 mètres d'altitude dans la montagne vosgienne.

Des travaux de cette Convention, je retiens trois mesures qui peuvent contribuer à dégager des gisements d'emplois en milieu rural.

Il s'agit, tout d'abord, de la pluriactivité, dont M. le ministre d'Etat a rappelé hier la nécessité pour l'avenir. Il s'agit, ensuite, de la rémunération de l'entretien de l'espace, à laquelle, je le regrette, une seule ligne de la synthèse de M. François-Poncet est consacrée. Il s'agit, enfin, des nouvelles technologies, notamment le télétravail qui, moyennant certaines adaptations, devrait être une solution à privilégier en milieu rural.

De manière générale et pour conclure, s'il est bon de parler des problèmes du monde rural et de tenter d'y apporter des solutions, je pense cependant que nos compatriotes n'auront envie de rester au village ou de s'implanter en milieu rural que si nous mettons en avant, non plus seulement nos sentiments d'angoisse, d'abandon et de détresse, mais aussi l'exceptionnelle qualité de vie dont nous jouissons dans nos campagnes. (*Très vifs applaudissements*).

M. Jean HUCHON - Je suis parfaitement d'accord avec vous, Madame. Il ne suffit pas de pleurer devant le Mur des lamentations. L'aménagement du territoire est affaire de volonté politique à l'échelon national - nous essayons ici de la susciter - une volonté relayée sur le terrain par des femmes et des hommes qui croient en ce qu'ils font.

Votre présence ici et votre appui ne peuvent que m'inciter à être confiant dans l'avenir.

M. Dominique CHAMBON - Mon ami Pierre Courouble et moi-même, élus locaux, souhaitons intervenir sur ce qui, dans l'aménagement du territoire, ne se voit pas.

En effet, le développement local, qui est au coeur de l'aménagement du territoire, repose essentiellement sur la richesse des femmes et des hommes qui vivent sur le terrain. Or, derrière la disparition des services publics, il faut voir une autre réalité, la paupérisation des populations.

Au conseil de la région Rhône-Alpes, nous avons mis à plat toutes nos lignes de crédit et nous avons conclu des contrats globaux avec les collectivités locales de base afin que les élus et les populations nous fassent part de ce qu'ils proposent pour développer leur territoire. Ce n'est qu'une piste, mais nous l'essayons. Nous verrons bien ce qu'il en résultera.

Je m'adresse maintenant à M. Pierre Laffitte, président de l'atelier n° 4 : « Mieux répartir l'intelligence ».

Il a été beaucoup question des universités. Précisément - et je n'ignore pas qu'il s'agirait de remettre en cause totalement le programme « Université 2000 » - chacun ne devrait-il pas comprendre, enfin, qu'au lieu de concentrer les étudiants dans les métropoles, au prix de sacrifices financiers importants pour les familles, il serait plus intelligent de jouer la carte de la délocalisation, non pas pour le premier cycle mais pour le deuxième cycle et au-delà ?

C'est en essayant l'intelligence dans les villes moyennes, en mettant en oeuvre une réelle politique de développement que l'on pourra éventuellement reconquérir des territoires, ce que souhaitait hier M. Pasqua. (*Applaudissements*).

Mme Christine OCKRENT - C'est d'ailleurs une des recommandations du rapport.

M. Pierre LAFFITTE - Vous avez tout à fait raison, monsieur, c'est une voie que nous explorons, notamment, et par priorité, dans le troisième cycle. D'ores et déjà, la démonstration a été faite que même de petites villes pouvaient devenir des pôles d'excellence.

M. Jean FRANÇOIS-PONCET - Je rappelle à ceux qui nous écoutent qu'ils peuvent consulter notre rapport, un épais volume dans lequel ils trouveront bien des choses.

Nous y avons traité naturellement du logement et des P.L.A. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour réaffirmer que c'est un des axes essentiels de l'aménagement du territoire.

Par parenthèse, un des problèmes du monde rural tient au fait que la plupart des réglementations, notamment concernant les régimes d'aides, ont d'abord été conçues pour les villes et ont ensuite été purement et simplement étendues à l'espace rural. Il en résulte que ces règles ne collent aux réalités locales qu'une fois sur deux.

Avec la pluriactivité, par exemple, nous avons la preuve qu'il y a bien une spécificité du monde rural, dont il convient de tenir compte. Hélas, si la situation du pluriactif rural appelle une législation particulière, nous avons bien du mal à la faire adopter du fait de l'uniformité, qui est la règle - que dis-je ? - l'obsession du système français. A nous de nous en défaire.

En ce qui concerne l'Université, vous avez raison, le développement local est à la base de tout. Cependant, je relève dans vos propos l'ombre d'une contradiction. En effet, le développement exige la combinaison de grandes infrastructures, de la compétence de l'Etat, et d'initiatives locales, les premières appuyant les secondes.

Croyez-moi, pour être un élu d'un département où combien rural, je sais ce que coûte d'efforts quotidiens le développement local. Malgré tout, je reste persuadé que nous n'aboutirons qu'à la condition d'ajouter à une meilleure répartition de l'intelligence le désenclavement et la création d'emplois, y compris en les attirant au moyen d'incitations fiscales. Car nous aurons beau dire et beau faire, si nous n'arrivons pas à attirer sur place des emplois ou à en créer, nos territoires continueront de se dépeupler.

Comme l'a excellemment dit Pierre Laffitte, qui est un spécialiste reconnu en la matière, sans une meilleure répartition de l'intelligence, il n'y aura pas d'aménagement du territoire.

Mais attention, Mesdames, Messieurs : les conservatismes qui s'opposent à vos propositions sont formidables. Il faudra un gros, un très gros bulldozer pour passer. (*Vifs applaudissements*).

M. Jean MONNIER, maire de Montreuil-sur-Ille - Oui, le monde rural est souffrant, et il nous faut passer aux actes. D'ailleurs, les volontaires ne manquent pas sur le terrain, dans chacune de nos collectivités locales.

A cet égard - c'est un souhait que je formule en présence du président du Sénat et que j'adresserai également au président de l'Assemblée nationale - il serait bon que la loi accompagne l'action des femmes et des hommes d'expérience qui oeuvrent sur le terrain au

sein du monde associatif. Souvent, en effet, les associations sont, sinon hors la loi, du moins loin devant elle.

M. RAYNAL MILLET - En tant que président d'une des deux chambres de métiers de Seine-et-Marne, je constate que l'on compte beaucoup sur les artisans pour animer les villages et les bourgs, pour maintenir ou créer des emplois, mais aussi pour former jeunes et moins jeunes. Aussi, M. François-Poncet, j'ai été fort déçu de ne voir à la tribune aucun représentant de l'artisanat. J'aimerais d'ailleurs savoir si nos instances nationales ont bien été invitées à participer activement à cette Convention.

A l'heure actuelle, soyons-en conscients, l'artisanat est menacé. En effet, d'ici à 1997, un certain nombre de normes impératives vont entrer en application, qui contraindront les artisans à investir pour des montants représentant deux à trois fois la valeur vénale de leur affaire.

Certains, les plus modestes, ne pourront faire face, et ce sont autant d'activités artisanales qui disparaîtront non seulement de nos campagnes mais aussi de nos villes et de nos quartiers.

Je me fais donc l'écho de M. François-Poncet pour déplorer que des mesures d'adaptation spécifiques à l'artisanat n'aient pas été mises en oeuvre. A ne considérer que l'industrie ou la grande distribution, on condamne, à brève échéance, l'artisanat. Quel est votre sentiment, messieurs ?

M. Jean FRANÇOIS-PONCET - J'assume une large responsabilité dans l'organisation de cette Convention.

Après réflexion, nous avons décidé de ne pas inviter les représentants de ce que j'appellerai les « corps constitués ». Hier, un syndicaliste se plaignait de l'absence à cette tribune de représentant du monde syndical. Ma réponse sera la même : si nous étions entrés dans cette logique, nous aurions dû inviter des représentants de tous les syndicats et de toutes les chambres de métiers, et ainsi de suite pour les universités, pour les IUT. Bref, nous n'en serions pas sortis !

Le résultat aurait été, à n'en pas douter, une succession de discours convenus prononcés par des institutionnels.

Nous avons préféré n'inviter que des personnes susceptibles de s'exprimer non pas au nom de vérités plus ou moins dictées par d'autres mais au nom de leur expérience personnelle.

Tous ici nous savons l'importance des artisans en milieu rural, tous ici nous connaissons la spécificité de leur activité. Cependant, il fallait faire un choix et, à en juger aux travaux des

ateliers, je ne peux que me féliciter de celui qui a été fait. J'espère ne pas être démenti.

M. Michel GACHES - Je représente non pas un «corps constitué» mais une association francilienne, «Ile-de-France-Environnement».

On a contesté ici que le phénomène de «métropolisation», avec tout le gigantisme qu'il suppose, était devenu une fatalité. Cela me fait penser à ces astres, massifs, les plus massifs de tous, qui deviennent des trous noirs (*sourires*).

Essayons donc de nous opposer à cette prétendue fatalité et, pour ce faire, dé-densifions les métropoles.

Le conseil régional d'Ile-de-France avait conçu, il y a quatre ou cinq ans, une «ceinture verte» comprenant des espaces naturels boisés et des terres agricoles, pour lutter contre l'hypertrophie urbaine. Vous trouverez le détail de ce projet dans les cinq gros volumes que l'IAURIF lui a consacrés. Malheureusement, le principe de cette ceinture verte n'a jamais été entériné par l'Etat.

Je demande donc aux sénateurs ici présents, puisque c'est au Sénat que nous devons d'être rassemblés aujourd'hui, d'appuyer cette initiative, car c'est, à mon avis, un des moyens efficace pour éviter une densification en tache d'huile, qui ne concernera d'ailleurs pas que l'Ile-de-France mais qui touchera sans doute également la région Centre.

Au demeurant, n'y a-t-il pas quelque chose d'intrinsèquement vicieux dans le développement illimité d'une métropole ?

Mme Christine OCKRENT - M. Larcher, où est donc votre ceinture verte ?

M. Gérard LARCHER - Ma ceinture verte ? Mme Ockrent, nous sommes en public !... (*Rires*).

Vous parlez de «dé-densifier», M. Gaches. Méfiez-vous de ces mots magiques ! Si, pour reprendre votre expression, vous «dé-densifiez» pour partie l'Ile-de-France, vous consommerez son espace naturel et c'en sera fini de la ceinture verte !

S'il doit y avoir «dé-densification», elle doit être limitée au strict nécessaire et menée de façon équilibrée.

Je vous ferai observer que, dans certains quartiers difficiles, le problème est non pas celui de la densité mais bien plutôt

celui de la vitalité. Nous sommes, dans ces quartiers, confrontés au désert des âmes, tout comme vous êtes, dans vos communes rurales, confrontés au désert des hommes.

La Mission sénatoriale a examiné ce projet de ceinture verte.

Nous croyons dans la nécessité d'une première ceinture, entre la petite et la grande couronne, et d'une deuxième ceinture, en quelque sorte une ceinture dorée, où l'activité agricole serait maintenue en tant qu'activité productrice mais aussi en tant qu'élément déterminant dans l'entretien de l'espace francilien.

Parce que l'agriculture est tout à la fois une activité économique, un argument pour fixer l'artisanat et la condition de l'entretien des espaces, le problème de son maintien se pose en Ile de France comme dans toutes les autres régions. Voyez que, parfois, nous nous rejoignons. (*Applaudissements*).

M. Georges DUSSOURD - Etant maire d'une petite commune de 320 habitants en Seine-Maritime, je voudrais appeler l'attention de M. François-Poncet sur la quasi-impossibilité d'obtenir des renseignements concernant la fiscalité locale de certaines collectivités ; je pense en particulier à Paris, ville à laquelle je me suis plus particulièrement intéressé.

S'agissant de la DGF, je me suis aperçu que les strates démographiques étaient fondées sur les dépenses par habitant de telle sorte que l'on arrive parfois à des résultats absolument invraisemblables. C'est ainsi que dans les plus petites communes qui, par conséquent, se situent dans la strate n° 1, le taux de la taxe sur le foncier bâti est quatre fois supérieur à celui qui est appliqué à Paris.

Telle était la première remarque que je souhaitais faire.

Par ailleurs, en venant assister à cette Convention sur l'aménagement du territoire, nous avons l'impression, nous les maires, que nous allions participer à une discussion constructive, pouvoir avancer des idées, voire influencer sur les cours des événements. Or si l'organisation des différents ateliers s'est certes révélée intéressante, il ne nous a malheureusement pas été possible de nous faire entendre de façon convenable. (*Applaudissements*).

Par conséquent, M. François-Poncet, n'ayant pu le faire de vive voix, pouvons-nous dès à présent vous envoyer nos suggestions ou nos observations par écrit dans l'espoir d'être enfin entendus ? (*Applaudissements*).

M. Jean FRANÇOIS-PONCET - De grâce, M. Dussourd, comprenez qu'il n'est pas possible ce matin de donner la parole à tout le monde !

Pour répondre à votre question, je vous dirai non seulement que vous pouvez mais que vous devez m'envoyer vos suggestions. Vous pouvez me les adresser personnellement au Palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard à Paris. Soyez sûr qu'elles seront lues et que vous recevrez une réponse. Cela dit, ne vous attendez tout de même pas à ce qu'il soit automatiquement tenu compte de vos contributions. Vous me laisserez, je l'espère, le droit de juger ; pour ma part, je vous laisse le soin de contester mon jugement !
(*Applaudissements*).

M. Henri CATHERIN - En guise de présentation, je dirai que je suis un néo-Parisien, ancien rural, dont le berceau et la tombe se trouvent en Bourgogne. Je suis donc en quelque sorte un «rurbain».

Mon intervention ce matin a pour objet de mettre l'accent sur la nécessité non seulement de trouver des financements pour nos projets mais également d'assurer l'avenir de nos enfants.

Il se trouve que je travaille à Paris près de la future Grande Bibliothèque qui a fait couler beaucoup d'encre. Or, en tant qu'ancien cultivateur devenu ouvrier puis employé, il me semble que ce nouveau secteur tertiaire appelé traitement de l'information représente précisément un vrai secteur d'avenir. J'en veux pour preuve le fait que l'industrie du traitement de l'information représente 50 % des emplois aux Etats-Unis.

Ce nouveau secteur d'activité offre en outre l'avantage de favoriser le milieu rural autant que le milieu urbain par le biais de l'information à distance, grâce notamment à la vidéo et au Minitel.

Enfin, pour dire un mot de l'intelligence, dont il a été beaucoup question au cours de ces deux journées, je me permettrai de paraphraser Bergson pour qui *«l'intelligence c'est de décomposer des éléments selon n'importe quelle loi et de les remonter selon n'importe quel système»*. Chaque être humain peut donc, selon moi, prendre part à l'intelligence !

M. André THIBault - Je me présente : conseiller général, maire de Lion d'Angers dans le Maine-et-Loire.

Tout en remerciant les organisateurs de cette Convention très réussie, je voudrais attirer l'attention de M. François-Poncet sur un autre cancer qui ronge notre société -le premier étant bien entendu le chômage- je veux parler de la perte de nos valeurs que sont la responsabilisation, la convivialité, la solidarité et l'amitié. Or, dans

ce domaine, il me semble que les associations peuvent jouer un rôle très important en tant que relais indispensable entre les élus et la population.

Ma question est donc la suivante : quelle place envisagez vous d'accorder dans l'élaboration de l'aménagement du territoire au courant associatif très fort qui existe dans notre pays, en particulier dans le monde rural ?

M. Jean FRANÇOIS-PONCET - Je ne puis qu'être d'accord avec vous, **M. Thibault** : les associations sont le levain de l'espace rural.

Il faut cependant ne pas oublier que, pour mener à bien leurs projets, elles ont besoin des collectivités et des élus. C'est dans cet esprit que, dans mon propre département, je m'efforce toujours de réunir les responsables d'associations et les élus afin qu'ils marchent main dans la main.

M. Jacques-Sylvain KLEIN - En tant que spécialiste des questions financières, je voudrais tout d'abord apporter un élément de réponse à **M. Dussourd** qui est intervenu tout à l'heure. De toutes les strates démographiques de France, c'est à Paris que le montant des impôts locaux est le plus bas.

J'aborderai maintenant un sujet qui me paraît fondamental, à savoir la taxe professionnelle qui, comme cela a été dit, est une taxe proprement anti-économique en ce sens qu'elle dissuade les entreprises d'investir et d'embaucher.

Il est par conséquent nécessaire à mes yeux de modifier l'assiette de la valeur ajoutée, afin que la richesse ne soit taxée qu'une fois qu'elle a été produite. Si nous ne nous engageons pas dans cette voie, les entreprises disparaîtront et cela vaut bien évidemment tant pour le milieu urbain que pour le milieu rural.

Ne serait-il pas préférable de taxer la production agricole en tenant compte de la valeur réelle de celle-ci -et qui, comme chacun le sait, est différente en Champagne et en Lozère- plutôt que de taxer la terre ?

M. Roland du LUART - Je ne vous apprendrai sans doute rien, **M. Klein**, en vous disant que le problème majeur est de savoir comment remplacer une ressource qui se révèle colossale dans le budget des collectivités, car il est bien évidemment impossible de gommer d'un seul coup 90 milliards de francs.

En outre, lorsque vous dites que la taxe professionnelle est une taxe anti-économique, cela est certes vrai en partie, mais il ne

faut pas non plus oublier que le fait d'intégrer la valeur ajoutée à la taxe professionnelle peut aussi conduire à des déviations, cette opération revenant à imposer deux fois les bénéficiaires. Il convient donc d'être très prudent dans ce domaine.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier non bâti, le problème de sa suppression a été résolu pour les régions et est en passe de l'être pour les départements, mais, quand on se heurte aux 36.500 communes, cela prend une dimension tout autre tant il est vrai que la plupart d'entre elles tirent leurs principales ressources du produit de cette taxe.

A cet égard, un certain nombre de technocrates ont proposé l'instauration d'une taxe à la valeur ajoutée, ce qui conduirait à taxer le hors-sol. Or, à vouloir taxer massivement le hors-sol, nous risquons, dans la période que nous connaissons actuellement et qui est caractérisée par la réforme de la politique agricole commune, de déstabiliser complètement les productions avicole et porcine, les vergers, la viticulture, etc.

Par ailleurs, il faudrait trouver des systèmes de péréquation entre les communes en fonction de leurs propres productions.

Jusqu'à présent, je dois dire que nous n'avons pas trouvé de solution miracle à ce problème.

Certains ont proposé que l'Etat décide la suppression pure et simple de la taxe sur le foncier non bâti, solution qui, sur le plan financier, semble tout à fait réaliste quand on sait que cela ne représenterait que 6 milliards de francs pour les seules communes ; étalée sur plusieurs années, une telle somme n'apparaît effectivement pas déraisonnable. Toutefois, il faut bien voir qu'une telle opération ne manquerait pas de porter atteinte à la liberté des communes.

En conclusion, je dirai que nous devons tous, dans ce domaine, être très nuancés. La volonté d'aller de l'avant est tout à fait manifeste, mais pour ce qui est de la solution idéale, sans effets pervers, personnellement, je ne la connais pas encore !

M. Claude PELTIER - Conseiller municipal d'une commune de 200 habitants, je suis ce que l'on peut appeler un commerçant rural.

Tout le monde aujourd'hui se plaint de la disparition des artisans et des petits commerçants en milieu rural sans chercher à en connaître les véritables raisons qui, selon moi, se résument à cette constatation : la terre ne nourrit plus l'homme qui la travaille et ce ne sont pas les primes distribuées par l'Etat à l'agriculture qui sauraient

remédier à cette dramatique situation. Il est bien loin le temps où la bonne moisson du paysan donnait du travail à l'artisan et au commerçant du village !

J'aborderai maintenant l'emploi. Pour citer l'exemple de mon exploitation, avec un capital d'environ 5 millions de francs, il m'est absolument impossible d'embaucher un salarié tout en continuant à travailler moi-même. N'y a-t-il pas là quelque chose de profondément anormal ?

M. Jean HUCHON - Vous venez en quelques mots, M. Peltier, d'évoquer le drame de l'agriculture.

Comme vous, je déplore que l'agriculture française - je pourrais aussi parler de la pêche - ne permette plus de faire vivre ceux qui la pratiquent. Il s'agit là, me semble-t-il, d'un fait de société auquel on a essayé tant bien que mal de remédier dans le cadre du GATT par le biais d'indemnités à répétition qui, à la longue - c'est l'ancien agriculteur qui parle - finissent par lasser.

Je souhaite bien entendu que notre économie recouvre la santé, permettant à chacun de vivre de son travail, donc, dans le cas qui nous occupe, de la vente des produits agricoles, car le système d'assistance qui a été mis en place ne me satisfait pas plus que vous, M. Peltier.

M. Eric GILBERT - Depuis onze ans que j'exerce les fonctions de maire d'une commune de 900 habitants dans la région Rhône-Alpes, j'entends les ruraux se désoler.

Personnellement, j'aurais tendance à me plaindre non pas de l'Ile-de-France et des Parisiens, mais plutôt des élus ruraux eux-mêmes qui, en tant que maires, conseillers généraux ou parlementaires, sont en place dans les institutions et ont à ce titre, me semble-t-il, une grande part de responsabilité dans la situation que connaît à l'heure actuelle la ruralité.

Les élus ruraux seraient-ils moins malins que les citadins ? Ou bien ne font-ils que trahir leurs électeurs lorsqu'ils montent à Paris ?

A cette question, je me permettrai d'apporter trois éléments de réponse.

En premier lieu, ne serait-il pas possible de limiter sensiblement le cumul des mandats, ce qui, je crois, ne pourrait qu'accroître la disponibilité des élus ruraux ?

En deuxième lieu, s'agissant des élections au conseil régional, ne pourrait-on pas trouver un système qui favorise les candidats désireux de défendre leurs idées plutôt que les notables bien installés ?

Enfin, ne serait-il pas temps de faire un peu plus de place à la jeunesse ? J'en parle en connaissance de cause car les réunions du conseil municipal auxquelles j'assiste depuis onze ans sont le plus souvent « animées » par des personnes de la génération de mon grand-père !

M. le PRÉSIDENT - Concernant tout d'abord le cumul des mandats, à titre personnel, j'y ai toujours été favorable - même si leur nombre ne doit pas, bien évidemment, être excessif - pour la simple raison que le parlementaire qui siège à Paris doit aussi garder un contact avec la terre s'il ne veut pas être déconnecté des réalités. Il n'y a donc là, à mon avis, aucune contradiction.

Le Sénat, en prenant l'initiative de cette Convention, a su montrer l'attachement qu'il portait tout naturellement à la ruralité sans oublier les plus ou moins grandes agglomérations. D'ailleurs, les débats passionnés qui ont lieu dans cette salle sont la preuve de l'intérêt de cette heureuse initiative.

Enfin, M. Gilbert, quand j'étais jeune, je critiquais les vieux. Et maintenant que je suis plus vieux, je m'aperçois que la jeunesse n'est pas toujours chez les jeunes !

M. Gérard LARCHER - Ayant eu l'honneur d'être le vice-benjamin du Sénat, après avoir été élu maire de Rambouillet à 32 ans, je puis vous dire, M. Gilbert, que la jeunesse ne donne aucun droit. La jeunesse est simplement la force des convictions et la puissance d'entraînement.

Par conséquent, lorsque vous vous plaignez de l'âge de certains élus, n'oubliez jamais que ceux-ci ont su obtenir la confiance des électeurs et, pour ma part, je ne connais pas d'autre critère en démocratie que la confiance des électeurs ! (*Applaudissements*).

M. Paul GIRARD - Je me présente : maire d'Escolives-Sainte-Camille, dans l'Yonne.

Ma question s'adresse à M. du Luart.

Lors de nos travaux d'hier est apparue une très forte demande de lisibilité de la fiscalité locale. Pensez-vous qu'il soit possible, dans un délai relativement bref, d'interdire aux conseils généraux de ponctionner le budget des communes par le biais du chapitre 64 ainsi que des différents contingents qui tendent à se

développer et qui, en fin de compte, conduisent le département à gérer des impôts levés par les communes ?

M. Roland du LUART - Vous venez, M. Girard, de soulever un problème de fond extrêmement difficile à résoudre, je veux parler des compétences.

Vous savez qu'en matière d'incendie et d'aide sociale, par exemple, les compétences relèvent du conseil général. Il faut voir dans ce phénomène l'évolution même de la société française dans laquelle les dépenses d'aide sociale augmentent beaucoup plus vite que la richesse du pays. C'est là que se situe le vrai problème.

Je suis d'accord avec vous concernant la nécessité d'une plus grande lisibilité ; mais n'oubliez pas que certaines compétences ont un caractère obligatoire pour le département qui doit se retourner vers la collectivité de base qui, à son tour, doit coopérer. On ne peut échapper à cette règle.

M. Didier LEJEUNE - En tant que pigiste à France-Soir, j'ai eu l'occasion de participer hier aux travaux de l'atelier n° 2 intitulé : « Mieux répartir l'intelligence ».

J'appelle effectivement de mes vœux une France intelligente. Mais je pense immédiatement à Socrate, fleuron de la SNCF !

De même, je ne puis manquer de songer aux 400.000 personnes sans domicile fixe qui doivent se contenter de 38.000 places en foyers et je me demande à quoi servent tous ces châteaux inoccupés en France !

Par ailleurs, ne croyez-vous pas qu'il est grand temps d'acheter français ?

Je terminerai en disant que la France doit cesser d'être un pays d'assistés !

Mme Monique DARNAULT - En tant que chargée d'étude en espace rural au conseil général de la Gironde, j'effectue un travail de terrain, canton par canton, afin de connaître leurs atouts et les contraintes auxquelles ils doivent faire face dans le cadre d'un projet territorial de développement. Je rencontre, de ce fait, de nombreux élus ainsi que des professionnels de la vie économique, sociale et culturelle, et je puis vous assurer que tous ces acteurs de la vie rurale représentent un terreau extraordinaire pour la reconquête ou, mieux, la réappropriation des territoires ruraux.

Vous avez parlé à plusieurs reprises de rupture, M. François-Poncet, et je partage votre sentiment. Vers l'an 2015, beaucoup de choses auront effectivement changé dans la gestion des espaces ruraux.

Dès lors, je me permets de vous faire une suggestion : ne pourrait-on pas créer un comité régional d'aménagement du territoire qui serait comme une sorte de « centre de veille » des mutations dans l'usage des sols ? La prospective pourrait alors cesser d'être purement intellectuelle. Qu'en pensez-vous ?

M. Jean FRANÇOIS-PONCET - Tout en respectant votre pratique, Mme Darnault, je prétends avoir moi aussi une connaissance du terrain, étant conseiller général d'un département limitrophe du vôtre, le Lot-et-Garonne, et m'intéressant au développement régional depuis fort longtemps.

Sur le diagnostic, je partage tout à fait votre sentiment et, lorsque je parle de rupture, il s'agit surtout de rupture au niveau de la politique de l'Etat.

Je dis que si l'on continue à construire des autoroutes là où il y a déjà beaucoup de circulation, on ne parviendra jamais à désenclaver la région. Je dis que si on concentre tous les étudiants à Bordeaux, l'espace rural finira par déperir. Je dis que si l'on ne fait pas de péréquation des charges, on ne fera rien pour l'espace rural. Telles sont les ruptures auxquelles j'ai fait allusion et qui constituent un premier niveau.

Mais il existe un autre niveau, qu'il faut bien distinguer du premier, à savoir celui de l'insertion sur le terrain de milliers d'initiatives qui, certes, ne peuvent venir que de la base, mais qui n'ont de chance de réussir que si une instance située en amont les insère dans un schéma d'ensemble. Et vous ne m'enlèverez pas de l'esprit que ce qui manque le plus entre les associations, entre les petites communes et entre les autres échelons, c'est un travail d'équipe, une véritable coordination, car il n'est pas possible de sauver une commune si tout un département déperit.

M. CHEVRY - Je suis membre du comité économique et social de la Guadeloupe.

Grâce à ses départements d'outre-mer, la France est le pays qui possède le plus de rivages au monde. Pour autant, il n'a pas été beaucoup question des départements d'outre-mer au cours de ces deux journées. C'est pourquoi je tiens à dire : nous existons ! Il ne faudrait pas nous oublier dans la future loi d'orientation. *(Applaudissements)*.

Le tourisme constitue pour nous une source réelle de développement, a fortiori lorsque certains pays -je pense bien évidemment ici à l'ex-Yougoslavie et à l'Algérie- vivent des drames propres à éloigner les touristes. Nous notons ainsi cette année un afflux de ces derniers en Guadeloupe et aux Antilles en général, ce qui pour la France est incontestablement positif.

Nous faisons partie intégrante de la République et je souhaite ardemment qu'on ne nous marginalise pas. Il est nécessaire de préserver la continuité territoriale, ce qui, je le dis en passant, ne pourrait que faire baisser les tarifs aériens et vous tous, mesdames, messieurs, pourriez ainsi venir passer huit ou dix jours en Guadeloupe ou en Martinique ! (*Vifs applaudissements*).

Mme Christine OCKRENT - L'heure est maintenant venue de demander à M. le président Monory et à M. François-Poncet de conclure nos travaux.

III. CONCLUSION DE LA CONVENTION

● Intervention de M. Jean FRANÇOIS-PONCET

M. Jean FRANÇOIS-PONCET - M. Chevry, au nom de la Guadeloupe, semble avoir fait l'unanimité. Pour ma part, je ne suis pas certain d'arriver au même résultat ! (*Sourires*).

Laissant à M. Monory la conclusion des conclusions, je vais tenter brièvement de tirer les leçons de nos débats.

Auparavant, j'aimerais remercier tout d'abord le président du Sénat, M. Monory, ainsi que tous ses collaborateurs dont Mme Sylvie Esparre, d'avoir permis que cette Convention ait lieu. Je tiens également à remercier les différents services du Sénat qui nous ont assistés dans la rédaction du rapport de la Mission sénatoriale puis pour l'organisation de cette Convention.

Mes remerciements iront aussi à M. Jean-Pierre Raffarin et, à travers lui, au conseil régional, ainsi qu'à MM. Charles Pasqua, Daniel Hoeffel et Pierre-Henri Paillet dont la contribution à nos travaux hier fut très importante.

Enfin, je tiens à rendre hommage aux invités qui ont participé hier aux diverses tables rondes et à tous ceux qui sont venus

aujourd'hui. A ce propos, je note que, pour la première fois, le nombre de congressistes est plus important le second jour que le premier, preuve du succès de cette Convention. (*Applaudissements*).

Les différentes personnes qui sont intervenues ce matin étaient animées d'un feu intérieur qui constitue, selon moi, l'énergie grâce à laquelle devra progresser l'aménagement du territoire pour s'inscrire dans la réalité. Bien sûr, des désaccords se sont fait entendre -le contraire eût été étonnant- ce qui montre simplement que l'aménagement du territoire est un défi difficile à relever.

Pour ce qui la concerne, la Mission sénatoriale que j'ai l'honneur de présider peut se dire satisfaite à l'issue de ce débat. En effet, elle était venue ici avec deux objectifs : d'une part, informer tout un chacun de ses réflexions et, d'autre part, s'informer elle-même des réactions, des critiques, voire des oppositions -qui n'ont d'ailleurs pas manqué- que pouvaient susciter ses propositions.

En fait, qu'avons-nous cherché à faire ? Nous avons essayé de tracer les frontières du consensus, tout en sachant que nous ne parviendrions pas à un consensus parfait. J'irai même plus loin : s'il y avait consensus général, c'est-à-dire si la loi d'orientation qui sera votée par le Parlement rencontrait l'accord de tous, alors nous devrions nous méfier car cela voudrait dire que cette loi ne contient pas grand-chose.

En définitive, ce qui ressort de nos travaux, c'est que tout le monde est d'accord sur l'aménagement du territoire en général et que personne n'est d'accord sur l'aménagement du territoire en particulier. Il faut donc faire des choix, tâche qui reviendra au Gouvernement, d'abord, en saisissant le Parlement d'un projet de loi dans lequel il aura forcément rendu des arbitrages, au Parlement, ensuite, qui débatera de ce texte et, selon toute probabilité, l'amendera.

Je me félicite au passage que ce projet de loi soit déposé en premier lieu sur le bureau du Sénat -ainsi que le président Monory l'a annoncé hier- qui, je puis vous l'assurer, Mesdames, Messieurs, l'examinera en toute objectivité, sans parti pris, sans complaisance aucune, exprimant les attentes que votre présence et vos observations n'ont pas manqué de traduire.

Venons-en, si vous le voulez bien, aux points sur lesquels un très large accord se dégage.

Tout d'abord, il me semble qu'il y a accord général sur l'état des lieux, c'est-à-dire sur les déséquilibres qui menacent la France de ruptures territoriales. En effet, la France ne peut poursuivre son chemin ni espérer tenir une place importante en

Europe avec 40 % de son territoire qui continuent à se désertifier, avec une congestion urbaine qui s'accroît sans cesse, avec des banlieues qui risquent d'exploser d'un jour à l'autre. Cette prise de conscience est absolument nécessaire : d'une certaine façon, il y a le feu à la maison !

Ensuite, tout le monde est d'accord pour considérer que la bataille pour l'aménagement du territoire est aussi la bataille pour l'emploi, contre le chômage.

En fait, les opinions divergent dès que l'on aborde les mesures d'application.

Le premier problème est celui des rapports entre Paris et la province. Sur ce point, M. Cambournac, je tiens à faire remarquer que la Mission sénatoriale a contribué à mettre en place ce que j'ai appelé un compromis historique car, ne nous y trompons pas, il s'agit là d'un problème-clé ainsi qu'on a pu le voir ce matin au cours de nos débats.

En proposant, comme nous le faisons, une croissance qualitative pour la région parisienne, nous ouvrons la voie de l'avenir car il y va de l'intérêt de tous, ce qui ne signifie pas, bien entendu, que Paris soit la seule ville en France à pouvoir prétendre à un rôle européen, bien au contraire.

Je pense en effet, à l'exemple d'autres pays, que la France doit posséder un réseau de grandes villes susceptibles d'attirer les grands groupes internationaux. Or, peut-on dire à l'heure actuelle que Paris attire ces derniers, M. Cambournac ? La réponse est : de moins en moins. et ce en raison principalement de la congestion urbaine dont j'ai parlé tout à l'heure.

Il faut donc que les conditions de vie à Paris deviennent plus attractives. En allant vers un meilleur équilibre du territoire, nous allons dans le sens des intérêts bien compris de Paris ; encore faut-il, il est vrai, bien les comprendre !

Il y a là, me semble-t-il, l'esquisse d'un compromis, même si sa mise en application fait apparaître un certain nombre de divergences. Ainsi, des questions sont posées telles que : faut-il faire de Saclay un grand pôle scientifique au moment où l'on tend vers une meilleure diffusion de la recherche scientifique en France ? Comme l'a dit M. Gérard Larcher, la réponse à ce type de question n'est pas simple et il nous faut être très prudents.

Il est un autre point sur lequel tout le monde semble d'accord, je veux parler de la péréquation sans laquelle il ne saurait y avoir d'aménagement du territoire.

Il n'est pas possible, en effet, de laisser se creuser, de jour en jour, les écarts de richesse entre les collectivités car cela reviendrait à l'enrichissement des riches et à l'appauvrissement des pauvres, et tout le monde y perdrait, y compris les riches.

Cela ne signifie pas que nous soyons pour le nivellement ou pour l'appauvrissement mais que nous devons trouver un juste équilibre ; en d'autres termes, une péréquation est indispensable.

Un certain nombre de dispositifs clés ont d'ores et déjà été validés dont l'un me paraît essentiel, à savoir les mesures d'incitation fiscale qui doivent être prises dans les zones fragiles afin d'attirer l'emploi. A cet égard, je me félicite que M. Landaburu, directeur général des politiques régionales à la CEE, ait déclaré que ces mesures n'étaient pas incompatibles avec les règlements européens. Il y a là, me semble-t-il, une piste intéressante dont je souhaiterais voir la concrétisation lors de la future loi d'orientation et qui constitue, au surplus, une rupture avec le Quai de Bercy !

J'en viens au quatrième point sur lequel tout le monde semble d'accord : la nécessité de développer les infrastructures, qu'il s'agisse des télécommunications, du rail, de la route ou du fleuve, pour favoriser le désenclavement des régions.

De ce point de vue, une coordination entre les différents modes de transport est nécessaire. Ce développement intermodal des infrastructures devrait permettre la mise en relation des différentes politiques - de la SNCF, de la route, etc. Encore faudrait-il, bien sûr, que la SNCF consente à ce que les TGV et les trains régionaux aient des horaires à peu près coordonnés !

Un cinquième point de convergence est apparu concernant les compétences entre les différents niveaux de collectivités. Dans ce domaine, tout le monde veut y voir clair sans, pour autant, souhaiter la suppression de tel ou tel échelon.

Cela me paraît très important car, si l'on sombre dans l'affrontement entre régionalistes et départementalistes, on peut être assuré de ne pas avancer d'un pas.

Il convient donc de travailler avec les niveaux de collectivités existants. La Mission sénatoriale propose, quant à elle, de désigner, par bloc de compétences, une collectivité chef de file. Cette proposition a d'ailleurs fait l'objet d'une controverse, notamment lorsque M. le Président Valéry Giscard d'Estaing s'est déclaré hier partisan de compétences exclusives. Mais le mérite de nos débats est aussi de confronter les points de vue.

Ce que nous constatons, c'est que l'aménagement du territoire ne peut pas être la juxtaposition de collectivités territoriales ayant des politiques totalement autonomes, séparées les unes des autres.

Or l'une des façons de lier ces politiques entre elles pourrait consister, selon nous, à laisser à une collectivité chef de file le soin de lancer un projet tout en recueillant les avis et les conseils des autres collectivités qui devront veiller à ce que la politique du département soit homogène avec celle de la région et que la politique des communautés de communes soit homogène avec celle du département et de la région, de la même façon que les départements et les régions devront être en harmonie avec la stratégie définie par l'Etat pour l'ensemble du pays.

Voilà ce que nous proposons. Certains penseront peut-être qu'il n'y a là rien de révolutionnaire, mais il me semble que c'est la voie de la raison, celle du pragmatisme, ainsi que l'a bien montré hier M. Delevoye.

Certains projets exigeront sans doute des structures ad hoc. Permettez-moi d'illustrer mon propos par un exemple.

Dans mon département, je m'efforce à l'heure actuelle de remettre en activité 350 kilomètres de réseau fluvial afin d'en faire un grand produit touristique. Or, étant donné que les fleuves ne connaissent pas de frontières, j'ai dû regrouper 600 communes, 4 régions et 5 départements au sein d'une structure ad hoc afin de mener à bien ce projet.

Ce que je veux dire, c'est qu'il faut avoir les pieds sur terre et savoir parfois sortir des sentiers battus !

Je n'évoquerai que deux points de désaccord ; ils concernent la péréquation et la répartition de l'intelligence.

S'agissant de la péréquation, sur le principe, tout le monde est d'accord. Mais le principe, seul, ne nous mènera pas bien loin !

Le Sénat a, quant à lui, proposé une issue. Nous sommes convaincus que, si la loi d'orientation entre dans le détail, pour ce qui est de la DGF, des strates démographiques, de la taxe professionnelle -et celle-ci pose certes des problèmes, mais personne n'a trouvé par quoi la remplacer- etc., nous n'en sortirons pas.

Nous proposons donc que la loi d'orientation pose un principe à la fois simple, clair et contraignant, la contrainte devant

s'exercer sur un délai assez long ; nous avons parlé de dix ans, mais on pourrait envisager quinze ans.

La loi d'orientation devra permettre de savoir où l'on va et, en tout cas, de savoir qu'on a mis le cap sur plus de justice.

Si un tel principe n'est pas posé dans la loi d'orientation, ce sera pratiquement comme s'il n'y avait pas de loi.

Suffit-il de dire que le système que nous proposons s'inspire du modèle allemand pour le jeter aux orties ? Je ne le crois pas. Ayons l'intelligence d'ouvrir les yeux pour regarder autour de nous ! Bien sûr, il ne s'agit pas de décalquer purement et simplement le système allemand : l'Allemagne est un Etat fédéral, qui connaît une tout autre répartition des impôts et des compétences.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons rien trouvé de mieux et d'ailleurs, au cours de ces deux journées, aucun autre système n'a été proposé. Il reste qu'il nous faut pousser plus avant l'analyse. Dans l'atelier concerné, des objections ont été soulevées, qu'on ne saurait écarter sans y réfléchir. En particulier, le Président Fourcade a dit qu'il fallait une assise des impôts beaucoup plus large ; il a peut être bien raison !

C'est pourquoi, avant d'arrêter sa position, la Mission sénatoriale devra réunir de bons connaisseurs de la fiscalité locale - pas nécessairement des technocrates - pour examiner les conditions dans lesquelles ce principe peut être « accommodé » intelligemment à la « sauce » française.

J'en arrive à la répartition de l'intelligence, thème de l'atelier aux travaux duquel j'ai personnellement participé.

Comme je m'y attendais, nous avons assisté à l'expression d'un conservatisme, au demeurant fort respectable, celui de l'Université.

Un grand professeur, M. Mendras, pour lequel j'ai la plus grande estime, a dit des choses très significatives à cet égard mais qu'on ne peut balayer d'un revers de la main. Il a notamment expliqué que, le savoir étant par nature universel, l'Université devait nécessairement être pluridisciplinaire.

A partir de là, on met la spécialisation dans une brouette et on l'évacue ! Autrement dit, toute université doit pouvoir offrir toutes les disciplines et, dans chacune d'entre elles, un haut niveau de compétence, ce qui suppose évidemment un grand nombre d'étudiants. Mais alors, on valide le modèle français du gigantisme universitaire.

Moi, je ne crois pas qu'il faille se résoudre à ce type de vérité révélée.

M. Mendras a dit : «Ce que vous voulez, c'est rouvrir l'université de Cahors, qui a été fermée en 1751 !» Je suis déterminé à ne pas me laisser intimider par de tels arguments. (Applaudissements).

Dans le cadre de la Mission sénatoriale, nous nous sommes rendus à Villeneuve-d'Ascq, où se trouve une école d'ingénieurs des télécommunications disposant des meilleurs équipements de télé-enseignement, et nous avons déjà, à cette occasion, rencontré M. Roulet, Président de France Télécom, et M. Georgini.

Ceux-ci nous ont affirmé que les techniques étaient au point et que les infrastructures existaient. En fait, ce sont les esprits qui sont en retard sur la technologie.

D'une certaine manière, le Futuroscope -et nous devons en savoir gré au Président Monory- c'est le rattrapage de la technologie par les esprits.

Inspirons-nous donc de l'exemple de l'enseignement, quitte à ne procéder, pour commencer, qu'à quelques expériences. Après tout, peut-être nous trompons-nous ! Mais nous devons savoir que nous n'avons pas beaucoup de temps.

M. Serge Boisivon, directeur général de l'ESSEC, qui nous a beaucoup aidés dans la mise au point de notre proposition, nous a expliqué que, dans les six ou sept années qui viennent, le nombre d'étudiants en France allait s'accroître de 40 à 60 % et que, au-delà, il n'y aurait plus d'augmentation. Il nous reste donc au maximum sept ans pour orienter ce flux d'étudiants vers des institutions d'un type nouveau. Si nous n'y veillons pas, tous ces étudiants iront s'entasser dans quelques grandes métropoles, et il faudra ensuite envisager des délocalisations, voire un démembrement ; nous nous y refusons.

Profitions donc de ce laps de temps de cinq à sept ans, qui nous permet encore d'agir dans la souplesse, pour éviter la surconcentration et faire naître en France des établissements d'un genre nouveau, dont on trouve, au demeurant, à l'étranger, des centaines d'exemples.

Lorsque la Mission sénatoriale s'est rendue en Emilie-Romagne, pour voir comment s'y développaient les petites entreprises dans l'espace rural, nous avons rencontré le recteur de l'université de Bologne, qui est la première et la plus importante université d'Europe. Il nous a expliqué ce que faisait cette université en matière de décentralisation. Je n'ai pas osé le faire figurer, à titre

de proposition, dans notre rapport, de peur de brûler sur le bûcher de l'Université française ! (*Sourires*).

L'université de Bologne, en Italie, a décidé de déconcentrer des départements entiers vers des villes moyennes de l'Emilie-Romagne. C'est ainsi que, aujourd'hui, dans cette région d'Italie, pour étudier la psychologie, par exemple, il faut aller à Ferrare.

On pourrait imaginer que, de la même manière, l'université de Bordeaux transfère sa faculté de droit à Périgueux. Mais si vous dites cela aux responsables de l'université de Bordeaux, vous n'en réchapperez pas ! (*Sourires*). Et pourtant, cela se fait en Italie avec succès !

Si l'on reste crispé sur des attitudes conservatrices, si l'on dit non à toute innovation, nous n'aurons pas d'aménagement du territoire. J'ai parlé de ruptures. J'ai eu le sentiment que quelqu'un me le reprochait, mais je persiste et signe : faute d'un minimum de ruptures, il n'y aura pas d'aménagement du territoire. (*Applaudissements*).

Sachez que le Sénat et la Mission qu'il a constituée en son sein pèseront de tout leur poids pour que la loi d'orientation ait un véritable contenu. Dans notre esprit, il ne doit pas s'agir d'un simple plan, d'une description littéraire de ce que sera la France en l'an 2015. Si cette loi devait n'être que cela, nous n'aurions pas avancé d'un pouce.

Bien entendu, cette loi ne doit pas non plus contenir une réforme des finances locales, un nouveau schéma universitaire ou un nouveau schéma directeur routier ; d'autres textes interviendront ensuite pour traiter de ces aspects particuliers. Mais il est nécessaire que, dans tous ces domaines, la loi d'orientation fixe des objectifs clairs, assortis de contraintes strictes et d'échéances précises.

Il faudra, par exemple, que la loi d'orientation permette à des établissements universitaires de type nouveau de voir effectivement le jour. Croyez-le bien, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il en soit ainsi.

Que ceux qui, dans le fond de leur coeur, ne veulent pas vraiment d'aménagement du territoire sachent qu'ils sont en désaccord avec le Sénat. A l'inverse, que ceux qui aspirent à un véritable aménagement du territoire, débarrassé des fausses querelles, donnant à chacun sa place, sachent que le Sénat est et restera à leurs côtés. (*Vifs applaudissements*).

Mme Christine OCKRENT - La conclusion de ce débat appartient, comme il se doit, à M. le Président du Sénat.

• **Intervention de M. René MONORY**

M. LE PRÉSIDENT - En vérité, il ne s'agira pas vraiment d'une conclusion, car nous en sommes encore au début de notre entreprise. Je voudrais simplement formuler des remerciements et ouvrir quelques pistes de réflexion.

Je tiens tout d'abord à remercier Christine Ockrent, qui s'est magnifiquement acquittée d'une tâche dont je sais la difficulté.

Je dois aussi présenter mes excuses à tous ceux qui, en raison de l'extraordinaire succès de cette Convention, ont eu quelques difficultés à trouver place dans cette salle pourtant vaste. Malgré notre optimisme bien connu, nous n'avions pas pensé que cette réunion susciterait autant d'intérêt dans toute la France. De ce succès, bien sûr, nous nous réjouissons.

Nous avons craint que certains ne pensent, venant au Futuroscope, que le Président du Sénat cherchait à tirer la couverture à lui. Bien entendu, ce n'était nullement le cas. Notre souci était, avant tout, un souci d'économie. Et puis, nous voulions rompre un peu avec les habitudes en retenant un lieu qui, s'agissant d'aménagement du territoire, pouvait revêtir un caractère symbolique.

Si j'avais organisé un référendum au moment du lancement du Futuroscope, je n'aurais pas obtenu 5 % de votes favorables. Aujourd'hui, le Futuroscope ne recueillerait même pas 5 % de votes défavorables ! Je crois donc que, de temps en temps, il faut savoir établir une rupture avec l'opinion. C'est d'ailleurs le devoir même des hommes politiques de manifester parfois une très grande volonté de rupture.

On a rappelé tout à l'heure la boutade que j'avais lancée à propos de l'argent. Mais il est vrai que vous ne réglerez pas tous vos problèmes avec de l'argent et des lois. Il vous faut aussi une formidable volonté ; c'est ce que j'ai appelé « la tête et le cœur ».

Il y a des pesanteurs millénaires qu'il nous faudra rompre. Dans ce département, j'ai souvent dit que tout ce qui n'était pas défendu était permis. Pour moi, c'est cela le sens de la

décentralisation. Cela signifie qu'on peut tout faire. J'ai toujours dit aussi que les idées devaient précéder l'argent.

Tous ensemble, unis, nous devons donc faire preuve d'imagination, de volonté, de pugnacité.

Je voudrais également remercier mes nombreux collègues parlementaires qui ont participé à cette Convention. Je me félicite que les sénateurs aient été particulièrement nombreux à prendre part aux travaux de ces deux journées.

Les Sénateurs, compte tenu de la nature et de la durée de leur mandat, sont parfaitement dans leur rôle en s'attachant à de tels problèmes. Contrairement aux Députés, nous ne sommes pas contraints de rechercher en permanence un consensus auprès de nos électeurs. Les députés, retournant plus fréquemment devant leurs électeurs, sont beaucoup plus que nous soumis aux pressions d'une opinion publique assez changeante. A nous, Sénateurs, le temps donne davantage le moyen de travailler dans la sérénité. La Mission sénatoriale présidée par mon ami Jean Francois-Poncet illustre très bien ce propos.

On permettra au président du Sénat de dire qu'il est fier, aujourd'hui, de la réussite de cette Convention. A mon avis, une flamme s'est allumée au cours de ces deux journées. Vous avez tous manifesté votre enthousiasme et votre passion, quitte, parfois, à exprimer -mais c'était utile- des opinions qui se situaient en dehors du consensus.

Les débats qui se sont déroulés au sein des cinq ateliers étaient très intéressants. On a rarement vu réunis dans une Convention comme celle-ci autant de compétences, autant de décideurs géographiquement et philosophiquement différents. Néanmoins, il a été possible d'établir des synthèses.

Je ne sais si cette flamme qui s'est allumée sera l'amorce d'un feu de camp qui nous permettra de veiller ou d'un feu de joie qui nous permettra de fêter les décisions à venir. En tous cas, le Sénat aura joué pleinement son rôle.

Il l'a joué, d'abord, en constituant cette Mission, qui a déjà beaucoup travaillé. Il l'a joué aussi en appelant des hommes et des femmes de toute la France à participer à cette Convention.

Il ne faut plus, en effet, opposer telle partie de notre territoire à telle autre. Il ne faut plus qu'il y ait de suspicion. Nous sommes complémentaires et amis. Il n'y a pas Paris et l'Ile-de-France d'un côté, et le reste de la France, de l'autre. Il y a seulement un pays qui a grand besoin de l'Ile-de-France et une Ile-de-France qui a grand

besoin de l'espace qu'offre le reste du territoire. Chacun l'a bien compris, il n'y a pas deux Frances, il n'y en a qu'une.

Voilà bien le bouleversement qu'a apporté la Mission sénatoriale, et celle-ci va d'ailleurs continuer à travailler énormément.

Jean Francois-Poncet a, tout à l'heure, eu parfaitement raison, en interpellant gentiment M. Cambournac, de poser une mise en garde contre l'asphyxie des grandes métropoles. Il suffit d'aller à Mexico, à São Paulo ou au Caire pour mesurer ce que représente ce danger.

Il existe d'autres modèles. Ainsi, Vienne, où je me trouvais lundi dernier, a su mettre en valeur son fantastique patrimoine culturel, favoriser l'implantation d'importantes structures internationales et préserver une certaine qualité de la vie.

Je crois aussi que nous allons devoir faire un gros effort de prospective. Ce pourrait être une des tâches de la Mission sénatoriale. Que nous nous sommes fixé l'année 2015 pour horizon, nous n'osons pas tenter d'imaginer ce que seront les principales activités à ce moment-là. Ce qui est sûr, c'est que l'espace jouera un rôle primordial.

Pour ma part, je suis convaincu que les besoins de formation dans le monde vont se trouver multipliés par cinq au cours des vingt prochaines années. Or, dans ce domaine, notre pays est mieux pourvu que tout autre, eu égard au nombre de formateurs dans l'ensemble de la population.

C'est pourquoi nous devons jouer, en prenant en compte l'espace dont nous disposons, la carte de l'intelligence et de l'excellence. La formation constituera le principal gisement d'emplois dans la période qui s'ouvre.

Il faut en être bien conscient, l'emploi dans l'industrie, le commerce et l'artisanat ne progressera pas, en raison de l'évolution technique : on pourra produire beaucoup plus avec moins d'hommes. Il faudra donc trouver des activités nouvelles.

Pour prolonger ce qu'a dit M. Jean Francois-Poncet à propos de l'Université, je rappellerai que, lorsque, voilà trois ou quatre ans, a été créée une université nouvelle à La Rochelle, dans le département voisin de la Charente-Maritime, j'ai été, je crois, le seul homme politique de la Vienne à approuver cette décision. Ce n'était pas une position facile dans la mesure où j'étais, là encore, en rupture avec l'opinion commune.

De la même façon, il y a quinze ans, j'ai approuvé, contre l'avis de la chambre de commerce - à l'époque - la création d'une école de commerce à Tours, dont on disait qu'elle allait concurrencer celle de Poitiers. Mais quand on est bon, on a rien à craindre.

Dans dix ans, il y aura 10.000 étudiants à La Rochelle, mais il y en aura encore 30.000 à Poitiers. Vaudrait-il mieux qu'il y ait 40.000 étudiants à Poitiers ? Moi, je prétends que non. J'ai d'abord été critiqué, mais, finalement, toute le monde a compris que j'avais raison.

J'ai d'ailleurs d'excellentes relations avec les universitaires que nous côtoyons. Ce sont des gens merveilleux, avec lesquels il faut parler. On peut faire des choses extraordinaires si chacun accepte de s'ouvrir sur l'extérieur. J'espère que M. Mendras, qui est depuis quelque temps dans notre département, favorisera des évolutions dans le bon sens.

Il ne faut pas que se constituent de petites « régions parisiennes » un peu partout. Il ne faut pas que quelques petites capitales regroupent toute l'intelligence, la majeure partie des forces économiques et des sièges sociaux. En effet, n'oublions pas que, outre la région parisienne, certaines grandes capitales régionales peuvent participer à la paupérisation du reste du territoire.

C'est finalement toute une conception de la société que nous allons devoir promouvoir.

En ce qui concerne le département de la Vienne, j'ai décidé que 40 % des P.I.A. dont nous disposons devaient aller systématiquement au monde rural. Nous avons un axe Poitiers-Chatelleraut qui abrite environ un tiers de la population du département ; nous devons maintenir cet équilibre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle tous ceux qui veulent s'installer autour du Futuroscope ne bénéficient d'aucune aide. Nous voulons ainsi les inciter à s'intéresser à d'autres zones du département.

L'espace rural est, à mes yeux, la réponse à la dureté de la société dans laquelle nous allons vivre. Pendant plusieurs années, nous ne pourrons plus compter sur une croissance du pouvoir d'achat individuel si nous voulons que la France se conforme aux exigences de compétitivité. Dès lors, il faudra offrir autre chose à nos compatriotes : de la convivialité, de la culture, bref, un autre mode de vie.

Aujourd'hui, notre PIB par habitant est un des plus élevés du monde. Mais ce sont de véritables fortunes que nous allons devoir

investir dans les équipements du futur. Faute de tels investissements, nous serons disqualifiés.

Or, ces investissements, il faudra non seulement les financer mais aussi les localiser. Les «autoroutes électroniques», dont on a parlé tout à l'heure, permettront précisément de déterminer plus librement leur implantation. A cet égard, l'espace constituera un formidable atout parce qu'il diminuera les coûts. Il est clair que les logements qu'on construit en milieu rural coûtent beaucoup moins cher que ceux qui sont édifiés là où la spéculation a fait monter le prix du terrain.

Je n'hésite pas à dire et à répéter qu'on ne pourra pratiquement pas distribuer plus de pouvoir d'achat à la plupart des Français ; bien entendu, je ne parle pas des RMIstes, qui aspirent légitimement à une vie meilleure. Il faut donc substituer à ce pouvoir d'achat financier une sorte de «pouvoir d'achat moral», autrement dit une plus grande qualité de la vie. Qu'est-ce qui, mieux que l'espace organisé, pourra la fournir ?

Ce qui, demain, créera des emplois, ce n'est pas l'industrie, c'est la formation, la culture, les loisirs et l'information. Il s'agit d'identifier ces emplois et de les localiser judicieusement.

J'en suis bien conscient, faire passer ce message va prendre du temps. Mais, comme l'a dit Jean Francois-Poncet, le Sénat et la Mission qu'il a constituée vont s'y employer.

C'est déjà grâce à cette Mission que le principe d'une loi d'orientation a été retenu. Le ministre d'Etat a clairement indiqué que ce texte serait d'abord examiné par le Sénat. C'est important, car nous pourrons, au cours de cette première lecture, apporter tous les fruits du travail que nous avons d'ores et déjà accompli.

Cela étant, la réussite de cette Convention ne signifie pas qu'une baguette magique va d'un seul coup passer dans les campagnes et tout modifier. C'est un travail de longue haleine que celui que nous avons amorcé. Mais vous pouvez faire confiance aux sénateurs pour le poursuivre et le mener à bien.

L'initiative qui a été prise me semble répondre à une profonde aspiration des Français. Oublions donc les vieilles querelles, sachons dépasser les différences et, tous ensemble, efforçons-nous de faire de la France un pays équilibré et compétitif, un pays où il fera bon vivre.

C'est dans le respect des uns et des autres que nous parviendrons à ce résultat. C'est pourquoi il faut obtenir le consensus

le plus large possible. Je sais que la Mission sénatoriale saura le trouver.

Merci à tous d'être venus travailler au cours de ces deux jours au Futuroscope. J'espère que nous nous retrouverons, ici ou ailleurs, avec la même détermination. (*Vifs applaudissements*).